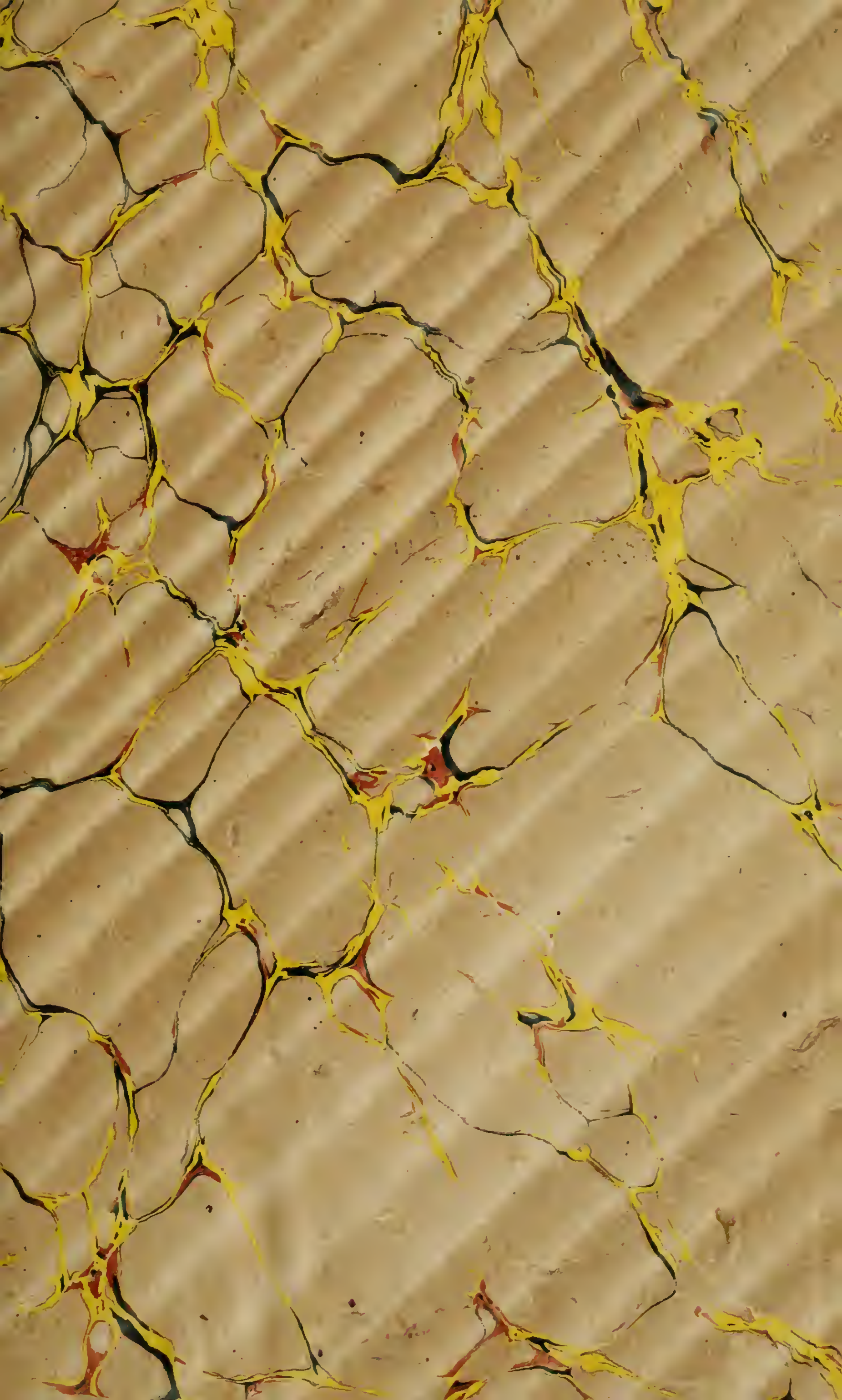

A
000 625 507 9
UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY



ŒUVRES

DE

AUGUSTIN THIERRY

VI



. . . The fole of Normandie,
Among us woneth yet, and schulleth ever mo. . . .
Of the Normannes beth thys hey men, that beth of thys lond,
And the lowe men of Saxons. . . .

Robert of Gloucester chronicle, vol. I, p. 3 et 363.

« Les gêns de Normandie habitent encore parmi nous, et y de-
« meureront à jamais... Des Normands descendent les hommes de
« hau rang qui sont en ce pays, et les hommes de basse condition
« sont fils des Saxons. »

Chronique de Robert de Glocester.

PARIS. — ÉDOUARD BLOT ET FILS AÎNÉ, IMPRIMEURS, RUE BLEUE, 7.

HISTOIRE

DE LA

CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE

PAR LES NORMANDS

DE SES CAUSES ET DE SES SUITES JUSQU'A NOS JOURS

EN ANGLETERRE, EN ÉCOSSE, EN IRLANDE ET SUR LE CONTINENT

PAR

AUGUSTIN THIERRY

NOUVELLE ÉDITION

REVUE AVEC LE PLUS GRAND SOIN

—

TOME QUATRIÈME

—

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL, 215

—

1872

HISTOIRE

DE LA

CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE

PAR LES NORMANDS

LIVRE XI

Depuis l'avénement du roi Richard Ier jusqu'à l'exécution du Saxon William surnommé Longue-Barbe.

1190-1196

L'impossibilité de réunir tous les faits dans un 1173
même récit force maintenant l'historien de rétro- a 1177
grader jusqu'à l'époque où Henri II reçut du pape Alexandre III une bulle qui l'investissait de la seigneurie de toute l'Irlande [1]. Le roi fit partir aussitôt les Normands Guillaume, fils d'Elme, et Nicolas, doyen de Wallingford, qui, à leur arrivée en Irlande, convoquèrent un synode de tout le haut clergé des provinces nouvellement conquises [2]. Le diplôme d'Alexandre III et l'ancienne bulle d'Adrien IV

1. Voyez plus haut, livre X.

2. Girald. Cambrens. *Hibernia expugnata,* apud Camden, *Anglica, Hibernica,* etc., p. 787.

1173 à 1177 furent lus solennellement dans cette assemblée, et ratifiés par les évèques irlandais, engagés, par leur première soumission, à de nouveaux actes de faiblesse. Cependant plusieurs ne tardèrent pas à se repentir et prirent part aux complots qui se tramaient secrètement dans les lieux occupés par des garnisons normandes, ou même à la résistance ouverte des provinces encore libres vers les bords du Shannon et de la Boyne. Laurent, archevêque de Dublin, l'un des premiers qui avaient juré fidélité au vainqueur, entra dans plusieurs insurrections patriotiques, et d'ami des étrangers devint l'objet de leur haine et de leurs persécutions [1]. Ils lui donnèrent pour successeur un Normand appelé Jean Comine, qui, pour accomplir sa nouvelle mission, se conduisit de telle manière à l'égard des indigènes, que ses compatriotes lui donnaient, par plaisanterie, le surnom d'*Écorche-villain* [2].

En peu d'années, la conquête s'étendit jusqu'à la frontière orientale et méridionale des royaumes de Connaught et d'Ulster. Une ligne de châteaux forts et de redoutes palissadées, se prolongeant autour du territoire envahi, lui faisait donner en langue normande le nom de *Pal* [3]. Chaque baron, chevalier ou

1. Campion's *History of Ireland*, p. 62 et 64. — Hanmer's *Chronicle of Ireland*, p. 162. — Ces deux ouvrages, dépourvus de critique dans la partie qui traite des antiquités irlandaises, sont parfaitement exacts pour ce qui regarde la conquête de l'Irlande par les Anglo-Normands; ils offrent un extrait fidèle et presque toujours littéral des documents originaux.

2. Girald. Cambrens., apud Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 799. — Campion's *History of Ireland*, p. 66. — Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 165.

3. *The Pale*, en anglais moderne.

écuyer d'outre-mer, cantonné dans l'enceinte du pal, 1173
avait pris grand soin de bien fortifier son domaine : à 117?
tous avaient des châteaux, grands ou petits, selon leur grade et leur richesse. La dernière classe de l'armée conquérante, et en particulier les Anglais, soit soldats, soit travailleurs, soit marchands, habitaient en masse dans des camps retranchés autour des châteaux de leurs chefs, ou dans les villes que les indigènes avaient en partie abandonnées. La langue anglaise était parlée dans les rues et les marchés de ces villes, et le français dans les donjons nouvellement bâtis par les seigneurs de la conquête. Tous les noms de ces chefs que l'histoire a conservés sont français, comme Raymond de Caen, Guillaume Ferrand, Guillaume Maquerel, Robert Digarre, Henri Bluet, Jean de Courcy, Hugues le Petit, et la nombreuse famille des fils de Gérauld, qu'on appelait aussi Gérauldins [1]. Ainsi, les Anglais de race venus en Irlande à la suite des Anglo-Normands se trouvaient placés dans une condition moyenne entre ces derniers et les indigènes, et leur langue, la plus méprisée dans leur propre pays, tenait dans l'île d'Érin un rang intermédiaire entre celle du nouveau gouvernement et l'idiome gallique des vaincus.

Ce qui restait de la population irlandaise dans l'enceinte du pal, ou du territoire anglo-normand, fut bientôt confondu sous la même servitude, et il n'y eut plus de distinction entre l'ami des étrangers et l'homme qui leur avait résisté; tout devint égal aux

1. Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 136 et passim. — Campion's *History of Ireland*, p. 65. — Harris's *Hibernica*, part. II, p. 212. Dublin, 1770.

1173 yeux des conquérants dès qu'ils n'eurent plus besoin
à
1177 de personne. Dans le royaume de Linster, aussi bien qu'ailleurs, on ne laissa aux habitants, en terres et en propriétés, que ce qui ne valait pas la peine d'être pris. Ceux qui avaient appelé les Normands et combattu avec eux se repentirent et s'insurgèrent[1]; mais manquant d'organisation, ils ne soutinrent pas leur révolte, et les étrangers les accusèrent d'inconstance et de perfidie. Ces reproches intéressés ont passé dans l'histoire contemporaine, qui en charge avec profusion tous les hommes de race irlandaise[2].

1177 Vers l'année 1177, les gens de Connaught et d'Ulster, non contents de défendre l'entrée de leur propre pays, résolurent de tenter l'affranchissement de tout le territoire envahi. Ils s'avancèrent jusqu'à Dublin; mais, comme ils étaient peu habiles dans l'art des siéges, ils ne réussirent point à s'emparer de cette ville, nouvellement fortifiée, et furent ainsi arrêtés dans leur marche[3]. Alors les Normands, pour les obliger à la retraite par une division puissante, entrèrent en Ulster, sous la conduite de Jean de Courcy. Cette manœuvre contraignit le roi de Connaught à quitter la contrée du sud-est et à se porter

1. Interfectis quibusdam Anglicis qui inter eos habitationem elegerant, et quorum magna pars in eorum exercitu fuerat. (*Chron.* Walter Hemingford., apud *Rer. anglic. Script.*, t. II, p. 502, ed. Gale.)

2. Est etenim gens hæc gens inconstans, gens varia, gens versipellis et versuta : gens sola in instabilitate stabilis, sola in infidelitate fidelis. (Girald. Cambrens. *Topographia Hiberniæ,* apud Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 742.)

3. Ibid., p. 792 et seq. — Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 140.

vers le nord : beaucoup d'anciens chefs, et même des évêques irlandais du territoire anglo-normand, se réunirent à lui et suivirent son armée [1]. 1177

Dans ce temps, un cardinal nommé Vivien, envoyé par le pape en Écosse pour y faire une quête d'argent, ayant réussi dans sa mission, débarqua au nord de l'Irlande, dans le pays où la guerre venait d'être nouvellement transportée. Malgré tout le mal que l'Église romaine avait fait à l'Irlande, le légat fut accueilli avec de grands honneurs par les chefs de l'armée irlandaise; ils le prièrent avec déférence de les conseiller et de leur dire s'il n'était pas légitime pour eux de s'opposer de toutes leurs forces à l'usurpation du roi d'Angleterre. Soit par crainte, soit par calcul, l'envoyé pontifical leur fit la réponse qu'ils désiraient, et les exhorta même à combattre jusqu'à la mort pour la défense de leur pays [2]. Ces paroles excitèrent une joie universelle et une vive amitié pour le cardinal, qui, sans perdre de temps, annonça qu'il voulait faire une collecte pour l'Église de Rome. Dans leur contentement, les chefs de l'armée et le peuple donnèrent autant qu'ils purent, et le légat, continuant sa route, entra sur le territoire anglo-normand [3].

Arrivé à Dublin, il y fut mal reçu par les barons et les justiciers du roi, qui lui reprochèrent vivement d'avoir encouragé les Irlandais à la résistance; ils

1. Girald. Cambrens., p 794. — Hanmer's *Chron. of Ireland,* p. 147.

2. Hanmer's *Chron. of Ireland,* p. 148.

3. Ibid.

1177 lui signifièrent l'ordre de partir aussitôt ou de se rétracter publiquement[1]. Le cardinal, sans hésiter, proclama le roi Henri II maître souverain et légitime de l'Irlande, et fulmina, au nom de l'Église, un arrêt d'excommunication contre tout indigène qui ne le reconnaîtrait point[2]. Les Normands furent aussi joyeux de cette sentence que leurs adversaires l'avaient été de l'approbation accordée à leur dévouement patriotique, et le légat remplit à loisir ses coffres dans toute la partie conquise de l'île[3]. Ensuite il alla visiter l'armée normande qui venait d'envahir la province d'Ulster. Cette armée souffrait beaucoup du défaut de vivres, parce que, à son approche, les habitants cachaient ou brûlaient leurs provisions, ou bien les entassaient dans les églises, afin d'arrèter le pillage des étrangers par la crainte du sacrilége[4]. Si de pareils scrupules ne retenaient pas entièrement les soldats, ils produisaient en eux une certaine gène morale, qui, s'ajoutant aux privations physiques, retardait les progrès de la campagne. Le chef de l'expédition, Jean de Courcy, demanda au cardinal si ceux qui combattaient pour les droits du roi Henri ne pouvaient point, sans péché, forcer les portes des églises pour y prendre des vivres. « Dans « ce cas, répondit le Romain, les seuls coupables de « sacrilége sont les Irlandais, qui, pour soutenir leur

1. Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 148.

2. Ibid. — Campion's *History of Ireland*, p. 66.

3. Ibid. — Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 148.

4. Campion's *History of Ireland*, p. 66. — Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 148.

« rébellion, osent transformer la maison de Dieu en « grenier et en magasin[1]. » 1177

L'invasion de l'Ulster réussit, quoique incomplétement : les villes maritimes et les plaines tombèrent au pouvoir des étrangers; mais la contrée montagneuse resta libre, et les indigènes s'y réunirent pour continuer la guerre en partisans[2]. Pendant que Jean de Courcy travaillait à se fortifier dans sa nouvelle conquête, le Normand Mile, ou Milon, qui se faisait appeler Mile de Cogham parce qu'il possédait en Angleterre un domaine de ce nom, passa le fleuve du Shannon avec six cents chevaliers, et entra dans le royaume de Connaught. Il y fut suivi par Hugues de Lacy, qui vint avec de plus grandes forces. A leur approche, les habitants se retirèrent dans les forêts, chassant devant eux leur bétail, enlevant tout ce qu'ils pouvaient, et brûlant le reste, ainsi que leurs propres maisons. Ce système de défense eût réussi probablement, si le roi de Connaught, qui jusqu'alors s'était montré le plus brave de toute l'Irlande, n'eût demandé à capituler et consenti à s'avouer homme lige du roi d'Angleterre[3]. Sa défection énerva l'esprit d'indépendance des habitants du Connaught; mais la nature de ce territoire, entrecoupé de lacs et de marais, et le plus montagneux de toute l'île, empêcha les Anglo-Normands d'en faire entièrement la conquête. Ils y prirent peu de terres, s'y établirent en 1177 à 1185

1. Campion's *History of Ireland*, p. 66. — Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 148.

2. Girald. Cambrens. *Hibernia expugnata*, apud Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 794.

3. Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 288.

1177 petit nombre, et le seul lien de sujétion par lequel ils
a
1185 retinrent sous leur autorité cette partie de l'Irlande
fut le serment de vasselage du chef qui s'était fait leur ami.

Hugues de Lacy épousa l'une des filles de ce chef, et ses compagnons de victoire, clair-semés en quelque sorte au milieu de la population indigène, se marièrent, comme lui, à des femmes du pays [1]. Soit par le penchant à l'imitation qui est naturel aux hommes, soit par politique et pour exciter moins de haine, ils quittèrent peu à peu les modes et les manières normandes pour celles des Irlandais, ne donnant point de festin sans qu'il y eût un joueur de harpe, et préférant la musique et la poésie aux tournois et aux joutes guerrières [2]. Ce changement de mœurs déplaisait singulièrement aux barons établis dans les provinces du midi et de l'est, où les indigènes, réduits en servitude et méprisés de leurs seigneurs, ne pouvaient inspirer à ceux-ci aucune envie de les imiter. Ils traitaient de dégénérés et de mésalliés ceux qui adoptaient les usages ou épousaient des femmes du pays, et les fils nés de ces mariages étaient regardés comme très-inférieurs en noblesse aux hommes de pure race normande. Bien plus, on se défiait d'eux; on craignait que le lien de parenté ne les attachât quelque jour à la cause du peuple vaincu; ce qui pourtant n'arriva que bien des siècles après.

D'un autre côté, le roi d'Angleterre redoutait la puissance des seigneurs établis en Irlande, et s'alar-

1. Hanmer's *Chron. of Ireland,* p. 159.
2. Ibid.

mait de la pensée que, tôt ou tard, l'un d'entre eux 1177
pourrait entreprendre de fonder dans cette île un a 1185
nouvel empire. Afin d'éloigner ce péril, Henri II résolut d'envoyer un de ses fils pour le représenter sous le titre de roi d'Irlande; mais les trois aînés, seuls capables de bien remplir cette mission, lui inspiraient tant de défiance, qu'il choisit Jean, le plus
jeune de tous, à peine âgé de quinze ans[1]. Le jour 1185
où ce prince reçut à Westminster ses premières armes de chevalerie, son père lui fit prêter le serment de vasselage par tous les conquérants de l'île d'Érin. Hugues de Lacy et Mile de Cogham lui firent hommage pour le Connaught, et Jean de Courcy pour l'Ulster[2]. La partie sud-ouest de l'île n'était pas encore soumise ; on la proposa en fief à deux frères, Herbert et Josselin de La Pommeraye, sous la seule condition de s'en emparer ; ils refusèrent ce don qui leur semblait trop onéreux[3]. Mais Philippe de Brause l'accepta, et en fit hommage au nouveau roi d'Irlande, déclarant tenir de lui, moyennant le service de soixante hommes d'armes, ce pays où aucun Normand n'avait pénétré[4].

Le quatrième fils de Henri II s'embarqua au mois d'avril de l'année 1185, et aborda à Waterford, accompagné de Robert le Pauvre, son maréchal, et d'un grand nombre de jeunes gens élevés à la cour d'An-

1. Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 567, ed. Savile. — Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 159.
2. Roger. de Hoved., loc. sup. cit.
3. Regnum illud habere noluerunt eo quod nundum perquisitum erat. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 567, ed. Savile.)
4. Ibid.

1185 gleterre, qui n'avaient jamais vu l'Irlande, et qui, aussi étrangers aux conquérants de ce pays qu'aux indigènes, suivaient le nouveau roi, dans l'espoir de faire une prompte fortune aux dépens des uns et des autres[1]. Du lieu de son débarquement, Jean se rendit à Dublin, où il fut reçu en grande pompe par l'archevêque et par tous les Anglo-Normands de la contrée. Plusieurs des chefs irlandais qui avaient juré fidélité au roi Henri et aux barons étrangers vinrent pour saluer le jeune prince suivant le cérémonial usité dans leur pays[2].

Ce cérémonial était beaucoup moins raffiné que celui de la cour normande; il laissait chacun libre de donner, selon sa fantaisie, à l'homme revêtu du souverain pouvoir, un témoignage d'affection quelconque, et tel que son premier mouvement ou ses habitudes le lui suggéraient. Les Irlandais ne se doutant pas qu'il y eût pour eux autre chose à faire que de suivre les anciens usages, l'un s'inclina simplement devant le fils du roi Henri, l'autre lui prit la main, un troisième voulut l'embrasser; mais les Normands trouvèrent cette familiarité inconvenante, et traitèrent les chefs indigènes de gens grossiers et malappris[3]. Se faisant un jeu de les insulter, ils les tiraient par leurs longues barbes ou par les tresses de cheveux qui leur pendaient de chaque côté de la tête, touchaient leurs habits d'un air méprisant ou

1. Campion's *History of Ireland*, p. 67.

2. Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 630, ed. Savile. — Campion's *History of Ireland*, p. 67.

3. Ibid., p. 68. — Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 166.

les poussaient vers la porte [1]. Ces outrages ne restè- 1185
rent pas sans vengeance, et le même jour tous les chefs irlandais sortirent à la fois de Dublin. Un grand nombre d'habitants de la contrée voisine, prenant avec eux leurs femmes, leurs enfants et leurs meubles, les suivirent et se réfugièrent, les uns vers le sud, auprès du roi de Limerick, qui luttait encore contre la conquête, les autres auprès de celui de Connaught, qui bientôt se mit à la tête d'un nouveau soulèvement patriotique [2].

Dans la guerre presque générale qui s'éleva dès 1185
lors entre les Irlandais et leurs vainqueurs, une cir- à 1186
constance favorable aux premiers fut l'esprit de jalousie des courtisans du jeune roi envers les barons et les chevaliers de la conquête. N'ayant rien à perdre à cette guerre, ils la regardaient comme une occasion qui s'offrait à eux de supplanter les anciens colons dans leurs commandements et dans leurs grades [3]. Ils les accusaient et les calomniaient de mille manières auprès du fils de Henri II; et celui-ci, léger, imprudent et dévoué à ses compagnons de plaisir, dépouillait pour eux les fondateurs et les soutiens de la puissance normande en Hibernie. Il dépensait en frivolités tout l'argent qu'il recevait d'Angleterre pour la solde de ses troupes; son armée, mal commandée et mécontente, obtint peu de succès contre les révoltés, et la cause des conquérants com-

1. Hanmer's *Chron. of Ireland,* p. 166.

2. Campion's *History of Ireland*, p. 68. — Hanmer's *Chron. of Ireland,* p. 166.

3. Ibid., p. 167.

1185 à 1186 mença à être en péril[1]. Dès que ce péril se fit sentir, le jeune roi et ses gens de cour s'enfuirent et quittèrent l'île, emportant avec eux tout l'argent qu'ils purent enlever, et laissant se débattre ensemble les deux populations vraiment intéressées à la guerre[2].

1186 à 1334 La lutte de ces deux races d'hommes continua longtemps, sous toutes les formes, en rase campagne et au sein des villes, par la force et par la ruse, l'attaque ouverte et l'assassinat. Le même esprit de haine pour le pouvoir étranger qui, en Angleterre, avait jonché de cadavres normands les forêts de l'Yorkshire et du Northumberland, en remplit les lacs et les marais d'Érin. Mais un fait qui donne à la conquête de ce dernier pays un caractère tout particulier, c'est que les conquérants de l'Irlande, placés au rang d'oppresseurs à l'égard du peuple indigène, furent abaissés à celui d'opprimés à l'égard de leurs compatriotes demeurés en Angleterre. Le mal que les fils des vainqueurs faisaient à la nation subjuguée leur fut en partie rendu par les rois dont ils relevaient, et qui, doutant de leur fidélité, les regardaient presque comme une race étrangère. Il y eut loin, toutefois, des tyrannies que subirent, de la part du gouvernement d'Angleterre, les Anglais établis en Irlande, à celles qu'eux-mêmes, durant une longue suite de siècles, firent éprouver aux indigènes. Un document du quatorzième siècle pourra tenir lieu de

1. Et quia ipse omnia proprio suo inclusit marsupio, nolens solidariis suis stipendia sua solvere... (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic Script.*, p. 630, ed. Savile.)

2. Ibid.

beaucoup de détails à cet égard, et compléter pour le 1186 à
lecteur l'idée d'une conquête au moyen âge. 1334

« A Jean, pape, Donald O'Neyl, roi d'Ulster, ainsi 1334 à
« que les rois inférieurs de ce territoire, et toute la 1340
« population de race irlandaise [1].

« Très-saint Père, nous vous transmettons quelques renseignements exacts et sincères sur l'état « de notre nation et sur les injustices que nous subissons et qu'ont subies nos ancêtres de la part des « rois d'Angleterre, de leurs agents et des barons « anglais nés en Irlande [2]. Après nous avoir chassés, « par la violence, de nos habitations, de nos champs, « de nos héritages paternels ; nous avoir contraints, « pour sauver notre vie, de gagner les montagnes, les « marais, les bois et les creux des rochers, ils nous « harcèlent incessamment dans ces misérables refuges pour nous en expulser et s'approprier notre « pays dans toute son étendue [3]. De là résulte entre « eux et nous une inimitié implacable, et c'est un « ancien pape qui nous a placés originairement dans « ce déplorable état [4]. Ils avaient promis à ce pape de « façonner le peuple d'Hibernie aux bonnes mœurs « et de lui donner de bonnes lois ; bien loin de là, ils

1. Jean XXII, 1319. — Donaldus O'Neyl, rex Ultoniæ... nec non et ejusdem terræ reguli et magnates ac populus hibernianus... (Johan. de Fordun, *Scotichron.*, p. 908, ed. Hearne.)

2. Per barones anglicos in Hibernia natos. (Ibid., p. 909.)

3. Ejectis nobis violenter... de spaciosis habitationibus nostris... montana, silvestria ac paludosa loca... et omnem locum nostræ habitationis sibi .. usurpare... (Ibid., p. 911.)

4. Unde... inter nos et illos implacabiles inimicitiæ... miserabili in quo romanus pontifex statu nos posuit. (Ibid., p. 912.)

1334 « ont anéanti toutes les lois écrites qui anciennement
à
1340 « nous régissaient[1]; ils nous ont laissés sans loi pour « mieux accomplir notre ruine, ou en ont établi parmi « nous de détestables, dont voici quelques exem- « ples[2] :

« Il est de règle, dans les cours de justice du roi « d'Angleterre en Irlande, que tout homme qui n'est « pas de race irlandaise puisse intenter à un Irlan- « dais toute espèce d'action judiciaire, et que cette « faculté soit interdite aux Irlandais, soit clercs, « soit laïques[3]. Si, comme il arrive trop souvent, « quelque Anglais assassine un Irlandais, clerc ou « laïque, l'assassin n'est ni puni corporellement, ni « même condamné à l'amende; au contraire, plus la « personne assassinée était considérable parmi nous, « plus son meurtrier est excusé, honoré, récompensé « des siens, même des gens de religion et des évê- « ques[4]. Nul Irlandais ne peut disposer de ses biens « au lit de mort, et les Anglais se les approprient[5]. « Il est interdit à tous les ordres religieux, établis « en Irlande sur le territoire anglais, de recevoir « dans leurs maisons des hommes de nation irlan- « daise[6].

1. Legibus... scriptis... privarunt. (Johan. de Fordun, *Scotichron.*, p. 914, ed. Hearne.)

2. Pro gentis nostræ exterminatione leges pessimas statuentes. (Ibid.)

3. In curia regis Angliæ in Hibernia. (Ibid.)

4. Quanto melior est occisus .. et majorem inter suos obtinet locum, tanto plus occidens honoratur et præmiatur ab Anglicis... (Ibid.)

5. Appropriant sibi ipsis. (Ibid., p. 915.)

6. Quod inhibeatur omnibus religiosis... (Ibid., p. 911.)

« Les Anglais qui habitent parmi nous depuis lon- 1334
« gues années, et qu'on appelle *gens de race mêlée*, à
« ne sont pas pour cela moins cruels envers nous 1340
« que les autres[1]. Quelquefois ils invitent à leur « table les premiers de notre nation, et les tuent par « trahison au milieu du festin ou dans leur som- « meil[2]. C'est ainsi que Thomas de Clare, ayant at- « tiré dans sa maison Brien le Roux de Thomond, « son beau-frère, l'a mis à mort par surprise, après « avoir communié avec lui de la même hostie consa- « crée et divisée en deux parts[3]. Ces crimes leur « paraissent à eux honorables et dignes de louanges; « et c'est la croyance de tous leurs laïques et de « beaucoup de leurs hommes d'église, qu'il n'y a pas « plus de péché à tuer un Irlandais qu'un chien[4]. « Leurs moines disent avec assurance que, pour avoir « tué un homme de notre nation (ce qui trop souvent « leur arrive), ils ne s'abstiendraient pas un seul jour « de célébrer la messe[5]. En preuve de cela, les re- « ligieux de l'ordre de Cîteaux, établis à Granard, « dans le diocèse d'Armagh, et ceux du même ordre « qui sont à Ynes, en Ulster, attaquent journelle- « ment en armes, blessent et tuent les Irlandais, et « n'en disent pas moins leurs messes[6]. Frère Simon,

1. Anglici... nostram inhabitantes terram qui se vocant mediæ nationis... (Johan. de Fordun, *Scotichron.*, p. 916, ed. Hearne.)

2. Inter ipsas epulas vel dormitionis tempore. (Ibid., p. 917.)

3. De eadem hostia consecrata in duas divisa partes. (Ibid., p. 918.)

4. Non magis est peccatum interficere hominem hibernicum quam unum canem. (Ibid., p. 914, ed. Hearne.)

5. Ob hoc non desisterent a celebratione etiam uno die. (Ibid.)

6. Et nichilominus suas celebrant missas. (Ibid., p. 919.)

1334 à 1340 « de l'odre des Mineurs, parent de l'évêque de Co-
« ventry, a prêché publiquement qu'il n'y a pas le « moindre mal à tuer ou à voler un Irlandais[1]. Tous, « en un mot, soutiennent qu'il leur est permis de « nous enlever, s'ils le peuvent, nos terres et nos « biens, et ne s'en font nul reproche de conscience, « pas même à l'article de la mort[2].

« Ces griefs, joints à la différence de langage et de « mœurs qui existe entre eux et nous, font qu'il n'y « a nul espoir que jamais nous ayons paix ou trêve « en cette vie, si grande de leur part est l'envie de « dominer, si vif de la nôtre est le désir légitime et « naturel de sortir d'une servitude insupportable, et « de recouvrer l'héritage de nos ancêtres[3]. Nous « gardons au fond de nos cœurs une haine invété-« rée, produite par de longs souvenirs d'injustices, « par le meurtre de nos pères, de nos frères, de nos « proches, et qui ne s'éteindra ni de notre temps ni « du temps de nos fils[4]. Ainsi donc, sans regret « ni remords, tant que nous serons en vie, nous les « combattrons pour la défense de nos droits, et ne « cesserons de les combattre et de leur nuire que « le jour où eux-mêmes, par défaut de puissance, « auront cessé de nous faire du mal, et où le Juge « suprême aura tiré vengeance de leurs crimes, ce

1. Quod non est peccatum. (Johan. de Fordun, *Scotichron.*, p. 920.)

2. Nullam super hoc, etiam in mortis articulo, sibi conscientiam facientes. (Ibid.)

3. Cumque in conditionibus et lingua sunt nobis... dissimiles... tantusque excutiendi eorum importabile servitutis jugum, recuperandi hereditatem nostram... debitus et naturalis affectus. (Ibid., p. 921.)

4. Nostro ac filiorum nostrorum ævo. (Ibid.)

« qui arrivera tôt ou tard, nous en avons le ferme 1134
« espoir[1]. Jusque-là nous leur ferons guerre à mort à
« pour recouvrer l'indépendance, qui est notre droit 1340
« naturel, contraints que nous y sommes par la né-
« cessité même, et aimant mieux affronter le péril
« en hommes de cœur que de languir au milieu des
« outrages[2]. »

Cette promesse de guerre à mort, faite il y a plus de quatre cents ans, n'est pas encore oubliée; et, chose triste, mais digne de remarque, le sang a coulé de nos jours en Irlande pour la vieille querelle de la conquête[3]. L'heure où cette querelle sera terminée est dans un avenir qu'on ne peut encore prévoir; car, malgré le mélange des races et les transactions de toute espèce amenées par le cours des siècles, la haine du gouvernement anglais subsiste, comme une passion native, dans la masse de la nation irlandaise. Depuis le jour de l'invasion, cette race d'hommes a constamment voulu ce que ne voulaient pas ses conquérants, détesté ce qu'ils aimaient, et aimé ce qu'ils détestaient. Elle dont les malheurs avaient été en partie causés par l'ambition des papes, elle s'est attachée aux doctrines du papisme avec une sorte de fureur, dès que l'Angleterre s'en est affranchie. Cette opiniâtreté indomptable, cette faculté de con-

1. Ideoque omni absque conscientiæ remorsu, quamdiu vita aderit, ipsos impugnabimus, pro nostri juris defensione. (Johan. de Fordun, *Scotichron.*, p. 923, ed. Hearne.)

2. Mortalem guerram habere cogimur cum prædictis, præeligentes, necessitate coacti... discrimini bellico viriliter nos opponere, quam... (Ibid., p. 924.)

3. Voyez, ci-après, la Conclusion de cette histoire.

1154 à 1340 server, à travers des siècles de misère, le souvenir de la liberté perdue et de ne point désespérer d'une cause toujours vaincue, toujours fatale à ceux qui osèrent la défendre, est peut-être le plus étrange et le plus grand exemple qu'un peuple ait jamais donné.

1100 à 1154 Quelque chose de la ténacité de mémoire et d'esprit national qui caractérise la race irlandaise se retrouve, aux mêmes époques, chez les indigènes du pays de Galles. Tout faibles qu'ils étaient vers la fin du douzième siècle, ils espéraient encore non-seulement recouvrer la portion conquise de leur terre natale, mais voir revenir le temps où ils avaient possédé l'île de Bretagne. Leur confiance imperturbable dans cet espoir chimérique faisait une telle impression sur ceux qui l'observaient, qu'en Angleterre et même en France les Gallois passaient pour avoir le don de prophétiser [1]. Les vers où d'anciens poëtes cambriens avaient exprimé avec effusion d'âme leurs vœux et leur attente patriotique étaient regardés comme des prédictions mystérieuses, dont on cherchait à trouver le sens dans les grands événements du jour [2]. De là vint la célébrité bizarre dont Myrdhin, barde du septième siècle, jouit cinq cents ans après sa mort, sous le nom de l'Enchanteur Merlin. De là vint aussi le renom extraordinaire du roi Arthur, héros d'un petit peuple dont l'existence était presque ignorée sur le continent. Mais les livres de ce petit

1. Radulf. de Diceto *Imag. histor.*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 534, ed. Selden.

2. *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XII et seq., passim

peuple étaient si remplis de poésie, ils avaient une si 1100
forte teinte d'enthousiasme et de conviction, qu'une a 1154
fois traduits dans les autres langues, ils devinrent pour les étrangers la lecture la plus attachante et le thème sur lequel les romanciers du moyen âge bâtirent le plus volontiers leurs fictions. C'est ainsi que le vieux chef de guerre des Cambriens parut, dans les récits fabuleux des trouvères normands et français, l'idéal du chevalier accompli et le plus grand roi qui eût porté couronne.

Mais on ne se contentait pas d'orner ce personnage de toutes les perfections chevaleresques, et bien des gens croyaient à son retour presque aussi fermement que les Gallois; cette opinion gagna même les conquérants du pays de Galles, à qui elle faisait peur, et qui ne pouvaient s'en défendre. Différents bruits, plus bizarres les uns que les autres, nourrissaient cette persuasion. Tantôt l'on disait que des pèlerins, venant de la Terre Sainte, avaient rencontré Arthur en Sicile, au pied du mont Etna[1]; tantôt qu'il avait paru dans un bois en Basse-Bretagne, ou bien que les forestiers du roi d'Angleterre, en faisant leur ronde au clair de la lune, entendaient souvent un grand bruit de cors, et rencontraient des troupes de chasseurs qui disaient faire partie de la suite du roi Arthur[2]. Enfin, le tombeau d'Arthur ne se voyait nulle part; on l'avait souvent cherché sans jamais

1. Gervasius Tilberiensis *Otia imperialia,* apud *Script. rer. brunsvic.*, t. I, p. 921.

2. Narrantibus nemorum custodibus quos forestarios... vulgus nominat... militum copiam venantium et canum et cornuum strepitum... (Ibid., t. I, p. 921 et 922.)

1100 pouvoir le découvrir, et ce hasard semblait une con-
à 1154 firmation de tous les bruits qui se répandaient[1].

1154 Les historiens contemporains du règne de Henri II
à 1189 avouent que toutes ces choses étaient pour les Gallois de grands motifs d'orgueil national, et un encouragement dans leur résistance à la domination étrangère[2]. Les esprits les plus fermes parmi les Anglo-Normands tournaient en ridicule ce qu'ils appelaient l'espérance bretonne; mais cette espérance, si vive qu'elle pénétrait par contagion chez les ennemis mêmes des Cambriens, portait ombrage aux politiques de la cour du roi d'Angleterre[3]. Pour lui donner un coup mortel, ils résolurent de faire la découverte du tombeau d'Arthur, et la firent en effet de la ma-
1189 nière suivante. Vers l'année 1189, un neveu du roi, nommé Henri de Sully, gouvernait le couvent de Glastonbury, situé au lieu même où la tradition populaire racontait que le grand chef cambrien s'était retiré pour y attendre la guérison de ses blessures[4]. Cet abbé publia tout à coup qu'un barde du pays de Pembroke avait eu des révélations sur la sépulture

1. Arthuris sepulcrum nusquam visitur, unde antiquitas neniarum adhuc eum venturum fabulatur. (Willelm. Malmesb. *de Gest. reg. angl.*, lib. III, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 115, ed. Savile.)

2. Plurimam quippe animositatis scintillam exprimere, plurimam rebellionis audaciam imprimere potest continua pristinæ nobilitatis memoria... et... regni britannici tantæ et tam diuturnæ regiæ majestatis recordatio. (Girald. Cambrens. *de Illaudabilibus Walliæ; Anglia sacra,* t. II, p. 455.)

3. Britonum ridenda fides et credulus error.

(Ducange, *Gloss. ad Script. mediæ et infimæ latinitatis*, verbo : Arturum expectare.)

4. Voyez plus haut, t. I, liv. I.

du roi Arthur, et l'on commença des fouilles profondes dans l'intérieur du monastère, en ayant soin d'enclore le terrain où se faisaient les recherches, pour écarter les témoins suspects[1]. La découverte ne manqua pas, et l'on trouva, disent les contemporains, une inscription latine gravée sur une plaque de métal, et des ossements d'une grandeur extraordinaire. On enleva ces restes précieux avec de grandes marques de respect[2], et Henri II les fit placer dans un cercueil magnifique, dont il ne plaignit pas la dépense, car il se croyait amplement dédommagé par le tort que devait faire aux Gallois la perte de leur rêve le plus cher, de la superstition qui animait leur courage et ébranlait celui de leurs conquérants[3]. 1189

Toutefois, l'obstination patriotique des Cambriens survécut à l'espérance du retour de leur roi Arthur, et ils furent loin encore de se résigner à la domination étrangère. Cette disposition d'esprit leur donnait une confiance en eux-mêmes tellement naïve qu'elle semblait presque de la folie. Dans une expédition que le roi Henri II fit en personne au sud du pays de Galles, un chef gallois, poussé par quelqu'une de ces vengeances de famille qui étaient le vice capital de la nation, vint le trouver à son camp et se joindre à lui. Le roi accueillit ce transfuge comme un auxiliaire précieux, et le questionnant sur les chances probables de la guerre: « Penses-tu, lui dit-« il, que les gens de ton pays puissent tenir contre

1. *Cambrobriton.*, vol. II, p. 366.
2. Ibid.
3. *Horæ britannicæ*, vol. II, p. 199.

1189 « mon armée[1]? » A une pareille demande l'orgueil patriotique se réveilla dans le cœur du Gallois. Regardant son interlocuteur d'un air calme et assuré, il répondit : « Roi, vos forces ou celles d'un autre « pourront bien affaiblir et, en partie, ruiner cette « nation, mais pour la détruire entièrement il fau« drait la colère de Dieu. Au jour du jugement der« nier, pas une autre race, ni une autre langue que « celle des Kymrys ne répondra pour ce coin de terre « devant le souverain Juge[2]. »

Les historiens ne disent pas quelle réplique Henri II fit à ces paroles, empreintes d'une si imperturbable conviction; mais l'idée de la science prophétique des Gallois n'était pas sans pouvoir sur lui-même; du moins ses flatteurs le crurent, car son nom se trouve, par interpolation, dans plusieurs des vieux poëmes attribués au barde Myrdhin[3].

Un jour que le même roi, revenant d'Irlande, passait par le comté de Pembroke, un homme du pays l'aborda pour lui faire une prédiction toute religieuse et remarquable seulement par les circonstances dont elle fut accompagnée. Le Gallois, pensant qu'un roi d'Angleterre devait entendre l'anglais, adressa à

1. Consultus ab eo senior quidam de gente Cambrorum, qui contra alios tamen vitio gentis eidem adhæserat, super exercitu regio, populoque rebelli si resistere posset, quid ei videretur. (Girald. Cambrens. *de Illaudabilibus Walliæ; Anglia sacra*, t. II, p. 455.)

2. Gravari quidem plurimaque ex parte destrui et debilitari vestris, rex, aliorumque viribus... gens ista valebit, ad plenum autem... nisi et ira Dei concurrerit, non delebitur. Nec alia, ut arbitror, gens quam hæc cambrica aliave lingua in die districti examinis, coram Judice supremo... pro hoc terrarum angulo respondebit. (Ibid.)

3. *Sketch of the early history of the Kymry*, by Roberts, p. 147.

Henri II la parole en cette langue, et lui dit : « *God* 1189
« *holde ye, king!* Dieu vous garde, roi[1]. » Ce salut fut suivi d'un discours dont le roi comprit à peine quelques mots : voulant répondre et ne le pouvant pas, il dit en français à son écuyer : « Demande à ce paysan « s'il nous conte ses rêves. » L'écuyer, que sa situation moins élevée avait mis à même de converser avec des Saxons, servit d'interprète entre son maître et le Cambrien[2]. Ainsi, pour le cinquième roi d'Angleterre depuis la conquête, la langue anglaise était une langue à peu près étrangère. Le fils et le successeur de Henri II, Richard, dans le règne duquel entre maintenant cette histoire, n'était pas plus que lui capable de tenir conversation en anglais; mais, en revanche, il parlait et écrivait également bien les deux langues romanes de la Gaule, celle du nord et celle du midi, la langue d'*oui* et la langue d'*oc*.

Le premier acte administratif de Richard Ier, 1189 à
quand son père (comme on l'a vu précédemment) eut 1190
été enseveli dans l'église de Fontevrault, fut de faire saisir Étienne de Tours, sénéchal de l'Anjou et tré-

1. Tandem cum exiret, et ad ostium Capellæ jam equum ascenderet, astitit ei vir quidam ante faciem... qui et regem in hæc verba quasi teutonice convenit : *God hold, ye, cuinge*, quod latine sonat : Deus te custodiat, rex. Et postea eadem lingua prosecutus est in hunc modum... (Girald. Cambrens. *Itinerarium Cambriæ*, ed. Camden, p. 840.) — Les mots *quasi teutonice* semblent dire que ce n'était pas l'anglais pur, mais le dialecte un peu mêlé de flamand qu'on parlait dans le comté de Pembroke. Voyez plus haut, livre VIII.

2. Rex autem militi, cui nomen Philippus de Mercros, qui frenum equi tenebat, dixit lingua gallica : Quære a rustico, utrum hoc somniaverit? Et cum anglice miles exponeret, subjecit ille lingua priori... (Ibid.)

1189 à 1190 sorier de Henri II[1]. On l'enferma, les fers aux pieds et aux mains, dans un cachot d'où il ne sortit qu'après avoir livré au nouveau roi tout l'argent du roi défunt et le sien propre[2]. Ensuite Richard passa le détroit, accompagné de Jean, son frère, et, dès son arrivée en Angleterre, il s'occupa des mêmes soins que sur le continent; il courut aux différents trésors royaux conservés dans plusieurs villes, et les fit rassembler, inventorier et peser[3]. L'amour de l'or fut la première passion que manifesta le nouveau souverain, et aussitôt qu'il eut été sacré et couronné selon l'ancien usage, il commença à mettre en vente tout ce qu'il possédait en terres, ses châteaux, ses villes, tout son domaine, et en certains lieux, le domaine d'autrui, si l'on en croit un historien de l'époque[4].

Beaucoup de riches Normands, clercs et laïques, profitèrent de l'occasion et acquirent à bon marché quelques portions du grand lot de conquête que Guillaume le Bâtard avait réservé pour lui-même et pour ses successeurs[5]. Les bourgeois saxons de plusieurs villes, qui étaient la propriété du roi, se cotisèrent alors pour racheter leurs maisons et devenir, à charge de rente annuelle, propriétaires du lieu qu'ils habitaient[6]. Par le seul fait d'un pareil traité, la

1. Statim injecit manus in Stephanum de Turonis, senescallum Andegaviæ... (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 654, ed. Savile.)

2. Usque ad novissimum quadrantem. (Ibid.)

3. Fecit computari et ponderari. (Ibid.)

4. Exposuit venditioni omnia quæ habuit. (Ibid., p. 658.)

5. Quicumque volebant, emerunt a rege sua et aliena jura. (Ibid., p. 660.)

6. Firma burgi. (Voyez Hallam's *Europe in middle ages.*)

ville qui l'avait conclu devenait une corporation et 1189 à 1190
s'organisait sous des syndics responsables envers le roi pour le payement de la dette municipale, et envers les bourgeois pour l'emploi des sommes levées par contribution personnelle. Les règnes des successeurs de Richard Ier offrent un grand nombre de ces conventions par lesquelles les cités d'Angleterre sortirent graduellement de la condition où la conquête normande les avait fait descendre [1]. Il est probable que Richard mit en usage ce moyen de remplir ses coffres, dans un temps où il semblait attentif à n'en négliger aucun. « Je vendrais Londres, disait-il à « ses courtisans, si je trouvais un acheteur [2]. »

L'argent que le roi d'Angleterre accumula de cette manière, dans les premiers mois de son règne, paraissait destiné aux frais de l'expédition en Terre-Sainte qu'il avait juré d'accomplir en commun avec Philippe, roi de France [3]. Néanmoins, Richard montrait peu d'empressement à se mettre en route; son compagnon de pèlerinage fut obligé d'envoyer des ambassadeurs en Angleterre pour le sommer de tenir sa parole, et lui dire que le rendez-vous de départ était fixé définitivement aux fêtes de Pâques [4]. Richard ne jugea pas à propos de tarder plus longtemps, et, à l'arrivée des messagers de France, il convoqua une assemblée générale de ses comtes et de ses barons,

1. Hallam's *Europe in middle ages.*

2. Londonias quoque venderem si emptorem idoneum invenirem. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 363, ed. Hearne.)

3. Voyez plus haut, livre x.

4. Immutabiliter. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 660, ed. Savile.)

1189 à 1190 où tous ceux qui, avec lui, avaient fait vœu de prendre la croix, jurèrent de se trouver sans faute au rendez-vous[1]. Les ambassadeurs firent ce serment sur l'âme du roi de France, et les barons d'Angleterre sur l'âme de leur roi[2]. Des vaisseaux furent rassemblés à Douvres, et Richard traversa la mer.

1190 Sur le point de partir pour la nouvelle croisade, les rois d'Angleterre et de France firent ensemble un pacte d'alliance et de fraternité d'armes, jurant que chacun d'eux maintiendrait la vie et l'honneur de l'autre ; qu'aucun ne manquerait à l'autre dans ses périls ; que le roi de France défendrait les droits du roi d'Angleterre comme sa propre ville de Paris, et le roi d'Angleterre ceux de l'autre roi comme sa propre ville de Rouen[3]. Richard s'embarqua dans un des ports du midi de la Gaule, qui tous, depuis la frontière d'Espagne jusqu'à la côte d'Italie, entre Nice et Vintimille, étaient libres, et relevaient nominalement de la royauté d'Aragon[4]. Le roi Philippe, qui n'avait point de ville maritime sur la Méditerranée, se dirigea vers Gênes, et s'embarqua sur des vaisseaux que lui fournit cette riche et puissante commune[5]. La flotte du roi d'Angleterre le rejoignit

1. In generali concilio apud Londonias. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 660, ed. Savile.)

2. Nuncii regis Franciæ... juraverunt in animam regis Franciæ... in animam regis Angliæ, coram nunciis. (Ibid.)

3. Quod neuter illorum alteri deficiet in negotiis suis, sed rex Franciæ juvabit regem Angliæ... ac si ipse vellet civitatem suam Parisius defendere... civitatem suam Rotomagi. (Ibid., p. 664.)

4. Ce fut à Marseille. — Inter Nices et Vintemile est divisio terrarum regis Arragoniæ. (Ibid., p. 667.)

5. Sismondi, *Hist. des Français,* t. VI, p. 96.

par le détroit de Gibraltar, et les deux rois, ayant 1190
côtoyé l'un après l'autre l'Italie dans toute sa longueur, firent halte en Sicile pour y prendre leurs quartiers d'hiver[1].

Cette île, conquise un siècle auparavant par les Normands seigneurs de l'Apulie et de la Calabre, formait, avec le territoire situé en face de l'autre côté du détroit, un royaume qui reconnaissait la suzeraineté du Saint-Siége. En l'année 1139, Roger, premier roi de Sicile et de Naples, avait reçu du pape Innocent II l'investiture par l'étendard. Après le règne de son fils et celui de son petit-fils, la couronne échut à l'un de ses bâtards nommé Tancrède, qui gouvernait depuis peu de temps lorsque les deux rois abordèrent à Messine. Tous deux furent accueillis avec de grandes marques de respect et d'amitié; Philippe reçut des logements pour lui et pour ses barons dans l'intérieur de la ville; et Richard s'établit hors des murs, dans une maison entourée de vignes.

Un jour qu'il se promenait aux environs de Messine, accompagné d'un seul chevalier, il entendit le cri d'un épervier sortir de la maison d'un paysan[2]. L'épervier et tous les oiseaux de chasse étaient alors en Angleterre, et même en Normandie, une propriété noble, interdite aux vilains et aux bourgeois, et réservée pour les plaisirs des barons et des chevaliers. Richard, oubliant qu'en Sicile il n'en était

1. Roger. de Hoved., loc. sup. cit., p. 667 et 668.
2. Vertit se ad domum quandam in qua audivit accipitrem. (Ibid., p. 673.)

1190 pas tout à fait comme dans son propre royaume, entra dans la maison, prit l'oiseau, et voulut l'emporter[1]; mais le paysan sicilien, quoique sujet d'un roi de race normande, n'était pas habitué à souffrir ce que supportaient les Anglais; il résista, et appelant ses voisins au secours, il tira contre le roi un
1190 à 1191 couteau qu'il portait à la ceinture[2]. Richard voulut se servir de son épée et faire face aux paysans qui s'amassaient autour de lui; mais, l'épée s'étant brisée entre ses mains, il fut contraint de prendre la fuite, poursuivi à coups de bâtons et de pierres[3].

Peu de temps après cette aventure, l'habitude de tout oser en Angleterre à l'égard des vilains et des bourgeois lui en attira une plus fâcheuse. Il y avait près de Messine, sur le bord du détroit, un couvent de moines grecs, très-fort par sa position : Richard, ayant trouvé ce lieu convenable pour y placer ses magasins, en chassa les moines et y mit garnison[4]. Mais les habitants de Messine voulurent montrer au prince étranger combien cet acte d'arrogance et de mépris pour eux leur déplaisait; ils fermèrent leurs portes et refusèrent l'entrée de la ville aux gens du roi d'Angleterre[5]. En apprenant cette nouvelle, Richard, outré de colère, se rendit au palais de Tan-

1. Intrans domum cepit illum. (Roger. de Hoved., loc. sup. cit., p. 673.)

2. Et cum... cultellum suum in regem extraxisset.

3. Cum lapidibus et fustibus... et sic vix evadens ex manibus eorum. (Ibid.)

4. Ibid.

5. Cum autem cives Messanæ vidissent... habuerunt eum suspectum. (Ibid.)

crède; il le requit de châtier, sans nul retard, ses bourgeois, qui osaient tenir tête à un roi [1]. Tancrède fit enjoindre aux Messinois de cesser toute démonstration hostile [2]. La paix sembla rétablie; mais la rancune sicilienne ne s'éteignit pas au gré des ménagements politiques. Quelques jours après, une troupe des plus irrités et des plus braves d'entre les bourgeois de Messine se rassembla sur les hauteurs voisines du quartier du roi d'Angleterre, pour tomber sur lui à l'improviste, lorsqu'il passerait avec peu de monde [3]. Lassés d'attendre, ils livrèrent l'assaut à la maison d'un officier normand, appelé Hugues le Brun; il y eut combat et grand tumulte, et Richard, qui était alors en conférence avec le roi Philippe sur les affaires de la guerre sainte, accourut, s'arma, et fit armer tous ses gens [4]. Avec des forces supérieures, il poursuivit les bourgeois jusqu'à la porte de la ville : ceux-ci entrèrent; mais le passage fut fermé aux Normands, sur lesquels on fit pleuvoir du haut des murs une grêle de flèches et de pierres [5]. Cinq chevaliers et vingt sergents du roi d'Angleterre furent tués; enfin son armée tout entière arriva, brisa une des portes, et, s'emparant de la ville, y

1190 à 1191

1. Intravit cymbam et ivit ad palatium regis Tancredi. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 673, ed. Savile.)

2. Ibid.

3. ... Magna multitudine congregati super montes, et expectaverunt quidam prompti et parati proditiose in regem Angliæ irruere. (Ibid.)

4. Fecerunt insultum in hospitium Hugonis de Brun... præcepit omnes suos armari. (Ibid.)

5. Multos et duros lapidum ictus. (Ibid.)

1190 à 1191 planta la bannière de Normandie sur toutes les tours[1].

Pendant ce combat, le roi de France était resté tranquille spectateur, sans offrir, disent les historiens, aucun secours à son frère de pèlerinage[2]; mais quand il vit l'étendard du roi d'Angleterre flotter sur les remparts de Messine, il demanda que ce drapeau fût enlevé et remplacé par le sien propre. Ce fut entre les deux frères d'armes le commencement d'une querelle qui ne fit que s'envenimer par la suite[3]. Richard ne voulut point consentir aux prétentions du roi de France; seulement il fit descendre sa bannière, et remit la ville en garde aux chevaliers du Temple, jusqu'à ce qu'il eût obtenu satisfaction du roi Tancrède pour la conduite des Messinois[4]. Le roi de Sicile accorda tout, et, plus timide que ne l'avait été une poignée de simples bourgeois, il fit jurer par ses grands officiers, sur son âme et sur la leur, que lui et les siens, sur terre et sur mer, garderaient en tout temps fidèle paix au roi d'Angleterre et à tous les siens[5].

1191 Pour preuve de sa fidélité à ce serment, Tancrède remit à Richard une lettre qu'il assurait lui avoir été envoyée par le roi Philippe, et dans laquelle celui-ci

1. Et... signa regis Angliæ in munitionibus per circuitum murorum posuerunt. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 674, ed Savile.)

2. Quamvis ipsi essent confratres in illa peregrinatione... (Ibid., p. 674.)

3. Postulavit ut signa regis Angliæ deponerentur, et... sua imponerentur. (Ibid.)

4. Ibid.

5. Se et suos pacem servaturos Ricardo regi Angliæ et suis in mari et terra. (Ibid. p. 677.)

disait que le roi d'Angleterre était un traître qui 1191
n'avait point observé les conditions de la dernière paix faite avec lui, et que si Tancrède et ses gens voulaient lui faire la guerre ouverte, ou l'attaquer de nuit par surprise, l'armée de France serait toute prête à les aider [1]. Richard garda quelque temps le secret sur cette confidence; mais dans une des disputes fréquentes qu'occasionnait entre lui et son frère d'armes leur séjour prolongé dans le même lieu, il présenta subitement la lettre au roi de France, lui demandant s'il la reconnaissait [2]. Sans répondre à cette question, Philippe attaqua de paroles le roi d'Angleterre : « Je vois ce que c'est, lui « dit-il; vous me cherchez malice pour avoir pré- « texte de ne point épouser ma sœur Aliz, que vous « avez juré d'épouser; mais tenez pour certain que « si vous l'abandonnez et prenez une autre femme, je « serai toute ma vie ennemi de vous et des vôtres [3]. » « — « Votre sœur, reprit tranquillement Richard, je « ne puis l'épouser; car il est certain que mon père « l'a connue, et qu'il a eu d'elle un enfant; ce que je « puis prouver, si vous l'exigez, par de bons et nom- « breux témoignages [4]. »

Ce n'était pas une découverte que Richard venait

1. Quod rex Angliæ proditor erat... et si ipse rex Tancredus vellet cum rege Angliæ in bello congredi, vel de nocte invadere, ille et gens sua auxiliarentur ei. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, *Rer. anglic. Script.*, p. 688, ed. Savile.)

2. Ibid.

3. Nunc scio vere quod rex Angliæ quærit causas malignandi adversus me... ut Alesiam, sororem meam, dimittat, quam ipse sibi desponsandam juravit... sed pro certo sciat quod si... (Ibid.)

4. Quia rex Angliæ pater suus eam cognoverat, et filium ex ea genuerat. (Ibid.)

1191 de faire sur le compte de sa fiancée ; il y avait longtemps qu'il savait cela, et même il ne l'avait pas ignoré dans le temps où, pour faire tort à son père, il montrait, comme on l'a vu plus haut, tant d'envie d'accomplir ce mariage[1]. Mais tout ce qu'il avait promis alors par ambition de régner, se voyant roi il ne jugea plus à propos de le tenir; et il obligea Philippe à subir la preuve testimoniale de la honte de sa propre sœur[2]. Les faits, à ce qu'il semble, étaient incontestables, et le roi de France, ne pouvant persister dans sa demande, dispensa Richard de sa promesse de mariage, moyennant la somme de dix mille marcs d'argent payables en quatre années. A cette condition, dit le narrateur contemporain, il lui donna licence d'épouser la femme qu'il voudrait[3].

Redevenus amis par ce traité, les deux rois mirent à la voile pour la Terre-Sainte, après avoir de nouveau juré sur les reliques et sur l'Évangile de se soutenir de bonne foi l'un et l'autre dans ce voyage et au retour[4]. Sur le point de partir, on publia dans les deux camps l'ordonnance suivante :

« Sachez qu'il est défendu à toute personne de « l'armée, à l'exception des chevaliers et des clercs, « de jouer de l'argent à quelque jeu que ce soit durant

1. Voyez plus haut, livre x.

2. Et ad hoc probandum multos produxit testes. (Ibid., loc. sup. cit.)

3. Sub hac conventione... dedit regi Angliæ licentiam ducendi in uxorem quamcumque vellet. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 688, ed. Savile.)

4. Juraverunt super reliquias sanctorum quod alter alterum et exercitum ejus in peregrinatione illa, eundo et redeundo, bona fide custodiret. (Ibid., p. 674, ed. Savile.)

« le passage. Mais les clercs et les chevaliers pour- 1191
« ront jouer jusqu'à perdre vingt sous en un jour et « une nuit; et les rois joueront selon leur bon plaisir[1].

« En la compagnie ou sur le vaisseau des rois, et « avec leur permission, les sergents d'armes royaux « pourront jouer jusqu à vingt sous et pareillement « en la compagnie des archevêques, évêques, comtes « et barons, et avec leur permission, leurs sergents « pourront jouer la même somme[2].

« Mais, si l'on prend à jouer, de leur autorité pri- « vée, des sergents d'armes, des travailleurs ou des « matelots, les premiers passeront aux verges, du- « rant trois jours, une fois par jour, et les derniers « seront plongés trois fois en mer du haut du grand « mât[3]. »

Dieu bénit, disent les historiens du temps, le saint pèlerinage de ces pieux et sages rois. Philippe arriva le premier devant la ville de Ptolémaïs ou Saint-Jean-d'Acre, alors assiégée par les chrétiens que Salah-Eddin avait chassés de Jérusalem et de la Palestine; Richard l'y joignit après un assez long retard, durant lequel il avait conquis l'ile de Chypre sur un prince de la race des Comnènes. Dès que les deux rois furent réunis, le siége d'Acre avança rapidement; leurs pierriers, leurs mangonneaux et

1. Exceptis militibus et clericis qui... reges autem pro beneplacito suo ludent. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 675, ed. Savile.)

2. Et in hospitio duorum regum possunt... usque ad XX solidos ludere. Et coram archiepiscopis et comitibus et baronibus. (Ibid.)

3. Si autem servientes aut marinarii aut alii ministri per se inventi fuerint ludentes... (Ibid.)

1191 leurs trébuchets battirent si bien les murs, que la brèche fut ouverte en peu de jours, et la garnison obligée de capituler[1]. Cette victoire, qui produisit chez les chrétiens d'Orient le plus vif enthousiasme, n'assura point cependant la concorde parmi les princes croisés. Malgré le serment prêté par les deux rois sur l'Évangile, eux et leurs soldats se haïssaient, s'injuriaient et se calomniaient mutuellement[2].

La plupart des chefs de l'armée, quels que fussent leur rang et leur pays, étaient divisés par des rivalités d'ambition, d'avarice ou d'orgueil. Le jour de la prise d'Acre, le roi d'Angleterre, trouvant la bannière du duc d'Autriche arborée sur les murs à côté de la sienne, la fit aussitôt enlever, déchirer et jeter dans une fosse d'ordures[3]. Peu de temps après, le marquis de Montferrat, qui disputait à Gui de Lusignan le vain titre de roi de Jérusalem, fut assassiné à Tyr par deux Arabes fanatiques, et ce fut le roi d'Angleterre qu'on accusa de les avoir soudoyés. Enfin, au bout de quelques mois, le roi de France, tombé malade, crut ou feignit de croire qu'il venait d'être empoisonné par quelque agent secret du roi d'Angleterre[4]. Sous ce prétexte, il abandonna l'en-

1. Petrariæ, mangonelli. (Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 64.)

2. Rex Franciæ et gens sua parvi pendebant regem Angliæ et gentem suam, et e con verso... (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 694, ed. Savile.)

3. In cloacam profundam... dejecit. (Rigordus, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 36.)

4. *Chron.* Johan. Bromton, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 1243, ed. Selden.

treprise qu'il avait fait vœu d'achever, et laissa ses 1191
compagnons de pèlerinage se débattre seuls contre les Sarrasins[1]. Richard, plus obstiné que lui, continua de tous ses efforts la tentative difficile de reconquérir la ville sainte et le bois de la vraie croix.

Pendant qu'il poursuivait, avec assez peu de fruit, 1190 à
des exploits qui rendirent son nom un objet de ter- 1191
reur dans tout l'Orient, l'Angleterre était le théâtre de grands troubles causés par son absence. Ce n'était pas que les Anglais d'origine eussent entrepris de se révolter contre leurs seigneurs de race normande, mais il y avait mésintelligence entre ces derniers. A son départ pour la croisade, le roi Richard n'avait confié aucune autorité à son frère Jean, qui ne portait alors d'autre titre que celui de comte de Mortain. Fidèle à ce vieil instinct de discorde, que lui-même attribuait à tous les membres de sa famille[2], Richard se défiait de lui et l'aimait peu. Un homme étranger à cette famille, étranger même à l'Anjou et à la Normandie, Guillaume de Longchamp, évêque d'Ély et originaire de Beauvais[3], avait été chargé par le roi de la direction suprême des affaires, sous le titre de chancelier et de grand justicier d'Angleterre. Enfin le roi Richard avait fait jurer à Geof-

1. Turpiter peregrinationis suæ propositum et votum... dereliquit. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 698, ed. Savile.)

2. Voyez plus haut, livre X.

3. Guilielmus de Longo Campo, ex pago belvacensi oriundus. (Roger. de Hoved., *Annal.*, pars. poster., apud *Rer. anglic. Script.*, p. 680, ed. Savile.)

1190 froy, son frère naturel, de ne mettre le pied en An-
à 1191 gleterre que trois ans après son départ, parce qu'il espérait être de retour avant ce terme [1].

Le chancelier Guillaume de Longchamp, maître de toute la puissance royale, en usa pour s'enrichir, lui et sa famille; il plaça ses parents et ses amis de naissance étrangère dans tous les postes de profit et d'honneur; il leur donna la garde des châteaux et des villes, qu'il ôtait, sous différents prétextes, aux hommes de race normande, faisant peser sur ces derniers, aussi bien que sur les Anglais, des exactions insupportables [2]. Les auteurs du temps disent que, grâce à ses rapines, pas un chevalier ne pouvait garder son baudrier plaqué d'argent, ni un noble son anneau d'or, ni une femme son collier, ni un juif ses marchandises [3]. Il affectait de prendre les manières d'un souverain, et scellait les actes publics de son propre sceau, au lieu du sceau d'Angleterre [4]; une garde nombreuse était postée autour de son hôtel; partout où il allait, mille chevaux et plus l'accompagnaient, et s'il requérait son gîte dans quelque maison, trois années de revenu ne suffisaient pas à réparer la dépense que lui et sa suite y avaient causée

1. Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 701, ed. Savile.

2. Clericis vero et laicis, ecclesias, prædia, terras et possessiones suas abstulit quæ aut nepotibus suis... erogabat, aut damnabiliter sibi retinebat. (Ibid., p. 680.)

3. Ut nec viro baltheum argento redimitum, nec fœminæ monile, nec viro nobili annulum, vel Judæo relinquerent thesaurum vel quidlibet pretiosi. (Matth. Paris., t. I, p. 166.)

4. Suo sigillo fecit universa... (*Chron.* Gervas. Cantuar., apud *Hist. angl. Script.*, t. II, col. 1578, ed. Selden.)

en un seul jour[1]. Il faisait venir à grands frais des 1190
trouvères et des jongleurs de France pour chanter à
sur les places publiques des vers à sa louange, et l'on 1191
disait partout que le chancelier n'avait pas son pareil au monde[2].

Jean, comte de Mortain, frère du roi, homme non moins ambitieux et non moins vain que Guillaume de Longchamp, voyait avec envie cette puissance et ce faste, qu'il aurait voulu pouvoir étaler lui-même. Tous ceux qu'indignaient les exactions du chancelier, ou qui désiraient un changement politique pour tenter la fortune, formèrent un parti autour du comte, et une lutte ouverte ne tarda pas à s'établir entre les deux rivaux. Leur inimitié éclata à l'occasion d'un certain Gérard de Camville, homme de race normande, à qui le chancelier voulut ôter le gouvernement, ou, comme on disait alors, la vicomté de Lincoln, que le roi lui avait vendue à prix d'argent[3]. Le chancelier, qui voulait donner cet office à l'un de ses amis, somma Gérard de lui rendre les clefs du château royal de Lincoln; mais le vicomte résista à cet ordre, déclarant qu'il était homme lige du comte Jean, et qu'il ne rendrait son fief qu'après avoir été jugé et condamné pour forfaiture dans la cour de son seigneur[4]. A ce refus, le chancelier vint,

1. Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 398, ed. Hearne.

2. De regno Francorum cantores et joculatores muneribus allexerat. ut de illo canerent in plateis, et jam dicebatur ubique quod non erat talis in orbe. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 703, ed. Savile.)

3. *Chron.* Johan. Bromton, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 1223, ed. Selden.

4. Se esse hominem comitis Johannis, et velle in curia sua jure

1190 à 1191 avec une armée, assiéger le château de Lincoln, le prit, et en chassa Gérard de Camville, qui demanda justice de cette violence à Jean, comme à son suzerain et à son protecteur[1]. Par une sorte de représailles du tort fait à son vassal, le comte Jean s'empara des citadelles royales de Nottingham et de Tickhil, y plaça ses chevaliers et y arbora sa bannière, protestant, dit un vieil historien, que si le chancelier ne faisait promptement droit à Gérard, son homme lige, il lui ferait visite avec une verge de fer[2]. Le chancelier eut peur, et négocia un accord par lequel le comte resta en possession des deux forteresses qu'il s'était fait livrer : ce premier pas du prince Jean vers l'autorité, que son frère avait craint de lui confier, ne tarda guère à être suivi de tentatives plus importantes.

1191 Geoffroy, fils naturel de Henri II, élu archevêque d'York du vivant de son père, mais demeuré longtemps sans confirmation de la part du pape, obtint enfin de Rome la permission de se faire consacrer par le prélat de Tours, métropolitain de l'Anjou[3]. Aussitôt après sa consécration, il partit pour l'Angleterre, malgré le serment que son frère l'avait contraint de prêter[4]. Le chancelier en fut averti ; et, au moment où l'archevêque Geoffroy allait s'embar-

stare. (*Chron.* Johan. Bromton, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 1223, ed. Selden.

1. Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 700, ed. Savile.

2. Visitaret eum in virga ferrea. (Ibid.)

3. Ibid., p. 701.

4. Immemor sacramenti quod fecerat domino regi fratri suo. (Ibid.)

quer au port de Wissant, il rencontra des messagers 1191
qui lui défendirent, au nom du roi, de passer la mer. Geoffroy ne tint compte de la défense, et des gens armés furent apostés pour le saisir à son débarquement[1]. Ayant échappé à leurs recherches, en se déguisant, il gagna un monastère de la ville de Canterbury, dont les religieux l'accueillirent et le cachèrent dans leur maison[2]. Mais bientôt le bruit courut qu'il s'y trouvait ; le couvent fut investi par des soldats, et l'archevêque, saisi dans l'église au moment où il venait de dire la messe, fut enfermé dans le château de la ville, sous la garde du connétable Matthieu de Clare. Cette arrestation violente fit grande rumeur par toute l'Angleterre, et le comte Jean, saisissant l'occasion, prit ouvertement le parti de son frère, et ordonna, avec menaces, au chancelier, de mettre en liberté l'archevêque. Le chancelier n'osa résister ; et alors, devenu plus audacieux, le comte de Mortain se rendit à Londres, y convoqua le grand conseil des barons et des évêques, et accusa devant eux Guillaume de Longchamp d'avoir abusé énormément du pouvoir que le roi lui avait confié[3]. Guillaume avait mécontenté trop de gens pour que son accusateur ne fût pas favorablement écouté. L'assemblée des barons le cita donc à comparaître devant elle ; il s'y refusa, et, rassemblant des hommes d'armes, il marcha sur Londres, de Windsor où il

1. Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 701, ed. Savile.)

2. Ibid.

3. Ut cancellarius jure staret in curia regis. (Ibid.)

1191 était, pour empêcher les barons de se réunir une seconde fois. Mais les hommes d'armes du comte le rencontrèrent aux portes de la ville, attaquèrent et dispersèrent son escorte, et le forcèrent de se jeter, en grande hâte, dans la Tour de Londres, où il se tint renfermé pendant que les barons et les évêques, réunis en parlement, délibéraient sur son sort[1].

La majorité d'entre eux avait dessein de frapper un grand coup, et de destituer celui à qui le roi Richard avait confié la lieutenance de son pouvoir, et qui, selon les formes légales, ne pouvait être déposé sans l'ordre exprès du souverain. Dans cette entreprise hardie, le comte de Mortain et les barons anglo-normands résolurent de compromettre les habitants saxons de Londres, afin d'avoir, pour appui, s'il fallait en venir aux mains, toute la population de cette grande ville. Le jour fixé pour leur assemblée, ils firent sonner la grosse cloche d'alarme; et, à mesure que les bourgeois sortaient de leurs maisons, des gens apostés leur disaient de se rendre à l'église Saint-Paul[2]. Les marchands et les gens de métier y allèrent en foule pour voir de quoi il s'agissait; ils furent surpris d'y trouver réunis les grands du pays, les fils des hommes de la conquête, avec lesquels ils n'avaient d'autres relations que celles du

1. Contigit quod... milites illius et milites comitis Johannis obviaverunt sibi et acriter congressi sunt. (Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 701, ed. Savile.)

2. Pulsata campana quæ populum solet ad conveniendum urgere, tam archiepiscopi quam episcopi, tam comites quam barones, convenerunt in capitulo Sancti Pauli Londoniæ. (Radulf. de Diceto *Imag. histor.*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 664, ed. Selden.)

vilain avec le seigneur. Contre l'ordinaire, les barons 1191
et les prélats firent bon accueil aux bourgeois, et une sorte de fraternité passagère parut, malgré les différences de conditions sociales, entre les Normands et les Saxons. Ces derniers comprirent ce qu'ils purent des discours prononcés devant eux en langue française, et, le débat fini, on lut une prétendue lettre du roi, datée de Messine, laquelle portait que, si le chancelier se conduisait mal dans son office, on pourrait le déposer et mettre à sa place l'archevêque de Rouen [1]. Après cette lecture, on prit les voix de toute l'assemblée, sans distinction de race, et les hérauts normands proclamèrent « qu'il avait plu à « Jean, comte de Mortain, frère du roi, à tous les « évêques, comtes et barons du royaume, et aux ci- « toyens de Londres, que le chancelier Guillaume « de Longchamp fût destitué de son office [2]. »

Pendant que ces choses avaient lieu dans l'église de Saint-Paul, le chancelier se tenait enfermé dans la Tour de Londres; il aurait pu y soutenir un siége; mais, abandonnant tout projet de se défendre, il offrit de capituler. La libre sortie lui fut accordée, sous condition de remettre à l'archevêque de Rouen, son successeur, les clefs de tous les châteaux du roi [3]. On lui fit jurer de ne point sortir d'Angleterre avant

1. Ostenderunt coram populo litteras domini regis sigillatas. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 702, ed. Savile.)

2. Placuit ergo Johanni, fratri regis, et omnibus episcopis, et comitibus et baronibus regni, et civibus Londoniarum quod cancellarius deponeretur. (Ibid.)

3. Ibid., p. 704, ed. Savile.

1191 d'avoir fait cette remise, et l'on emprisonna ses deux frères comme otages de sa parole[1]. Il se retira à Canterbury; mais, après y être demeuré quelques jours, il prit la résolution de s'enfuir, aimant mieux laisser ses frères en danger de mort que de rendre les châteaux, par la possession desquels il espérait encore recouvrer ce qu'il avait perdu[2]. Il sortit de la ville à pied et déguisé, ayant par-dessus ses habits d'homme une jupe de femme et une cape à larges manches, la tête couverte d'un voile d'étoffe épaisse, tenant sous le bras un ballot de toile, et à la main une aune[3]. Dans cet attirail, qui était celui des marchandes anglaises de l'époque, le chancelier se rendit vers la mer, et fut obligé d'attendre quelque temps le navire où il devait s'embarquer[4].

Il s'assit tranquillement sur une pierre, avec son ballot sur les genoux; des femmes de pêcheurs qui passaient l'abordèrent en lui demandant le prix de sa toile; mais, faute de savoir un seul mot d'anglais, le chancelier ne répondit rien, ce qui étonna fort les acheteuses[5]. Elles s'éloignèrent cependant; mais d'autres femmes survinrent, aperçurent la toile, et, l'ayant touchée pour l'examiner, firent la même demande que les premières. La prétendue mar-

1. Fratres suos... obsides dedit. (Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 702, ed. Savile.)

2. Ibid.

3. Tunica fœminea viridi... cappam habens ejusdem coloris... manicatam... peplum in capite... pannum linneum in manu sinistra... virgam venditoris in dextra... (Ibid.)

4. Ibid., p. 704.

5. Ille vero non respondebat, quia linguam anglicanam prorsus ignorabat. (Ibid.)

chande continua de garder le silence, et les femmes renouvelèrent leurs questions; enfin, poussé à bout, le chancelier se mit à rire tout haut, croyant sortir d'embarras par cette espèce de réponse[1]. A ce rire hors de propos, les femmes crurent qu'elles avaient devant elles une personne idiote ou aliénée, et, soulevant son voile pour la reconnaître, découvrirent un visage d'homme fraîchement rasé[2]. Leurs cris de surprise ameutèrent les ouvriers du port; ceux-ci, joyeux de trouver un objet de risée, se jetèrent sur le personnage déguisé, le tirant par ses habits, le faisant tomber par terre, et s'amusant de ses vains efforts pour leur échapper ou leur faire comprendre qui il était[3]. Après l'avoir traîné quelque temps à travers les cailloux et la boue, les pêcheurs et les matelots finirent par l'enfermer dans une cave, d'où il ne sortit qu'en faisant connaître sa mésaventure aux agents de l'autorité normande[4]. 1191

Forcé d'exécuter ses engagements envers le comte de Mortain et ses partisans, l'ex-chancelier leur rendit les clefs des châteaux, et obtint ainsi la permission de sortir librement d'Angleterre. A son arrivée en France, il s'empressa d'écrire au roi Richard que son frère Jean s'était emparé de toutes ses forte-

1. Cumque ille nihil responderet, sed magis subrideret... (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 704, ed. Savile.)

2. Viderunt faciem hominis nigram et noviter rasam. (Ibid.)

3. Et facta est statim multitudo virorum ac mulierum extrahentium de capite peplum et trahentium eum prostratum in terram per manicas et capucium. (Ibid.)

4. Pluribusque modis turpiter tractavit per totam villam et... in quodam cellario tenebroso... inclusit. (Ibid.)

1191 resses, et se disposait à usurper son royaume s'il ne revenait promptement [1]. D'autres nouvelles, plus
1192 alarmantes encore, ne tardèrent pas à parvenir au roi d'Angleterre en Palestine. Il apprit que Philippe de France, passant par Rome, avait prié le pape de l'exempter du serment de paix qu'il avait prêté à Richard, et que, dès son arrivée dans son château de Fontainebleau, il s'était vanté de mettre bientôt à mal les domaines du roi d'Angleterre [2]. Malgré la distance qui le séparait alors des lieux où se trouvait Richard, le roi Philippe affectait toujours de craindre quelque trahison ou quelques embûches de sa part [3]. Une fois qu'il venait d'arriver au château de Pontoise pour s'y divertir, on le vit tout à coup prendre un air soucieux et retourner en grande hâte vers Paris. Il réunit aussitôt ses barons, et leur montra des lettres venues, à ce qu'il assurait, d'outre-mer, et dans lesquelles on l'avertissait de prendre garde à lui, parce que le roi d'Angleterre avait envoyé d'Orient des *hassassis*, ou *assassins*, pour le tuer [4].

C'était le nom, alors tout nouveau dans les langues européennes, par lequel on désignait les mahométans fanatiques de religion et de patriotisme, qui croyaient gagner le paradis en se dévouant à tuer

1. Nisi ipse celerius venire festinasset. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. Anglic. Script.*, p. 704, ed. Savile.)

2. Guilielm. Neubrig., *De reb. anglic.*, p. 428, ed. Hearne.

3. Vel frustra timebat, vel potius se ad augendam invidiam timere fingebat. (Ibid., p. 437.)

4. Quod ad suggestionem et mandatum regis Angliæ Richardi mittebantur Arsacidæ. (Rigordus, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 37.) — Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 716, ed. Savile.

par surprise les ennemis de leur foi. On croyait 1192
généralement qu'il existait dans les défilés du mont Liban une tribu entière de ces enthousiastes, soumise à un chef appelé le Vieux de la Montagne, et que les vassaux de ce personnage mystérieux, à son premier signal, couraient joyeusement à la mort[1]. Le nom de *Haschischi*, par lequel on les désignait en langue arabe, provenait de celui d'une plante enivrante dont ils faisaient un fréquent usage pour s'exalter ou s'étourdir[2].

On conçoit que le nom de ces hommes qui poignardaient à l'improviste, frappaient les généraux d'armée au milieu de leurs soldats, et mouraient en riant, pourvu qu'ils n'eussent pas manqué leur coup, devait inspirer une grande terreur aux croisés et aux pèlerins de l'Occident. Ils rapportaient un souvenir si vif de l'effroi qu'ils avaient ressenti au seul mot d'*assassin*, que ce mot passa bientôt dans toutes les bouches, et que les contes d'assassinat les plus absurdes purent trouver aisément en Europe des gens disposés à y croire. Cette disposition existait, à ce qu'il paraît, en France, lorsque le roi Philippe assembla ses barons en parlement à Paris. Nul d'entre eux n'exprima de doute sur le péril du roi; et Philippe, soit pour mieux exciter parmi ses vas-

1. Fertur esse in Oriente, agens sub ditione cujusdam potentis Sarraceni, quem Senem agnominant, quoddam hominum genus... (Guilielm. Neubrig., *De reb. anglic.*, p. 435, ed. Hearne.) — Le mot de *Vieux* donné par les croisés au chef de la tribu des *Assassins*, est la traduction du mol *scheik*, qui, en arabe, signifie *un homme âgé* et *un chef de tribu*.

2. Cette plante est une espèce de chanvre, appelé en arabe *haschische*. (Voyez la Chrestomathie arabe de M. Sylvestre de Sacy.)

1192 saux la haine contre le roi d'Angleterre, soit pour se donner de nouvelles sûretés contre ses autres ennemis et contre ses sujets eux-mêmes, entoura sa personne de précautions extraordinaires[1]. « Contre la « coutume de ses aïeux, disent les contemporains, il « ne marcha plus qu'escorté de gens en armes, et « institua, pour plus grande sécurité, des gardes de « son corps, choisis parmi les gens qui lui étaient le « plus dévoués, et portant des massues de cuivre[2]. » On dit que certaines personnes qui, usant de la familiarité accoutumée, s'approchèrent de lui par mégarde, coururent le danger de la vie[3]. « Cette nou« veauté royale étonna beaucoup de gens, et leur « déplut singulièrement[4]. »

Le mauvais effet produit par l'institution de ces gardes du corps, alors appelés *sergents à masses*, obligea le roi Philippe à convoquer de nouveau l'assemblée des barons et des évêques de France[5]. Il renouvela devant elle ses premières imputations contre le roi d'Angleterre, assurant que c'était lui qui avait fait tuer à Tyr, en plein jour, le marquis de Mont-

1. Ad majorem cautelam corporis sui. (Rigordus, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 37.)

2. Præter morem majorum suorum, nonnisi armata vallatus custodia, procedebat. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 437, ed. Hearne.) — Instituit... custodes corporis sui, clavas æreas semper in manibus portantes. (Rigordus, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 37.)

3. Quidam familiari ausu propius accedentes, non sine periculo... (Guilielm. Neubrig., loc. sup. cit.)

4. Mirantibus hanc novitatem regiam plurimis. (Ibid.)

5. Ut pro ea satisfaceret... suorum concilium Parisius convocavit. (Ibid., p. 439.)

ferrat, par les assassins qu'il tenait à sa solde[1]. 1192
« Y a-t-il lieu, après tout cela, de s'émerveiller, dit « le roi de France, que j'aie de moi plus de soin que « de coutume ? Néanmoins, si mes précautions vous « paraissent inconvenantes ou superflues, décidez, « et j'y renoncerai[2]. » L'assemblée ne manqua pas de répondre que tout ce que le roi jugeait à propos de faire pour sa sûreté personnelle était bon et convenable ; les gardes du corps furent maintenus, et l'institution s'en conserva bien des siècles après qu'on eut cessé de croire, en France, au pouvoir mystérieux du Vieux de la Montagne[3]. Une autre question adressée par le roi Philippe à ses barons fut celle-ci : « Dites-moi s'il n'est pas légitime que je tire prompte « et bonne vengeance des torts manifestes que m'a « faits ce traître de Richard[4] ? » Sur ce point, la réponse fut encore plus unanime ; car les barons de France étaient tous animés d'un vieil esprit de rancune nationale contre le pouvoir des Normands[5].

Malgré l'éloignement où il se trouvait, le roi Richard fut assez promptement informé de ces nouvelles, parce que, dans la ferveur du zèle qui venait

1. Dum... per plateam civitatis Tyri... equitaret. (Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 65.)

2. Quam tamen (curam) si reputatis vel indecentem vel superfluam, decernite amo vendam. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 438, ed. Hearne.)

3. Guilielm. Armoric. *De gest. Phil. Aug.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 71. — *Chroniques de Saint-Denis*, apud ibid., p. 377.

4. De manifesto proditore proprias... ulcisci injurias. (Guilielm. Neubrig., loc. sup. cit.)

5. Ibid.

1192 de se rallumer en Europe contre les sectateurs de Mahomet, de nouveaux pèlerins partaient chaque jour pour la Terre-Sainte. La destitution du chancelier, et l'occupation des forteresses par le comte Jean, avaient beaucoup troublé le roi d'Angleterre, et il prévoyait que tôt ou tard son frère, suivant l'exemple que lui-même lui avait donné, unirait ses projets d'ambition aux projets d'hostilité du roi de France[1]. Ces craintes l'agitèrent bientôt au point que, malgré le serment qu'il avait fait de ne pas quitter la Terre-Sainte tant qu'il lui resterait un roussin à manger[2], il conclut une trêve de trois ans trois mois et trois jours avec les Sarrasins, et se mit en route vers l'Occident.

Parvenu en mer à la hauteur de la Sicile, il songea qu'il y aurait du danger pour lui à débarquer dans un des ports de la Gaule méridionale, parce que la plupart des seigneurs de Provence étaient parents du marquis de Montferrat et parce que le comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles, suzerain des pays maritimes situés à l'ouest du Rhône, était son ennemi personnel[3]. Craignant de leur part quelques embûches, au lieu de traverser la Méditerranée, il entra dans le golfe Adriatique, après avoir congédié la plus grande partie de sa suite, afin de n'être point reconnu[4]. Son vaisseau fut attaqué par des pirates,

1. Propter sinistros rumores quos audierat. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 717, ed. Savile.)

2. Quamdiu haberet unum runcinum ad manducandum. (Ibid., p. 716.)

3. Voyez plus haut, livre X.

4. Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 457, ed. Hearne. —

avec lesquels, à la suite d'un combat assez vif, il 1192
trouva moyen de faire amitié, si bien qu'il quitta son navire pour un des leurs, qui le conduisit à un petit port de la côte d'Istrie [1]. Il prit terre avec un baron normand appelé Baudouin de Béthune, maître Philippe et maître Anselme, ses chapelains, quelques templiers et quelques serviteurs [2]. Il s'agissait d'obtenir un sauf-conduit du seigneur de la province, qui résidait à Goritz, et qui, par un fâcheux hasard, était allié de près à la famille du marquis de Montferrat. Le roi envoya l'un de ses gens faire cette demande, et le chargea d'offrir au comte de Goritz un anneau orné d'un gros rubis, qu'il avait acheté en Palestine à des négociants pisans [3]. Ce rubis, alors célèbre, fut reconnu par le comte. « Qui sont « ceux qui t'envoient me demander passage? dit-il « au messager [4]. — Des pèlerins revenant de Jérusa- « lem. — Et leur nom? — L'un s'appelle Baudouin « de Béthune, et l'autre Hugues le Marchand, qui « vous offre cet anneau [5]. » Le comte de Goritz, examinant l'anneau avec attention, fut quelque temps sans rien dire, et reprit tout à coup : « Tu ne dis « pas vrai, ce n'est pas Hugues qu'il se nomme, c'est

Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 71.

1. Qui piratæ... cum rege confœderati... ascendit rex cum eis. (Ibid.)

2. Ibid.

3. A quodam Pisano... comparaverat. (Ibid.)

4. Ibid.

5. Unus, inquit, eorum appellatur Baldewinus de Betun, alter vero dicitur Hugo mercator... (Ibid.)

1192 « le roi Richard [1]. Mais puisqu'il a voulu m'honorer « de ses dons sans me connaître, je ne veux point « l'arrêter; je lui renvoie son présent, et je le laisse « libre de partir [2]. »

Surpris de cet incident, auquel il était bien loin de s'attendre, Richard partit aussitôt; on ne chercha point à l'en empêcher. Mais le comte de Goritz envoya prévenir son frère, seigneur d'une ville peu éloignée, que le roi des Anglais était dans le pays, et devait passer sur ses terres [3]. Le frère avait à son service un chevalier normand appelé Roger, natif d'Argentan, auquel il donna aussitôt commission de visiter chaque jour toutes les hôtelleries où logeaient des pèlerins, et de voir s'il ne reconnaîtrait pas le roi d'Angleterre au langage ou à quelque autre signe, lui promettant, s'il réussissait à le faire saisir, la moitié de sa ville à gouverner [4]. Le chevalier normand se mit à la recherche durant plusieurs jours, allant de maison en maison, et finit par découvrir le roi. Richard essaya d'abord de cacher qui il était; mais, poussé à bout par les questions du Normand, il fut contraint d'en faire l'aveu [5]. Alors Roger se mit à pleurer, et le conjura de prendre sur-le-champ

1. Non, inquit, Hugo, sed rex Richardus appellatur. (Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 71.)

2. ... Qui me ignotum ita honoravit, et munus missum remitto, et liberam abeundi licentiam concedo. (Ibid.)

3. Ibid., p. 72.

4. Roger nomine, Normannus genere *de Argenton*... si forte regem per loquelam, vel per aliquod signum explorare posset... (Ibid.)

5. Singulorum hospitia inquirens et discutiens... regem repeirt... confitetur quod erat. (Ibid.)

la fuite, lui offrant son meilleur cheval[1]; puis il 1192
retourna vers son seigneur, lui dit que la nouvelle de l'arrivée du roi n'était qu'un faux bruit, qu'il ne l'avait point trouvé, mais seulement Baudouin de Béthune, un de ses compatriotes, qui revenait de pèlerinage. Le seigneur, furieux d'avoir manqué son coup, fit arrêter Baudouin, et le retint en prison[2].

Pendant ce temps, le roi Richard était en fuite sur le territoire allemand, ayant pour toute compagnie Guillaume de l'Étang, son ami intime, et un valet qui savait parler la langue teutonique, soit qu'il fût Anglais de naissance, soit que sa condition inférieure lui eût donné le goût d'apprendre la langue anglaise, alors fort ressemblante au dialecte saxon de la Germanie, et n'ayant ni mots français, ni locutions, ni constructions françaises[3]. Ils voyagèrent trois jours et trois nuits sans prendre de nourriture, presque sans savoir où ils allaient, et entrèrent dans la province qu'on appelait en langue tudesque Œster-reich, c'est-à-dire pays de l'Est. Ce nom était un dernier souvenir du vieil empire des Franks, dont cette contrée avait formé jadis l'extrémité orientale[4]. L'Œster-reich ou l'Autriche, comme disaient les

1. Qui statim cum lacrymis equum per optimum regi tradens... (Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 72.)

2. Dicit frivolum esse quod audierat de regis adventu... Baldewinum de Betun... jussit comprehendi. (Ibid.)

3. Rex cum Willelmo de Stagno, et quodam puero, qui linguam teutonicam intelligebat, per tres dies et noctes... (Ibid.)

4. Voyez plus haut, livre III.

1192 Français et les Normands, dépendait de l'empire germanique, et était gouvernée par un seigneur qui prenait le titre de *here-zog* ou duc; et, par malheur, ce duc, nommé Léopold[1], était celui que Richard avait mortellement offensé en Palestine en faisant lacérer sa bannière. Sa résidence était à Vienne, sur le Danube, où le roi et ses deux compagnons arrivèrent épuisés de fatigue et de faim[2].

Le serviteur, qui parlait anglais, alla au change de la ville échanger des besants d'or contre de la monnaie du pays[3]. Il fit devant les marchands beaucoup d'étalage de son or et de sa personne, prenant un air d'importance et des manières d'homme de cour[4]. Les bourgeois, soupçonneux, le menèrent à leur magistrat, pour savoir qui il était. Il se donna pour le domestique d'un riche marchand qui devait arriver dans trois jours, et il fut mis en liberté sur cette réponse[5]. A son retour au logis du roi, il lui raconta son aventure, et lui conseilla de partir au plus vite; mais Richard, désirant prendre du repos, demeura encore quelques jours[6]. Durant cet intervalle, le bruit de son débarquement se répandit en Autriche; et le duc Léopold, qui désirait à la fois se venger et s'enrichir par la rançon d'un pareil pri-

1. Plus correctement *Leot-polde*, brave parmi le peuple.

2. Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 72.

3. Ad escambium veniens, cum plures bizantios proferret. (Ibid.)

4. Nimisque curialiter et pompatice se haberet. (Ibid.)

5. Servientem cujusdam ditissimi mercatoris. (Ibid.)

6. Per aliquot dies requiescere cupiens. (Ibid.)

sonnier, envoya de tous côtés à sa recherche des 1192
espions et des gens armés [1]. Ils parcoururent la contrée sans rien découvrir; mais un jour, le même serviteur, qui avait déjà été arrêté une fois, se trouvant au marché de la ville, où il achetait des provisions, on remarqua à sa ceinture des gants richement brodés, tels qu'en portaient, avec leurs habits de cour, les grands seigneurs de l'époque [2]. On le saisit de nouveau, et, pour lui arracher des aveux, on le mit à la torture [3]; il révéla tout, et indiqua l'hôtellerie où se trouvait le roi Richard. Cette maison fut aussitôt cernée par les hommes d'armes du duc d'Autriche, qui, surprenant le roi, l'obligèrent à se rendre. Le duc lui témoigna du respect; mais il le fit enfermer dans une prison, où des soldats d'élite le gardaient, jour et nuit, l'épée nue [4].

Dès que le bruit de l'arrestation du roi d'Angleterrese fut répandu, l'Empereur ou César de toute l'Allemagne [5] somma le duc d'Autriche, son vassal, de lui remettre le prisonnier, sous prétexte qu'il ne convenait qu'à un Empereur de tenir un roi en pri-

1. In ultionem cujusdam læsionis... magis autemopum anglicanarum homo avarus... sitiens... (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 45, ed. Hearne.)

2. Chirothecas domini regis sub zona secum incautius gestasse. (Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 72.)

3. Dirissime torquent, variis pœnis et cruciatibus afficiunt. (Ibid.)

4. Strenuis militibus suis custodiendum tradidit, qui, die noctuque, strictis ensibus arctissime eum ubique custodierunt. (Ibid.)

5. Henri, sixième du nom, fils de Frédéric Barberousse et père de Frédéric II. — Occasione captivi insignis diripiendi. (Guilielm. Neubrig. *De reb. anglic.*, p. 459, ed. Hearne.)

1192 son[1]. Le duc Léopold se rendit à cette raison bizarre avec une bonne grâce apparente, mais non sans stipuler qu'il lui reviendrait au moins une certaine part de la rançon[2]. Le roi d'Angleterre fut alors transféré de Vienne sur les bords du Rhin, dans l'une des forteresses impériales; et l'Empereur, tout joyeux, envoya au roi de France un message, plus agréable pour lui, dit un historien du temps, qu'un présent
1193 d'or et de pierreries[3]. Philippe écrivit aussitôt à l'Empereur pour le féliciter de sa prise, et l'engager à la garder avec soin, parce que, disait-il, le monde ne serait jamais en paix si un pareil brouillon réussissait à s'évader[4]. En conséquence, il proposait de payer une somme égale ou même supérieure à la rançon du roi d'Angleterre, si l'Empereur voulait le lui donner en garde[5].

L'Empereur soumit, selon l'usage, cette proposition à la diète ou assemblée générale des seigneurs et des évêques d'Allemagne. Il exposa devant eux les motifs de la demande du roi de France, et justifia l'emprisonnement de Richard par le prétendu crime de meurtre commis sur le marquis de Montferrat, l'insulte faite à la bannière du duc d'Autriche, et la trêve de trois ans conclue avec les Sarrasins. Pour ces méfaits, le roi d'Angleterre devait,

1. Allegans regem non decere teneri a duce, nec esse indecens si ab imperatoria celsitudine decus regium teneretur. ((Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 459, ed. Hearne.)

2. Pactus... competentem provenientis commodi portionem. (Ibid.)

3. Gratissimum illi super aurum et topazium. (Ibid., p. 459.)

4. Mundum componi non posse si tantus turbator emergeret... (Ibid.. p. 466.)

5. Sibi... custodiendum traderet. (Ibid.)

selon lui, être déclaré ennemi capital de l'Empire[1]. 1193
L'assemblée décida que Richard serait jugé par elle sur les griefs qu'on lui imputait; mais elle refusa de le livrer au roi de France[2]. Celui-ci n'attendit pas le jugement du prisonnier pour lui envoyer dire, par un message exprès, qu'il le renonçait pour son vassal, le défiait et lui déclarait la guerre à outrance[3]. En même temps, il fit faire au comte de Mortain les mêmes offres qu'autrefois il avait faites à Richard pour l'exciter contre son père. Il promit de garantir au comte Jean la possession de la Normandie, de l'Anjou et de l'Aquitaine, et de l'aider à s'emparer de la royauté en Angleterre; il ne lui demandait en retour que d'être fidèlement son allié, et d'épouser cette malheureuse Aliz dont il a été fait mention plus haut[4]. Sans conclure d'alliance positive avec le roi Philippe, Jean commença des intrigues dans tous les pays soumis à son frère; et, sous prétexte que Richard était mort ou devait être regardé comme tel, il exigea le serment de fidélité des officiers publics, et des gouverneurs des châteaux et des villes[5].

Le roi d'Angleterre fut averti de ces manœuvres

1. *Chron.* Johan. Bromton, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 1252, ed. Selden.

2. Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 465, ed. Hearne.

3. Missis... a latere suo viris honoratis hominium quo sibi astrictus videbatur solemniter refutavit, bellumque vincto indicens... (Ibid.)

4. Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 724, ed. Savile.

5. Petiit sibi... fidelitates hominum regni, affirmans quod rex Angliæ frater suus mortuus erat. (Ibid.)

1193 par plusieurs abbés de Normandie, qui obtinrent la permission de le visiter dans sa prison, et surtout par son ancien chancelier, Guillaume de Longchamp, l'ennemi personnel du comte de Mortain [1]. Richard le reçut comme un ami persécuté pour son service, et l'employa dans plusieurs négociations. Le jour fixé pour le jugement du roi arriva; il comparut, comme accusé, devant la diète germanique assemblée à Worms; il n'eut besoin que de promettre, pour sa rançon, cent mille marcs d'argent, et de s'avouer vassal de l'Empereur, pour être absous sur tous les points [2]. Cet aveu de vasselage, qui n'était qu'une simple formalité, avait de l'importance aux yeux de l'Empereur à cause de ses prétentions à la domination universelle des Césars de Rome, dont il se disait l'héritier. La sujétion féodale du royaume d'Angleterre à l'empire germanique n'était pas de nature à durer longtemps, et néanmoins l'aveu et la déclaration s'en firent alors avec toute la pompe et l'appareil commandés par les usages du siècle. « Le « roi Richard, dit un contemporain, se destitua du « royaume et le remit à l'Empereur, comme au suze- « rain universel, l'en investissant par son chape- « ron [3]; et aussitôt l'Empereur le lui rendit pour le « tenir en fief, sous la condition d'un cens annuel « de cinq mille livres sterling, et l'en investit par

1. Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 722, ed. Savile.

2. Ibid., p. 722-724.

3. Deposuit se de regno Angliæ, et tradidit illud imperatori sicut universorum domino et investivit eum inde per pileum suum. (Ibid., p. 724.)

« une double croix d'or[1]. » Après cette cérémonie, 1193
l'Empereur, les évêques et les seigneurs d'Allemagne promirent par serment, sur leur âme, que le roi d'Angleterre serait mis en liberté aussitôt qu'il aurait payé cent mille marcs d'argent; et dès ce jour, la captivité de Richard devint moins étroite[2].

Pendant ce temps, le comte de Mortain, poursuivant ses intrigues et ses manœuvres, sollicitait les justiciers d'Angleterre, l'archevêque de Rouen et les barons de Normandie, de lui jurer fidélité et de le reconnaître pour roi. La plupart refusèrent; et le comte, se sentant trop faible pour les contraindre à faire ce qu'il souhaitait, passa en France, et conclut un traité formel avec le roi Philippe[3]. Il s'avoua vassal et homme lige de ce roi pour l'Angleterre et tous les autres États de son frère, jura d'épouser sa sœur, et de lui abandonner une partie considérable de la Normandie, Tours, Loches, Amboise et Montrichard, aussitôt que, par son secours, il serait devenu roi d'Angleterre[4]. Enfin il souscrivit à la clause suivante : « Et si mon frère Richard m'offrait « la paix, je ne l'accepterais point sans l'aveu de mon

1. Sed imperator .. statim reddidit ei... regnum Angliæ tenendum de ipso, pro quinque millibus lib. sterlogorum... de tributo solvendis et investivit eum inde... per duplicem crucem de auro. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 724, ed. Savile.)

2. Episcopi et duces cum universa nobilitate quæ aderat juraverunt in animam imperatoris... (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 477, ed. Hearne.)

3. Rigordus, *De gest. Phil. Aug.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 40. — (Roger. de Hoved., loc. sup. cit.)

4. Homo suus devenit de Normannia et cæteris terris fratris sui (Ibid.)

1193 « allié de France, même dans le cas où mon allié la « ferait pour son propre compte avec mon dit frère « Richard[1]. »

Après la conclusion de ce traité, le roi Philippe passa la frontière de Normandie avec une armée nombreuse, et le comte Jean fit semer de l'argent parmi les tribus galloises encore libres pour les engager à seconder par une invasion les manœuvres de ses partisans en Angleterre[2]. Ce peuple, opprimé par les Normands, mit avec joie sa haine nationale au service de l'une des deux factions qui déchiraient ses ennemis; mais, incapable de grands efforts hors du petit pays où il défendait si opiniâtrément son indépendance, il fut peu utile aux adversaires du roi Richard. Ces derniers obtinrent d'ailleurs peu de succès en Angleterre; et cette circonstance détermina le comte Jean à demeurer près du roi de France, et à tourner toutes ses vues du côté de la Normandie[3]. Ainsi exemptée du fléau de la guerre, l'Angleterre n'en fut pas plus heureuse, car elle avait à subir d'énormes tributs levés pour la rançon du roi. Les collecteurs royaux parcouraient le pays dans tous les sens, et faisaient contribuer toutes les classes d'hommes, clercs ou laïques, Saxons ou Normands[4]. Toutes les sommes levées partiellement dans les pro-

1. Si autem Ricardus frater meus rex Angliæ cum rege Franciæ faceret pacem, et per ipsum offerret mihi pacem, ego, sine voluntate regis Franciæ, cum rege Angliæ pacem facere non possem. (Rigordus, *De gest. Phil. Aug.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 40.)

2. *Annales waverleienses,* apud *Rer. anglic. Script.*, t. II, p. 164, ed. Gale.

3. Guilielm. Neubrig. *De reb. anglic.*, p. 467 et 468, ed. Hearne.

4. Nulli parcentes, nec ulla erat distinctio. (Ibid., p. 478.)

vinces furent réunies à Londres; l'on avait calculé 1193
que le total devait s'élever au montant de la rançon; mais on trouva un énorme déficit causé par la fraude des employés [1]. Cette première levée se trouvant insuffisante, les officiers royaux en firent commencer une nouvelle, se servant, disent les historiens, du nom plausible de rançon du roi pour couvrir leurs honteuses rapines [2].

Il y avait près de deux ans que Richard était en prison; il s'ennuyait de sa captivité, et envoyait message sur message à ses officiers et à ses amis d'Angleterre et du continent, pour les presser de le délivrer en payant sa rançon [3]. Il se plaignait amèrement d'être négligé par les siens, et de ce qu'on ne faisait pas pour lui ce que lui-même eût fait pour tout autre. Il exprima ses plaintes dans une chanson composée en langue romane méridionale, idiome qu'il préférait au dialecte moins poli de la Normandie, de l'Anjou et de la France.

« J'ai assez d'amis, mais ils donnent pauvrement;
« c'est honte à eux si, faute de rançon, depuis deux
« hivers je suis prisonnier [4].

1. Quod accidisse creditur per fraudem executorum. (Guilielm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 479, ed. Gale.)

2. Manifestum rapinarum dedecus honesto redemptionis regiæ nomine palliant. (Ibid.)

3. Frequentibus commonebat mandatis uti redemptionis suæ pretium modis omnibus præparantes, liberationem suam maturarent. (Ibid., p. 478.)

4. Pro n'ay d'amis, mas paure son li don;
Ancta lur es si per ma rezenson
Soi sai dos yvers pres.

(Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. IV, p. 183.)

1193 « Qu'ils sachent bien, mes hommes et mes barons, « anglais, normands, poitevins et gascons, que je « n'ai pas si pauvre compagnon que pour argent je « laissasse en prison : je ne dis pas cela par repro- « che ; mais je suis encore prisonnier !... »

Pendant que la seconde collecte pour la rançon du roi Richard se faisait par toute l'Angleterre, les messagers de l'Empereur vinrent à Londres recevoir, comme à-compte sur la somme totale, l'argent qu'on avait déjà réuni [1]. Ils en vérifièrent la qualité par poids et par mesure, et mirent leur sceau sur des sacs, que les marins anglais transportèrent jusqu'au territoire de l'Empire, aux risques et périls du roi d'Angleterre [2]. L'argent arriva sain et sauf entre les mains du César d'Allemagne, qui en fit passer le tiers au duc d'Autriche, pour sa part de prise [3] ; ensuite, il y eut une nouvelle diète assemblée pour décider du sort du prisonnier, dont la délivrance fut fixée à la troisième semaine après Noël, à condition qu'il laisserait un certain nombre d'otages pour garantie du payement qui lui restait à faire [4]. Le roi Richard accorda tout, et l'Empereur, ravi de sa bonne grâce, voulut lui faire un don en récompense. Il lui octroya par charte authentique, pour les tenir de lui en fief, des pays dont il n'était souverain que de

1. Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic Script.*, p. 732, ed. Savile.

2. In pondere et mensura... periculo regis Angliæ. (Ibid.)

3. Cujus (summæ) pars tertia duci Austriæ, qui eumdem regem captivaverat, competere dicebatur. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 478, ed. Hearne.)

4. Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 733, ed. Savile.

nom, une partie de la Bourgogne, le Lyonnais, le Viennois et la Provence[1]. « Or, il faut savoir, dit un « contemporain, que ces terres, données au roi « par l'Empereur, contiennent cinq archevêchés et « trente-trois évêchés; mais il faut savoir aussi « que ledit Empereur n'y a jamais pu exercer au- « cune autorité, et que les habitants n'ont jamais « voulu reconnaître aucun seigneur présenté par « lui[2]. » 1193

Lorsque le roi de France et le comte Jean, son allié, apprirent ce qui venait d'être résolu dans la diète impériale, ils craignirent de n'avoir pas le temps d'exécuter leur dessein avant la délivrance du roi. Ils envoyèrent donc en grande hâte des messagers à l'Empereur pour lui offrir soixante-dix mille marcs d'argent s'il voulait prolonger d'une seule année l'emprisonnement de Richard, ou, s'il l'aimait mieux, mille livres d'argent pour chaque nouveau mois de captivité, ou bien encore cent cinquante mille marcs pour que le prisonnier fût remis à la garde du roi de France et du comte[3]. Tenté par ces brillantes propositions, l'Empereur eut envie de manquer à sa parole; mais les membres de la diète, qui avaient juré de la tenir fidèlement, s'y opposèrent, et, usant de leur puissance, ils firent relâcher le

1. Provinciam et Vianam et *Vianais* et Marsiliam et Narbonam et Arle Blanc. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 732, ed. Savile.)

2. Et est sciendum quod supradictus imperator nunquam prædictis terris et hominibus dominari potuit, neque ipsi aliquem dominum ad præsentationem imperatoris recipere voluerunt. (Ibid.)

3. Ibid., p. 733.

1194 captif vers la fin de janvier 1194[1]. Richard ne pouvait se diriger vers la France, ni vers la Normandie, envahie alors par les Français; et ce qu'il y avait de plus sûr pour lui, c'était de s'embarquer dans un port d'Allemagne pour aller directement en Angleterre. Mais on était dans la saison des mauvais temps; il fut obligé d'attendre plus d'un mois à Anvers; et pendant cet intervalle, l'Empereur fut de nouveau tenté par l'avarice; l'espoir de doubler ses profits l'emporta sur la crainte de déplaire à des chefs moins puissants que lui, et qu'en qualité de seigneur *paramont* il avait mille moyens de réduire au silence[2]. Il résolut donc de s'emparer une seconde fois du prisonnier qu'il avait laissé partir; mais le secret de cette trahison ne fut pas assez bien gardé, et l'un des otages restés entre les mains de l'Empereur trouva moyen d'en avertir le roi[3]. Richard s'embarqua aussitôt dans la galiote d'un marchand de Normandie, appelé Alain Tranchemer; et ayant ainsi échappé aux hommes d'armes envoyés pour le prendre, il aborda heureusement au port de Sandwich[4].

Accueilli avec de grandes marques de joie, il trouva la majorité des comtes et des barons anglo-normands fidèle et dévouée à sa cause. Peu de

1. Propter cupiditatem pecuniæ quam rex Franciæ et comes Johannes ei obtulerant... (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 734, ed. Savile.) — Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 484, ed. Hearne.

2. Indultæ ei gratiæ, ut dicitur, imperatorem pœnituit. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 484, ed. Hearne.)

3. Relaxatum ad perpetuam revocare custodiam cogitavit. (Ibid.)

4. Ibid., p. 486. — Roger. de Hoved., loc. sup. cit.

temps auparavant, le grand conseil ou parlement du royaume avait déclaré le comte de Mortain ennemi public, et ordonné que toutes ses terres seraient saisies, et qu'on assiégerait ses châteaux [1]. Au moment où le roi arriva, cet ordre s'exécutait, et dans toutes les églises, on prononçait, au nom des archevêques et des évêques, au son des cloches et à la lueur des cierges, l'arrêt d'excommunication contre le comte et ses adhérents [2]. Le bruit de la délivrance du *Cœur de lion* (c'est le surnom que les Normands donnaient au roi Richard) mit fin à la résistance des garnisons qui tenaient encore pour le comte Jean. Toutes se rendirent, à l'exception de celle de Nottingham, qui ne voulut pas croire à la nouvelle; le roi, irrité et prompt dans sa colère, marcha sur cette ville pour en faire le siége en personne, avant même d'entrer dans Londres [3]. 1194

Sa présence au camp devant Nottingham fut annoncée aux gens d'armes enfermés dans la place par un bruit extraordinaire de trompettes, de cors, de clairons et d'autres instruments de musique militaire; mais, pensant que ce n'était qu'une ruse des assiégeants pour les tromper, ils continuèrent à se défendre [4]. Le roi fit un serment terrible contre ceux qui osaient lui résister, et livra l'assaut à la ville, qui fut prise; mais la garnison se retira dans

1. Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 736, ed. Savile.)

2. Ibid.

3. Ibid.

4. Cum... sonitu tubarum et buccinarum. (Ibid.)

1194 le château, l'un des plus forts que les Normands eussent bâtis en Angleterre. Avant de battre les murs du château avec ses pierriers et ses autres machines, Richard fit dresser un gibet, haut comme un grand arbre, où l'on pendit, par son ordre, à la vue de la garnison, quelques hommes pris dans le premier assaut[1]. Ce spectacle parut aux assiégés un signe de la présence du roi plus certain que tout ce qu'ils avaient vu jusque-là, et ils se rendirent à merci[2].

Après sa victoire, le roi Richard, voulant se délasser, fit un voyage de plaisir dans la plus grande forêt de l'Angleterre, qui s'étendait depuis Nottingham jusqu'au centre du comté d'York, sur un espace de plusieurs centaines de milles; les Saxons l'appelaient Sire-Wode, nom qui, dans la suite des temps, s'est changé en celui de *Sherwood*. « Jamais de sa « vie il n'avait vu ces forêts, dit un narrateur con- « temporain, et elles lui plurent extrêmement[3]. » Au sortir d'une longue captivité, on est toujours sensible au charme des sites pittoresques; et, d'ailleurs, à cet attrait naturel pouvait s'en joindre un autre tout particulier, et plus piquant peut-être pour l'esprit aventureux de Richard Cœur de lion. Sherwood était alors une forêt redoutable aux Normands; c'était l'habitation des derniers restes des bandes de Saxons armés qui, reniant encore la conquête, per-

1. Furcas levari fecit. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 736, ed. Savile.)

2. Et posuerunt se in misericordia regis de vita et membris et de terreno honore. (Ibid.)

3. Profectus est videre... forestas de *Sire-wood*, quas ipse nunquam viderat antea, et placuerunt ei multum. (Ibid.)

sistaient volontairement à vivre hors de la loi de 1194
l'étranger[1]. Partout chassés, poursuivis, traqués comme des bêtes fauves, c'est là seulement qu'à la faveur des lieux ils avaient pu se maintenir en nombre, et sous une sorte d'organisation militaire qui leur donnait un caractère plus respectable que celui de voleurs de grands chemins.

Vers le temps où le héros du baronage anglo- 1189 à
normand visita la forêt de Sherwood, dans cette 1194
même forêt vivait un homme qui était le héros des serfs, des pauvres et des petits, en un mot de la race anglo-saxonne. « Parmi les déshérités, dit un « ancien chroniqueur, on remarquait alors le fa- « meux brigand Robert Hode, que le bas peuple « aime tant à fêter par des jeux et des comédies, « et dont l'histoire, chantée par les ménétriers, « l'intéresse plus qu'aucune autre[2]. » A ce peu de mots se réduisent toutes nos données historiques sur l'existence du dernier Anglais qui ait suivi l'exemple

1. Voyez plus haut, livres V et VII.

2. Hoc in tempore de exhæredatis surrexit et caput erexit ille famosissimus sicarius *Robertus Hode* et Littil Johanne cum eorum complicibus, de quibus stolidum vulgus hianter in comœdiis et tragœdiis prurienter festum faciunt, et super ceteras romancias mimos et bardanos cantitare delectantur. (Johan. de Fordun, *Scotichron.*, p. 774, ed. Hearne). — En ramenant au règne de Richard Ier ce fait que Fordun rapporte au règne de Henri III, j'ai suivi la tradition commune, celle que montrent vivante au quinzième siècle d'anciens drames populaires où l'on voit figurer, à côté de Robin Hood, le roi Richard et son frère Jean, celle que rétablit, après Fordun, un autre chroniqueur écossais, qui, terminant le règne du roi Richard, continue ainsi : *Circa hæc tempora, ut auguror, Robertus Hudus Anglus et parvus Johannes, latrones famatissimi, in nemoribus latuerunt.* (Johannis Major. *Historia Majoris Britanniæ, tam Angliæ quam Scotiæ*, p. 150.)

1189 à 1194 de Hereward[1]; et pour retrouver quelques traits de sa vie et de son caractère, c'est aux vieilles romances et aux ballades populaires qu'il faut, de nécessité, avoir recours. Si l'on ne peut ajouter foi aux faits bizarres et souvent contradictoires rapportés dans ces poésies, elles sont du moins un témoignage incontestable de l'ardente amitié du peuple anglais pour le chef de bande qu'elles célèbrent, et pour ses compagnons, qui, au lieu de labourer pour des maîtres, couraient la forêt gais et libres, comme s'expriment de vieux refrains[2].

On ne peut guère douter que Robert, ou plus vulgairement Robin Hood, n'ait été d'origine saxonne; son prénom français ne prouve rien contre cette opinion, parce que, dès la seconde génération après la conquête, l'influence du clergé normand fit tomber en désuétude les anciens noms de baptême, remplacés dès lors par des noms de saints ou d'autres, usités en Normandie. Le nom de Hood est saxon, et les ballades les plus anciennes, et par conséquent les plus dignes d'attention, rangent les aïeux de celui qui le porta dans la classe des paysans[3]. Plus tard, quand s'affaiblit le souvenir de la révolution opérée par la conquête, les poëtes de village imaginèrent d'embellir leur personnage favori de la pompe des grandeurs et

1. Voyez plus haut, livre V.

2. We range the forest mery and free. (Robin Hood, a *Collection* of all the ancient poems, songs and ballads, relative to that celebrated english outlaw, by Joseph Ritson, vol. I.)

3. I shall you tell of a good yeman
His name was Robin Hode.
(Ritson's *Robin Hood*, vol. I, p. 2.)

des richesses : ils en firent un comte, ou tout au- 1189
moins le petit-fils d'un comte, dont la fille, ayant à 1191
été séduite, s'enfuit et accoucha dans un bois. Cette dernière supposition a donné lieu à une romance populaire pleine d'intérêt et d'idées gracieuses ; mais rien de probable ne l'autorise[1].

Qu'il soit vrai ou faux que Robin Hood soit né, comme le dit cette romance, «dans le bois verdoyant, « au milieu des lis en fleur, » c'est dans les bois qu'il passa sa vie à la tête d'une centaine d'excellents archers, redoutable aux comtes, aux vicomtes, aux évêques et aux riches abbés d'Angleterre, mais chéri des fermiers, de laboureurs, des veuves et des pauvres gens[2]. Ils accordaient paix et protection à tout ce qui était faible et opprimé, partageaient avec ceux qui n'avaient rien les dépouilles de ceux qui s'engraissaient de la moisson d'autrui, et, selon la vieille tradition, faisaient du bien à toute personne honnête et laborieuse[3]. Robin Hood était le meilleur cœur et le plus habile tireur d'arc de toute la bande ; et après lui on citait Petit-Jean, son lieutenant et

1. O Willie's large o' limb and lith,
And come o' high degree :
And he is gane to earl Richard,
To serve for meat and fee.
Earl Richard had but ae daughter...

(Jamieson's *Popular songs*, vol. II, p. 44.)

2. Centum sagittarios ad pugnam aptissimos Robertus latrociniis aluit, quos 400 viri fortissimi invadere non audebant. (Johannis Major. *Historia Majoris Britanniæ, tam Angliæ quam Scotiæ*, p. 150.)

3. Hujus Roberti gestis tota Britannia in cantibus utitur. Fœminam nullam opprimi permisit, nec pauperum bona surripuit, verum eos ex abbatum bonis ablatis opipare ditavit. (Ibid.)

1189 à 1194 son frère d'armes, dont il ne se séparait jamais, dans le péril comme dans la joie, et dont les chroniques, les ballades et les proverbes anglais ne le séparent pas non plus [1]. La tradition nomme encore quelques-uns de ses compagnons, tels que Mutch, le fils du meunier, le vieux Scathlocke, et un moine appelé frère Tuck, qui combattait en froc, et pour toute arme se contentait d'un lourd bâton [2]. Ils étaient tous d'humeur joyeuse, ne visant point à s'enrichir, mais seulement à vivre de leur butin, et distribuant tout ce qu'ils avaient de superflu aux familles expropriées dans le grand pillage de la conquête. Quoique ennemis des riches et des puissants, ils ne tuaient point ceux qui tombaient entre leurs mains, et ne versaient le sang que pour leur propre défense [3]. Leurs coups ne tombaient guère que sur les agents de la police royale et les gouverneurs des villes ou des provinces, que les Normands appelaient vicomtes, et que les Anglais appelaient sheriffs. « Bandez vos « arcs, dit Robin Hood, et essayez-en les cordes; « dressez une potence ici près; et malédiction sur

1. Robertus Hode et Littil Johanne. (Johannis de Fordun, *Scotichron.*) — Robertus Hudus et parvus Joannes. (Johannis Major. *Historia Britanniæ.*) — Voyez Ritson's *Robin Hood,* passim. — En parlant de choses ou de personnes toujours l'une avec l'autre, on disait proverbialement : *Robin Hood and Little John.*

2. With cowl and quaterstaff. (*Ancient songs* of Robin Hood.)

3. Solum opulentorum virorum bona diripientes, nullum nisi eos invadentem vel resistentem pro suarum rerum tuitione occiderunt. (Johannis Major. *Historia Majoris Britanniæ, tam Angliæ quam Scotiæ,* p. 150. — *Annales* or a general chronicle of England by J. Stow, p. 159 ; London, 1631.

« la tête de celui qui fera grâce au sheriff et aux 1189 à 1194
« sergents[1]. »

Le sheriff de Nottingham fut celui contre lequel Robin Hood eut le plus souvent à combattre, et celui qui le pourchassa le plus vivement à cheval et à pied, mettant sa tête à prix et excitant ses compagnons et ses amis à le trahir. Mais aucun homme ne le trahit, et plusieurs l'aidèrent à se retirer du péril où sa hardiesse l'entraînait souvent. « J'aimerais mieux mou-
« rir, lui disait un jour une pauvre femme, que de ne
« pas tout faire pour te sauver ; car qui m'a nourrie
« et vêtue, moi et mes enfants? n'est-ce pas toi et
« Petit-Jean[2] ? »

Les aventures surprenantes de ce chef de bandits du douzième siècle, ses victoires sur les hommes de race normande, ses stratagèmes et ses évasions, furent longtemps le seul fond d'histoire nationale qu'un homme du peuple en Angleterre transmît à ses fils après l'avoir reçu de ses aïeux. L'imagination populaire prêtait au personnage de Robin Hood toutes les qualités et toutes les vertus du moyen âge. Il passe pour avoir été aussi dévot à l'église que brave au combat, et l'on disait de lui qu'une fois entré pour entendre l'office, quelque danger qui survînt, il ne

1. But bend your boes, and strok your strings
Set the gallow tree aboute,
And Christes curse on his head, said Robin,
That spares the sheriff and the sergeant.
(Jamieson's *Popular songs*, vol. II, p. 52.)

2. *Old Ballads historical and narrative*, by Thomas Evans, vol. I, p. 103

1189 à 1194 sortait jamais qu'à la fin[1]. Ce scrupule de dévotion l'exposa une fois à être pris par le sheriff et ses hommes d'armes; mais il trouva encore moyen de faire résistance, et même, à ce que dit la vieille histoire, un peu suspecte d'exagération, ce fut lui qui prit le sheriff[2]. Sur ce thème, les ménestrels anglais du quinzième siècle ont composé une longue ballade, dont quelques lignes méritent d'être citées, ne fût-ce que comme exemple de la couleur franche et animée que le peuple donne à sa poésie dans les temps où il existe une littérature véritablement populaire.

« En été, quand la verdure est belle et les feuilles « larges et longues, il y a plaisir dans la forêt à écou- « ter le chant des oiseaux[3];

« A voir les chevreuils quitter la colline, pour se « retraiter dans la plaine et se mettre à l'ombre sous « les feuilles vertes du bois.

« C'était un jour de Pentecôte, de bonne heure, un « matin de mai, un de ces jours où le soleil se lève « beau, et où les oiseaux chantent gaiement.

« Par la croix du Christ! dit Petit-Jean, voilà « une joyeuse matinée, et dans toute la chré-

1. De quo... quædam commendabilia recitantur... missam... devotissime audiret, nec aliqua necessitate volebat interrumpere officium. (Johan. de Fordun, *Scotichron.*, p. 774, ed. Hearne.)

2. Ibid.

3. In somer when the shawes be sheyn,
And leves be large and long,
Hit is full mery in fayre forest
To here the foulys song.

(Jamieson's *Popular songs*, vol. II, p. 54.)

« tienté il n'y a pas un homme plus joyeux que « moi [1]. 1189 à 1194

« Ouvre ton cœur, mon cher maître, et songe qu'il « n'y a pas dans l'année de plus beau temps qu'un « matin de mai [2].

« Une chose me pèse, dit Robin Hood, et me chagrine le cœur, c'est de ne pouvoir, en aucun jour « de fête, entendre messe ni matines [3].

« Il y a quinze jours et plus que je n'ai vu mon Sau« veur, et je voudrais aller à Nottingham, avec l'aide « de la bonne Marie [4].

« Robin va seul à Nottingham, et Petit-Jean reste « au bois de Sherwood ; il va dans l'église de Sainte-« Marie, et s'agenouille devant la croix [5]... »

Robin Hood ne fut pas simplement renommé pour sa dévotion aux saints et aux jours de fête ; lui-même eut, comme les saints, son jour de fête dans l'année ; et dans ce jour, chômé religieusement par les habitants des hameaux et des petites villes d'Angleterre, il n'était permis de s'occuper de rien, sinon

1. This is a mery mornyng, seid litulle John,
Be hym that dyed on tre;
And more mery man, than I am on,
Was not in Christante.
(Jamieson's *Popular songs,* vol. II, p. 55.)

2. Pluk up thi hert, my dere mayster.
(Ibid.)

3. The on thyng greves me, seyd Robyn,
And does my hert mych woo.
(Ibid.)

4. With the myght of mylde Mary.
(Ibid.)

5. Ibid.

1189 à 1194 de jeux et de plaisirs. Au quinzième siècle, cet usage était encore observé; et les fils des Saxons et des Normands prenaient en commun leur part de ces divertissements populaires, sans songer qu'ils étaient un monument de la vieille hostilité de leurs aïeux. Ce jour-là, les églises étaient désertes comme les ateliers; aucun saint, aucun prédicateur ne l'emportait sur Robin Hood; et cela dura même après que la réforme eut donné en Angleterre un nouvel essor au zèle religieux. C'est un fait attesté par un évêque anglican du seizième siècle, le célèbre et respectable Latimer[1]. En faisant sa tournée pastorale, il arriva le soir dans une petite ville près de Londres, et fit avertir qu'il prêcherait le lendemain, parce que c'était jour solennel. « Le lendemain, dit-il, je me « rendis à l'église; mais, à mon grand étonnement, « j'en trouvai les portes fermées à clef; j'envoyai « chercher la clef, et l'on me fit attendre une heure « et plus; enfin un homme vint à moi et me dit : « Messire, ce jour est un jour de grande occupation « pour nous; nous ne pouvons vous entendre; car « c'est le jour de Robin Hood[2]; tous les gens de la « paroisse sont au loin à couper des branches pour « Robin Hood, vous les attendriez inutilement. » L'évêque s'était revêtu de son costume ecclésiastique; il fut obligé de le quitter, et de continuer sa

1. Robin Hood, *Collection of all the ancient songs*, etc., by Joseph Ritson. Londres, 1832. — Voyez les notes qui suivent la vie de Robin Hood, t. I, p. CVI et CVII.

2. Sir, this is a busie day with us; we cannot heare you, it is Robin Hoodes daye. (Sermo VI, before king Edward VI, f° 74, b.) — Voyez Hawkins's, *General History of music.*, vol. III, p. 411.

route, laissant la place aux archers habillés de vert, qui jouaient sur un théâtre de feuillée les rôles de Robin Hood, de Petit-Jean et de toute la bande[1]. 1155 à 1191

Des traces de ce long souvenir, dans lequel s'anéantit pour le peuple anglais le souvenir même de l'invasion normande, subsistent encore aujourd'hui. On trouve dans la province d'York, à l'embouchure d'une petite rivière, une baie qui, sur toutes les cartes modernes, porte le nom de Robin Hood[2], et il n'y a pas bien longtemps que, dans la même province, près de Pontefract, l'on montrait aux voyageurs une source d'eau vive et claire qu'on appelait le puits de Robin Hood, et qu'on les invitait à y boire en l'honneur du fameux archer[3]. Durant tout le dix-septième siècle, les vieilles ballades de Robin Hood, imprimées en lettres gothiques (espèce d'impression que le bas peuple anglais affectionnait singulièrement), circulaient dans les villages, où elles étaient colportées par des hommes qui les chantaient sur une espèce de récitatif[4]. On en compila même plusieurs collections complètes à l'usage des lecteurs des villes, et l'un de ces recueils portait le titre élégant de *Guirlande de Robin Hood*[5]. Aujourd'hui ces livres, devenus rares, n'intéressent que les érudits; et l'histoire des

1. To geve place to Robin Hoodes men. — Voyez les notes du Recueil de Ritson, t. I, p. CVII.

2. *Robin Hood's bay*. (Hawkins's *General history of music*, vol. II, p. 411.)

3. Robin Hood's well. (Evelin's Diary.)

4. Hawkins's *General history of music*, vol. III, p. 410.

5. *Robin Hood's Garland*.

1189 à 1194 héros de Sherwood, dépouillée de ses ornements poétiques, ne se lit plus que parmi les contes à l'usage des enfants.

Aucune des ballades qui nous ont été conservées ne raconte la mort de Robin Hood ; la tradition vulgaire est qu'il périt dans un couvent de femmes, où un jour, se sentant malade, il était allé demander des secours. On devait lui tirer du sang, et la nonne qui savait faire cette opération, ayant reconnu Robin Hood, la pratiqua sur lui de manière à le tuer[1]. Ce récit, qu'on ne peut ni affirmer ni contester, est assez conforme aux mœurs du douzième siècle ; beaucoup de femmes, dans les riches monastères, s'occupaient alors à étudier la médecine, et à composer des remèdes qu'elles offraient gratuitement aux pauvres. De plus, en Angleterre, depuis la conquête, les supérieures des abbayes et la plus grande partie des religieuses étaient d'extraction normande, ainsi que le prouvent leurs statuts, rédigés en vieux français[2]: cette circonstance explique peut-être comment le chef de bandits saxons, que les ordonnances royales avaient mis *hors la loi*, trouva des ennemies dans le couvent où il était allé chercher assistance. Après sa mort, la troupe dont il était le chef et l'âme se dispersa ; et Petit-Jean, son fidèle compagnon, désespérant de se maintenir en Angleterre, et poussé par l'envie de continuer la guerre contre les Normands, se rendit en Irlande, où il prit part aux révoltes des

1. Percy's *Reliques of ancient English poetry*, vol. I, p. 198, 6e éd

2. Regulæ monialium Beatæ Mariæ de Sopwell, in auctuario additamentor., ad Matth. Paris, t. I, p. 261.

indigènes[1]. Ainsi fut dissoute la dernière troupe de brigands anglais qui ait eu un caractère politique, et qui mérite par là une mention dans l'histoire. 1189 à 1194

Entre les réfugiés du camp d'Ely et les hommes de Sherwood, entre Hereward et Robin Hood, il y avait eu, surtout dans le nord de l'Angleterre, une succession de chefs de partisans et d'*outlaws* qui ne furent pas non plus sans renommée, mais dont on sait trop peu de chose pour qu'ils puissent être considérés comme des personnages historiques. Les noms de quelques-uns, tels qu'Adam Bel, Clym of the Clough, ou Clément de la Vallée, et William de Cloudesly, se sont conservés longtemps dans la mémoire du peuple. Les aventures de ces trois hommes, qui ne peuvent être séparés l'un de l'autre, non plus que Robin Hood et Petit-Jean, sont le sujet d'une longue romance composée au quinzième siècle, et divisée en trois parties, ou en trois chants[2]. On ne peut rien dire de positif sur l'authenticité des faits qui s'y trouvent racontés; mais elle renferme plusieurs traits originaux et capables de rendre plus frappante pour le lecteur l'idée que le peuple anglais s'était formée du caractère moral de ces hommes, qui, dans des temps de servitude, aimèrent mieux être bandits qu'esclaves. 1100 à 1200

Adam Bel, Clément de la Vallée et William de Cloudesly étaient, à ce qu'il paraît, natifs de la province de Cumberland. S'étant rendus tous les trois

1. Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 179.

2. Percy's *Reliques of ancient English poetry*, vol. I, p. 270. — *Pieces of ancient popular poetry*, p. 5. London, 1791.

1100 à 1200 coupables du délit de chasse, ils furent mis hors de la loi normande, et obligés de s'enfuir pour sauver leur vie [1]. Réunis par le même sort, ils se jurèrent fraternité, suivant la coutume du siècle, et s'en allèrent ensemble habiter la forêt d'Inglewood, que la vieille romance nomme *Englishe wood*, entre Carlisle et Penrith [2]. Adam et Clément n'étaient point mariés ; mais William avait une femme et des enfants que bientôt il s'ennuya de ne plus voir. Un jour il dit à ses deux compagnons qu'il voulait aller à Carlisle visiter sa femme et ses enfants. « Frère, lui répondirent-ils, ce n'est pas notre avis ; car si le justicier te prend, tu es un homme mort [3]. » William partit malgré ce conseil, et arriva de nuit dans la ville ; mais, reconnu par une vieille femme à laquelle il avait fait du bien, il fut dénoncé au juge et au sheriff, qui cernèrent sa maison, le prirent, et, joyeux de cette capture, firent dresser sur la place du marché un gibet tout neuf pour l'y pendre [4]. Par bonheur, un petit garçon, le porcher de la ville, qui,

1. They were outlawed for venyson
These yemen everichone...
(*Pieces of ancient popular poetry*, p. 6.)

2. They swore them brethren upon a day,
To Englysshe wod for to gone.
(Ibid.)

3. If the justice mai you take,
Your lyfe were at an ende.
(Ibid.)

4 One vow shal I make, sayde the sherife,
A payre of new galowes shal I for the make.
(Ibid., p. 11.)

en gardant ses cochons dans le bois, y avait vu souvent William et reçu de lui l'aumône et à manger, courut avertir Adam et Clément du sort de leur frère d'adoption [1]. L'entreprise hasardeuse où tous les deux s'engagèrent pour le sauver est décrite avec beaucoup de mouvement et de vie par le vieux poëte populaire, qui peint avec une franchise naïve le dévouement de ces trois hommes l'un à l'autre. « De « ce jour, dit William, nous vivrons et mourrons « ensemble ; et si jamais vous avez de moi le même « besoin que j'ai eu de vous, vous me trouverez « comme aujourd'hui je vous trouve [2]. »

1100 à 1200

Dans le combat qui se termine par cette délivrance inespérée, les trois frères d'armes font à eux seuls un grand carnage des gens de justice et des officiers royaux de Carlisle. Ils tuent le sheriff, le juge et le portier de la ville, « jettent plus d'un homme sur le « pavé, et font dire, hélas ! à plus d'une femme [3]. » C'est avec un ton de joie et de plaisanterie que ces meurtres nombreux sont détaillés dans la vieille romance, où l'auteur montre fort peu d'amitié pour les agents de l'autorité royale. Cependant ses trois

1. *Pieces of ancient popular poetry*, p. 12.

2. Willyam sayde to hys brethren two,
Thys daye let us lyve and die,
If ever you have nede as I have now,
The same shall you fynde by me.
(Ibid., p. 17.)

3. Many a man to the ground they thrue.
. . . .
Many a woman sayd : alas !
(Ibid., p. 17, 18.)

1100 héros finissent, comme avait fini la nation elle-
à 1200 même, par se fatiguer de leur résistance et s'accommoder avec l'ennemi. Ils vont à Londres, à l'hôtel du roi, lui demander une charte de paix. Mais, au moment où ils font cet acte de soumission, ils gardent encore leur ancien caractère de fierté et de liberté sauvage; « ils entrent dans le palais sans dier « mot à personne, traversent la cour et s'avancent « dans la salle, ne prenant garde à qui que ce soit, « ne disant ni ce qu'ils sont ni ce qu'ils veulent[1]. »

Si Robin Hood est le dernier chef d'*outlaws* ou de bandits anglo-saxons qui ait joui d'une véritable célébrité populaire, ce n'est pas une raison pour croire qu'après lui aucun homme de la même race ne se soit livré au même genre de vie, dans un esprit d'hostilité politique contre le gouvernement exercé par les hommes de race et de langue étrangères. La lutte nationale dut se prolonger encore sous la forme de brigandage, et les idées d'homme libre et d'ennemi de la loi restèrent longtemps associées l'une à l'autre. Mais cela eut une fin; et à mesure qu'on s'éloigna de l'époque de la conquête, à mesure que la race anglaise, s'accoutumant au joug, s'attacha par habitude à ce qu'elle avait toléré par désespoir, le brigandage perdit graduellement sa sanction patriotique, et redescendit à son rang naturel, à celui

1. Of no man wold they aske no leave,
But boldly went in therat;
They preced prestly into the hall,
Of no man had they dreade...
(*Pieces of ancient popular poetry*, p. 22.)

d'une profession infamante. Dès lors l'état de bandit 1100 à 1200
dans les forêts de l'Angleterre, sans être moins périlleux, sans exiger moins de courage et d'adresse individuelle, ne produisit plus de héros. Il resta seulement dans l'opinion des classes inférieures une grande complaisance pour les infractions aux lois contre la chasse, et une sympathie marquée pour ceux qui, soit par besoin, soit par fierté, bravaient ces lois de la conquête. La vie du braconnier aventureux, et en général le séjour des forêts, sont célébrés avec amour dans une foule de chansons et de poésies assez récentes; toutes vantent l'indépendance dont on jouit sous le *bois verdoyant*[1], où l'on n'a *d'ennemis que l'hiver, et l'orage*, où *l'on est gai tant que le jour dure, et léger d'humeur comme la feuille sur l'arbre*[2].

Le roi Richard, de retour à Londres, se vit cou- 1194 à 1195
ronner pour la seconde fois, avec des cérémonies que nous avons vues exactement reproduites de nos jours[3]. Après les fêtes de ce second couronnement, il annula d'un seul coup toutes les ventes de domaines qu'il avait librement faites avant de partir pour la croisade, prétendant que c'étaient de simples prêts qu'on était tenu de lui restituer[4]. Les acqué-

1. Under the grenewood... in the good grenewood... (*Pieces of ancient popular poetry*, passim.)

2. Mery and free... as happy as the day is long, as leaf on lynde. (*Ancient popular songs*, passim.)

3. Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 738, ed. Savile.

4. Sub nomine repetiit commodati. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 493, ed. Hearne.)

1194 à 1195 reurs de bonne foi eurent beau présenter leurs actes scellés du grand sceau de la couronne, tout fut inutile. Le roi, donnant des formes douces à cette expropriation forcée, leur disait[1] : « Quel prétexte « avez-vous de retenir en vos mains ce qui est à nous? « Ne vous êtes-vous pas remboursés complétement « de vos avances par le revenu de nos domaines[2]? « S'il en a été ainsi, vous savez que c'est péché « d'exercer l'usure envers le roi, et que nous avons « une bulle du pape qui vous défend cela sous peine « d'excommunication[3]. Que si, après le compte de « ce que vous avez payé et de ce que vous avez reçu, « il vous revient justement quelque chose, nous y « suppléerons de notre trésor pour vous ôter tout « sujet de plainte[4]. »

Personne n'eut le courage de présenter un compte, et tout fut rendu au roi sans dédommagement[5]. Il rentra ainsi en possession des châteaux, bourgs, gouvernements et domaines qu'il avait aliénés; et tel fut le premier bienfait que la race normande d'Angleterre éprouva du retour de son chef, sans lequel les courtisans assuraient qu'elle ne pouvait plus vivre, non plus que le corps sans tête. Quant à la race

1. Astu tamen mollius loquebatur. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 493, ed. Hearne.)

2. Si ergo sortem vestram de fructibus rerum nostrarum jam percepistis ea contenti esse debetis. (Ibid.)

3. Rescriptum sedis apostolicæ, quo prohibeamini regi proprio... fœnerari. (Ibid.)

4. Supplebo de proprio, omnem amputans occasionem retentionis... (Ibid.)

5. Illi regiæ imminentiæ metu attoniti... universa resignarunt. (Ibid., p. 493 et 494.)

anglaise, après avoir été écrasée d'impôts pour la 1194
délivrance du roi, elle le fut pour celle des otages à
que Richard avait laissés en Allemagne, et pour les 1195
frais de la guerre qu'il fallut soutenir alors contre le roi de France[1].

Ce n'était pas seulement en Normandie que Philippe menaçait d'anéantir la puissance de son rival, il s'était ligué encore une fois avec les barons du nord de l'Aquitaine; il leur avait promis secours et maintien, et eux, encouragés plutôt par ses promesses que par son assistance effective, avaient de nouveau tenté d'établir leur indépendance contre le pouvoir anglo-normand[2]. C'était la passion de la nationalité et le désir de n'être sujets d'aucun des rois voisins, d'aucun homme qui ne fût pas de leur race et de leur langue, qui leur avait fait conclure cette alliance avec le roi Philippe; mais lui, s'inquiétant peu de leurs sentiments patriotiques, avait sur eux des vues toutes différentes. Il aspirait à étendre son autorité sur les provinces gauloises du Midi, de façon à devenir roi de toute la Gaule, au lieu d'être simplement roi de France. Suivant l'exemple de la chancellerie germanique, qui attribuait à chaque empereur vivant la possession réelle de tous les territoires que ses prédécesseurs avaient régis et perdus ensuite, le roi de France et son conseil reculaient en idée les bornes de leur domination légitime jusqu'aux

1. Pro liberandis obsidibus... sive etiam in sumptu belli. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 494, ed. Hearne.)

2. Per lo mantenemen qu'el reis de Fransa lor avia fait e fazia. (Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. V, p. 96.)

1194 à 1195 Pyrénées, où l'on croyait que Charlemagne avait élevé une croix pour servir de limite perpétuelle entre la France et l'Espagne[1]. « C'est jusque-là, di« sait un poëte du temps qui voulait flatter le roi Phi« lippe, c'est jusque-là que tu dois dresser tes tentes « et agrandir tes États, afin de posséder sans réserve « les domaines de tes aïeux[2], afin que l'étranger n'oc« cupe plus rien au dedans de nos frontières, et que « le dragon blanc avec sa race venimeuse soit extirpé « de nos jardins, comme le prophète breton te l'a « promis[3]. »

Ainsi les prédictions patriotiques faites par les vieux bardes cambriens, pour relever le courage de leur nation envahie par les Anglo-Saxons, passaient, après plus de cinq cents ans, pour des prophéties en faveur des Français contre les Normands[4]. Voilà sans doute un trait assez frappant des bizarreries humaines; mais un autre qui ne l'est pas moins, c'est que les mêmes provinces que le roi de France

1. . . . . Cum, juris apostata nostri,
Succumbet victus tibi cum Xantone Niortus...
In Pyrenæo figes tentoria monte.

(Guilielm. Britonis *Philippid.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 285.)

2. Dilatare tuos fines huc usque teneris,
Jus patrum ut teneas, nullo mediante, tuorum.

(Ibid.)

3. Eradicato de nostris funditus hortis
Serpentis nivei toto cum stirpe veneno,
Ut britonis tibi promittunt præsagia vatis.

(Ibid., p. 286.)

4. Voyez plus haut, livre I.

prétendait lui appartenir comme héritage de Charlemagne, l'Empereur les revendiquait aussi en vertu des droits du même prince, qui jouissait du singulier privilége d'être regardé à la foi comme Français et comme Allemand. La cession de terres récemment faite par le César d'Allemagne au roi Richard était fondée sur cette prétention. Outre la Provence tout entière et une partie de la Bourgogne, la libéralité impériale, au dire des anciens historiens, lui avait encore octroyé sur le comté de Toulouse un droit de suzeraineté perpétuelle, que le roi de France s'attribuait en même temps. Mais, en réalité, les comtes de Toulouse jouissaient de l'indépendance politique et, suivant les formules du siècle, étaient libres de leur hommage[1]. 1194 à 1195

Au moment d'entrer en campagne contre le roi de France, Richard crut nécessaire d'agir sur l'opinion publique en se disculpant d'une manière éclatante du reproche de meurtre sur le marquis de Montferrat. Il produisit une prétendue lettre autographe du Vieux de la Montagne, écrite en caractères hébraïques, grecs et latins, et contenant les passages suivants[2] : 1195

« A Léopold, duc d'Autriche, et à tous les princes « et peuples de la foi chrétienne, salut. Attendu que « plusieurs rois, dans les pays d'outre-mer, imputent « à Richard, roi et seigneur d'Angleterre, la mort

1. Præterea... imperator dedit regi Angliæ et charta sua confirmavit... homagium comitis de Sancto Ægidio. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 732, ed. Savile.)

2. Scriptæ litteris hebraicis, græcis et latinis. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 548, ed. Hearne.)

1195 « du marquis, je jure, par le Dieu qui règne éternellement et la loi que nous observons, que le roi « Richard n'a eu aucune participation à ce meurtre[1]... Sachez que nous avons fait les présentes en « notre maison et château de Messiac, à la mi-septembre, et les avons scellées de notre sceau, l'an « 1505 depuis Alexandre[2]. »

Cette bizarre dépêche fut publiée officiellement par Guillaume de Longchamp, redevenu chancelier d'Angleterre, et envoyée aux princes étrangers et aux moines qui étaient connus pour s'occuper de rédiger la chronique du temps[3]. Sa fausseté manifeste ne fut point remarquée dans un siècle où la critique historique et la connaissance des mœurs orientales étaient peu répandues en Europe. Elle affaiblit même, à ce qu'il semble, l'effet moral des imputations du roi de France parmi ses propres vassaux, et encouragea ceux du roi d'Angleterre à mieux combattre pour une cause qu'ils croyaient être la bonne; car il y avait alors beaucoup de superstitions sur ce point. Dès que les deux rois se trouvèrent en présence en Normandie, l'armée de France, qui jusqu'alors avait
1195 toujours marché en avant, commença à faire re-
à 1196 traite[4]. Le comte Jean perdit tout courage aussitôt

1. Juro per Deum qui in æternum regnat, et per legem quam tenemus. (Radulf. de Diceto *Imag. histor.*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 680, ed Selden.)

2. Et sciatis quod litteras istas fecimus in domo nostra ad castellum nostrum Messiac, in dimidio septembris... et sigillo nostro eas sigillavimus, anno ab Alexandro M. et D. et V. (Ibid., col. 681.)

3. Ibid.

4. Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 740, ed. Savile.

qu'il vit les chances de la guerre devenir incertaines, 1195 à 1196
et il résolut de trahir ses alliés pour rentrer en grâce
auprès de son frère. Cette trahison fut accompagnée de circonstances atroces, du massacre d'un grand nombre de chevaliers français que le comte avait invités à une fête[1]. Mais, malgré toutes ses grandes démonstrations de repentir et d'amitié, Richard, qui se souvenait d'en avoir fait plus d'une fois de semblables à leur père Henri II, ne lui accorda aucune confiance, et, selon les paroles des historiens du temps, ne lui donna ni terres, ni villes, ni châteaux[2].

Le roi Philippe, successivement repoussé de toutes les villes de Normandie qu'il avait occupées, fut bientôt forcé de conclure une trêve, qui permit à Richard de porter ses forces vers le sud, contre les insurgés de l'Aquitaine[3]. A leur tête se trouvaient le vicomte de Limoges et le comte de Périgord, que le roi Richard fit sommer de lui rendre leurs châteaux. « Nous tenons tes menaces pour néant, répondirent-« ils : tu es revenu beaucoup trop orgueilleux, et « nous voulons te rendre, malgré toi, humble, cour-« tois et franc, et te châtier en guerroyant contre « toi[4]. » Pour que cette réplique ne fût pas une pure vanterie, il fallait que la paix se rompît de nouveau

1. Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 750, ed. Savile.
2. Ibid., p. 740.
3. Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. V, p. 96.
4. Qu'el erat vengutz trop braus et trop orgoillos, et que ill, mal son grat, lo farianfranc e cortes e humil, e que ill lo castiarian guerreian. (Ibid.)

1195 à 1196 entre les deux rois; car les insurgés n'étaient nullement capables de résister aux forces de Richard, tant que Philippe n'en occupait pas au moins une partie. Ce fut le fameux Bertrand de Born qui, poursuivant toujours son plan de conduite politique, s'employa à rallumer la guerre entre les deux ennemis de son pays. Par ses intrigues secrètes et ses vers satiriques, il détermina le roi de France à violer la trêve qu'il venait de jurer; et cette fois le champ de bataille fut la Saintonge, au lieu de la Normandie. La première rencontre des deux rois à la tête de leurs hommes d'armes eut lieu près de Mirambeau. Ils ne se trouvaient plus séparés l'un de l'autre que par une petite rivière, sur chaque bord de laquelle ils avaient placé leur camp [1]. Le roi de France avait avec lui des Français, des Bourguignons, des Champenois, des Flamands et des Berrichons; et le roi d'Angleterre, des Normands, des Anglais, des Angevins, des Tourangeaux, des Manceaux et des Saintongeois [2].

Pendant que les deux troupes ennemies étaient ainsi en présence, plusieurs fois on s'arma de part et d'autre pour en venir aux mains; mais toujours des archevêques, évêques, abbés et simples religieux, qui s'étaient réunis pour travailler au rétablissement de la paix, allaient d'un camp à l'autre supplier les rois de différer le combat, et leur proposer des arrange-

1. Et era sobre la riba d'un flum que a nom Gaura loquals passa al pe de Niort. (Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. V, p. 92.) — Il s'agit ici non de la ville de Niort en Poitou, mais du Petit-Niort, simple village de la Saintonge.

2. Ibid.

ments capables de terminer la guerre[1]. Le roi Phi- 1195
lippe se montrait le plus difficile à persuader, et le à
plus exigeant dans ses demandes ; il voulait se 1196
battre, à moins que Richard ne lui fît serment de vasselage pour la Normandie, la Guyenne et le Poitou. Ce fut son dernier mot : et dès qu'il l'eut prononcé, Richard monta à cheval, mit le heaume en tête, fit avancer ses gens, sonner les trompettes et déployer sa bannière *pour passer l'eau*[2]. « Or, toute « cette confiance lui venait, dit un vieux récit en « langue provençale, de ce que les Champenois lui « avaient promis secrètement de ne point venir à « l'encontre des siens, à cause de la grande quantité « d'*esterlings* qu'il avait semés parmi eux[3]. »

De leur côté, le roi Philippe et tous ses gens montèrent à cheval et prirent leurs armes, à l'exception des Champenois, qui ne mirent point le heaume en tête[4]. C'était le signe de leur défection, et le roi de France, qui ne s'y attendait pas, en fut effrayé. Cet effroi changea toutes ses dispositions ; et, faisant mander aussitôt les évêques et les gens de religion qui l'avaient auparavant sollicité en vain, il les pria d'aller auprès de Richard lui dire qu'il le déclarerait quitte de tout vasselage, s'il voulait conclure la

1. Mas arcivesque et evesque et abat et home d'orde que cercavan patz eran en miech que defendian que la batailla non era. (Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. V, p. 92.)

2. Si montet en destrer, et mes l'elm en la testa e fai sonar las trombas e fai deserrar os si eus confanos encontra l'aiga per passar outra. (Ibid.)

3. Per la gran cantitat dels esterlins que avia semenatz entre lor. (Ibid.)

4. Que no meteron elmes en testa. (Ibid., p. 93.)

1195 à 1196 paix[1]. Le roi d'Angleterre était déjà en pleine marche, quand les prélats et les moines vinrent à sa rencontre, portant des croix entre leurs bras, pleurant, et le conjurant d'avoir pitié de tant de braves gens qui, des deux côtés, devaient périr s'il y avait bataille[2]. Ils promirent de lui faire tout accorder par le roi de France, et d'obtenir que ce dernier se retirât immédiatement sur son propre territoire. La paix fut faite ; les deux rois se jurèrent une trêve de dix ans et donnèrent congé à leurs troupes, ne voulant plus s'occuper d'armes, dit le vieux récit, mais seulement de chasse, de jeux, et de faire tort à leurs hommes[3].

Le tort que le roi Philippe pouvait faire à ses Français était peu de chose en comparaison de celui que Richard fit alors aux Aquitains, et surtout à ceux qui s'étaient révoltés contre lui. « Cette paix les « affligea beaucoup, dit le même narrateur, et sur- « tout Bertrand de Born, qui en fut plus chagrin « qu'aucun autre : car il ne se plaisait en rien plus qu'en guerre, et surtout en la guerre des deux rois[4]. » Il eut de nouveau recours à ses moyens ordinaires, à des satires mordantes contre le plus irritable des deux rivaux. Il fit circuler des pièces de vers où il

1. El fon avilitz et espaventatz. (Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. V, p. 93.)

2. Et li saint home vengron ab las crotz en bratz encontra lo rei Richart, plorant qu'el agues pietat de tanta bona gen... que tuit eron a morir. (Ibid.)

3. E en far tort a lor baros. (Ibid.)

4. Ex Bertrans de Born si fo plus irat que negus dels autres baros, per so car no se dellectava mais en guerra... e mais en la guerra dels dos reis. (Ibid.)

disait que les Français et les Bourguignons avaient 1195 à 1196 échangé honneur contre bassesse, et que le roi Philippe voulait bien la guerre avant de s'être armé; mais que, sitôt qu'il avait pris ses armes, il perdait tout courage[1]. De leur côté, les autres barons du Poitou et du Limousin, les mêmes qui avaient fait avec si peu de fruit la guerre au roi Richard, l'excitaient à rentrer en campagne contre le roi de France, promettant tous de l'aider. Richard les crut, et, recommençant brusquement les hostilités, il se mit à ravager les provinces de France qui avoisinaient les siennes[2].

Le roi Philippe, qui aurait peut-être commencé le premier la guerre s'il avait été le premier prêt, se plaignit de cette violation de la trêve jurée, et s'adressa aux évêques sous les auspices et la garantie desquels elle avait été conclue. Ces derniers s'entremirent de nouveau, et obtinrent du roi d'Angleterre qu'il y aurait une conférence diplomatique sur les frontières du Berri et de la Touraine. Mais les deux rois, ne pouvant s'accorder sur rien, se prirent de mauvaises paroles, et celui d'Angleterre donna à l'autre un démenti en face et l'appela *vil renégat*[3].

1. Ben an camjat honor per avoleza,
Segon qu'aug dir, Berguonhon e Francey...

(Raynouard. *Choix des poésies des troubadours*, t. IV, p. 170.)

2. Tuit li baron de Peitieus et de Lemosin en foron molt alegre... Lo reis Richartz... commenset far tortz... en las terras del rei de Fransa. (Ibid., t. V, p. 94.)

3. Si qu'EN Richartz lo desmenti e'l clamet vil recrezen. (Ibid., p. 95.)

1195 « Ce dont Bertrand de Born fut fort joyeux, dit
à
1196 « son ancien biographe, et fit un *sirventes* dans lequel il pique fort le roi de France de commencer la « guerre à feu et à sang, et lui reproche d'aimer la « paix plus qu'un moine[1]. Mais pour choses que dît « Bertrand de Born en sirventes et en couplets au « roi Philippe, lui rappelant les torts et le honniment « qui lui étaient faits, il ne voulut guerroyer contre « le roi Richard[2]; mais Richard saillit en guerre « contre lui, pilla, prit et brûla ses bourgs et ses « villes : ce dont tous les barons, à qui déplaisait la « paix, furent fort joyeux, et Bertrand de Born fit « un autre sirvente pour affermir le roi Richard dans « son propos[3]. »

Cette destinée de l'Aquitaine d'être sans cesse ballottée entre deux puissances étrangères également ennemies de son indépendance, et cependant tour à tour ses alliées, au gré de l'hostilité qui les divisait; cette destinée, qui plus tard fut celle de l'Italie, pesait alors sur tout le midi de la Gaule, y compris le pays montagneux qu'on nommait *Al-*

1. Guerra ses fuec e ses sanc
De rei o de grand podesta,
Qu'us coms laidis ni desmenta, etc.
(Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. IV, p. 175.)

2. Ancmais per re qu'En Bertrans de Born disses en coblas ni en sirventes al rei Felip, ni per recordamen de tort ni d'aunimen que ill fos ditz ni faitz no vole guerreiar lo rei Richart. (Ibid., t. V, p. 95.)

3. Don tuich li baron, a cui desplazia la patz, foron molt alegre. En Bertrans de Born... sitost com el auzi qu'En Richartz era saillis a la guerra, et el fetz aquel sirvente que comensa... (Ibid., p. 96.)

vernhe dans la langue romane du sud, et Auvergne 1195 à
dans celle du nord. Ce pays, après avoir énergi- 1196
quement résisté à l'invasion des Franks [1], vaincu par eux, comme le reste des terres gauloises, s'était trouvé momentanément englobé dans leur conquête; puis il avait recouvré sa franchise nationale sous les rois fainéants, successeurs de Chlodowig; puis dévasté et repris de nouveau par les fils de Karl-Martel, il était devenu une province du vaste empire qu'ils fondèrent. Enfin, le démembrement et la ruine totale de cet empire l'avaient affranchi une seconde fois; de sorte qu'au douzième siècle le peuple d'Auvergne était gouverné, aussi librement que le comportait la civilisation de l'époque, par des seigneurs de sa race et de son langage, qui prenaient le titre de comtes, et qu'on appelait aussi dauphins, parce qu'ils portaient dans leurs armoiries la figure de ce poisson.

Le dauphin d'Auvergne reconnaissait pour suzerains les ducs d'Aquitaine, peut-être par un reste de souvenir du gouvernement des Romains, et de la subordination des magistrats locaux de l'empire aux magistrats provinciaux [2]. Comme duc d'Aquitaine, le roi d'Angleterre avait reçu son serment de vasselage, suivant l'ancienne coutume, et le dauphin ne montrait aucune répugnance à rendre ce devoir de soumission purement nominale. Mais il arriva qu'après avoir, sans beaucoup de fruit, ravagé les domaines

1. Voyez plus haut, livre I, t. I.

2. Lo dalfins d'Alverne. (Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. V, p. 124.)

1195 à 1196 du roi de France, Richard, lassé de la guerre, et voulant faire une trêve plus durable que la précédente, proposa à son rival d'échanger avec lui la suzeraineté de l'Auvergne contre d'autres avantages politiques [1]. Cette proposition fut acceptée, et le roi d'Angleterre s'engagea envers l'autre roi à garantir la cession qu'il lui faisait, c'est-à-dire à lui prêter main-forte contre le mécontentement des hommes du pays. Ce mécontentement ne tarda pas à se faire sentir; car les Auvergnats ne voulaient point du roi de France pour suzerain, d'abord parce qu'ils n'avaient jamais eu de pareilles relations avec lui; ensuite, dit un ancien récit, parce qu'il était avare, de mauvaise seigneurie, et leur trop proche voisin [2]. Dès qu'il eut envoyé ses officiers recevoir l'hommage du comte d'Auvergne, qui n'osa le refuser d'abord, son premier soin fut d'acheter dans le pays un des plus forts châteaux pour y mettre garnison; et peu après, sous de légers prétextes, il enleva au comte la ville d'Issoire, préparant ainsi les voies pour la conquête de tout le pays, conquête qu'il espérait achever sans guerre [3].

Richard s'aperçut des projets du roi de France; mais il ne fit rien pour les arrêter, prévoyant que l'Auvergne se lasserait un jour, et comptant sur la haine nationale que le nouveau seigneur accumulait, non-seulement pour y reprendre la seigneurie, mais

1. Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. V, p. 431.

2. Per so qu'el reis de Fransa lor era trop vezis... e de mala seingnoria. (Ibid.)

3. E tolc Usoire al dalfin. (Ibid.)

pour en tirer des secours dans la première guerre qu'il entreprendrait contre son rival d'ambition. En effet, dès qu'il jugea à propos de rompre la trêve, il envoya dire au dauphin : « Je sais les grands torts « que vous fait le roi de France, à vous et à vos « terres; et si vous voulez, en vous révoltant, me « prêter secours, je vous soutiendrai, et vous don- « nerai des chevaliers, des arbalétriers et de l'argent « à souhait[1]. » Le comte d'Auvergne, croyant à ces promesses, proclama dans son pays le ban de l'insurrection nationale, et commença la guerre contre le roi Philippe[2]. Mais dès que Richard vit la lutte engagée, il fit aux Auvergnats ce que Louis, père de Philippe, avait fait aux Poitevins : il prit de nouveau trêve avec le roi de France, et passa en Angleterre, sans s'inquiéter nullement de ce qui adviendrait du dauphin et du pays d'Auvergne. L'armée de France entra dans ce pays, et, comme s'exprime l'ancienne chronique, mit tout à feu et à flamme, s'emparant des villes fortes et des meilleurs châteaux[3]. Incapable de résister seul à un ennemi si puissant, le dauphin conclut une suspension d'armes, durant laquelle il envoya son cousin, le comte Gui, et dix de ses chevaliers en Angleterre, afin de rappeler au roi Richard les promesses qu'il avait faites. Richard accueillit mal le comte et ses compagnons, et les laissa

1195 à 1196

1. Se il li volion valer e revelar se contra 'l rei de Fransa, e'l lor daria cavaliers et balestiers et deniers a lor comandamen. (Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. IV, p. 431.)

2. E sailliron a la guerra contra lo rei de Fransa. (Ibid.)

3. E mes a fuoc et a flama tota la terra. (Ibid.)

1195 à repartir sans leur avoir donné ni hommes, ni armes,
1195 ni argent[1].

Honteux et tristes de s'être laissé tromper, et contraints de céder à leur mauvais sort, les Auvergnats firent la paix avec le roi de France, en avouant sa suzeraineté sur eux, et lui prêtant de nouveau le serment d'hommage[2]. Peu de temps après expira la trêve des deux rois; et Philippe recommença aussitôt la guerre à feu et à sang contre les habitants des terres de son rival[3]. A cette nouvelle, Richard passa la mer, et dès qu'il fut descendu en Normandie, il envoya un message au dauphin d'Auvergne et au comte Gui, pour leur dire que, puisque la trêve était rompue entre lui et le roi de France, ils devaient, comme de loyaux amis, venir à son aide et guerroyer pour lui[4]. Mais ils ne se laissèrent point tromper une seconde fois, et restèrent en paix avec le roi Philippe. Alors Richard, pour se venger, composa, en langue provençale, des couplets satiriques, où il disait qu'après lui avoir juré féauté, le dauphin l'abandonnait dans le péril[5]. Le dauphin ne resta pas en arrière, et répondit aux vers du roi par d'autres où se trouvait plus de franchise et de dignité. « Roi, « disait-il, puisque vous chantez de moi, vous avez

1. E'l recep mal e mal l'onret, et no il donnet ni cavalier, ni sirven, ni balestier, ni aver. (Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. V, p. 431.)

2. Ibid., p. 432.

3. La treva del rei de Fransa et d'EN Richart si fo fenida. (Ibid.)

4. Que ill li deguessen adjudar e valer. (Ibid.)

5. Si fez un sirventes del dalfin... et qual remembret lo sagrame qu'el dalfins e'l coms Gis avian fait ad el; e com l'avian abandonnat (Ibid.)

« trouvé un chanteur... Si jamais je vous fis quelque 1195
« serment, ce fut folie de ma part [1]. Je ne suis point à 1196
« roi couronné, ni homme de si grande richesse que « vous ; mais, grâce à Dieu, je puis tenir ferme avec « les miens entre le Puy et Aubusson, et je ne suis « ni serf ni juif [2]. »

Ce dernier trait épigrammatique semble faire allusion au massacre et à la spoliation des juifs qui avaient eu lieu en Angleterre au commencement du règne de Richard [3], et peut-être aussi à la misérable situation des indigènes de ce pays. Quelque imparfait que fût l'état de la société au douzième siècle, dans les provinces méridionales de la Gaule, il y avait une énorme distance entre ce régime et celui de l'Angleterre gouvernée par des étrangers. La différence des langues s'ajoutant à celle des conditions, l'orgueil du noble d'autant plus grand qu'il

1. Reis, pus vos de mi chantatz,
Trobat avetz chantador,
. . . .
Anc no fuy vostre juratz
E connoissi ma folor.

(Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. V, p. 256 et 257.)

2. Qu'ieu no soy reis coronatz
Ni hom de tan gran ricor;
. . . .
Pero Dieus m'a fag tan bon
Qu'entr'el Puey et Albusson
Puese remaner entr'els mieus,
Qu'ieu no soi sers ni Juzieus.

(Ibid.)

3. Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 657, ed. Savile.

1195 avait moins de moyens d'entrer en relation morale
à
1195 avec ses inférieurs, cette insolence normande qui, selon d'anciens vers, croissait avec les années[1], et l'inimitié de race encore vive dans le cœur des Anglais, tout cela donnait au pays un aspect à peu près semblable à celui de la Grèce sous la domination des Turks. On voyait des familles saxonnes qui, par un vœu perpétuel, s'étaient obligées, de père en fils, à porter leur barbe longue, comme un souvenir de l'ancienne patrie et un signe de dédain pour les usages introduits par la conquête[2]. Mais ces familles ne pouvaient rien; et les fils des vainqueurs, ne les craignant pas, leur permettaient d'étaler en paix la marque de leur descendance et l'inutile orgueil d'un temps qui ne pouvait plus revenir.

1196 En l'année 1196, lorsque le roi Richard était occupé à guerroyer contre le roi de France et que ses officiers levaient de l'argent pour les frais de ses campagnes et pour le payement du reste de sa rançon, la ville de Londres fut requise de payer un taillage extraordinaire[3]. Le chancelier du roi en adressa la demande aux chefs de la bourgeoisie, que, par une bizarre association des deux langues parlées en Angleterre, on appelait *maire* et *alderman*[4]. Ceux-ci

1. Fastus Normannis crescit crescentibus annis.

(Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 657, ed. Savile)

2. Cujus genus avitum, ob indignationem Normannorum, radere barbam contempsit. (Matth. Paris, t. I, p. 181.)

3. Propter regis captionem et alia accidentia. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 765, ed. Savile.)

4. Quos majores et aldermannos dicimus. (Matth. Paris, t. I, p. 181.)

convoquèrent dans la salle de conseil, ou le *husting*, 1196
comme on disait en langue saxonne, les principaux citoyens de la ville, pour délibérer, non sur le vote de l'impôt, mais simplement sur sa répartition entre les contribuables [1]. Dans cette assemblée, composée en majorité d'Anglais indigènes, se trouvait un certain nombre d'hommes de race normande, angevine ou française, dont les ancêtres, venus en Angleterre au temps de la conquête, s'étaient livrés au commerce ou avaient exercé quelque métier. Soit à cause de leur descendance étrangère, soit à cause de leurs richesses, les bourgeois de cette classe formaient à Londres une sorte de parti dominant; ils maîtrisaient les délibérations du conseil, et, le plus souvent, réduisaient au silence les Anglais, que l'habitude d'être opprimés rendait timides et circonspects.

Mais il y avait alors dans la classe des indigènes un homme d'un caractère bien différent, vieux patriote saxon, qui laissait croître sa barbe, pour ne pas ressembler aux fils des étrangers [2]. Il se nommait Guillaume ou William, suivant la prononciation anglaise, et jouissait dans la ville d'une grande considération, à cause de son zèle à défendre par toutes les voies légales ceux de ses concitoyens qui

1. Excellentiores civium... in suo hustingo... (Matth. Paris, t. I, p. 181.) — *Hus,* maison; *ting,* affaire, jugement, conseil. — Distributionem munerum subeundorum. (Radulf. de Diceto *Imag. histor.*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 691, ed. Selden.)

2. Matth. Paris, t. I, p. 181. — Matth. Westmonast. *Flor. histor.*, p. 260.

1196 avaient à souffrir de quelque injustice[1]. Né de parents à qui le travail et l'économie avaient procuré une assez grande aisance, il s'était retiré des affaires et employait tout son temps à l'étude de la jurisprudence[2]. Nul clerc normand ne le surpassait dans l'art de plaider en langue française devant les cours de justice, et lorsqu'il parlait anglais, son éloquence était vive et populaire. Il consacrait sa science des lois et son talent pour la parole à tirer les bourgeois pauvres des embarras que leur suscitait la chicane, et à les protéger contre les vexations des riches, dont la plus fréquente était l'inégale répartition des tailles[3]. Tantôt le maire et les *aldermen* exemptaient de toute contribution ceux qui étaient le plus en état de payer, tantôt ils établissaient que chaque bourgeois payerait la même somme, sans égard à la différence des fortunes, de façon que toujours la plus lourde charge retombait sur les pauvres gens[4]. Ils s'en étaient souvent plaints, et William avait plaidé leur cause avec plus d'ardeur que de succès[5]. Ses

1. Zelo justitiæ et æquitatis accensus. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 765, ed. Savile.)

2. Legis peritus. (Ibid.) — Erat enim... eloquentissimus. (*Chron.* Gervas. Cantuar., apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 1591, ed. Selden.) — Cum datum illi esset os loquens ingentia. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 530, ed. Hearne.)

3. Factus est pauperum advocatus, volens quod unusquisque, tam dives quam pauper, secundum... facultates suas daret ad universa civitatis negotia. (Roger. de Hoved., loc. sup. cit.)

4. Voluerunt .. se ipsos servare indemnes aut saltem sine gravamine, et pauperiores vehementer exagitare. (Matth. Paris, t. I, p. 181.)

5. Contradictionem... vidi sæpius habitam inter divites et paupe-

efforts l'avaient rendu cher aux bourgeois de petite 1196
et de médiocre fortune, qui lui donnaient le surnom de défenseur ou d'avocat des pauvres[1]; quant aux Normands et à ceux de leur parti, ils le surnommaient ironiquement *l'homme à la barbe*, et l'accusaient de séduire la multitude en lui inspirant une envie désordonnée de liberté et de bonheur[2].

Ce singulier personnage, dernier représentant de l'hostilité des deux races que la conquête avait réunies sur le même sol, parut au conseil municipal de 1196, tel qu'il s'était montré jusque-là. Suivant leur coutume, les chefs de la bourgeoisie de Londres opinèrent pour une distribution des charges communes, faite de telle manière que la plus petite partie seulement devait peser sur eux; William à la longue barbe leur tint tête seul ou presque seul[3]; mais, la dispute s'échauffant, ils l'accablèrent d'injures et l'accusèrent de rébellion et de trahison envers le roi. « Les traîtres au roi, répliqua l'Anglais, sont ceux « qui fraudent son échiquier en s'exemptant de payer « ce qu'ils lui doivent, et moi-même je les lui dénon-

res... (Radulf. de Diceto *Imag. histor.*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 691, ed. Selden.)

1. Plurimos... quasi præstigiis fascinatos... sibi devinxit. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 561, ed. Hearne.) Ut cum... in omnibus haberent advocatum. (*Chron.* Gervas. Cantuar., apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 1591, ed. Selden.)

2. Guilihelmus... cognomento *à la barbe*. (Matth. Westmonast. *Flor. histor.*, p. 260.) — Inopes et mediocres ad immoderatæ libertatis et felicitatis amorem inflammans. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 560.)

3. Willelmo, cognomento cum barba... recalcitrante. (Matth. Paris, t. I, p. 181.)

1196 « cerai[1]. » En effet, il passa la mer, alla au camp du roi Richard, et, s'agenouillant devant lui et levant la main droite, il lui demanda paix et protection pour le pauvre peuple de Londres[2]. Richard accueillit sa plainte, dit qu'il y serait fait droit, et quand le pétitionnaire fut parti il n'y songea plus, trop occupé de ses grandes affaires politiques pour descendre au détail d'une querelle entre de simples bourgeois[3].

Mais les barons et les prélats normands qui occupaient les hauts emplois de la chancellerie et de l'échiquier s'en mêlèrent, et, par instinct de nationalité et d'aristocratie, prirent vivement parti contre les pauvres et contre leur avocat. Hubert Gaultier, archevêque de Canterbury et grand justicier d'Angleterre, irrité de ce qu'un Saxon eût osé se rendre auprès du roi pour lui porter une dénonciation contre des gens de race normande, et de crainte qu'un pareil scandale ne se renouvelât, défendit, par une ordonnance, à tout homme du peuple de Londres, de sortir de la ville sous peine d'être emprisonné comme traître au roi et au royaume[4]. Plusieurs marchands, qui, malgré les ordres du grand justicier, se rendirent à la foire de Stanford, furent arrêtés et traînés

1. Et majores civitatis... proditores domini regis vocitante. (Matth. Paris, t. I, p. 181.) — Quod eorum fraude fisco plurimum deperiret. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 561, ed. Hearne.)

2. Impetravit ab eo pacem sibi et populo. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 765, ed. Savile.)

3. Ibid.

4. Unde Hubertus Walter, cantuariensis archiepiscopus, regis justitiarius, plurimum in iram commotus, præcepit ut ubicumque aliquis de plebe inveniretur extra civitatem, caperetur tanquam hostis regis et regni. (Ibid.)

en prison[1]. Ces actes de violence causèrent une grande fermentation dans la ville, et les plus pauvres d'entre les citoyens, par un instinct naturel aux hommes de tous les temps, formèrent une association pour leur défense mutuelle. William à la longue barbe était l'âme et le chef de cette société secrète, dans laquelle s'engagèrent, disent plusieurs historiens du temps, plus de cinquante mille personnes[2]. On rassembla des armes telles que des bourgeois demi-serfs pouvaient s'en procurer au moyen âge, des bâtons ferrés, des haches et des leviers de fer pour attaquer, si l'on en venait aux mains, les maisons fortes des Normands[3]. 1196

Entraînés par un besoin naturel de se communiquer leurs sentiments et de s'encourager les uns les autres, les pauvres de Londres se réunirent plusieurs fois et tinrent des espèces de conciliabules ou de clubs en plein air, sur les places et dans les marchés[4]. Dans ces assemblées tumultueuses, William portait la parole et recueillait des applaudissements dont il s'enivra trop peut-être, et qui lui firent négliger le moment d'agir et de frapper un grand coup dans l'intérêt de ceux qu'il voulait rendre redou-

1. Apud nundinas de *Standford* capti sunt quidam mercatores de plebe londoniensi. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 765, ed. Savile.)

2. Facta igitur Lundoniis tanquam zelo pauperum contra insolentias potentum conjuratio valida ; fuisse autem fertur conjuratorum civium numerus, ascriptis, ut postea claruit, penes ipsum Willelmum... nominibus singulorum, LII millia. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 561, ed. Hearne.)

3. Ferramentorum quoque ingens copia ad effringendas domos munitiores præparata. (Ibid.)

4. Conventus publicos auctoritate propria. (Ibid., p. 562.)

1196 tables à leurs oppresseurs[1]. Un fragment d'une de ses harangues est rapporté par un chroniqueur contemporain, qui assure l'avoir recueilli de la bouche d'une personne présente[2]. Ce discours, quoiqu'il eût un but tout politique, roulait, comme les sermons de nos jours, sur un texte des Écritures, et ce texte était : « Vous puiserez de l'eau avec joie aux sources « du Sauveur[3]. » William faisait à lui-même l'application de ces paroles : « C'est moi, disait-il, qui suis « le sauveur des pauvres; vous, pauvres, qui avez « éprouvé combien est dure la main des riches, puisez « maintenant à ma source l'eau d'une doctrine salu- « taire; et puisez-y avec joie, parce que l'heure de « votre soulagement est venue[4]. Je séparerai les « eaux des eaux, c'est-à-dire les hommes des hommes; « je séparerai le peuple humble et sincère du peuple « orgueilleux et sans foi; je séparerai les élus des « réprouvés, comme la lumière des ténèbres[5]. » Sous ces propos vagues et mystiques, l'imagination des auditeurs plaçait sans doute des sentiments et des désirs d'une nature plus précise; mais il eût fallu mettre à profit l'enthousiasme populaire; et l'avocat des pauvres se laissa devancer par les hauts fonc-

1. Vallatus turbis pompatice procedebat... fastus sermonum ejus... (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 562, ed. Hearne.)

2. Ex eo quod viri veracis narratione didici. (Ibid.)

3. Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris. (Ibid.)

4. Salvator, inquit, pauperum ego sum; vos pauperes, duras divitum manus experti, haurite de fontibus meis aquas doctrinæ salutaris, et hoc cum gaudio, quia venit tempus visitationis vestræ. (Ibid., p. 563.)

5. Ego enim dividam aquas ab aquis. Aquæ populi sunt; dividam populum humilem et fidelem a populo superbo et perfido. (Ibid.)

tionnaires normands, qui, réunissant à Londres, en parlement, les évêques, les comtes et les barons des provinces voisines, citèrent l'orateur du peuple à comparaître devant cette assemblée [1]. 1196

William se rendit à la sommation, escorté d'une grande multitude qui le suivait en l'appelant sauveur et roi des pauvres [2]. Ce signe non équivoque d'une immense popularité intimida les barons du parlement; usant d'adresse, ils ajournèrent l'accusation à une prochaine séance qui n'eut point lieu, et s'occupèrent dès lors à travailler l'esprit du peuple au moyen d'émissaires adroits [3]. De fausses promesses et de fausses alarmes, répandues tour à tour et à propos, calmèrent l'effervescence publique, et découragèrent les partisans de l'insurrection. L'archevêque de Canterbury et les autres justiciers convoquèrent eux-mêmes plusieurs assemblées des petits bourgeois de Londres, et leur parlant tantôt du besoin de conserver l'ordre et la paix, tantôt de la puissance qu'avait le roi pour écraser les séditieux, ils réussirent à semer le doute et l'hésitation parmi les conjurés [4]. Saisissant cet instant de mollesse et d'incertitude, toujours fatal aux partis populaires, ils

1. De consilio procerum, evocavit eum (justitiarius) satisfacturum de objectis. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 563, ed. Hearne.)

2. Qui opportune affuit turbis ita vallatus... regem vel salvatorem pauperum... (Ibid.)

3. Ut evocator ejus territus mollius ageret, et pro declinando periculo caute judicium protelaret. (Ibid.)

4. Publice et privatim londonienses cives alloquens pro fidelitate regis, pro pace conservanda. (*Chron.* Gervas. Cantuar., apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 1591, ed. Selden.)

1156 exigèrent, comme otages et garants de la tranquillité publique, les enfants d'un grand nombre de familles de la moyenne et de la dernière classe[1]. Les bourgeois n'eurent pas assez de résolution pour résister à cette demande; et la cause du pouvoir fut gagnée, dès que les otages, conduits hors de Londres, furent emprisonnés dans différentes forteresses[2].

Malgré la puissance que leur donnait l'inquiétude qui régnait à Londres sur le sort des otages, les justiciers n'osèrent pas encore faire arrêter publiquement l'homme pour la perte duquel tant de précautions avaient été prises. Ils résolurent d'épier le moment où William se trouverait, hors de chez lui, seul ou accompagné de peu de monde; deux riches bourgeois, probablement de race normande, et dont l'un s'appelait Geoffroy, se chargèrent par zèle de cet espionnage[3]. Suivis de gens armés, ils observèrent durant plusieurs jours toutes les démarches de l'homme à la longue barbe; et une fois qu'il se promenait tranquillement avec neuf de ses amis, les deux bourgeois l'abordèrent d'un air indifférent; puis tout à coup celui qui se nommait Geoffroy porta la main sur lui en donnant le signal aux hommes

1. Multorum mediæ manus hominum filii... dati sunt in obsidatum. (Radulf. de Diceto *Imag. histor.*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 691, ed. Selden.)

2. In diversis per patriam munitionibus carcerali custodiæ mancipandi. (Ibid.)

3. Explorato igitur per duos cives nobiles tempore quo inveniri posset sine turbis... (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 573, ed. Hearne.) — Roger. de Hoved. *Annal.* pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 765, ed Savile.

d'armes apostés près de là [1]. William n'avait pour toute défense qu'un de ces longs couteaux que, selon la mode du temps, on portait à la ceinture; il le tira, et d'un seul coup fit tomber Geoffroy mort à ses pieds. Au même instant arrivèrent les soldats, vêtus, de la tête aux pieds, de mailles à l'épreuve du poignard; mais William et ses neuf compagnons, à force de courage et d'adresse, firent si bien, qu'ils leur échappèrent, et entrèrent en fuyant dans l'église la plus voisine, dédiée à la Vierge, et que les Normands appelaient Sainte-Marie de l'Arche [2]. Ils en fermèrent les portes et s'y barricadèrent. Les gens armés qui les poursuivaient essayèrent de forcer l'entrée, mais ne purent y parvenir; et le grand justicier, apprenant cette nouvelle, envoya des courriers vers les châteaux voisins pour faire arriver, en grande hâte, de nouvelles troupes, ne se fiant pas, dans ce moment critique, à la seule garnison de la Tour de Londres [3]. 1196

1. Cum eisdem civibus ad capiendum eum armatam manum emisit. Quorum unus... (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 563, ed Hearne.) — Ad quem capiendum cum... Gaufridus veniret... (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 765, ed. Savile.)

2. Loricatæ multitudinis. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 563, ed. Hearne.) — Sola sica se defendens. (Matth. Paris, t. I, p. 181. — Incluserunt se in ecclesia... Sanctæ Mariæ *de l'Arche.* (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 765, ed. Savile.)

3. Convocata non modica armata militia, vicos civitatis et plateas observare præcepit, ne fœdus initum cives rumperent. (*Chron.* Gervas. Cantuar., apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 1591, ed. Selden.) — Militares copias ex vicinis... provinciis accersitas. (Guilielm. Neubrig. *de Reb anglic.*, p. 563, ed. Hearne.)

1196 Le bruit de ces événements causa dans la ville une grande fermentation : le peuple était sensible au péril de l'homme qui avait si généreusement pris sa défense [1]; mais il montrait en général plus de tristesse que de colère. La vue des soldats qui entraient en bon ordre pour occuper les rues et les places, et surtout la conviction qu'au premier soulèvement les otages seraient mis à mort, retinrent les bourgeois dans leurs ateliers et leurs boutiques [2]. Ce fut vainement que les réfugiés attendirent du secours, et que quelques hommes déterminés exhortèrent leurs concitoyens à marcher en armes vers l'église de Sainte-Marie; la masse resta inerte et comme frappée de stupeur [3].

Pendant ce temps, William et ses amis se préparaient de leur mieux à soutenir un siége dans le clocher, où ils s'étaient retirés; sommés plusieurs fois de sortir, ils refusèrent toujours; et l'archevêque de Canterbury, pour les chasser plus promptement de leur poste, fit amasser une grande quantité de bois et mettre le feu à l'église [4]. La chaleur et la fumée,

1. Zelans pro pauperculo... populo. (Henrici Knygton *de Event. Angl.*, apud *Hist. anglic. Script.*, col. 2410, ed Selden.)

2. Sperans populum mature affuturum qui nimirnm, etsi de ipsius periculo doluit, tameu vel respectu obsidum vel metu... ad ereptionem ejus non accurrit. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 563, ed. Hearne.)

3. Sed per pusillanimes et degeneres, dissipatum est consilium civium Willelmo confœderatorum ad resistendum ipsorum injuriæ. (Matth. Paris, t. I, p. 181.)

4. Et cum nec sic reddere se vellent, ex præcepto archiepiscopi Cantuariæ... appositus est ignis. (Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 765, ed. Savile.) — Supposito

qui remplirent bientôt la tour, obligèrent les assiégés 1196
de descendre à demi suffoqués[1]. Ils furent tous pris, et, pendant qu'on les emmenait garrottés, le fils de ce Geoffroy, que William avait tué dans sa fuite, vint à lui, et d'un coup de couteau lui fendit le ventre[2]. Tout blessé qu'il était, on le lia à la queue d'un cheval, et on le traîna ainsi par les rues jusqu'à la Tour de Londres, où il comparut devant l'archevêque, et, sans information ni débat, reçut sa sentence de mort. Le même cheval le traîna de la même manière au lieu du supplice[3]. Il fut pendu avec ses neuf compagnons; « et c'est ainsi, dit un vieil histo« rien, que périt William Longue-Barbe, pour avoir « embrassé la défense des pauvres et de la vérité[4] : « si la cause fait le martyr, nul mieux que lui, et à « plus juste titre, ne peut être appelé martyr[5]. »

Cette opinion ne fut pas celle d'un seul homme, mais de tout le peuple de Londres, qui, n'ayant pas eu l'énergie de sauver son défenseur, le pleura du moins après sa mort, et traita d'assassins les juges

igne magnam ecclesiæ partem combusserunt. (Matth. Paris, t. I, p. 181.)

1. Coactus est... Wilhelmus a turri descendere, calore et fumo pene suffocatus. (Ibid.)

2. Cultro illi ventrem dissecuit. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p 564, ed. Hearne.)

3. Ad caudam equi trahitur ad turrim londoniensem. (Matth. Paris, t. I, p. 181.) Archiepiscopo præsentatus. (*Chron.* Gervas. Cantuar., apud *Hist. anglic. Script.*, col. 1591, ed. Selden.)

4. Suspensi autem sunt cum eo novem ejus vicini vel de ejus familia, et sic Willelmus dictus Barbatus... pro assertione veritatis et pro causa pauperum tuenda... (Matth. Paris, t. I, p. 181.)

5. Cum constet causam martyrem facere, inter martyres videtur merito computandus. (Ibid.)

1196 qui l'avaient fait mourir [1]. Le gibet auquel il avait été suspendu fut enlevé de nuit comme une relique, et ceux qui ne purent se procurer quelques parcelles du bois grattèrent la terre qui en avait touché le pied [2]. Tant de gens vinrent chercher de cette terre qu'en peu de temps il se forma une fosse profonde au lieu de l'exécution [3]. On s'y rendait, non-seulement du voisinage, mais de tous les coins de l'Angleterre, et aucun Anglais de race ne manquait à cette espèce de pèlerinage patriotique quand il venait à Londres pour ses affaires ou son négoce [4].

Bientôt l'imagination populaire attribua le don des miracles à ce nouveau martyr de la résistance à la domination étrangère; ses miracles furent prêchés, comme autrefois ceux de Waltheof, par un prêtre d'origine saxonne [5]; mais le nouveau prédicateur eut le même sort que l'ancien; et il ne fut pas moins dangereux alors de croire à la sainteté de l'homme à la longue barbe, que cent vingt années auparavant à celle du dernier chef anglo-saxon [6]. Le

1. Extinctum planxere vehementer... regni provisorem tanquam homicidam lacerantes. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 564, ed. Hearne.)

2. Patibulum quo suspensus fuerat, de loco supplicii furto nocturno sublatum est, terra quoque supposita... veluti aliquod sacrum. (Ibid., p. 565.)

3. Usque ad fossam non modicam per minutias... est abrasa. (Ibid., p. 564.)

4. Qui forte ex diversis Angliæ provinciis, pro propriis negotiis Lundonias adventassent. (Ibid.)

5. Subito divulgatum est... Willielmum novum martyrem novis clarescere miraculis. (*Chron.* Gervas. Cantuar., apud *Hist. anglic. Script.*, col. 1591, ed. Selden.)

6. Voyez plus haut, livre V.

grand justicier Hubert envoya des soldats qui dispersèrent à coups de lance la foule qui s'assemblait pour lui faire affront, comme il disait lui-même, en rendant de pareils honneurs à la mémoire d'un supplicié [1]. Mais les Anglais ne se rebutèrent pas; chassés le jour, ils revenaient la nuit, soit pour voir, soit pour prier; on plaça en embuscade des gens armés qui en saisirent un grand nombre, tant hommes que femmes, qu'on fouetta publiquement et qu'on enferma dans des forteresses [2]. A la fin une garde permanente fut établie sur le lieu même que le peuple s'obstinait à regarder comme consacré, et elle en interdit l'approche aux curieux et aux passants [3]. Cette mesure eut seule le pouvoir de décourager l'enthousiasme populaire, qui tomba et s'amortit par degrés [4]. 1196

Ici doit se terminer le récit de la lutte nationale qui suivit la conquête de l'Angleterre par les Normands; car l'exécution de William Longue-Barbe

1. In sacerdotem præfatum ecclesiastica præeunte vindicta. (Henrici Knygton *de Event. Angl.*, apud *Hist. angl.*, *Script.*, t. II, col. 2412, ed. Selden.) — Armatorum globum emisit qui rusticam multitudinem fugarent. (Guilielm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 567, ed. Hearne.) — Quantum honoris defuncto impendens, tantum etiam criminis illi per quem absumptus videbatur, impingens. (Ibid., p. 565.)

2. Excubabat ibidem nocturno tempore jugiter insulsa multitudo. (Ibid., p. 567.) — Verum positis insidiis, et flagellatis qui noctu venerant ad orandum... (*Chron.* Gervas. Cantuar., apud *Hist. anglic. Script.*, col. 1591, ed. Selden.)

3. Armatam... in ipso loco custodiam jugiter observare præcepit, quæ non solum ad supplicationes adveniens vulgus arceret, sed etiam curiose divertentium inhiberet accessum. (Guilielm Neubrig., loc. sup. cit.)

4. Popularis opinio conquievit. (Ibid.)

1196 est le dernier fait que les auteurs originaux rattachent positivement à la conquête. Qu'il soit arrivé dans la suite d'autres événements empreints du même caractère, et que William n'ait pas été *le dernier des Saxons*, c'est ce qui est indubitable; mais l'inexactitude des chroniqueurs, ou la perte des anciens documents, nous laisse sans preuves à cet égard et nous réduit tout d'un coup aux inductions et aux conjectures. La tâche du narrateur consciencieux finit donc à ce point; et il ne lui reste plus qu'à présenter sommairement le tableau de la destinée ultérieure des personnages qu'il abandonne, afin que le lecteur ne reste pas en suspens.

Et par ce mot, personnages, ce n'est ni Richard, roi d'Angleterre, ni Philippe, roi de France, ni Jean, comte de Mortain, qu'il faut entendre; mais les grandes masses d'hommes et les populations diverses qui ont ou simultanément ou successivement figuré dans les pages précédentes. Car l'objet essentiel de cette histoire est d'envisager la destinée des peuples, et non celle de certains hommes célèbres, de raconter les aventures de la vie sociale, et non celles de la vie individuelle. La sympathie humaine peut s'attacher à des populations tout entières, comme à des êtres doués de sentiment, dont l'existence, plus longue que la nôtre, est remplie des mêmes alternatives de peine et de joie, d'espérance et d'abattement. Considérée sous ce point de vue, l'histoire du passé prend quelque chose de l'intérêt qui s'attache au temps présent; car les êtres collectifs dont elle nous entretient n'ont point cessé de vivre et de sentir; ce sont les mêmes qui souffrent ou espèrent

encore sous nos yeux. Voilà son plus grand attrait; 1196
voilà ce qui adoucit des études sévères et arides, ce qui, en un mot, donnerait quelque prix à cet ouvrage, si l'auteur avait réussi à rendre les émotions qu'il éprouvait en recueillant dans de vieux livres des noms devenus obscurs et des infortunes oubliées.

CONCLUSION

I

Les Normands et les Bretons du continent; les Angevins et les populations de la Gaule méridionale.

Vers la fin du règne de Henri II, et quelques mois 1187
après la mort de son second fils, Geoffroy, comte ou à 1195
duc de Bretagne, il arriva un événement de peu d'importance en lui-même, mais qui devint la cause ou du moins l'occasion de grandes révolutions politiques. La veuve du comte Geoffroy, Constance, femme de race bretonne[1], accoucha d'un fils que son aïeul paternel, le roi d'Angleterre, voulut faire baptiser sous le nom de Henri. Mais les Bretons qui entouraient la mère s'opposèrent tous à ce que l'enfant qui devait être un jour leur chef reçût son nom d'un étranger[2]; ils l'appelèrent par acclamation Arthur, et le baptisèrent sous ce nom, presque aussi

1. Voyez plus haut, livre VIII.

2. Contradictum est a Britonibus. (*Chron.* Walter. Hemingford., apud *Rer. anglic. Script.*, t. II, p. 507, ed. Gale.)

1187 populaire chez eux que chez les Cambriens. Le roi
à
1195 d'Angleterre prit ombrage de cet acte de volonté nationale, et, n'osant enlever aux Bretons leur Arthur, il maria de force la mère à l'un de ses officiers, Renouf, comte de Chester, qu'il fit duc de Bretagne, au détriment de son propre petit-fils, devenu suspect à ses yeux parce que la nation bretonne l'aimait. Mais cette nation, peu de temps après, chassa Re-
1195 nouf de Chester, et proclama chef du pays le fils de Constance, encore en bas âge.

Ce second acte de volonté nationale, plus sérieux que le premier, attira aux Bretons la guerre avec le roi Richard, successeur de Henri II. Mais, pendant qu'ils combattaient pour leur cause et celle du
1195 jeune Arthur, cet enfant, dirigé par sa mère, s'isola
à
1200 d'eux, et tantôt passa du côté du roi d'Angleterre, son parent, tantôt se livra au roi de France, qui, sous des dehors d'amitié, nourrissait à l'égard de la Bretagne les mêmes projets que l'autre roi. Les vues ambitieuses du roi de France étaient secondées alors en Bretagne, et même aussi dans presque toutes les provinces occidentales de la Gaule, par une lassitude générale de la domination anglo-normande. Non-seulement les Poitevins, qui étaient depuis cinquante ans en révolte continuelle, mais les Manceaux, les Tourangeaux, et même les Angevins, à qui leurs propres comtes, depuis qu'ils étaient rois d'Angleterre, étaient devenus presque étrangers, aspiraient à un grand changement. Sans désirer autre chose qu'une administration plus dévouée à leurs intérêts nationaux, ils allaient au-devant de la politique du roi de France, et se prêtaient imprudemment à le servir

pour être soutenus par lui contre le roi d'Angleterre. 1195 à 1200

De toutes les provinces continentales soumises aux Normands, la Guyenne seule ne montrait point alors d'aversion décidée pour eux, parce que la fille de ses anciens chefs nationaux, Éléonore, veuve de Henri II, vivait encore, et tempérait, par son influence, la dureté du gouvernement étranger. Lorsque le roi Richard eut été tué en Limousin d'un coup d'arbalète, la révolution qui se préparait depuis longtemps, et que la crainte de son activité militaire avait retardée, éclata presque aussitôt. Son frère Jean fut reconnu sans aucun débat roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine ; mais l'Anjou, le Maine et la Touraine, se séparant à la fois de la cause normande, prirent pour seigneur le jeune duc de Bretagne. Les Poitevins partagèrent cette défection, et formèrent avec leurs voisins du nord et de l'ouest une ligue offensive et défensive. A la tête de cette ligue figurait le peuple breton, malheureusement représenté par un enfant et une femme, qui, tremblant de tomber entre les mains du roi d'Angleterre, livrèrent au roi de France, Philippe II, tout ce que le courage populaire avait reconquis sur les Anglo-Normands dans les divers pays confédérés, et reconnurent sa suzeraineté sur l'Anjou, le Maine et la Bretagne. Philippe, que les Français surnommaient Auguste, fit démanteler les villes et raser les forteresses que ses nouveaux vassaux lui avaient ouvertes. Quand le jeune Arthur, son homme lige et son prisonnier volontaire, lui adressait, au nom des peuples qui s'étaient fiés à lui, quelques remon-

1195 trances sur cette conduite : « Est-ce que je ne suis
à 1200 pas « libre, répondait le roi, de faire ce qu'il me
» plaît sur mes terres[1] ? »

Arthur s'aperçut bientôt de la faute qu'il avait commise en se mettant à la merci de l'un des deux rois pour échapper à l'autre. Il s'enfuit de Paris ; mais ne sachant où aller, il se livra au roi Jean, son oncle, qui lui fit beaucoup de caresses et se préparait à l'emprisonner, lorsque le jeune duc en fut averti et revint au roi de France. Celui-ci désespérait déjà de
1200 conserver ses nouvelles provinces contre le gré des habitants et en dépit du roi d'Angleterre. Il voulait faire avec ce dernier une paix avantageuse, et pour l'obtenir il lui sacrifia son hôte et son protégé, qu'il contraignit de prêter au roi Jean le serment d'hommage pour l'Anjou, le Maine et la Bretagne. Philippe, en retour de ce bon office, obtint la paix, trente mille marcs d'argent, plusieurs villes, et la promesse que si Jean mourait sans enfants, il hériterait de toutes ses possessions du continent. En vertu de ce traité, les garnisons françaises d'Anjou et du Maine furent relevées par des troupes normandes et par des Brabançons à la solde du roi d'Angleterre.

Pendant que Philippe-Auguste dépouillait ainsi le jeune Arthur de son héritage, il le faisait élever à sa cour avec ses propres fils, et le ménageait pour le cas possible d'une nouvelle rupture avec le roi Jean. Cette rupture éclata bientôt à l'occasion d'un soulèvement général des Poitevins sous la conduite de Hugues le Brun, comte de Marche, à qui le roi d'An-

1. Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. I, liv. VI, p. 181.

gleterre avait enlevé sa fiancée. Tous les barons du 1200
Poitou et ceux d'une partie du Limousin se conjurè- à 1202
rent ; et dès que le roi de France les vit compromis, espérant profiter de tout ce qu'ils oseraient faire, il rompit subitement la paix et se déclara pour eux, à condition qu'ils lui prèteraient le serment de foi et d'hommage. Aussitôt il fit reparaître Arthur sur la
scène politique, lui donna en mariage sa fille Marie, 1202
âgée de cinq ans, le fit proclamer comte des Bretons, des Angevins et des Poitevins, et l'envoya à la tête d'une armée conquérir les villes du Poitou qui tenaient encore pour le roi d'Angleterre.

Les Bretons firent alliance avec les insurgés poitevins, et promirent de leur envoyer cinq cents chevaliers et quatre mille fantassins. En attendant ce renfort, le nouveau comte de Poitou mit le siége devant la ville de Mirebeau, à quelques lieues de Poitiers, où, par un hasard qui devint fatal aux assiégeants, la veuve de Henri II se trouvait alors renfermée. La ville fut prise sans beaucoup de résistance ; mais Éléonore d'Aquitaine se retira dans le château, qui était très-fort, pendant qu'Arthur et les Poitevins occupaient la ville. Ils étaient dans la plus grande sécurité, lorsque le roi Jean, stimulé par le désir de délivrer sa mère, après une marche rapide, parut subitement aux portes de Mirebeau, et
fit prisonnier Arthur avec la plupart des chefs de 1202
l'insurrection. Il les emmena en Normandie, et bien- à 1204
tôt après Arthur disparut sans que personne pût savoir de quelle manière il avait péri. Parmi les Normands, qui n'avaient point contre le roi d'Angleterre de haine ni de répugnance nationale, les

1202 uns disaient qu'il était mort de maladie au château
à 1204 de Rouen, d'autres qu'il s'était tué en voulant s'échapper par-dessus les murs de la ville. Les Français, animés par l'esprit de rivalité politique, assuraient que le roi Jean avait poignardé son neveu de sa propre main, un jour qu'il passait la Seine avec lui dans un bateau. Enfin les Bretons, qui avaient placé sur la tête du jeune Arthur toutes leurs espérances de liberté, adoptèrent une version à peu près semblable, mais en changeant le lieu de la scène, qu'ils plaçaient près de Cherbourg, sur le bord de la mer [1].

La mort d'Arthur, quelle qu'en ait été la cause, fit grand bruit surtout en Bretagne, où elle fut regardée comme une calamité nationale. La même ardeur d'imagination qui avait fait croire aux Bretons que leur destinée future était liée à celle de cet enfant, les jeta dans une affection exagérée pour le roi de France, parce qu'il était l'ennemi du meurtrier d'Arthur. C'est à lui qu'ils en appelaient pour demander vengeance, promettant de l'aider de tous leurs moyens dans ce qu'il entreprendrait contre le roi d'Angleterre. Jamais roi de France n'avait trouvé une aussi belle occasion de se rendre maître de ces Bretons, si attachés à leur indépendance [2]. Philippe accueillit, comme suzerain, la plainte des seigneurs et des évêques de Bretagne sur le meurtre de leur jeune duc, et cita le roi d'Angleterre, son vassal pour la Normandie, à comparaître devant la cour des barons de France, qu'on commençait à

1. Dumoulin, *Hist. générale de Normandie*, p. 514.
2. Voyez plus haut, livres I, II, III, t. I, et VIII, t. II.

nommer *pairs*, d'un nom emprunté aux romans sur 1202
la vie de Charlemagne. Le roi Jean, comme on s'y à 1204
attendait, ne comparut pas devant les pairs, et fut condamné par eux. Toutes les terres qu'il tenait du royaume de France furent déclarées *forfaites*, et les Bretons invités à prendre les armes pour assurer l'exécution de cette sentence, qui ne devait avoir d'effet qu'autant qu'elle serait suivie d'une conquête.

La conquête se fit, non par les seules forces du roi de France, non par l'autorité des arrêts de sa cour des pairs, mais par la coopération, d'autant plus énergique qu'elle était volontaire, des populations voisines et ennemies des Normands. Philippe-Auguste n'eut besoin que de paraître sur la frontière du Poitou, pour qu'un soulèvement universel lui ouvrît presque toutes les places fortes; et, quand il revint attaquer la Normandie, les Bretons en avaient déjà envahi et occupé une grande partie. Ils enlevèrent d'assaut le mont Saint-Michel, s'emparèrent d'Avranches, et brûlèrent toutes les bourgades situées entre cette ville et Caen. Le bruit de leurs ravages et la terreur qu'ils inspiraient contribuèrent puissamment aux succès du roi de France, qui, avec les Manceaux et les Angevins, s'avançant du côté de l'est, prit Andelys, Évreux, Domfront, Lisieux, et fit à Caen sa jonction avec l'armée bretonne.

C'était la première fois que la Normandie se voyait attaquée avec tant de concert par toutes les populations qui l'environnaient, au sud, à l'est et au nord; et c'était aussi la première fois qu'elle avait un chef d'une indolence et d'une inhabileté pareilles à celles du roi Jean. Il chassait ou se divertissait pendant

1203 que Philippe et ses alliés prenaient, les unes après les autres, toutes les bonnes villes et toutes les forteresses du pays : en moins d'une année, il ne lui resta plus que Rouen, Verneuil et Château-Gaillard. Le peuple de Normandie faisait, quoique inutilement, de grands efforts pour repousser les envahisseurs ; il ne leur céda que faute de secours, et parce que ses frères d'origine, les Normands d'Angleterre, en sûreté derrière l'Océan, s'inquiétaient peu de le tirer
1204 et d'un péril qui n'était pas à craindre pour eux.
1214 D'ailleurs, se trouvant, par suite de leur conquête, au-dessus de la condition populaire, ils sympathisaient peu avec les bourgeois et les paysans de l'autre côté de la mer, quoique issus des mêmes ancêtres qu'eux.

Les bourgeois de Rouen souffrirent toutes les extrémités de la famine avant de songer à capituler ; et, quand les vivres leur manquèrent tout à fait, ils conclurent avec le roi de France une trêve de trente jours, à l'expiration de laquelle ils devaient se rendre s'ils n'étaient pas secourus. Dans l'intervalle, ils envoyèrent quelques-uns des leurs en Angleterre auprès du roi Jean, lui apprendre à quelle nécessité ils étaient réduits. Ces envoyés trouvèrent le roi jouant aux échecs ; il ne quitta point son jeu et ne leur répondit pas une parole avant que la partie fût achevée, et alors il leur dit : « Je n'ai aucun moyen « de vous secourir dans le délai convenu ; ainsi faites « du mieux que vous pourrez[1]. » La ville de Rouen se rendit ; les deux places qui résistaient encore sui-

1. Dumoulin, *Hist. de Normandie*, p. 524 et 525.

virent le même exemple, et la conquête de tout le 1204 à
pays fut accomplie. Cette conquête, moins dure pour 1214
les Normands que ne l'avait été pour les Saxons celle de l'Angleterre, ne fut pourtant pas sans humiliation et sans misère. Les Français firent raser les murailles de beaucoup de villes, et contraignirent les citoyens de Rouen de démolir, à leurs propres frais, leurs anciennes fortifications, et de bâtir une nouvelle tour dans un lieu plus commode aux vainqueurs[1].

La vanité nationale des Bretons fut sans doute flattée, quand ils virent leurs vieux ennemis, ceux qui avaient porté les premiers coups à leur indépendance nationale, subjugués à leur tour par un pouvoir étranger. Mais cette misérable satisfaction fut tout le fruit qu'ils retirèrent des victoires qu'ils avaient remportées pour le roi de France. Bien plus, en contribuant à mettre leurs voisins sous le joug, ils s'y étaient mis eux-mêmes; et il leur devenait désormais impossible de rejeter la domination d'un roi qui les cernait de toutes parts, et joignait à ses anciennes forces toutes celles de la Normandie. La gène de la suprématie française s'aggrava pour eux de plus en plus; ils le sentirent et voulurent plusieurs fois, mais en vain, renouer alliance avec le roi d'Angleterre. Pour s'étourdir en quelque façon sur la perte de leur liberté nationale, ils aidèrent, avec une sorte de fureur, les rois de France à détruire

1. Muros ipsa suos truncare coacta.

(Willelm. Britonis *Philippid.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 213.)

1204 à 1214 entièrement celle des populations voisines du cours de la Loire. Ils travaillèrent à l'agrandissement de la monarchie française, et, en même temps, surent maintenir avec assez de succès le reste de leurs anciens droits contre les envahissements administratifs de cette puissante monarchie. Parmi les populations de la Gaule, les Bretons furent peut-être, à toutes les époques, celle qui montra au plus haut degré le besoin d'action politique. Cette disposition native est loin d'être éteinte chez eux, comme l'atteste la part active qu'ils ont prise, dans un sens ou dans l'autre, à des révolutions récentes.

Après avoir concouru avec les Bretons à la ruine de la Normandie, les Angevins perdirent, par suite de cet événement, tout reste d'existence nationale; les Manceaux ne regagnèrent jamais l'indépendance que les Normands leur avaient enlevée. Les comtes d'Anjou furent remplacés par des sénéchaux du roi de France, et la domination de ce roi s'étendit dès lors au delà de la Loire jusqu'en Poitou. Les riches Poitevins n'avaient plus la liberté de marier leurs filles sans la permission des Français[1]. Sous ce joug, nouveau pour eux, ils se repentirent d'avoir répudié le patronage du roi d'Angleterre, et entamèrent avec lui des négociations auxquelles prirent part les mé-
1214 contents de l'Anjou et du Maine. Une insurrection générale se préparait dans ces trois provinces, lorsque le gain de la célèbre bataille de Bovines, en assurant la fortune du royaume de France, intimida les

1. Filias suas nuptui tradere nisi de licentia Francorum... nec permittebantur. (Matth. Paris, *Hist. Angliæ major.*, p. 688.)

conjurés[1]. Les Poitevins osèrent seuls tenir à leur 1214
première résolution et se soulever contre le roi Philippe, sous les mêmes chefs qui avaient fait avec lui et pour lui la guerre contre le roi Jean. Mais Philippe les écrasa bientôt, à l'aide de ceux qui avaient craint de lui tenir tête, des Angevins, des Manceaux, des Tourangeaux et des Bretons, et il porta ses conquêtes
vers le sud jusqu'à la Rochelle. Ainsi, ces malheu- 1221
reuses populations, faute de s'entendre et de s'aimer, tombèrent sous le joug l'une après l'autre, et la chute de la puissance normande rompant l'espèce d'équilibre au moyen duquel les contrées méridionales étaient demeurées indépendantes, le mouvement fut donné pour que, tôt ou tard, mais infailliblement, la Gaule entière devînt française.

Le retour de la Normandie sous le pouvoir des rois d'Angleterre pouvait seul arrêter cette impulsion des choses; mais l'impéritie du roi Jean et l'habileté de Philippe-Auguste firent que rien de pareil n'eut
lieu, malgré le mécontentement du pays. « Quoique 1224 à
« le joug du roi fût léger, dit un poëte du treizième 1240
« siècle, la Neustrie s'indigna longtemps d'y être « soumise[2]; et cependant, voulant être bon pour ceux « qui lui souhaitaient du mal, il n'abolit pas leurs an- « ciennes lois, et ne leur donna pas lieu de se plain- « dre d'être gênés par les coutumes étrangères. » Il

1. *Chroniques de Saint-Denis; Recueil des hist. de France*, t. XVII, p. 413.

2. Indignante diu portavit vertice regis
Mite jugum...

(Willelm. Britonis *Philippid.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 214.)

1224 ne se fit point en Normandie de grande révolte contre à 1240 les Français. Tout le mécontentement populaire s'exhalait en propos individuels, en regrets du temps passé, et surtout du roi Richard *au cœur de lion*, qu'aucun Français n'avait jamais égalé, disaient les soldats normands dans le camp même du roi de France [1]. La nullité politique où tomba tout d'un coup cette nation si renommée par son courage et son orgueil, peut être attribuée à cet orgueil même, qui l'empêcha de solliciter du secours auprès de ses anciens sujets de Bretagne, ou de traiter avec eux pour former une ligue offensive contre l'oppresseur commun. D'un autre côté, l'espoir que les Normands conservaient dans la population qui dominait en Angleterre, et l'ancienne sympathie de parenté entre eux et cette population de gentilshommes, durent s'éteindre rapidement. Lorsque les deux pays eurent cessé d'être réunis sous le même sceptre, les seuls habitants de l'Angleterre avec lesquels le peuple de Normandie eût des relations fréquentes étaient des marchands, hommes de race anglaise, parlant une langue étrangère pour les Normands, qui d'ailleurs nourrissaient contre eux un sentiment hostile, celui de la rivalité commerciale. Les anciens liens ne pouvaient donc manquer de se rompre entre la Grande-Bretagne et la Neustrie, tandis qu'il s'en formait chaque jour de nouveaux entre cette dernière contrée et la France, où la masse du peuple parlait le

1. . . . . Normannia rege Richardo
Intumet, alterius quod vix sit sub pede regis.
(Nicolai de Braïa *Gesta Ludovici VIII*, apud *Script rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 322.)

même langage que les Normands, et portait tous les 1224
signes d'une commune origine : car il n'existait plus à 1240
depuis longtemps en Normandie aucun vestige de la
race danoise.

Toutes ces causes firent que, moins d'un siècle
après la conquête de Philippe-Auguste, on vit les
Normands épouser sans scrupule et avec ardeur
l'inimitié des rois de France contre l'Angleterre.
Dès l'année 1240, quelques-uns d'entre eux s'unirent
aux Bretons pour faire des courses sur mer contre 1240
les vaisseaux anglais. A chaque guerre qui s'éleva
ensuite entre les deux pays, une foule de corsaires,
partis de Normandie, essayaient des descentes sur
la côte méridionale d'Angleterre, pour ravager et
faire du butin. La ville de Dieppe était surtout fa-
meuse pour ces sortes d'armements. Enfin, lorsque
la grande querelle de succession, qui occupa tout le
quatorzième siècle, eut éclaté entre les rois Phi-
lippe V et Édouard III, les Normands conçurent un
projet qui ne tendait à rien moins qu'à une nouvelle
conquête de l'Angleterre, conquête aussi absolue et
plus méthodique peut-être que celle de Guillaume le
Bâtard. La royauté et toutes les propriétés publiques
étaient adjugées d'avance au chef de l'expédition.
Tous les domaines des barons et des nobles d'Angle-
terre devaient appartenir aux gens titrés, les biens
des non-nobles aux villes, et ceux des églises au
clergé de Normandie [1].

Ce projet, qui devait rabaisser, après trois siècles

1. Robert. de Avesbury *Hist. de mirab. gestis Edwardi III*, p. 130 et seq., ed. Hearne.

1338 de possession, les conquérants de l'Angleterre à l'état où eux-mêmes avaient placé les Anglais de race, fut rédigé dans le plus grand détail, et présenté au roi Philippe de Valois, à son château de Vincennes, par les députés de la nation normande. Ils lui demandèrent de mettre son fils, qui était leur duc, à la tête de l'entreprise, et offrirent de tout exécuter à leurs propres dépens, n'exigeant du roi que la simple assistance d'un allié en cas de revers. Cet accord ayant été conclu, l'acte en fut gardé à Caen; mais des circonstances, que l'histoire du temps ne détaille pas, retardèrent l'exécution. Rien n'était encore commencé, lorsqu'en l'année 1346 le roi d'Angleterre débarqua
1346 au cap de la Hogue, pour s'emparer du pays qu'il appelait son domaine héréditaire [1]. Les Normands, attaqués à l'improviste, ne résistèrent pas plus à l'armée anglaise que les Anglo-Normands n'eussent peut-être fait si l'invasion projetée avait eu lieu. On ferma les villes, on coupa les ponts, on détruisit les routes; mais rien ne put arrêter la marche de cette armée dont tous les chefs supérieurs, jusqu'au roi inclusivement, ne parlaient d'autre langue que le français avec l'accent de Normandie.

Malgré cette conformité de langage, aucune sympathie nationale ne se réveilla en leur faveur, et les villes qui ouvrirent leurs portes ne le firent que par nécessité. Ils prirent en peu de temps Barfleur, Carentan et Saint-Lô. Dans les rapports officiels, rédigés en langue française, qu'ils envoyaient en Angleterre,

1. Terram hæreditatis suæ in Normanniam. (Robert. de Avesbury *Hist. de mirab. gestis Edwardi III*, p. 123.)

ils comparaient ces villes, pour la grandeur et la 1346
richesse, à celles de Sandwich, de Leicester et de Lincoln, dont ils travestissaient encore le nom en celui de Nicole[1]. A Caen, où ils visitèrent, en grande cérémonie, le tombeau de Guillaume le Conquérant, auteur de la fortune de leurs aïeux, ils trouvèrent, parmi les chartes de la ville, l'original du traité conclu entre les Normands et le roi de France pour une nouvelle conquête, et en furent tellement irrités, qu'ils ordonnèrent le pillage et le massacre des habitants. Ensuite, pillant toujours, ils se dirigèrent vers l'ancienne frontière de France, du côté de Poissy, où ils entrèrent; puis ils allèrent en Picardie, où se livra entre eux et les Français la fameuse bataille de Crécy.

Le plan d'invasion trouvé à Caen fut envoyé aussitôt en Angleterre, et lu publiquement dans toutes les villes, afin d'exaspérer l'esprit du peuple contre le roi de France et contre les Français, dont les Normands n'étaient déjà plus distingués. A Londres, l'archevêque de Canterbury fit lecture de cette pièce au sortir de l'office, devant la croix du cimetière de Saint-Paul. Comme elle était rédigée en langue française, tous les nobles présents purent la comprendre; mais ensuite on la traduisit en anglais pour les gens de basse condition[2]. Cette lecture et d'autres moyens qu'on employa pour exciter les Anglais à soutenir la

1. Et est la ville plus grosse que n'est Nichole. (*Rapport textuel*, Robert. de Avesbury *Hist. de mirab. gestis Edwardi III*, p. 125, ed. Hearne.) — Voyez plus haut, liv. IV.

2. Robert. de Avesbury, ibid., p. 130 et seq., ed Hearne.

1346 querelle de leur roi ne furent point sans effet sur eux. Les passions ambitieuses du maître se changèrent, dans l'esprit des sujets, en aversion irréfléchie contre tout le peuple de France, qui leur rendit haine pour haine. Il n'y eut qu'une seule classe d'hommes dans les deux pays que n'atteignit point cette frénésie : c'était celle des pauvres pêcheurs de marée des bords de l'Océan. Anglais ou Français, durant la plus grande chaleur des guerres, ils ne se firent jamais aucun mal, « ne se guerroyant jamais, dit un historien du quator- « zième siècle, mais plutôt s'entr'aidant les uns et les « autres, vendant et achetant sur mer, l'un à l'autre, « quand les uns avoient fait meilleure pêche[1]. »

1200 à 1216 Par une destinée bizarre, pendant que la Normandie, l'ancienne patrie des rois et des grands d'Angleterre, devenait pour eux un pays ennemi, l'Aquitaine, depuis la mer de la Rochelle jusqu'aux Pyrénées, demeurait soumise à leur autorité sans répugnance apparente. On a vu plus haut comment ce pays avait été retenu sous la domination anglo-normande par l'influence de la duchesse Éléonore, veuve de Henri II. Après la mort de cette princesse, les Aquitains gardèrent leur foi à son petit-fils, par crainte de tomber sous la seigneurie du roi de France, qui, maître du Poitou, était devenu leur voisin immédiat. Suivant une règle de politique observée au moyen âge, ils préféraient, indépendamment de toute autre considération, avoir pour seigneur un roi qui fût loin d'eux. D'ordinaire, en effet, le suzerain éloigné laissait le pays se gouverner lui-même, selon ses cou-

1. Froissart.

tumes locales, et par des hommes nés dans son sein, 1200
ce que ne permettait guère un prince régnant sur à 1216
une contrée voisine.

Le foyer de puissance royale, conservé au sud-ouest de la Gaule, aurait peut-être servi longtemps d'appui contre le roi de France aux populations méridionales encore indépendantes, si un événement imprévu n'eût ruiné tout à coup les forces du pays situé entre la Méditerranée, le Rhône et la Garonne. Le comté de Toulouse et les grandes seigneuries qui en dépendaient au treizième siècle, par alliance ou par vasselage, surpassaient de beaucoup en civilisation toutes les autres parties de l'ancien territoire gaulois. On y faisait un grand commerce avec les ports de l'Orient; les villes de ce pays avaient la même forme de constitution municipale, la même liberté que les grandes communes italiennes, qu'elles imitaient jusque dans l'apparence extérieure. Chaque riche bourgeois se faisait bâtir une maison flanquée de tours[1], et tout fils de bourgeois devenait, s'il le voulait, chevalier, et joutait aux tournois comme un noble.

Ce penchant à l'égalité, qui était un objet de scandale pour la noblesse de France, de Bourgogne et d'Allemagne, ouvrant une communication libre entre toutes les classes d'habitants, donnait à l'esprit des riverains de la Méditerranée une activité qu'ils exerçaient dans tous les genres de culture intellectuelle. Ils possédaient la littérature la plus raffinée de toute

1. Domos civitatis turrigeras. (*Script. rer. gallic. et francic.* t. XVIII, p. 580.) — Dom Vaissette, *Hist. générale de Languedoc.*

1200 l'Europe, et leur idiome littéraire était classique en
à
1216 Italie et en Espagne. Malheureusement pour eux, ce qu'ils avaient d'imagination et de liberté dans la pensée les égara en religion, presque à leur insu, hors des voies du christianisme. Sans se révolter ouvertement contre l'Église catholique, sans mesurer d'abord l'énormité de leur dissidence avec elle, ils adoptèrent, dans le cours du douzième siècle, des opinions nouvelles de réforme morale bizarrement unies à d'anciens dogmes contraires à la foi orthodoxe.

L'Église, alarmée de voir croître et s'étendre l'hérésie des Gaulois méridionaux, employa d'abord les ressources de sa puissante organisation pour en arrêter les progrès. Mais c'était en vain que les courriers pontificaux apportaient à Alby, à Toulouse et à Narbonne des bulles d'excommunication et d'anathème contre les ennemis de la foi romaine. L'hétérodoxie avait gagné jusqu'aux desservants des églises où ces bulles devaient être fulminées, et les évêques eux-mêmes, quoique plus fermes dans la discipline catholique, étaient sans pouvoir, ne savaient que résoudre, et subissaient l'influence d'un entraînement universel. Ce grand schisme, auquel avaient part toutes les classes et tous les rangs de la société, semblait ne pouvoir être éteint que par un coup frappé sur la population en masse, que par une guerre d'invasion qui ruinât l'ordre social d'où provenaient son indépendance d'esprit et sa civilisation précoce. C'est ce que le pape Innocent III entreprit dans les premières années du treizième siècle. Abusant de l'exemple des croisades contre les Sarrasins, il en fit prê-

cher une contre les habitants du comté de Toulouse 1200
et du diocèse d'Alby, et publia par toute l'Europe que à 1216
quiconque s'armerait pour leur faire la guerre obtiendrait la rémission de ses péchés et une part des biens des hérétiques [1].

Malheureusement l'époque était favorable pour cette croisade de chrétiens contre chrétiens. Les conquêtes du roi de France en Normandie, en Anjou et en Aquitaine avaient causé dans ces différents pays la ruine ou le bannissement de beaucoup d'hommes, et augmenté ainsi le nombre des chevaliers *sans avoir* et des coureurs d'aventures. Le pèlerinage contre les Albigeois (ce fut le nom de cette guerre) promettait moins de risque et un profit plus certain que la croisade contre les Arabes. Aussi l'armée des nouveaux pèlerins s'éleva-t-elle en peu de temps au nombre de cinquante mille hommes de tout rang et de toute nation, mais surtout Français et Flamands. Le roi de France envoya quinze mille soldats, et celui d'Angleterre laissa enrôler en Guyenne un corps de troupes sous la conduite de l'archevêque de Bordeaux.

Il serait trop long de raconter en détail toutes les barbaries des croisés au sac de Béziers, de Carcassonne, de Narbonne et des autres villes mises au ban de l'Église; de dire comment les habitants furent massacrés sans distinction d'âge ou de sexe, de catholiques ou d'hérétiques. « Pauvres villes, s'écrie un « poëte témoin de ces désastres, en quel état je vous ai

1. Dom Vaissette, *Hist. générale de Languedoc*, t. III, p. 130. — Sismondi, *Hist. des Français*, t. VI, p. 270 et suiv.

1200 à 1216 « vues autrefois, et maintenant qu'est-ce de vous[1] ! » De la Garonne à la Méditerranée, tout le pays fut ravagé et soumis ; et le chef de l'armée conquérante, Simon de Montfort, n'osant garder pour lui seul de si vastes domaines, en fit hommage au roi de France.

1216 à 1257 A mesure que les croisés, dont le nombre s'augmentait toujours, faisaient de nouvelles conquêtes, la suzeraineté de ce roi s'étendait davantage au midi de la Gaule. Le comté de Toulouse et les territoires d'Agen, de Carcassonne et de Béziers, après trois siècles d'indépendance, furent ainsi rattachés au royaume qui jadis les avait possédés. Un traité conclu dans un moment de détresse entre l'héritier de Simon de Montfort et le successeur de Philippe-Auguste changea bientôt en souveraineté directe cette suprématie féodale. Pour s'assurer pleinement cette immense acquisition, Louis VIII leva une armée, prit la croix, et se dirigea vers le Midi. Il passa, non sans résistance, le Rhône au pont d'Avignon, prit Beaucaire et Nîmes, qu'il réunit sous l'autorité d'un sénéchal, plaça de même un sénéchal à Carcassonne, et marcha sur Toulouse, dont les habitants étaient alors en pleine révolte contre les croisés et contre lui.

1. Ai Toloza e Proensa
E la terra d'Agensa,
Bezers et Carcassey
Quo vos vi, e quo us vey !

(Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. IV, p. 192.)

La haine du nom français était la passion nationale 1216
des nouveaux sujets du roi de France ; jamais ce nom à 1257
ne sortait de leur bouche sans quelque épithète injurieuse [1]. Les troubadours, dans leurs sirventes, souhaitaient que le fils du comte de Toulouse, à l'aide du roi d'Aragon, vînt reprendre son héritage et se faire un pont de cadavres français [2]. Durant la minorité qui suivit la mort du roi Louis VIII, il se forma une grande confédération depuis le cours de la Vienne jusqu'au pied des Pyrénées, pour repousser les Français dans leurs anciennes limites. Les chefs des vallées où coule l'Ariége et où l'Adour prend sa source, les comtes de Foix et de Comminges, firent alliance avec les comtes de la Marche et les châtelains du Poitou. Le roi d'Angleterre osa prendre un parti décisif, parce qu'il ne s'agissait plus de s'opposer à un pèlerinage contre l'hérésie, mais au pouvoir politique des rois de France. Néanmoins cette tentative eut peu de succès ; le clergé catholique, zélé pour la domination française, effraya les confédérés, en les menaçant d'une nouvelle croisade, et réprima les mouvements des Toulousains, au moyen de la redoutable police instituée alors sous le nom d'inquisition. Fatigué d'une lutte désespérée, l'héritier des anciens comtes de Toulouse fit une paix définitive avec le roi Louis IX,

1. Frances bevedor, fals Frances.
(Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. IV, passim.)

2. . . . . Que ton
Los Frances e'ls escorsa,
El's pen e n' fai pon.
(Ibid., p. 314.)

1216 à 1257 et lui céda tous ses droits par un traité qui fut loin d'être volontaire. Le roi donna le comté de Toulouse à son frère Alphonse, déjà comte de Poitou, au même titre et contre le gré du pays.

Malgré ces accroissements, le royaume de France n'atteignit point encore, du côté du sud, les limites où tendait l'ambition de ses rois, nourrie par les souvenirs populaires du règne de Charlemagne. La bannière aux fleurs de lis d'or ne fut point plantée sur les Pyrénées, et les chefs des populations qui habitaient le pied ou la pente de ces montagnes restèrent libres de porter leur hommage à qui ils voulaient. Les uns, il est vrai, l'offrirent au roi de France; mais d'autres, en plus grand nombre, gardèrent fidélité aux rois d'Aragon ou de Castille, ou bien à celui d'Angleterre, et d'autres encore demeurèrent sans suzerain, ne voulant tenir que de Dieu seul.

Pendant que l'un des frères de Louis IX gouvernait les comtés de Toulouse et de Poitou, l'autre, nommé Charles, était comte de l'Anjou et du Maine. Jamais famille de roi français n'avait réuni une semblable puissance; car il ne faut pas prendre les rois des Franks pour des rois de France. Les limites de ce royaume, autrefois borné par la Loire, s'étendaient déjà, au milieu du treizième siècle, jusqu'à la Méditerranée; elles touchaient, du côté du sud-ouest, aux possessions du roi d'Angleterre en Guyenne, et par le sud-est au territoire indépendant qui portait le vieux nom de Provence[1]. Vers cette époque, le comte de Provence, Rémond Béranger, mourut, lais-

1. Provincia.

sant une fille unique appelée Béatrix, sous la tutelle 1216
de quelques-uns de ses parents. Les tuteurs, se voyant à 1257
maîtres de la jeune fille et du comté, offrirent au roi de France de lui céder l'une et l'autre pour Charles d'Anjou, son frère ; et le roi, ayant souscrit aux conditions proposées, fit d'abord avancer vers la Provence des troupes qui y entrèrent comme amies. Charles d'Anjou s'y rendit peu après, et on lui fit épouser Béatrix, sans trop la consulter sur ce choix. Quant aux gens du pays, leur aversion pour un comte étranger, et surtout de race française, n'était pas douteuse [1]. Ils avaient sous leurs yeux l'exemple de ce que leurs voisins de l'autre côté du Rhône souffraient sous le gouvernement des Français : « Au lieu d'un « brave seigneur, dit un poëte contemporain, les Pro- « vençaux vont donc avoir un sire ; on ne leur laissera « plus bâtir ni tours ni châteaux ; ils n'oseront plus « porter la lance ni l'écu devant les Français. Puis- « sent-ils mourir tous plutôt que de tomber en un « pareil état [2] ! »

Ces craintes ne tardèrent pas à se réaliser. Toute la Provence fut remplie d'officiers étrangers, qui, traitant les indigènes comme des sujets par conquête, levaient des impôts énormes, confisquaient, emprisonnaient, mettaient à mort, sans procédure et sans jugement. Il n'y eut pas d'abord une résistance bien vive contre ces excès de pouvoir, parce que le clergé, se faisant, selon l'expression d'un vieux poëte, pierre

1. Provinciales Francos habent odio inexorabili. (Matth. Paris, t. II, p. 654.)

2. Millot, *Histoire des troubadours*, t. II, p. 239.

1216 à 1257 à aiguiser pour le glaive des Français [1], soutenait leur domination par la terrible menace d'une croisade. Les troubadours, habitués à servir dans tout le Midi d'organes aux intérêts patriotiques, prirent la tâche dangereuse de réveiller le peuple et de lui faire honte de sa patience. L'un d'eux, jouant sur le nom de son pays, disait qu'on ne devait plus l'appeler *Proensa* (le pays des preux), mais *Faillensa* (le pays des lâches), parce qu'il souffrait qu'une domination étrangère remplaçât son gouvernement national. D'autres poëtes s'adressaient, dans leurs vers, au roi d'Aragon, l'ancien suzerain de la Provence, pour l'inviter à venir chasser les usurpateurs de ses terres. D'autres, enfin, excitaient le roi d'Angleterre à se mettre à la tête d'une ligue offensive contre les Français. Ils provoquaient une guerre à la faveur de laquelle ils espéraient opérer leur affranchissement. « Que ne commence-t-on vite, « disaient-ils, le jeu où maint heaume sera fendu, et « maint haubert démaillé [2]? »

Les choses en étaient à ce point lorsque le roi de France, partant pour la croisade en Égypte, emmena avec lui son frère, Charles d'Anjou. Bientôt la nouvelle se répandit que les deux frères avaient été faits prisonniers par les Sarrasins, et la joie fut uni-

1. ... Et ill clerc sont li
Cotz e fozil.

(Raynouard, *Choix des poésies des troubadours,* t. V, p. 278.)

2. Ibid., p. 277. — Millot, *Hist. des troubadours*, part. III, p. 145.

verselle en Provence. On disait que Dieu avait opéré 1216
ce miracle pour sauver la liberté du pays. Les villes à 1257
d'Aix, d'Arles, d'Avignon et de Marseille, qui jouissaient d'une organisation presque républicaine, firent ouvertement des préparatifs de guerre, réparant leurs fortifications, rassemblant des vivres et des armes; mais la prison de Charles d'Anjou ne fut pas de longue durée. A son retour, il commença par faire dévaster toute la banlieue d'Arles, afin d'effrayer les citoyens ; puis il les tint bloqués avec une armée nombreuse, si longtemps, qu'après avoir beaucoup souffert, ils furent obligés de se rendre. Ainsi finit cette grande commune, aussi libre durant ses jours de prospérité que celles qui florissaient alors en Italie. Avignon, dont la constitution municipale ressemblait à celle d'Arles, ouvrit ses portes, au bruit de l'arrivée d'Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers, qui venait aider son frère à réduire les Provençaux[1].

A Marseille, les habitants de toutes conditions 1257
prirent les armes, et, se mettant en mer, attaquèrent les vaisseaux du comte. Mais le peu d'amitié qui régnait entre la haute bourgeoisie des villes et les seigneurs de terres et de châteaux produisit de funestes dissidences. Les Marseillais furent mal soutenus par cette classe d'hommes, dont une partie trouva plus *chevaleresque* de servir sous la bannière de l'étranger que de faire cause commune avec les amis de l'indépendance nationale. Réduits à leurs seules forces, ils obtinrent pourtant une capitulation favorable,

1. Gaufridi, *Hist. de Provence*, t. I, p. 140 et suiv.

1257 mais que les agents français du comte violèrent bientôt sans scrupule. Leurs tyrannies et leurs exactions redevinrent si insupportables, que, malgré le péril, il y eut contre eux une émeute où tous furent saisis par le peuple, qui se contenta de les emprisonner. Les révoltés s'emparèrent du château Saint-Marcel, fermèrent les portes de la ville, et subirent un second siége, durant lequel les habitants de Montpellier, naguère ennemis des Marseillais par rivalité de commerce, profitèrent des derniers moments de leur propre indépendance pour secourir Marseille contre les conquérants de la Gaule méridionale. Malgré ce secours, la ville, attaquée par des forces supérieures, fut obligée de se rendre. On enleva tout le matériel des arsenaux publics, et les citoyens
1257 furent désarmés. Un chevalier, nommé Boniface de
à
1323 Castellane, à la fois homme de guerre et poëte, qui, par ses sirventes, avait excité le soulèvement des Marseillais [1], avait ensuite combattu parmi eux, fut pris et décapité, selon le récit de quelques historiens. Les châtelains et les seigneurs qui avaient abandonné la cause des villes, furent traités par le comte presque aussi durement que ceux qui l'avaient suivie. Il mit tous ses soins à les abaisser et à les appauvrir, et son autorité s'affermit par la misère et la terreur publiques [2].

Les Provençaux ne recouvrèrent jamais leur ancienne liberté municipale, ni la haute civilisation et

1. Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. IV, p. 214.

2. Gaufridi, *Hist. de Provence*, t. I, p. 142 à 145. — Millot, *Hist. des troubadours*, t. II, p. 40.

la richesse qui en étaient le fruit pour eux. Mais une 1257 à
chose remarquable, c'est qu'après deux siècles, l'ex- 1323
tinction de la maison des comtes d'Anjou, sous laquelle ils avaient conservé au moins une ombre de nationalité par une administration distincte de celle de la France, leur causa presque autant de déplaisir que l'avénement même de cette maison. Tomber sous l'autorité immédiate des rois de France, après avoir été gouvernés par des comtes, parut aux habitants de la Provence, vers la fin du quinzième siècle, une nouvelle calamité nationale. C'est cette opinion populaire, plutôt que les qualités personnelles de René, surnommé *le Bon*, qui donna lieu au long souvenir conservé de lui par les Provençaux, et à l'idée exagérée de prospérité publique que la tradition attache encore à son règne.

Ainsi furent agrégées au royaume de France 1200 à
toutes les provinces de l'ancienne Gaule situées à la 1225
droite et à la gauche du Rhône, hormis la Guyenne et les vallées du pied des Pyrénées. La vieille civilisation de ces provinces reçut un coup mortel par leur réunion forcée à des pays bien moins avancés en culture intellectuelle, en industrie et en politesse. C'est la plus désastreuse époque dans l'histoire des habitants de la France méridionale, que celle où ils devinrent Français, où le roi, que leurs aïeux avaient coutume d'appeler le roi de Paris[1], commença à les nommer eux-mêmes ses sujets de la *langue d'oc*, par opposition aux anciens Français d'outre-Loire, qui

1. Regis parisiani... (Willelm. Britonis *Philippid.*, lib. VIII, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 246.)

1200 à 1286 parlaient la *langue d'oui*. Depuis ce temps, la poésie classique du Midi, et même la langue qui lui était consacrée, dépérirent en Languedoc, en Poitou, en Limousin, en Auvergne et en Provence. Des dialectes locaux, inélégants et incorrects, reparurent de toutes parts, et remplacèrent bientôt l'idiome littéral, cette belle langue des troubadours[1].

La juridiction des premiers sénéchaux des rois de France dans les pays de Langue-d'oc, bornée à l'ouest par celle des officiers du roi d'Angleterre en Aquitaine, ne s'étendit vers le sud que jusqu'aux vallons qui annoncent le voisinage de la grande chaîne des Pyrénées. C'est là que s'était arrêtée la conquête des croisés contre les Albigeois, parce que le profit d'une guerre dans un pays montagneux, hérissé de châteaux bâtis sur des rochers, comme des nids d'aigle, ne leur semblait pas proportionné aux dangers qu'elle devait offrir. Ainsi, sur la frontière méridionale des possessions des deux rois, il restait un territoire libre, s'étendant en longueur d'une mer à l'autre, et qui, fort rétréci à ses extrémités orientale et occidentale, atteignait vers son centre au confluent de l'Aveyron et de la Garonne.

Les habitants de ce territoire étaient divisés en seigneuries sous différents titres, comme l'avait été tout le Midi avant la conquête des Français; et ces populations diverses offraient toutes, à l'exception d'une seule, dans leur langage et leur caractère, les signes d'une origine commune. Cette race d'hommes,

1. Voyez plus haut, livres X et XI.

plus ancienne que les races celtiques de la Gaule, 1200
avait probablement été refoulée dans les montagnes à 1285
par une invasion étrangère, et, avec la partie occidentale des Pyrénées gauloises, elle en occupait aussi l'autre versant du côté de l'Espagne. Le nom qu'elle se donnait dans sa langue, différente de toutes les langues connues, était celui d'*Escualdun*, au pluriel *Escualdunac*. Au lieu de ce nom, les Romains avaient employé, on ne sait par quel motif, ceux de *Vaques*, *Vasques* ou *Vascons*, qui se sont conservés, avec certaines variations d'orthographe, dans les langues néo-latines de l'Espagne et de la Gaule. Les Vasques ou Basques ne subirent jamais entièrement le joug de l'administration romaine, qui régissait tous leurs voisins, et ne quittèrent point, comme ces derniers, leur langage pour la langue latine, diversement altérée. Ils résistèrent de même aux invasions des peuples germaniques, et ni les Goths ni les Franks ne réussirent à les agréger d'une manière permanente à leur empire. Quand les Franks eurent occupé toutes les grandes villes des deux Aquitaines, les montagnards de l'ouest devinrent le centre et le point d'appui des nombreuses rébellions des habitants de la plaine. Les Basques s'allièrent ainsi contre les rois franks de la première et de la seconde race, avec les Gallo-Romains, qu'ils n'aimaient pas, et qu'ils avaient coutume de piller dans l'intervalle de ces alliances. C'est cette confédération, souvent renouvelée, qui fit donner le nom de *Vasconie* ou Gascogne à la partie de l'Aquitaine située entre les montagnes et la Garonne; et la différence de terminaison au nominatif et aux cas obliques, dans le

1200 à 1286 même mot latin, amena la distinction des Basques et des Vascons ou Gascons[1].

En se plaçant à la tête de la grande ligue des indigènes de la Gaule méridionale contre les conquérants du Nord, les Basques paraissent avoir eu seulement pour objet leur propre indépendance ou le profit matériel de la guerre, et nullement d'établir dans la plaine leur domination politique et de fonder un État nouveau. Soit amour exclusif pour leur pays natal, et mépris pour la terre étrangère, soit disposition d'esprit particulière, l'ambition et le désir de la renommée ne furent jamais leurs passions dominantes. Pendant qu'à l'aide des révoltes, auxquelles ils avaient si puissamment coopéré, se formaient, pour de nobles familles de l'Aquitaine, les comtés de Foix, de Comminges, de Béarn, de Guyenne et de Toulouse, eux, ne voulant pas plus être maîtres qu'esclaves, restèrent peuple, mais peuple libre dans leurs montagnes et leurs vallées. Ils poussèrent l'indifférence politique jusqu'à se laisser englober nominalement dans le territoire du comte de Béarn et dans celui du roi de Navarre, hommes de race étrangère pour eux, auxquels ils permettaient de s'intituler seigneurs des Basques, pourvu toutefois que cette seigneurie n'eût rien de réel ni d'effectif[2].

C'est dans cet état qu'ils apparaissent au treizième siècle, ne se mêlant point, comme nation, aux affaires des pays voisins; divisés, sous deux suzerainetés différentes, par longue habitude, par insouciance,

1. *Script. rer. gallic. et francic.*, t. III, V, VI et VII, passim.

2. Marca, *Hist. de Béarn*, passim.

non par contrainte, et ne cherchant point à se 1200
réunir en un seul corps de peuple. S'ils montraient à 1286
de l'opiniâtreté, c'était pour le maintien de leurs coutumes héréditaires et des lois décrétées dans leurs assemblées de canton, qu'ils appelaient *Bilsâr*. Aucune passion, ni d'amitié ni de haine, ne leur faisait prendre parti dans les guerres des étrangers; mais, à l'offre d'une forte solde, ils s'enrôlaient individuellement sous une bannière quelconque, en vue de la solde, et non de la cause, qui leur importait peu. Les Basques, et avec eux les Navarrais et les habitants des Pyrénées orientales, étaient alors aussi renommés comme troupes légères que les Brabançons comme gens de pesante armure[1]. Leur agilité de corps, leur habitude d'un pays difficile, et un certain instinct de finesse et de ruse que donne la vie de chasseur et de berger de montagnes, les rendaient propres aux attaques imprévues, aux stratagèmes, aux surprises de nuit, aux marches forcées par le mauvais temps et les mauvaises routes.

Trois cantons seulement du pays basque, le Labourd, la vallée de Soule et la Basse-Navarre, se trouvaient sur l'ancien territoire des Gaules; le reste faisait partie de l'Espagne. La ville de Bayonne, qui dépendait du duché de Guyenne, marquait sur la côte de l'Océan l'extrême limite de la langue romane, peut-être plus avancée vers le nord dans les siècles antérieurs. Aux portes de Bayonne commençait la terre du comte ou vicomte de Béarn, le plus puissant

1. Bascli, Basculi, Navarri Arragonenses. Voyez le *Glossaire* de Ducange.

1200 à 1286 seigneur du pied des Pyrénées, et celui dont la politique entraînait ordinairement celle de tous les autres. Il ne reconnaissait aucun suzerain d'une manière fixe et permanente, si ce n'est peut-être le roi d'Aragon, dont la famille était alliée à la sienne. Quant au roi d'Angleterre, dont il tenait quelques fiefs voisins de Bayonne, il ne se mettait à ses ordres et ne lui jurait foi et hommage que pour un salaire considérable. C'était à meilleur marché, mais toujours à prix d'argent, que le même roi obtenait l'hommage des seigneurs moins puissants de Bigorre, de Comminges, des trois vallées et de la Gascogne proprement dite. Ils firent plus d'une fois, dans le treizième siècle, la guerre à sa solde contre le roi de France; mais à la première marque d'orgueil, au premier acte de tyrannie de leur suzerain adoptif, les chefs gascons l'abandonnaient aussitôt, et s'alliaient à son rival ou se liguaient contre lui. Cette ligue, souvent renouvelée, pratiquait des intelligences en Guyenne pour y exciter des soulèvements, et les succès qu'elle obtint à différentes époques sembleraient prouver que beaucoup d'hommes songeaient à réunir tout le sud-ouest de la Gaule en un État indépendant. Ce dessein plaisait surtout à la classe élevée et aux riches bourgeois des villes de Guyenne; mais le menu peuple tenait à la domination anglaise, persuadé qu'on ne saurait plus où vendre les vins du pays, si les marchands d'Angleterre n'étaient là pour les emporter sur leurs vaisseaux.

1286 à 1451 Vers le commencement du quatorzième siècle, un traité d'alliance et de mariage réunit à perpétuité sur la même tête les deux seigneuries de Foix et de

Béarn, et fonda ainsi une assez grande puissance sur 1286
la frontière commune des rois de France et d'Angle- à 1451
terre. Dans la longue guerre qui, peu de temps après, s'éleva entre ces deux rois, le premier fit de grands efforts pour attirer dans son parti le comte de Foix, et pour lui faire jouer dans la conquête qu'il méditait en Guyenne le rôle que les Bretons, les Angevins et les Manceaux avaient joué autrefois dans celle de la Normandie. Le comte fut gagné par la promesse, faite d'avance, des villes de Dax et de Bayonne; mais comme l'expédition entreprise alors ne réussit pas, toute alliance fut bientôt rompue entre le royaume de France et le comté de Foix. Rentrés dans leur ancien état d'indépendance politique, les chefs de ce petit pays se tinrent comme en observation entre les deux puissances rivales, dont chacune mettait tout en œuvre pour les contraindre à se déclarer. Une fois, au milieu du quatorzième siècle, le roi de France envoya Louis de Sancerre, l'un de ses maréchaux, dire de sa part au comte Gaston de Foix qu'il aurait grande *affection* à l'aller voir : « Qu'il « soit le bienvenu, répondit le comte, et je le verrai « volontiers. — Mais, sire, répliqua le maréchal, « c'est l'intention du roi, à sa venue, de savoir plei- « nement et ouvertement lequel vous voulez tenir, « Français ou Anglais ; car toujours vous vous êtes « dissimulé de la guerre, et ne vous êtes point armé « pour prière ni commandement que vous ayez eu. « — Messire Louis, dit le comte, si je me suis excusé « et retenu de m'armer, j'ai eu raison et droit de le « faire, car la guerre du roi de France et du roi « d'Angleterre ne me regarde en rien. Je tiens mon

1286 à 1451 « pays de Béarn de Dieu, de l'épée et de naissance; « ainsi je n'ai que faire de me mettre en servitude « ou en rancune envers l'un ou l'autre roi[1]. »

Telle est la nature des Gascons, ajoute le vieil historien qui raconte cette anecdote : « Ils ne sont pas « stables, et oncques trente ans d'un tenant ne furent « fermes à un seigneur. » Tant que dura la guerre entre les rois d'Angleterre et de France, le reproche de légèreté, d'ingratitude et de perfidie fut adressé alternativement par les deux rois aux seigneurs qui voulaient rester libres, et tous deux néanmoins faisaient de grands efforts pour se les attacher. Il n'y avait pas si petit châtelain en Gascogne qui ne fût courtisé par messages et par lettres scellées du grand sceau de France ou d'Angleterre[2]. De là vint l'importance qu'obtinrent tout d'un coup, vers le quinzième siècle, des personnages dont on parlait très-peu avant cette époque, les sires d'Albret, d'Armagnac, et d'autres bien moins puissants, tels que les sires de Durfort, de Duras et de Fezensac. Pour s'assurer l'alliance du seigneur d'Albret, chef d'un petit territoire formé de landes et de bruyères, le roi de France, Charles V, lui donna en mariage sa sœur Isabelle de Bourbon. Le sire d'Albret vint à Paris, où il fut accueilli et fêté à l'hôtel de son beau-frère : mais, au milieu de ce bon accueil, il ne pouvait s'empêcher de dire à ses amis : « Je me « maintiendrai Français, puisque je l'ai promis;

1. Froissart, vol. III, chap. CXXXIX, p. 358 et 359, éd. de Denis Sauvage, 1559.

2. Voyez Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ,* t. II, III et IV, passim.

« mais, par Dieu, je menais meilleure vie, moi et 1286
« mes gens, quand nous faisions la guerre pour le à 1451
« roi d'Angleterre[1]. » Vers le même temps, les sires de Durfort et de Rosan, faits prisonniers par les Français dans une bataille, furent tous deux relâchés sans rançon, à condition, dit un contemporain, qu'ils *se tourneraient Français* et promettraient, sur leur foi et sur leur honneur, de demeurer bons Français à jamais, eux et leurs terres[2]. Ils le jurèrent; mais, à leur retour, ils répondirent au premier qui leur demanda des nouvelles : « Ah ! seigneur, par contrainte « et sur menace de mort, on nous a fait devenir « Français; mais nous vous disons bien qu'en fai- « sant ce serment, toujours en nos cœurs nous « avions réservé notre foi à notre naturel seigneur, « le roi d'Angleterre; et, pour chose que nous « ayons dite ou faite, nous ne demeurerons jà Fran- « çais[3]. »

Le prix que de si puissants rois mettaient à l'amitié de quelques barons provenait surtout de l'influence que ces barons, selon le parti qu'ils suivaient, pouvaient exercer et exerçaient en effet sur les châtelains et les chevaliers du duché de Guyenne, dont un grand nombre leur était attaché par des liens de famille. D'ailleurs, les Aquitains se trouvaient, en général, avec eux dans des relations plus intimes qu'avec les officiers du roi d'Angleterre, qui ne parlaient pas la langue du pays ou la parlaient mal, et

1. Froissart, vol. III, chap. XXII, p. 75.
2. Ibid., vol. II, chap. III, p. 6.
3. Ibid.

1286 à 1451 dont la morgue anglo-normande était peu d'accord avec la vivacité et la facilité de commerce des méridionaux. Aussi, chaque fois qu'un des seigneurs gascons embrassait le parti français, un nombre plus ou moins grand de chevaliers et d'écuyers d'Aquitaine tournaient avec lui, et allaient se joindre à l'armée du roi de France. Cette action, exercée en sens divers, occasionna, durant tout le quatorzième siècle et la moitié du quinzième, beaucoup de mouvements parmi la population noble des châteaux de la Guyenne, mais bien moins parmi la bourgeoisie des villes. Cette classe d'hommes tenait à la souveraineté du roi d'Angleterre par l'idée généralement répandue alors que celle de l'autre roi devait amener infailliblement la ruine de toute liberté municipale. La décadence rapide des communes du Languedoc, depuis qu'elles étaient françaises, entretenait cette opinion tellement enracinée dans l'esprit des Aquitains, qu'elle les rendait, pour ainsi dire, superstitieux. Lorsque le roi d'Angleterre, Édouard III, prit le titre de roi de France, ils s'en effrayèrent, comme si ce simple titre, ajouté à son nom, devait changer toute sa conduite à leur égard. L'alarme fut si grande que, pour la dissiper, le roi Édouard crut nécessaire d'adresser à toutes les villes d'Aquitaine une lettre où se trouvait le passage suivant : « Nous « promettons de bonne foi que, nonobstant notre prise « de possession du royaume de France, à nous ap« partenant, nous ne vous priverons en aucune ma« nière de vos libertés, priviléges, coutumes, ju« ridictions ou autres droits quelconques, mais vous « en laisserons jouir, comme par le passé, sans

« aucune atteinte de notre part ou de celle de nos « officiers[1]. » 1286 à 1451

Dans les premières années du quinzième siècle, le comte d'Armagnac, qui depuis quelque temps s'était mis, avec le sire d'Albret, à la tête d'une ligue formée entre tous les petits seigneurs de Gascogne, pour maintenir leur indépendance, en s'appuyant, selon le besoin, sur la France ou sur l'Angleterre, fit alliance avec l'un des deux partis qui, sous les noms d'Orléans et de Bourgogne, se disputaient alors le gouvernement de la France. Il s'engagea ainsi dans une querelle étrangère, et y attira ses confédérés, moins peut-être par des motifs politiques que par intérêt personnel; car l'une de ses filles avait épousé le duc d'Orléans, chef du parti de ce nom. Une fois mêlés aux intrigues et aux disputes qui divisaient la France, les Gascons, suivant la fougue de leur caractère méridional, y déployèrent une activité si grande, que bientôt le parti d'Orléans changea son nom en celui d'Armagnac, et qu'on ne parla plus dans le royaume que de Bourguignons et d'Armagnacs. Malgré la généralité de cette distinction, il n'y avait de vrais Armagnacs que ceux du Midi, et ceux-là, encadrés pour ainsi dire dans une faction bien plus nombreuse qu'eux, oublièrent, en se passionnant avec elle, la cause qui premièrement les avait fait se liguer ensemble, l'indépendance de leur contrée natale. L'intérêt du pays cessa d'être l'unique objet de leur politique : ils ne changèrent plus libre-

1. Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, t. II, pars IV, p. 77. éd. de La Haye.

1286 à 1451 ment de patronage et d'alliés, mais suivirent, comme à l'aveugle, tous les mouvements d'une faction étrangère[1].

Sous le règne de Charles VII, cette faction les engagea plus avant qu'ils ne l'avaient jamais été dans l'alliance du roi de France contre l'Angleterre. Après les étonnantes victoires qui signalèrent la délivrance du royaume envahi par les Anglais, lorsque, pour achever cette grande réaction, il s'agit de les expulser du continent et de leur enlever la Guyenne, les amis du comte d'Armagnac s'employèrent tous à pousser vers ce dernier but *la fortune de la France.* Leur exemple détermina ceux d'entre les seigneurs gascons qui tenaient alors pour le roi d'Angleterre
1451 à 1452 à le trahir pour le roi Charles. De ce nombre fut le comte de Foix; et ce petit prince, qui, peu d'années auparavant, avait promis au premier des deux rois de faire pour lui la conquête du Languedoc, entreprit de diriger pour l'autre celle de tout le duché d'Aquitaine[2].

Une sorte de terreur superstitieuse, provenant de la rapidité des triomphes des Français, et du rôle qu'y avait joué la célèbre Pucelle d'Orléans, régnait alors dans ce pays. On croyait que la cause du roi de France était favorisée du ciel, et quand le comte de Penthièvre, chef de l'armée française, et les comtes de Foix et d'Armagnac entrèrent de trois côtés en Guyenne, ils n'éprouvèrent, ni de la part des habitants, ni même de celle des Anglais, une aussi grande

1. *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet, t. I, fol. 154.
2. Dom Vaissette, *Hist. générale de Languedoc*, t. V, p. 15.

résistance qu'autrefois. Ces derniers, désespérant 1451
de leur propre cause, firent graduellement retraite à 1452
vers la mer; mais les citoyens de Bordeaux, qui tenaient plus à leur liberté municipale que l'armée anglaise à la domination de son roi sur le continent, souffrirent un siége de plusieurs mois. Ils ne capitulèrent que sous la condition expresse d'être à jamais exempts de tailles, de subsides et d'emprunts forcés. La ville de Bayonne se rendit la dernière de toutes au comte de Foix, qui l'assiégeait avec une armée de Béarnais et de Basques, dont les uns le suivaient à cette guerre parce qu'il était leur seigneur, et les autres parce qu'ils espéraient s'y enrichir. Aucune de ces deux populations ne songeait à la cause de la France; et pendant que les gens de guerre du Béarn combattaient pour le roi Charles, les habitants regardaient les Français comme des étrangers suspects, et faisaient contre eux la garde sur leur frontière. Une fois, durant le siége de Saint-Sever, une colonne française, par mégarde ou pour abréger sa route, entra sur le territoire béarnais; à la nouvelle de sa marche, le tocsin sonna dans les villages, les paysans s'assemblèrent en armes, et il y eut entre eux et les soldats du roi de France un engagement célèbre dans les annales du pays sous le nom de bataille de Mesplede[1].

Le sénéchal français de la Guyenne, qui prit à Bordeaux la place de l'officier anglais portant le même titre, ne prêta point, devant le peuple assemblé, l'ancien serment que ses devanciers prêtaient

1. Olhagaray, *Hist. de Foix, Béarn et Navarre*, p. 352.

1451 à 1452 à leur installation, lorsqu'ils juraient en langue bordelaise de conserver à toutes gens de la ville et du pays *lors franquessas, privileges et libertats, establimens, fors, coustumas, usages et observences*[1]. Malgré les capitulations de la plupart des villes, le duché de Guyenne fut traité en territoire conquis ; et cet état de choses, auquel les Bordelais n'étaient point habitués, les mécontenta si fort, que, moins d'un an après la conquête, ils conspirèrent avec plusieurs châtelains du pays pour chasser les Français à l'aide du roi d'Angleterre. Des députés de la ville se rendirent à Londres, et traitèrent avec Henri VI, qui accepta leurs offres et fit partir quatre ou cinq mille hommes sous la conduite de Jean Talbot, fameux capitaine du temps.

1452 Les Anglais, ayant débarqué à la presqu'île de Médoc, s'avancèrent sans aucune résistance, parce que le gros de l'armée française s'était retiré, ne laissant que des garnisons dans les villes. A la nouvelle de ce débarquement, il y eut de grands débats à Bordeaux, non sur la question de savoir si l'on redeviendrait Anglais, mais sur le traitement qu'on ferait subir aux officiers et aux gens d'armes du roi de France[2]. Les uns voulaient qu'on les laissât sortir sains et saufs, les autres qu'on en tirât pleine vengeance. Pendant ces discussions, les troupes arrivèrent devant Bordeaux ; quelques bourgeois leur ouvrirent une porte, et la plupart des Français restés dans la ville devinrent prisonniers de guerre.

1. *Chronique bourdeloise,* fol. 24.
2. Monstrelet, t. III, fol. 41.

Le roi de France envoya en grande hâte six cents 1452
lances et des archers pour renforcer les garnisons des autres villes; mais avant que ce secours fût parvenu à sa destination, l'armée de Talbot, à laquelle s'étaient joints tous les barons du Bordelais et quatre mille hommes venus d'Angleterre, reconquit presque toutes les places fortes.

Cependant le roi Charles VII en personne vint avec une nombreuse armée sur les frontières de la Guyenne. D'abord il essaya de lier des intelligences avec les habitants, mais il n'y réussit pas; personne ne s'offrait à conspirer pour le retour de son gouvernement[1]. Se voyant réduit à ne rien attendre que de la force, il enleva d'assaut plusieurs villes, et fit décapiter comme traîtres tous les hommes du pays pris les armes à la main. Les comtes de Foix et d'Albret, et les autres seigneurs de Gascogne, lui prêtèrent dans cette campagne le même secours que dans la première; ils reconquirent le midi de la Guyenne, tandis que l'armée française livrait aux Anglais, près de Castillon, une bataille décisive, où Jean
Talbot fut tué avec son fils. Cette victoire ouvrit le 1452
à
chemin de Bordeaux à l'armée du roi et à celle des 1455
seigneurs confédérés. Elles firent leur jonction à peu de distance de cette ville, qu'elles cherchèrent à affamer en ravageant son territoire; et, en même temps, une flotte, composée de vaisseaux poitevins, bretons et flamands, entra dans la Gironde. Les Anglais, qui formaient la plus grande partie de la garnison de Bordeaux, voyant la ville investie de toutes

1. Monstrelet, t. III, fol. 55.

1452 à 1455 parts, demandèrent à capituler et y contraignirent les citoyens. Ils obtinrent la faculté de s'embarquer et d'emmener avec eux tous ceux des habitants qui voudraient les suivre; il en partit un si grand nombre, que durant beaucoup d'années, Bordeaux resta dépeuplé et sans commerce[1].

Aux termes de la capitulation, vingt personnes seulement devaient être bannies pour avoir conspiré contre les Français. De ce nombre furent les sires de l'Esparre et de Duras; leurs biens et ceux de tous les autres suspects servirent à récompenser les vainqueurs. Le roi se retira à Tours; mais il laissa de fortes garnisons dans toutes les villes, voulant, dit un contemporain, tenir aux habitants le fer au dos[2]. Et pour mettre, ajoute le même historien, la ville de Bordeaux en plus grande sujétion qu'elle n'avait jamais été, les Français y bâtirent deux citadelles, le Château-Trompette et le fort de Hâ. Pendant que les ouvriers travaillaient à élever ces deux forteresses, on saisit le sire de l'Esparre, qui avait rompu son ban; on le mena à Poitiers, où il fut condamné à mort, décapité et coupé en six morceaux, qui furent exposés en différents lieux.

1455 à 1464 Longtemps après cette dernière conquête de la Guyenne, beaucoup d'hommes y regrettèrent encore le gouvernement des Anglais, et furent attentifs à saisir l'occasion de renouer des intelligences avec l'Angleterre. Ils ne réussirent point dans ces intrigues; mais on en craignait l'effet, et les ordonnances

1. *Chronique bourdeloise*, fol. 38.

2. Monstrelet, t. III, fol. 63.

du roi de France interdisaient le séjour de Bordeaux à tout homme de naissance anglaise. Les navires anglais devaient laisser à Blaye leur artillerie, leur poudre et leurs armes; et les marchands de cette nation ne pouvaient entrer dans aucune maison de la ville, ni aller à la campagne pour goûter ou acheter des vins, sans être accompagnés d'hommes armés et d'officiers institués exprès pour épier leurs actions et leurs paroles. Cet emploi, devenu inutile, se transforma dans la suite des temps en celui d'interprètes-jurés [1]. 1455 à 1464

Malgré ses regrets, la province de Guyenne demeura française, et le royaume de France, s'étendant jusqu'à Bayonne, pesa, sans contrepoids, sur le territoire libre de Gascogne. Les seigneurs du pied des Pyrénées ne tardèrent pas à sentir qu'ils s'étaient laissé emporter trop loin dans leur affection pour la monarchie française. Ils s'en repentirent, mais trop tard, car il leur était désormais impossible de lutter contre cette monarchie, qui embrassait toute l'étendue de la Gaule, hors leur seul petit pays. Cependant la plupart d'entre eux s'aventurèrent avec courage dans cette lutte inégale; ils cherchèrent un point d'appui dans la révolte de la haute noblesse de France contre le successeur de Charles VII, et s'engagèrent dans la ligue qu'on appelait alors *le bien public* [2]. La paix que les ligueurs français firent 1464
bientôt après avec Louis XI, pour de l'argent et des

1. On les appelait, à Bordeaux, *corretiers*. (*Chronique bourdeloise*, fol. 36.)

2. *Mémoires* de Philippe de Comines, édit. de Denis Godefroy, 1649, p. 9.

1464 offices, ne pouvait contenter les méridionaux, qui avaient cherché tout autre chose dans cette guerre, patriotique pour eux. Trompés dans leurs espérances, les comtes d'Armagnac, de Foix, d'Albret, d'Astarac et de Castres, s'adressèrent au roi d'Angleterre, pour l'inviter à faire une descente en Guyenne, promettant de marcher à son aide avec quinze mille combattants, de lui livrer toutes les villes de Gascogne, et même de lui faire prendre Toulouse[1]. Mais l'opinion des politiques anglais n'était plus favorable
1469 à de nouvelles guerres sur le continent, et l'offre des Gascons fut refusée. Dans leur conviction que c'en était fait à jamais de leur ancienne liberté si la province d'Aquitaine ne redevenait un État par elle-même, plusieurs d'entre eux intriguèrent pour engager le propre frère du roi de France, Charles,
1472 duc de Guyenne, à se déclarer indépendant. Mais le duc mourut empoisonné, dès que Louis XI s'aperçut qu'il prêtait l'oreille à ces suggestions, et une armée française vint assiéger dans Lectoure le comte Jean d'Armagnac, qui montrait le plus d'activité pour le
1473 vieil intérêt de la Gascogne. La ville fut prise d'assaut, et mise à feu et à sang; le comte périt dans le massacre; et sa femme, grosse de sept mois, fut contrainte, par les officiers du roi de France, de prendre un breuvage qui devait la faire avorter et qui la fit mourir en deux jours[2]. Un membre de la famille d'Albret, prisonnier dans cette guerre, fut décapité à Tours; et, peu de temps après, un bâtard

1. Dom Vaissette, *Hist. générale de Languedoc*, t. V, p. 40.
2. Ibid., p. 47.

d'Armagnac, qui entreprit de relever la fortune de 1473 son pays, et réussit à reprendre quelques places, vaincu de même, fut condamné et mis à mort. Enfin 1477 Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui nourrissait ou auquel on supposait de semblables desseins, eut la tête tranchée à Paris, aux Piliers des Halles.

Cette sanglante leçon ne fut point perdue pour les barons de Gascogne; et quoique beaucoup d'hommes dans ce pays tournassent leurs yeux de l'autre côté de l'Océan; quoiqu'on y espérât longtemps encore voir revenir, avec des secours anglais, Gaillard de Durfort, sire de Duras, et les autres Gascons ou Aquitains réfugiés en Angleterre[1], personne n'osa tenter ce qu'avaient entrepris les d'Armagnac. Le comte de Foix, le plus puissant seigneur des Pyrénées, ne songea plus à tenir auprès des rois de France d'autre conduite que celle d'un loyal serviteur, galant à leur cour, brave dans leurs camps, dévoué à la vie et à la mort. La plupart des chefs de ces contrées et les nobles de la province de Guyenne suivirent la même carrière; ne pouvant plus rien être par eux-mêmes, ils briguèrent les titres et les emplois que le roi de France donnait à ses favoris. Beaucoup d'entre eux en obtinrent, et même supplantèrent les Français d'origine dans les bonnes grâces de leurs propres rois. Ils durent cet avantage, plus brillant que solide, à leur finesse naturelle, et à une aptitude pour les affaires qui était le résultat de leurs

1. Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, t. V, pars III, p. 64, éd. de La Haye.

1477 longs et pénibles efforts pour maintenir leur indépendance nationale contre l'ambition des rois voisins.

II

Les habitants du pays de Galles.

1200 Le reproche d'inconstance et de perfidie que les
à
1282 populations libres du midi de la Gaule reçurent longtemps de leurs ennemis nationaux, les Français et les Anglo-Normands, fut constamment adressé par ces derniers aux indigènes de la Cambrie[1]. Si en effet c'était perfidie de ne tenir aucun compte du droit de conquête et de faire de continuels efforts pour secouer le joug étranger, les Gallois seraient véritablement le plus déloyal de tous les peuples; car leur résistance contre les Normands, par la force et par la ruse, fut aussi opiniâtre que l'avait été celle de leurs aïeux contre les Anglo-Saxons. Ils faisaient une guerre perpétuelle d'escarmouches et de stratagèmes, se retranchant dans les forêts et les marécages, et ne se hasardant guère en plaine contre des cavaliers armés de toutes pièces. La saison humide et pluvieuse était celle où les Cambriens étaient invincibles[2] : alors ils renvoyaient leurs femmes, et chassaient leurs troupeaux dans les montagnes, cou-

1. Wallensium fides est fidei carentia... (Matth. Paris, tome II, p. 437.)
2. Videntes tempus hyemale madidum sibi fuisse opportunum. (Ibid., p. 938.)

paient les ponts, faisaient des tranchées dans les 1200
étangs, et voyaient avec joie la brillante chevalerie à 1282
de leurs ennemis s'engloutir dans l'eau et la fange de leurs marais[1]. En général, les premiers combats leur étaient favorables; mais, à la longue, la plus grande force l'emportait, et une nouvelle portion du pays de Galles se trouvait conquise.

Les chefs de l'armée victorieuse prenaient des otages, désarmaient les habitants, et les forçaient de jurer obéissance au roi et aux justiciers d'Angleterre; ce serment prêté de force était bientôt violé[2], et le peuple gallois assiégeait les châteaux des barons et des juges étrangers. A la nouvelle de cette 1282
reprise d'hostilités, les otages emprisonnés en Angleterre, dans les forteresses royales, étaient ordinairement mis à mort, et quelquefois le roi lui-même les faisait exécuter en sa présence. Jean, fils de Henri II, en fit pendre un jour vingt-huit, tous en bas âge, avant de se mettre à table[3].

Telles sont les scènes que présente la lutte des Gallois contre les Anglo-Normands, jusqu'à l'époque où le roi Édouard, premier du nom depuis la conquête, franchit les hautes montagnes de la Cambrie septentrionale, qu'aucun roi d'Angleterre n'avait passées avant lui. Le plus haut sommet de ces montagnes, appelé en gallois *Craigeirï*, ou le pic neigeux, et en anglais *Snowdon*, était regardé comme sacré

1. Matth. Paris, t. II, p. 938.
2. Chartarum juramentorumque suorum obliti. (Ibid., p. 638.)
3. Antequam cibum sumeret, fecit viginti octo pueros... patibulo suspendi. Deinde cum sedisset ad mensam cibis intendens et potibus... (Ibid., p. 231.)

1282 pour la poésie, et l'on croyait que quiconque s'y endormait devait se réveiller inspiré[1]. Ce dernier boulevard de l'indépendance cambrienne ne fut point forcé par des troupes anglaises, mais par une armée venue de la Guyenne, et en grande partie composée de mercenaires basques[2]. Formés dans leurs montagnes à une tactique militaire presque en tout semblable à celle des Gallois, ils étaient plus propres à surmonter les difficultés du pays que la cavalerie pesante et l'infanterie régulière qu'on y avait menées jusque-là.

Dans cette grande défaite périt un homme que ses compatriotes, suivant leur ancien esprit de superstition patriotique, regardaient comme prédestiné à rétablir l'antique liberté bretonne. C'était *Lewellyn*, fils de *Griffith*, chef de tout le nord du pays de Galles, qui avait remporté plus de victoires sur les Anglais qu'aucun de ses prédécesseurs. Il existait une vieille prédiction, d'après laquelle un prince de Galles devait être couronné à Londres; pour accomplir en dérision cette prophétie, le roi Édouard fit placer sur une pique, au sommet de la Tour de Londres, la tête de Lewellyn, coiffée d'une couronne de lierre[3]. David, frère de ce malheureux prince, tenta de recommencer la guerre; mais, pris vivant par les sol-
1283 dats du roi d'Angleterre, il fut pendu et coupé par quartiers, et sa tête fut mise à côté de celle de son

1. Pennant's *Tour in Wales;* the journey to Snowdon, vol. II, p. 179.

2. De Vasconensibus atque Basclis... (Matth. Wesmonast. *Flor. histor.*, p. 411.)

3. Secundum prophetiam Merlini... hedera coronatum. (Ibid.)

frère, sur les créneaux de la Tour, où le vent et la 1283
pluie les firent blanchir ensemble[1].

On dit qu'après sa victoire complète, Édouard Ier assembla les principaux d'entre les vaincus, et leur annonça que, par égard pour leur esprit de nationalité, il voulait leur donner un chef né dans leur pays, et n'ayant jamais prononcé un seul mot de français ni d'anglais. Tous furent en grande joie, et firent de grandes acclamations[2]. « Eh bien donc, reprit le roi, « vous aurez pour chef et pour prince mon fils « Édouard, qui vient de naître à Caërnarvon, et que « j'appelle Édouard de Caërnarvon. » De là vint l'usage de donner le titre de prince de Galles aux fils aînés des rois d'Angleterre.

Édouard Ier fit bâtir un grand nombre de châ- 1283
teaux forts sur les côtes[3], afin de pouvoir en tout à 1356
temps envoyer des troupes par mer; il fit aussi abattre les forêts de l'intérieur qui pouvaient servir de refuge à des bandes de partisans[4]. S'il n'est pas vrai qu'il ait ordonné le massacre de tous les bardes gallois, ce fut lui du moins qui commença le système de persécutions politiques dont cette classe d'hommes fut constamment l'objet de la part des rois d'Angle-

1. Matth. Wesmonast. *Flor. histor.*, p. 411.

2. Quod Wallensibus multum placuit. (Ibid., p. 433.)

3. Cum sint circa maritima
Firmata castra plurima.

(Ranulf. Hygden. *Polychron.*, lib. I, apud *Rer. anglic. Script.*, t. III, p. 188, ed Gale.)

4. Succisis jam nemoribus.

(Ibid.)

1283 terre[1]. Les principaux d'entre les bardes avaient péri
à 1356 en grand nombre dans les combats et les insurrections : ceux qui survivaient, privés de leurs protecteurs, après la ruine des riches du pays, et obligés d'aller chanter leurs vers de ville en ville, furent mis sur la ligne des gens sans aveu par les justiciers anglo-normands. « Que nuls ménestrels, bardes et « rymours, ni autres vagabonds galeys, » disaient leurs ordonnances, en langue française, « ne soient « désormés soeffrez de surcharger le pays, come ad « esté devant[2]. » Aucun Gallois d'origine ne pouvait, selon les mêmes ordonnances, occuper le plus petit emploi public dans son pays, et pour être vicomte, sénéchal, chancelier, juge, connétable de château, gardien des rôles, forestier, etc., il fallait être né en Angleterre ou dans tout autre pays étranger[3]. Les villes et les châteaux étaient occupés par des garnisons étrangères, et les indigènes imposés arbitrairement, ou, comme disaient les décrets royaux, selon la discrétion de leurs seigneurs, pour *la substinance des garnitures dez ditz chastelx*[4].

Beaucoup d'hommes, forcés par la conquête à s'expatrier, passèrent en France ; ils y furent bien accueillis, et l'émigration continua durant tout le quatorzième siècle : c'est de ces réfugiés que descendent les familles françaises qui portent les noms aujourd'hui si communs de *Gallois* et *Le Gallois*. Le plus con-

1. *Cambrian Register* for 1796, p. 463 et suiv.

2. Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ,* t. III, pars IV, p. 200, ed. de La Haye.

3. Ibid.

4. Ibid., p. 199.

sidérable de ceux qui vinrent sous le règne de Philippe VI, fut un jeune homme appelé Owen, que le roi retint près de lui et fit élever parmi les pages de sa chambre. Cet Owen était de la famille de Lewellyn, selon toutes les vraisemblances son petit-neveu, peut-être son petit-fils; et les Français, qui le regardaient comme l'héritier légitime de la principauté de Galles, lui donnaient le nom d'Evain ou Yvain de Galles[1]. Après la mort de Philippe de Valois, le jeune émigré continua de vivre à la cour de France, très-aimé du roi Jean, auprès duquel il combattit à la fatale journée de Poitiers. Plus tard, sous le règne de Charles V, la guerre s'étant renouvelée contre les Anglais, Owen fut chargé de divers commandements militaires, et, entre autres, d'une descente dans l'île de Guernesey, qui était anglaise depuis la conquête de l'Angleterre par les Normands. Quoique simple écuyer, il eut plus d'une fois sous ses ordres des chevaliers de renom; sa compagnie, comme on disait alors, était de cent hommes d'armes, tous Gallois, à la tête desquels il fit plusieurs campagnes en Limousin, en Périgord et en Saintonge, contre les capitaines du roi d'Angleterre. Un de ses parents, Jean Win, célèbre pour sa courtoisie, et qu'on surnommait le *Poursuivant d'amours*, servit avec lui dans cette guerre, ayant de même sous sa bannière une petite troupe de réfugiés gallois[2]. 1356

1. Froissart, vol. I, chap. CCLIII, p. 551, et chap. CCCV, p. 420.

2. Les noms des trois autres Gallois de distinction, Edward-ap-Owen, Owen-ap-Griffith et Robin-ap-Llwydin, figurent dans les montres ou revues d'hommes d'armes, vers la fin du quatorzième

1356 Le petit-neveu de Lewellyn nourrissait dans l'exil la pensée d'affranchir son pays de la domination anglaise, et de recouvrer, comme lui-même le dit dans une charte, l'héritage des rois de Galles, ses prédécesseurs[1]. Il reçut du roi Charles V des secours en argent, en munitions et en navires; mais, malgré cet appui, son ambition et son courage, il ne parvint pas à revoir la terre de Cambrie, et ne rencontra des Anglais que sur des champs de bataille étrangers. Il suivit Duguesclin en Espagne, où pendant deux ans les rois de France et d'Angleterre se firent la guerre au nom de la rivalité de deux prétendants au trône de Castille, Pierre le Cruel et Henri de Transtamare.

A l'un des combats livrés dans cette guerre, le comte de Pembroke et d'autres chevaliers anglais d'origine normande furent faits prisonniers par les Français, et comme on les emmenait à Saint-André, en Galice, Owen, qui s'y trouvait alors, alla les voir, et, s'adressant au comte de Pembroke, en langue française : « Comte, dit-il, venez-vous en ce pays « pour me faire hommage des terres que vous tenez « dans la principauté de Galles, dont je suis héri- « tier, et que votre roi m'ôte et m'enlève contre tout « droit[2]? »

Le comte de Pembroke fut étonné de voir un homme qu'il ne connaissait nullement l'aborder de

siècle. Voyez ci-après, Pièces justificatives, Conclusion, nos 2, 3, 4, 5 et 6. — Je suis redevable de ces nouveaux documents à l'obligeance de M. Lacabane. Ils font partie des nombreux matériaux recueillis par lui pour sa grande édition de Froissart.

1. Voyez les Pièces justificatives, Conclusion, n° 7.

2. Froissart, vol. I, chap. CCCVI, p. 421 et suiv.

cette manière : « Qui ètes-vous, répondit-il, vous 1356
« qui m'accueillez de telles paroles? — Je suis Owen,
« fils du prince de Galles, que votre roi d'Angleterre
« a fait mourir en me déshéritant; mais quand je
« pourrai, à l'aide de Dieu et de mon très-cher sei-
« gneur le roi de France, j'y porterai remède; et sa-
« chez que si je me trouvais en lieu et place où je
« pusse combattre avec vous, je vous montrerais ce
« que vous et vos pères et ceux du comte de Here-
« ford avez fait aux miens en trahison et en injus-
« tices. » Alors un chevalier du comte de Pem-
broke, nommé Thomas de Saint-Aubin, s'avance vers
le Gallois et lui dit : « Yvain, si vous voulez soutenir
« qu'en monseigneur, ou en son père, soit ou ait été
« aucune trahison, ou qu'il vous doive hommage, ou
« autre chose, jetez votre gage, et vous trouverez
« qui le relèvera. — Vous êtes prisonnier, répliqua
« le Gallois, je ne pourrais avec honneur vous ap-
« peler maintenant, car vous n'ètes pas à vous, mais
« à ceux qui vous ont pris; quand vous serez libre,
« je parlerai plus avant; et la chose n'en demeurera
« pas là [1]... » Malgré cette parole donnée, la dispute 1356
à
n'eut pas d'autres suites, car avant que le comte de 1378
Pembroke et Thomas de Saint-Aubin eussent re-
couvré leur liberté, Yvain de Galles mourut, frappé
d'un coup de stylet par un homme de sa nation à
qui il donnait toute sa confiance, et qui était se-
crètement vendu au roi d'Angleterre. Ce meurtre
fut commis en l'année 1378, près la ville de Mor- 1378
tagne en Saintonge, assiégée alors par les Fran-

1. Froissart, vol. I, chap. cccvi, p. 421 et suiv.

1378 çais. L'assassin, poursuivi, parvint à s'évader et alla en Guyenne, où il fut très-bien accueilli par le sénéchal des Landes et les autres commandants anglais [1].

Bien peu de Cambriens se prêtèrent à servir, même par des voies honnêtes, la cause des dominateurs de leur pays, et ceux qui vinrent aux guerres de France, sous les drapeaux d'Édouard III, le firent par contrainte et malgré eux. Les Gallois qu'on levait en masse, pour former des corps d'infanterie légère, apportaient dans les armées du roi d'Angleterre leur inimitié nationale contre les Anglais, et souvent ils se prenaient de querelle avec eux jusqu'à en venir aux mains; souvent aussi ils désertaient aux Français avec armes et bagages, ou bien se répandaient dans le pays pour y vivre en *compagnies franches.* C'était un métier fort à la mode dans le temps, et où devaient exceller les Cambriens, par leur longue habitude de faire la guerre en partisans dans leurs
1378 à 1400 forêts et dans leurs montagnes. Aussi l'une de ces grandes compagnies, qui se rendirent alors si célèbres et si terribles, était-elle sous les ordres d'un Gallois, qu'on appelait en France le chevalier Rufin, et dont le vrai nom était probablement Riewan [2]. Ce capitaine, sous lequel s'étaient réunis des aventuriers de toute nation, avait pris pour son département de pillage le pays compris entre la Loire et la Seine, depuis les frontières de la Bourgogne jusqu'à celles de la Normandie. Son quartier général était

1. Froissart, vol. II, chap. XVII, p. 28 et 29.
2. Ibid., vol. I, chap. CLXXVIII, p. 206.

tantôt près d'Orléans, tantôt près de Chartres; il 1378
mettait à rançon ou prenait les petites villes et les à 1400
châteaux, et était si redouté que ses gens s'éparpillaient par troupes de vingt, de trente ou de quarante, sans que personne osât mettre la main sur eux [1].

Dans la seconde moitié du quatorzième siècle, lorsque, chacun de leur côté, les rois de France et d'Angleterre épuisaient tous les moyens de se nuire, le premier, qui avait appris récemment à connaître l'esprit national des Cambriens, tâcha de mettre à profit le patriotisme de ce petit peuple, dont ses prédécesseurs du douzième siècle soupçonnaient à peine l'existence [2]. Plus d'une fois des émissaires furent envoyés au nord et au sud du pays de Galles, pour promettre aux indigènes, s'ils voulaient s'insurger contre la puissance anglaise, le secours et la protection de la France. Ces agents parcouraient le pays, la plupart sous l'habit de moines mendiants, fort respecté alors, et le moins suspect de tous, parce qu'il était porté par des hommes de toutes nations, qui s'en faisaient un moyen d'existence. Mais l'autorité anglo-normande s'aperçut de ces manœuvres, et, à plusieurs reprises, elle chassa du pays de Galles tous les étrangers, clercs ou laïques, et surtout les religieux errants [3]. Elle interdit aussi aux Gallois de race la faculté d'acquérir des terres, soit en fief, soit

1. Froissart, vol. I, chap. CLXXVIII, p. 206.

2. Voyez plus haut, livre VIII.

3. Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ,* t. II, pars III, p. 72, ed. de la Haye.

1378 à 1400

à long bail, soit à ferme, sur le territoire anglais[1]. L'insurrection devait commencer à l'arrivée d'une flotte française en vue de la côte de Galles; durant plusieurs années les Cambriens et les Anglais attendirent cette flotte avec des sentiments bien différents. Beaucoup de proclamations des rois Édouard III et Richard II portent ce préambule : « Attendu que nos « ennemis de France se proposent de débarquer dans « notre principauté de Galles[2]... » La suite est un ordre adressé à tous les seigneurs anglo-normands du pays et des marches de Galles, pour que, dans le plus court délai, ils fassent garnir d'hommes et de munitions leurs châteaux et leurs villes fortes, et aux justiciers pour qu'ils fassent saisir et emprisonner sous bonne garde tous les hommes suspects d'intelligence avec l'ennemi[3].

Les préparatifs de la France pour une descente dans le pays de Galles furent moins considérables et surtout moins prompts que ne le craignait le roi d'Angleterre, et que ne l'espéraient les Cambriens; le bruit en avait couru dès l'année 1369 : il se liait alors à un projet de restauration de la famille de Lewellyn dans la personne du malheureux Yvain de Galles; mais ce prétendant à la couronne de la Cambrie mourut; et la fin du siècle vint sans qu'aucune tentative sérieuse de débarquement eût lieu. En faisant de grandes promesses aux Gallois, la France n'avait guère d'autre dessein que de les exciter à

1. Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, t. III, pars III, p. 97.

2. Ibid., t. II, pars II, p. 165 et 173.

3. Omnes homines. . suspectos... arrestari. (Ibid., p. 173.)

un soulèvement qui pût détourner utilement pour elle 1378
une partie des forces de l'Angleterre; et, de leur à 1400
côté, les Gallois, ne voulant point se hasarder témérairement, attendaient pour entrer en révolte l'arrivée des secours promis. Enfin, lassés du retard et impatients de recouvrer leur indépendance nationale, ils agirent les premiers, au risque de n'être pas soutenus. Un événement fortuit et de peu d'importance fit éclater cette rébellion.

Vers la fin de l'année 1400, un noble gallois qui, 1400
par ambition et désir de briller, était allé à la cour d'Angleterre, où il avait été bien accueilli, commit contre le roi Henri IV une offense qui l'obligea de s'enfuir de Londres. Moitié par ressentiment personnel et par embarras de sa position, moitié par un élan de patriotisme, il résolut de se mettre à la tête d'un mouvement que tous ses compatriotes désiraient, mais que personne jusque-là n'osait entreprendre. Il descendait d'anciens chefs du pays, et s'appelait Owen Glendowr, nom qu'à la cour d'Angleterre, pour lui donner une tournure normande, on avait changé en celui d'Owen de Glendordy[1]. Dès
qu'Owen eut arboré le vieil étendard des Kymrys 1401
dans la partie du pays de Galles récemment conquise, les gens les plus considérables de ces contrées se rangèrent autour de lui. On vit venir, entre autres, plusieurs membres d'une famille puissante, dont le nom était Ap-Tudowr ou fils de Tudowr, et qui comptait parmi ses ancêtres un nommé Ednyfed

1. Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, t. III, pars IV, p. 191-198, éd. de La Haye.

1401 à Vychan, lequel, voulant se faire des armoiries à la
1404 mode des barons d'Angleterre, avait blasonné son écusson de trois têtes de Normands coupées [1]. Au bruit de ce mouvement national, les restes dispersés des bardes gallois s'animèrent d'un nouvel enthousiasme, et annoncèrent Owen Glendowr comme celui qui devait accomplir les anciennes prédictions, et rendre aux enfants des Kymrys la couronne de la Bretagne. Plusieurs pièces de vers, composées à cette occasion, nous ont été conservées [2]. Elles produisirent alors un tel effet que, dans une grande assemblée des insurgés, Owen Glendowr fut proclamé et inauguré solennellement chef et prince de tout le pays de Galles. Il envoya des messagers dans la contrée du sud pour y propager l'insurrection, pendant que le roi d'Angleterre, Henri IV, ordonnait à tous ses loyaux sujets du pays de Galles, Français, Flamands, Anglais et Gallois, de s'armer contre Owen de Glendordy, soi-disant prince de Galles, coupable de haute trahison envers la majesté royale [3].

Les premiers combats furent heureux pour les insurgés. Ils défirent les milices anglaises de la province de Hereford et les Flamands de Ross et de Pembroke. Ils allaient passer la frontière d'Angleterre, lorsque le roi Henri s'avança contre eux en

1. Pennant's *Tour in Wales*, vol. II, p. 260.

2. *Cambrian biography*, p. 273.

3. Omnes justiciabiles homines francigenas, flandrenses, anglicos et vallenses... (Rymer. *Fœdera, conventiones, litteræ*, t. III, pars IV, p. 191, et t. IV, pars I, p. 15, ed. de La Haye.)

personne, avec des forces considérables. Il les contraignit à rétrograder; mais à peine eut-il mis le pied sur le territoire gallois, que des pluies continuelles, détrempant les routes et enflant les rivières, l'empêchèrent d'aller plus loin, et l'obligèrent de tenir, pendant plusieurs mois, son armée campée dans des lieux malsains, où elle souffrait à la fois des maladies et de la disette. Les soldats, dont l'imagination était échauffée par les fatigues et l'inaction, se rappelèrent avec effroi de vieux contes populaires sur la sorcellerie des Gallois[1], et crurent que le mauvais temps qu'ils éprouvaient était l'ouvrage de puissances surnaturelles aux ordres d'Owen Glendowr[2]. Saisis d'une sorte de terreur panique, ils refusèrent de marcher plus avant contre un homme qui disposait de la tempête et de la pluie. Cette opinion eut alors un grand crédit parmi le peuple en Angleterre; mais toute la magie d'Owen était son activité et son habileté aux affaires. Il y avait alors parmi l'aristocratie anglo-normande un parti de mécontents qui voulait détrôner le roi Henri IV, et à la tête duquel se trouvaient Henri de Percy, fils du comte de Northumberland[3], d'une famille qui dominait dans ce pays depuis la conquête, et Thomas de Percy, son frère, comte de Worcester. Le nouveau

1401 à 1404

1. Voyez plus haut, livre XI.

2. The King had never but tempest, foule and raine
As longe as he was ay in Wales grounde.
(Hardyng's *Chronicle*, chap. CCII, au mot *Henry the fourth.*)

3. Quod Henricus Percy chivaler associans se rebellibus nostris Walliæ... (Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, t. IV, pars I, p. 45, ed. de La Haye.)

1401 a 1405 prince de Galles établit des intelligences avec eux, et l'alliance qu'ils conclurent attacha pour un moment à la cause de l'indépendance galloise tout le nord des marches de Galles, entre la Dee et la Saverne, surtout la province de Chester, dont les habitants, de pure race anglaise, étaient naturellement moins hostiles pour les Cambriens que les Normands et les Flamands établis au sud. Mais la défaite complète des deux Percy, dans une bataille livrée près de Shrewsbury, rompit les relations amicales des insurgés gallois avec leurs voisins de race anglaise, et ne leur laissa d'autres ressources que leurs propres forces et leur espoir dans l'appui du roi de France.

Ce roi, Charles sixième du nom, qui n'était pas encore entièrement tombé en démence, voyant les Cambriens en hostilité ouverte avec le roi d'Angleterre, se décida à remplir envers eux ses promesses et celles de ses prédécesseurs. Il conclut avec Owen Glendowr un traité, dont le premier article portait que « Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, « et Owen, par la même grâce, prince de Galles, « seraient unis, confédérés et liés entre eux par les « liens de vraie alliance, vraie amitié, et bonne et « solide union, spécialement contre Henri de Lan- « caster, ennemi desdits seigneurs, roi et prince, et
1405 « contre ses fauteurs ou adhérents[1]. » Beaucoup de Gallois se rendirent en France pour accompagner les troupes que le roi Charles devait envoyer; et plusieurs d'entre eux furent pris dans divers débarque-

1. Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, t. IV, pars I, p. 69.

ments que les Français tentèrent d'abord sur la côte 1405
d'Angleterre, aimant mieux s'enrichir au pillage de quelque grande ville ou port de mer que d'aller faire la guerre dans le pauvre pays de Galles[1], au milieu des montagnes et des marais.

A la fin pourtant une assez grande flotte partit de Brest, pour aller au secours des Cambriens; elle portait six cents hommes d'armes et dix-huit cents fantassins commandés par Jean de Rieux, maréchal de France, et Jean de Hangest, grand maître des arbalétriers. Ils abordèrent à Milford, dans le comté de Pembroke, et s'emparèrent de cette ville et de celle de Haverford, fondées toutes les deux, comme leurs noms l'indiquent, par les Flamands qui, sous le règne de Henri Ier, s'étaient emparés du pays. Les Français se dirigèrent ensuite vers l'est, et, à la
première ville purement galloise qu'ils rencontrè- 1405 a
rent, ils trouvèrent dix mille insurgés sous la con- 1407
duite d'un chef que les historiens du temps ne nomment pas. Tous ensemble marchèrent sur Caermarthen; de là ils allèrent à Llandovery, et prirent la route de Worcester, attaquant et détruisant sur leur passage les châteaux des barons et des chevaliers anglo-normands[2]. A quelques lieues de Worcester, une forte armée anglaise se présenta devant eux; mais, au lieu de leur offrir le combat, elle prit position et se retrancha sur des collines. Les Français et les Gallois firent de même, et les deux troupes

1. Monstrelet, t. I, fol. 14.

2. Et ibi cepit fortalitia... occupavit munitiones et castra omnium adversariorum dicti principis Galliæ. (*Chron. britann.*; D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 366.)

1405 à 1407 ennemies restèrent ainsi huit jours en présence, séparées par un grand vallon. Chaque jour, de part et d'autre, on se formait en bataille pour attaquer; mais tout se bornait à des escarmouches, où furent tués quelques centaines d'hommes.

L'armée française et galloise souffrit bientôt du manque de vivres, parce que les Anglais occupaient la plaine aux environs de ses cantonnements. Suivant leur tactique accoutumée, les Gallois se jetèrent de nuit sur les bagages de l'ennemi, et, s'emparant de la plus grande partie des provisions de bouche, ils déterminèrent à la retraite l'armée anglaise, qui, à ce qu'il paraît, ne voulait pas engager le combat la première[1]. Les gens d'armes français, peu habitués à la famine, et à qui le grand attirail d'armes, de chevaux et de valets qu'ils traînaient avec eux, ne rendait ni aisée ni agréable la guerre dans un pays montagneux et pauvre, s'ennuyèrent de cette entreprise, où il y avait beaucoup de dangers obscurs à essuyer, et peu de renom à acquérir par de brillants faits d'armes en plaine ou en champ clos. Laissant donc le peuple cambrien se débattre avec ses ennemis nationaux, ils traversèrent de nouveau le pays de Galles, et allèrent débarquer à Saint-Pol-de-Léon, racontant qu'ils venaient de faire une campagne que, de mémoire d'homme, aucun roi de France n'avait osé entreprendre[2], et qu'ils avaient ravagé plus de soixante lieues de pays dans les domaines du roi

1. Monstrelet, t. I, fol. 17.

2. Quod non attentarunt facere reges Franciæ de memoria hominum. (*Chron. britann.*; D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 366.)

d'Angleterre. Ainsi ils ne se vantaient que du mal 1405 a
fait aux Anglais, et nullement du secours qu'ils 1407
avaient prêté à la nation galloise, à laquelle personne
en France ne s'intéressait pour elle-même.

Les insurgés du sud du pays de Galles furent dé- 1407
faits pour la première fois en 1407, sur les bords de
la rivière d'Usk, par une armée anglaise, sous le
commandement de Henri, fils du roi Henri IV, qui,
portant en Angleterre le titre de prince de Galles,
était chargé du soin de la guerre contre le chef élu 1407 à
par les Gallois. Une lettre qu'il écrivit à son père 1416
pour lui annoncer cette victoire s'est conservée parmi
les anciens actes publics d'Angleterre. Elle est en
français, langue de l'aristocratie anglo-normande,
mais en français un peu différent pour l'orthographe,
la grammaire, et, autant qu'on en peut juger, pour
la prononciation, de celui de la cour de France vers
la même époque. Il paraît qu'à l'accent de Normandie, gardé en Angleterre par les hommes de descendance normande, s'était graduellement joint un autre accent étranger à tous les dialectes de la langue française, et que les fils des Normands avaient contracté à force d'entendre autour d'eux parler anglais, ou bien de parler eux-mêmes le jargon anglo-français, qui leur servait à communiquer avec les gens de basse condition. C'est du moins ce qu'on est tenté de croire en lisant les passages suivants, pris au hasard dans la lettre du fils de Henri IV : « Mon
« très-redouté et très-soverein seigneur et peire...
« le onzième jour de cest présent moys de mars, vos
« rebelx des parties de Glamorgan, Uske, Netherwent
« et Overwent feurent assembléz à la nombre de oyt

1407 « mille gents... A eux assemblèrent vos foialx et
à
1416 « vaillants chivalers... vos gentz avoient le champe ;
« nientmeins[1]... »

La fortune des insurgés gallois ne fit que décliner depuis leur première défaite, quoiqu'il se soit encore écoulé dix années entre cette défaite et l'entière réduction du pays. Déjà réduits une fois à l'état de peuple conquis, ils ne pouvaient plus retrouver cette énergie et cette confiance en eux-mêmes qui avaient soutenu si longtemps leur indépendance. Peut-être aussi leur espoir dans le secours des Français, espoir toujours déçu et toujours conservé par eux, leur causa-t-il une sorte de découragement que n'avaient point éprouvé leurs aïeux, qui ne comptèrent jamais que sur eux-mêmes. Owen Glendowr, le dernier homme qui ait été investi du titre de prince de Galles par l'élection du peuple gallois, survécut à la ruine
1416 de son parti, et mourut obscurément. Son fils Meredith capitula, se rendit en Angleterre, et y reçut du roi son pardon[2]. Les autres chefs de l'insurrection l'obtinrent aussi, et l'on donna même à plusieurs d'entre eux des emplois à la cour de Londres, pour qu'ils n'habitassent plus le pays de Galles, qui d'ailleurs avait cessé d'être un séjour habitable pour les Gallois, à cause du redoublement de vexations des agents de l'autorité anglaise. Parmi ces Cambriens émigrés par nécessité ou par ambition, se trouvait un membre de la famille des fils de Tudowr, nommé

1. Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, t. IV, pars I, p. 79, ed. de La Haye.

2. Ibid., t. IV, pars II, p. 153.

Owen ap Meredith ap Tudowr, qui, durant tout le 1416
règne de Henri V, vécut auprès de lui comme écuyer à 1485
de son palais, plaisant fort au roi, qui lui accordait beaucoup de faveurs, et daignait l'appeler *nostre chier et foyal*. Ses manières et sa belle figure firent une vive impression sur la reine Catherine de France, qui, étant devenue veuve de Henri V, épousa secrètement Owen ap Tudowr ou Oven Tudor, comme on l'appelait en Angleterre. Il eut d'elle deux fils, Jasper et Edmund, dont le second, parvenu à l'âge d'homme, épousa Marguerite, fille de Jean de Beaufort, comte de Somerset, issu de la famille royale des Plante-Genest.

C'était le temps où les rejetons de cette famille s'entr'égorgeaient pour la possession de la royauté conquise par Guillaume le Bâtard. Le droit de succession héréditaire avait par degrés prévalu contre l'élection, conservée, quoique imparfaitement, dans les premiers temps qui suivirent la conquête. Au lieu d'intervenir pour déférer la couronne au plus digne de la porter, l'aristocratie anglo-normande se bornait à examiner lequel des prétendants se rapprochait le plus par son lignage de la souche originelle du Conquérant. Tout se décidait par la simple comparaison de ces arbres généalogiques dont les familles de race normande se montraient si fières, et qu'on désignait, à cause de leur forme, par le nom de *pé-de-gru*[1], ou pieds de grue. L'ordre de succession héréditaire fut assez paisible tant que dura la ligne directe des descendants de Henri II; mais quand

1. En anglais moderne, et par corruption, *pedigree*.

1416 à 1485 l'héritage passa aux branches collatérales, il s'éleva plus de prétendants en vertu du droit héréditaire, il y eut plus de factions, de troubles et de discordes que jamais n'en avait occasionné nulle part la pratique de l'élection. On vit éclater la plus hideuse des guerres civiles, celle des parents contre les parents, et des hommes faits contre les enfants au berceau. Durant plusieurs générations, deux familles nombreuses s'entre-tuèrent, soit en bataille rangée, soit par l'assassinat, pour soutenir leur légitimité, sans qu'aucune des deux pût décidément anéantir l'autre, dont quelque membre se relevait toujours pour combattre, détrôner son rival, et régner jusqu'à ce qu'il fût détrôné lui-même. Il périt dans ces querelles, suivant les historiens du temps, soixante ou quatre-vingts princes de la maison royale[1], presque tous jeunes, car la vie des mâles n'était pas longue dans ces familles. Les femmes, qui vivaient davantage, eurent le temps de voir leurs fils massacrés par leurs neveux, et ces derniers par d'autres neveux ou des oncles, assassinés bientôt eux-mêmes par quelque parent aussi proche.

1485 Sous le règne de Richard III, de la maison d'York, qui devait la couronne à plusieurs assassinats, un fils d'Edmund Tudor et de Marguerite de Beaufort, nommé Henri, se trouvait en France, où il avait été obligé de fuir comme antagoniste du parti d'York. Ennuyé de vivre en exil, et se fiant à la haine universelle excitée par le roi Richard, il résolut de tenter la fortune en Angleterre, comme prétendant

1. Philippe de Comines, éd. de Denis Godefroy, 1649, p. 97.

à la royauté par le droit de sa mère, issue d'É- 1485
douard III. N'ayant ni croix ni pile, dit un vieil his-
torien[1], il s'adressa au roi de France, Louis XI, qui
lui donna quelque argent, à l'aide duquel il enrôla
trois mille hommes en Normandie et en Bretagne.
Il partit du port de Harfleur, et, après six jours de
traversée, débarqua dans le pays de Galles, patrie
de ses aïeux paternels. A son débarquement, il dé-
ploya un drapeau rouge, l'ancien drapeau des Cam-
briens comme si son projet eût été de soulever la
nation pour la rendre indépendante des Anglais[2].
Cette nation enthousiaste, sur laquelle la puissance
des signes fut toujours très-grande, sans examiner
si la querelle de Henri Tudor et de Richard III ne
lui était pas étrangère, se rangea, par une sorte
d'instinct, autour de son vieil étendard.

Le drapeau rouge[3] fut arboré sur la montagne de 1485
Snowdon, que le Prétendant désigna pour rendez- à 1531
vous à ceux des Gallois qui lui avaient promis de
s'armer pour sa cause; pas un ne manqua au jour
fixé[4]. Les bardes mêmes, retrouvant leur ancien es-
prit, chantèrent et prophétisèrent dans le style d'au-
trefois la victoire des Kymrys sur l'ennemi saxon et
normand. Mais il ne s'agissait pas d'affranchir les
Cambriens du joug de l'étranger, et tout le fruit de
la victoire devait être de placer un homme qui avait
dans les veines un peu de sang gallois sur le trône

1. Philippe de Comines, éd. de Denis Godefroy, p. 256.
2. Pennant's *Tour in Wales,* vol. I, p. 31.
3. Voyez plus haut, livre I, t. I.
4. Pennant's *Tour in Wales,* vol. II, p. 375.

1485 à 1531 des conquérants du pays de Galles. Lorsque Henri Tudor arriva sur la frontière d'Angleterre, il trouva un renfort de plusieurs milliers d'hommes que lui amenait sir Thomas Boucher, Normand de nom et d'origine; d'autres gentilshommes des provinces de l'ouest vinrent avec leurs vassaux et leurs fermiers se joindre à l'armée du Prétendant. Il pénétra sur le territoire anglais, sans rencontrer aucun obstacle, jusqu'à Bosworth, dans la province de Leicester, où il livra bataille à Richard III, le défit, le tua, et fut couronné à sa place sous le nom de Henri VII.

Henri VII plaça dans ses armoiries le dragon cambrien à côté des trois lions de Normandie. Il créa un nouvel office de poursuivant d'armes, sous le nom de *rouge dragon*[1]; et, à l'aide des archives authentiques ou fabuleuses du pays de Galles, il fit remonter sa généalogie jusqu'à Cadwallader, dernier roi de toute la Bretagne, et de là jusqu'à Brutus, fils d'Énée, prétendu père des Bretons[2]. Mais ce fut à de pareils actes de vanité personnelle que se borna toute la reconnaissance du roi pour le peuple dont le dévouement lui avait procuré la victoire et la couronne. Son fils, Henri VIII, tout en conservant à ceux des Gallois que Henri VII avait anoblis pour les services rendus à sa personne, leurs titres normands de comtes, de barons et de baronnets, traita, comme tous ses prédécesseurs, la masse du peuple en nation conquise, dont on se défie et qu'on n'aime pas. Il en-

1. Pennant's *Tour in Wales*, vol. I, p. 31. — Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, t. IV, passim.

2. *Cambro-Briton*, vol. I, p. 456.

treprit de détruire les anciennes coutumes des habi- 1485
tants de la Cambrie, les restes de leur état social et à 1531
jusqu'à leur langage[1].

Lorsque la suprématie religieuse du pape eut été abolie en Angleterre, les Gallois, à qui l'Église romaine n'avait jamais voulu prêter aucun secours pour
le maintien de leur indépendance nationale, suivirent 1531
sans répugnance les changements religieux décrétés par le gouvernement anglais. Mais ce gouvernement, qui encourageait de tous ses efforts la traduction de la Bible, ne la fit point traduire en langue galloise; au contraire, quelques personnes du pays, zélées pour la nouvelle réforme, ayant publié à leurs propres frais une version des Écritures, loin de les en louer, comme on l'eût fait en Angleterre, on ordonna la destruction de tous les exemplaires, qui furent enlevés des églises et brûlés publiquement[2]. L'autorité anglaise s'attaqua, vers le même temps, aux manuscrits et documents historiques, plus nombreux alors dans le pays de Galles que dans aucune autre contrée de l'Europe. Les familles considérables qui avaient des archives commencèrent à les tenir secrètes, soit pour faire leur cour, soit pour les garantir du danger d'une perquisition[3]. Ce fut même pour quelques-unes de ces familles un titre de défaveur que d'avoir communiqué des renseignements curieux aux érudits qui, à la fin du seizième siècle, s'occupèrent des antiquités et curiosités de la Cam-

1. *Archaiology of Wales*, vol. I, préface, p. x.
2. Ibid.
3. Ibid.

1531 brie. Ce genre de savoir et de travail rendait sus-
à 1643 pect, et on le devenait encore plus en transportant son domicile, de l'Angleterre proprement dite, dans l'un des comtés du pays de Galles : ce fut le motif d'une accusation judiciaire intentée sous le règne d'Élisabeth, dernière descendante de Henri Tudor.

1643 La famille écossaise des Stuarts ne montra pas plus de bienveillance pour la nation galloise; et cependant, lorsque les habitants de l'Angleterre se furent soulevés contre cette famille, les Gallois se rangèrent en majorité dans son parti par une sorte d'opposition nationale à ce que le peuple anglais désirait. Peut-être aussi espéraient-ils s'affranchir quelque peu, à la faveur des troubles d'Angleterre, et au moyen d'un pacte avec la famille royale qu'ils avaient soutenue contre les Anglais. Il n'en fut rien ; la royauté succomba, et le pays de Galles eut à subir, comme royaliste, un nouveau surcroît d'oppression. Depuis ce temps, les Cambriens ont souffert en repos tous les changements politiques arrivés en Angleterre, ne s'insurgeant plus, mais n'oubliant pas quels motifs ils auraient pour s'insurger. « Nous sa-« vons, dit un de leurs écrivains, que les seigneuries et « les meilleures terres du pays se trouvent en la pos-« session d'hommes de race étrangère, qui les ont « enlevées par violence à d'anciens propriétaires « légitimes, dont les noms et les vrais héritiers sont « connus. »

1643 En général, les possesseurs de grandes terres et
à 1795 de seigneuries dans le pays de Galles étaient, il n'y a pas longtemps, plus durs qu'en Angleterre pour les fermiers et les paysans de leurs domaines. Cela vient

sans doute de ce que, la conquête des provinces 1643
galloises n'ayant été achevée que vers le quatorzième à
siècle, les nobles y sont plus nouveaux venus, et de ce 1795
que la langue du peuple indigène est toujours restée entièrement distincte de celle des conquérants. L'espèce d'hostilité nationale qui régnait entre les seigneurs et les paysans a contribué à rendre plus nombreuse l'émigration de pauvres familles galloises aux États-Unis d'Amérique. Là, ces descendants des anciens Kymrys ont perdu leurs mœurs et leur langage, et oublié, au sein de la liberté la plus complète dont un homme civilisé puisse jouir, les vains rêves de l'indépendance bretonne. Ceux qui sont demeurés dans la patrie de leurs ancêtres y gardent, au milieu de la pauvreté ou de la médiocrité de fortune qui de tout temps fut leur partage, un caractère de fierté qui tient à de grands souvenirs et à de longues espérances, toujours déçues, mais jamais abandonnées. Ils tiennent le front levé devant les puissants et les riches d'Angleterre et de leur pays, 1795
« et se croient de meilleure et de plus noble race, « disait un Gallois du siècle dernier, que cette no« blesse d'hier, issue de bâtards, d'aventuriers et « d'assassins [1]. »

Tel est l'esprit national des hommes les plus énergiques parmi les Cambriens actuels, et ils le poussent quelquefois à un tel degré d'emportement, qu'on leur donne en Anglais un surnom qui ne peut se traduire que par les mots de *cerveau brûlé* [2]. Depuis les révolu-

1. *Cambrian Register* for 1796, p. 241 et 242.
2. *Red hot welshman.*

1795 tions d'Amérique et de France, cet esprit s'est allié chez eux à toutes les grandes idées de liberté naturelle et sociale que ces révolutions ont partout éveillées. Mais, en se passionnant pour les progrès de la haute civilisation moderne, les habitants éclairés du pays de Galles n'ont pas perdu leur antique passion pour leur histoire, leur langue et leur littérature nationales. Les plus riches d'entre eux ont formé des associations libres dans le but de favoriser la publication de leurs nombreuses collections de documents historiques, et pour ranimer, s'il est possible, la culture du vieux talent poétique des bardes. Ces sociétés ont établi des concours annuels de poésie et de musique ; car ces deux arts, dans le pays de Galles, ne vont point l'un sans l'autre; et, par un respect peut-être un peu superstitieux pour les anciennes coutumes, les assemblées littéraires et philosophiques des *nouveaux bardes*[1] se tiennent en plein air sur des collines. Dans le temps où la révolution de France faisait encore peur au gouvernement anglais, ces réunions, toujours extrêmement nombreuses, furent interdites par l'autorité locale, à cause des principes démocratiques qui y régnaient[2]. Aujourd'hui, elles sont pleinement libres, et l'on y décerne chaque année le prix de l'inspiration poétique, faculté que la langue cambrienne exprime en un seul mot, *awen*.

L'*awen* se trouve aujourd'hui principalement chez les Gallois du nord, les derniers qui aient maintenu

1. *New-bardism.* — Voyez le *Cambro-Briton.*

2. *Cambrian Register* for 1796, p. 465, à la note.

leur ancien état social contre l'invasion des Anglo- 1795
Normands[1]. C'est aussi chez eux que la langue indigène est parlée avec le plus de pureté et sur la plus grande étendue de pays. Dans les provinces du sud, plus anciennement conquises, l'idiome gallois est mélangé de mots et d'idiotismes français et anglais. Il y a même des districts entiers d'où il a complétement disparu, et souvent un ruisseau ou un simple chemin de traverse marque la séparation des deux langues, qui sont, d'un côté, du cambrien corrompu, de l'autre un anglais barbare parlé par la postérité mélangée des soldats flamands, normands et saxons qui conquirent le pays au douzième siècle. Ces hommes, quoique, pour la plupart, d'une condition égale à celle de la population vaincue, ont conservé pour elle une sorte de mépris héréditaire. Ils affectent, par exemple, de ne pas savoir le nom d'un seul individu habitant la partie du canton ou de la paroisse où l'on parle gallois. «Je ne connais pas *cela*, « répondent-ils aux étrangers; *cela* demeure quelque « part dans la Welcherie[2]. »

Voilà quel est maintenant l'état de cette population et de cette langue dont les bardes du sixième siècle ont audacieusement prédit l'éternité; si leur prédiction doit être démentie, du moins ne sera-ce pas de nos jours. L'idiome cambrien est parlé encore par un assez grand nombre d'hommes pour que son extinction totale soit dans un avenir impossible à prévoir. Il a survécu à tous les autres dialectes de l'ancienne

1. *Cambrian Register* for 1796, p. 438.
2. Ibid.

1795 langue bretonne; car celui des indigènes de la province de Cornouailles vient de tomber à l'état de langue morte, vers la fin du siècle dernier. Il est vrai que depuis le dixième siècle, où elle fut refoulée par les Anglo-Saxons au delà de la rivière de Tamer[1], la population de Cornouailles n'a jamais joué aucun rôle politique. Au moment de la conquête normande, elle soutint les Anglais des provinces voisines dans leur résistance aux étrangers; mais, vaincue avec eux, elle subit toutes les chances de leur destinée ultérieure. A mesure que de proche en proche elle se fondait avec les populations de race anglaise, son langage originel perdait du terrain dans la direction du nord au sud : de sorte qu'il y a cent ans l'on ne trouvait plus que quelques villages à l'extrémité du promontoire, où l'ancien idiome du pays fût encore parlé. En 1776, des voyageurs questionnèrent, sur ce sujet, un vieux pêcheur de l'un de ces villages, qui leur répondit : « Je ne connais guère « que quatre ou cinq personnes qui parlent breton, « et ce sont de vieilles gens comme moi, de soixante « à quatre-vingts ans ; tout ce qui est jeune n'en sait « plus un mot[2]. »

Ainsi le dix-huitième siècle a vu finir la langue du pays de Cornouailles, laquelle n'existe plus aujourd'hui que dans un petit nombre de livres. Elle différait d'une manière assez remarquable du dialecte gallois, et avait probablement été parlée dans l'an-

1. Voyez plus haut, livre II, t. I.

2. *Micellaneous tracts*, published by Society of Antiquaries of London, vol. V, p. 83.

cien temps par toutes les tribus bretonnes du sud et 1795
de l'est, par les hommes que les vieilles annales appellent Loëgris, et qui, avant d'aller rejoindre les Kymrys dans l'île de Bretagne, avaient séjourné plus ou moins longtemps au sud-ouest de la Gaule [1].

III

Les Écossais.

En l'année 1174, Guillaume, roi d'Écosse, fit une 1174
invasion au nord de l'Angleterre; mais il fut vaincu et pris par les barons anglo-normands, et sa défaite fut regardée comme un effet miraculeux du pèlerinage du roi Henri II au tombeau de Thomas Beket [2]. Ceux qui le firent prisonnier l'enfermèrent dans le château de Richemont, aujourd'hui Richmond, dans l'Yorkshire, bâti, au temps de la conquête, par le Bas-Breton Alain Fergan. Cette circonstance fut regardée comme l'accomplissement d'une prophétie de Merlin, conçue en ces termes : « On lui mettra aux « dents un mors forgé sur les rives du golfe armo- « ricain [3]. » Et ce qu'il y a de plus bizarre, c'est que la
même prophétie, peu de mois auparavant, avait 1174 à 1291
été appliquée à Henri II, serré de près par les Bre-

1. Voyez plus haut, livre I, t. I.

2. Voyez plus haut, livre X.

3. Videtur impleta Merlini prophetia dicentis : Dabitur maxillis ejus frenum, quod in Armorico sinu fabricabitur. (Matth. Paris., t. I, p. 130.)

1174 à 1291 tons auxiliaires de ses fils [1]. Le roi d'Écosse, transporté de Richmond à Falaise, ne sortit de prison qu'en renouvelant le serment d'hommage-lige, que ses prédécesseurs avaient prêté aux rois normands, et avaient rompu ensuite [2]. Cet acte de soumission forcée donna peu d'influence au roi d'Angleterre sur les affaires de l'Écosse, tant qu'il n'y eut pas dans ce pays de divisions intestines, c'est-à-dire durant les cent vingt ans qui s'écoulèrent jusqu'à la mort d'Alexandre, troisième roi du nom.

1291 Jamais la royauté, chez les Écossais, n'avait été purement élective : car tout leur ordre social se fondait sur l'état de famille; mais aussi jamais l'hérédité royale n'avait eu de règles fixes, et le frère était souvent préféré au petit-fils, et même au fils du roi mort. Alexandre III ne laissa ni fils ni frère, mais des cousins en grand nombre, la plupart d'origine normande ou française, du côté paternel et portant des noms français, tels que Jean Bailleul, Robert de Brus, Jean Comine, Jean d'Eaucy et Nicolas de Solles [3]. Il y avait neuf prétendants, qui tous, à différents titres, se disaient héritiers du royaume; ne pouvant s'accorder entre eux, et sentant le besoin de terminer pacifiquement la dispute, ils la soumirent
1291 à 1296 à Édouard Ier, roi d'Angleterre, comme à leur seigneur suzerain [4]. Le roi Édouard se déclara pour

1. Voyez plus haut, livre X.

2. Matth. Paris, t. I, p. 131.

3. *Annales waverleienses*, apud *Rer. anglic. Script.*, t. II, p. 243, ed. Gale.

4. Sententiæ domini Edwardi... consensu unanimi et concorditer se submiserunt... (Ibid.)

celui qui avait le meilleur titre, selon le droit héré- 1291
ditaire par primogéniture : c'était Jean Bailleul ou à 1296
Baliol, comme orthographiaient les Écossais. Il fut couronné; mais le roi d'Angleterre, se prévalant de la déférence que les Écossais venaient de lui témoigner, voulut rendre effective à leur égard sa suzeraineté jusque-là purement honorifique.

Le roi d'Écosse, afin de gagner un appui contre les intrigues de ses compétiteurs, se prêta d'abord complaisamment aux vues du roi d'Angleterre; il donna à des Anglais la plupart des offices et des dignités du royaume, et se rendit à la cour de son suzerain pour lui faire honneur et recevoir ses ordres. Encouragé par cette condescendance du roi, son protégé, Édouard alla jusqu'à lui demander, pour gage de sa *feauté* et de son *allégeance*, les forteresses de Berwich, Édimbourg et Roxburgh, les meilleures
de toute l'Écosse [1]. Mais il s'éleva contre cette pré- 1296
tention une opposition nationale tellement forte, que Jean Baliol fut contraint d'y céder, et de refuser l'entrée de ses forteresses aux gens du roi d'Angleterre. Alors Édouard le somma de comparaître à Westminster, pour y répondre de son refus; mais, au lieu de se rendre à la sommation, Baliol renonça solennellement à son hommage et à sa foi comme vassal. A cette nouvelle, le roi d'Angleterre s'écria dans son français normand : « Ah! le fol félon telle « folie fait! s'il ne veint à nous, nous veindrons « à ly [2]. »

1. Henrici Knygton *de Event. Angl.*, lib. III, cap. II, apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 2478, ed. Selden.

2. Johan. de Fordun *Scotichron.*, p. 969, ed. Hearne.

1306 Édouard Ier partit en effet pour l'Écosse avec toute sa chevalerie d'Angleterre et d'Aquitaine, des archers de race anglaise, tellement habiles qu'ils perdaient rarement une de leurs douze flèches, et disaient, en plaisantant, qu'ils avaient douze Écossais dans leurs trousses; enfin, des Gallois armés à la légère, qui étaient plus souvent en querelle avec les Anglais qu'avec l'ennemi, pillaient des premiers lorsqu'il y avait quelque chose à prendre, mais le plus souvent restaient neutres durant l'action. Malgré le courage et l'énergie patriotique des Écossais, la guerre fut malheureuse pour eux. Leur roi ne la soutenait point de bonne grâce, et se montrait toujours prêt à faire amende honorable au roi Édouard, pour la résistance qu'il avait entreprise, disait-il, par *mauvais et faux*
1306 à 1308 *conseil*[1]. De plus, il n'y avait alors en Écosse ni villes bien fortifiées, ni châteaux forts à la manière de ceux que les Normands avaient bâtis en Angleterre. Les habitations seigneuriales n'étaient point des donjons entourés d'une triple muraille, mais de petites tours carrées, avec un simple fossé, ou situées sur le bord de quelque ravin. Le roi Édouard pénétra donc facilement dans les plaines d'Écosse, s'empara de toutes les villes, où il mit garnison, et fit transporter à Londres la fameuse pierre sur laquelle on couronnait les rois du pays[2]. Ceux des Écossais qui ne voulurent point se soumettre à la domination étrangère

1. Cum nous par nostre malvès counsaile et faus, etc. (Texte officiel, Henrici Knygton *de Event. Angl.*, lib. III, apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 2481, ed. Selden.)

2. Voyez plus haut, livre VIII.

se réfugièrent dans les montagnes du nord et de 1306 à
l'ouest et dans les forêts qui les avoisinent. 1308

C'est de là que sortit le fameux patriote William Walleys ou Wallace, qui pendant sept ans fit la guerre aux Anglais, d'abord en partisan et ensuite à la tête d'une armée. Les conquérants le qualifiaient de voleur de grands chemins, de meurtrier et d'incendiaire[1]; et quand ils l'eurent pris, ils le pendirent à Londres et placèrent sa tête au bout d'une pique sur le sommet de la Tour. Les habitants de la partie soumise de l'Écosse éprouvaient, dans toute leur étendue, les maux qui suivent une conquête; ils avaient des gouverneurs étrangers, des sheriffs et des baillis étrangers. « Ces Anglais, dit un poëte « contemporain, étaient tous avides et débauchés, « hautains et méprisants; ils insultaient nos femmes « et nos filles; de bons chevaliers, dignes et honorés, « étaient mis à mort par la corde. Ah! la liberté est « une noble chose[2]!..... »

Ce sentiment, énergique dans le cœur des Écossais, 1308
les rallia bientôt autour d'un nouveau chef, Robert de Brus ou Bruce, l'un des anciens compétiteurs de Jean Baliol. Bruce fut sacré roi dans l'abbaye de Scone, quand il n'y avait presque pas une ville, depuis la Tweed jusqu'aux Orcades, qui ne fût au pou-

1. William Waleis... that maister was of theuves.
(Robert Brune's *Chron.*, vol. II, p. 329, ed. Hearne.)

— Latro publicus. (Thomas de Walsingham, *Ypodygma Neustriæ*; apud Camden, *Anglica, Hibernica,* etc., p. 486.)

2. A! freedom is a noble thing!
(*The Bruce,* or *The History of Robert I,* by David Barbour, p. 12.)

1308 voir des Anglais. Sans armée et sans trésor, il prit pour quartier, comme Wallace, les forêts et les montagnes, et y fut poursuivi par ses ennemis avec de la cavalerie et de l'infanterie, et des chiens dressés à suivre l'homme comme le gibier à la piste[1]. Il n'y avait dans son royaume, dit un vieil historien[2], personne qui osât l'héberger, ni en châteaux, ni en forteresses. Traqué comme une bête fauve, il alla de colline en colline et de lac en lac, vivant de chasse et de pêche, jusqu'à la pointe du promontoire de Cantyre, et de là dans la petite île de Rachin ou Rath-Erin, voisine de la côte d'Irlande.

1308 à 1315 Là il planta son drapeau royal aussi fièrement que s'il eût été à Édimbourg, envoya des messagers en Irlande, et obtint quelques secours des Irlandais indigènes, à cause de l'ancienne fraternité des deux nations, et de leur haine commune contre les Anglo-Normands. Il envoya ensuite dans les îles Hébrides et sur toute la côte de l'ouest pour solliciter l'appui des chefs galliques de ces contrées, peu soucieux, dans leur sauvage indépendance, de ce qui advenait de la population des plaines d'Écosse, qu'ils appelaient saxonne, comme celle de l'Angleterre, et qu'ils n'aimaient guère davantage. Tous les clans, à l'exception d'un seul, lui promirent leur foi et leur secours. Les chefs et les barons des basses-terres, de race anglaise, normande ou écossaise, firent entre eux des pactes d'alliance et de fraternité d'armes, à

1. The king Edward with hornes and hounes him soght.

(Hardyng's *Chronicle*, chap. CLXVIII, au mot *Edward the first*.)

2. Froissart.

la vie et à la mort, pour le roi Robert et le pays, 1308
contre tout homme, Français, Anglais ou Écossais [1]. à 1315
Probablement, par le premier de ces noms, ils voulaient désigner le roi et tous les seigneurs d'Angleterre, qui ne parlaient alors entre eux d'autre langue que la langue française [2] : car les Français proprement dits étaient alors les meilleurs amis des patriotes de l'Écosse.

Robert Bruce donna rendez-vous à ses partisans du côté de Stirling, vers le lieu où commence à s'élever la chaîne des montagnes de l'ouest; et c'est près de là que fut livrée la bataille décisive de Bannock-Burn, ou du *ruisseau de Bannock*. Les Écossais 1315
y furent vainqueurs; leurs ennemis, affaiblis par cette grande défaite, se virent successivement chassés de toutes les villes fortes, et obligés de repasser la Tweed en désordre, poursuivis, à leur tour, par toute la population des plaines du sud, et surtout par celle des frontières ou du *Border*, population alors très-redoutable pour une armée en déroute.

Les frontières de l'Angleterre et de l'Écosse ne 1315
furent jamais bien fixées du côté de l'ouest, où le à 1548
pays est montagneux et entrecoupé dans tous les sens par une foule de vallées et de petites rivières. Les habitants d'une assez grande étendue de terre dans ces contrées n'étaient, à proprement parler, ni Écos-

1. Contra omnes mortales Francos, Anglos, Scotos defendere usque ad ultimum terminum vitæ... (Walter's Scott's *Poetical works; Lord of the Isles*, notes du chant II, p. 324. Paris, Galignani.)

2. ... The king him answered soon
All intill Frankish as used he.
(Wyntown, cité par Ellis, *Metrical romances*.)

1315 à
sais ni Anglais, et le seul nom de nation qu'ils con-
1548
nussent était celui de *Borderers*, c'est-à-dire gens de la frontière. C'était une agrégation de toutes les races d'hommes qui s'étaient rencontrées dans la Grande-Bretagne : des Bretons chassés par les Anglo-Saxons, des Saxons chassés ou déshérités par les Normands, des Anglo-Normands ou des Écossais bannis pour des félonies ou d'autres délits. Cette population était divisée par grandes familles, à l'instar des clans celtiques; mais les noms de clans ou de familles étaient, pour la plupart, anglais ou français. La langue de tous les habitants était le dialecte anglo- danois du sud de l'Écosse et du nord de l'Angleterre. Les chefs et les vassaux vivaient assez familièrement ensemble, l'un dans sa maison forte, entourée de palissades grossières et ayant pour fossé le lit de quelque torrent; les autres dans des huttes bâties à l'entour. Tous faisaient le métier de maraudeurs, ne se nourrissant que de bœufs et de moutons enlevés aux habitants des plaines voisines. Ils faisaient leurs courses à cheval, armés d'une longue lance, et portant pour armure défensive une casaque piquée et matelassée, sur laquelle étaient cousues et disposées le plus régulièrement possible des plaques de fer ou de cuivre [1].

Bien que partagés administrativement en deux nations distinctes et, suivant le territoire qu'ils occupaient, sujets de l'Écosse ou de l'Angleterre, ils n'en regardaient pas moins les rois de ces deux pays comme des étrangers, et se trouvaient tour à tour

1. Walter Scott, *Minstrelsy of the scotish Border*, vol. I, p. 42 et 43.

Écossais, lorsqu'il s'agissait de fourrager en Angleterre, et Anglais lorsqu'il y avait une descente à faire en Écosse. Ils ne se battaient guère entre eux que pour des motifs d'inimitié privée. Quant à leur brigandage, ils l'exerçaient sans pitié, mais sans cruauté, comme une profession qui a ses règles et son point d'honneur. Les plus riches d'entre eux prenaient des armoiries, dont les Normands avaient introduit la mode en Angleterre et en Écosse. Ces armes, que conservent encore plusieurs familles du pays, font presque toutes allusion au genre de vie des anciens Borderers. En général, le champ de l'écusson est un ciel portant une lune et des étoiles, pour signifier que le meilleur temps des Borderers était la nuit; les devises, en anglais ou en latin, sont également significatives, c'est: *Gardez-vous bien. — Ne dormez pas, car je veille. — Avant que je manque, vous manquerez* [1]. 1315 à 1543

L'Écosse délivrée donna le nom de sauveur à Robert Bruce, Normand d'origine, et dont les aïeux, au temps de la conquête de l'Angleterre, avaient envahi, sur le territoire écossais, le bourg et la vallée d'Annan. Les anciens rois d'Écosse leur avaient confirmé, par des chartes, la possession de ce lieu, où les ruines de leur château se voient encore. L'Écosse est la partie de l'Europe où le mélange des races qui s'y sont rencontrées s'est opéré le plus aisément, et a laissé le moins de traces dans la situation respective des différentes classes d'habitants. Jamais il n'y eut

1. Watch Weel. — Ye shall want, ere I want. (Walter Scott, *Minstrelsy of the scotish Border*, vol. I. p. 43.)

1315 à 1548

de vilains ou de paysans serfs dans ce pays, comme en Angleterre et en France, et les antiquaires ont observé que les anciens actes de l'Écosse n'offrent aucun exemple d'une vente de l'homme avec la terre ; qu'aucun ne présente cette formule, si ordinaire ailleurs : « Avec les bâtiments et tout le cheptel, manants, bestiaux, charrues, etc. [1]. » De temps immémorial, les bourgeois des principales villes siégeaient dans le grand conseil des rois d'Écosse à côté des gens de guerre de haut rang, qui s'intitulaient, à la manière normande, chevaliers, barons, comtes et marquis, ou conservaient les vieux titres anglo-danois de *thanes* et de *lairds*. Quand il s'agissait de défendre le pays, les diverses corporations des gens de métier marchaient sous leurs propres bannières, et conduites par leur *burgmaster*. Elles avaient sur le champ de bataille leur honneur à soutenir et leur part de gloire à remporter. De vieilles romances populaires, qu'on chantait encore il n'y a pas longtemps dans les provinces écossaises du sud, célèbrent la bravoure des cordonniers de Selkirk, à la fameuse bataille de Flodden, livrée et perdue, en 1513, par le roi d'Écosse Jacques IV [2].

L'opposition nationale, ou la réaction naturelle de l'esprit de liberté contre le pouvoir, suivit en Écosse le cours qu'elle doit suivre dans tout pays où la nation n'est pas divisée en deux races d'hommes séparées

1. Cum terris, domibus, ædificiis, accolabus, mancipiis, vineis, sylvis, etc. (Spelman., *Gloss.*, verbo *accola.*) — Voyez Pinkerton's, *History o Scotland*, vol. I, p. 252 et suiv.

2. The southers of Selkirk. — Voyez les Pièces justificatives, Conclusion, nº 9.

l'une de l'autre par un état d'hostilité héréditaire; 1315
elle fut constamment et presque uniquement dirigée à 1348
contre les rois. Dans les guerres civiles, il n'y avait que deux partis : celui du gouvernement et celui de la généralité des gouvernés, et non point, comme ailleurs, trois partis : la royauté, la noblesse et le peuple. Jamais la classe militaire et opulente ne s'unit aux rois contre le peuple, et rarement le peuple eut besoin de favoriser le pouvoir royal en haine de celui des grands. Dans les temps de trouble, la lutte avait lieu entre le roi et ses courtisans d'une part, et de l'autre tous les ordres de la nation ligués ensemble. Il est vrai que les barons et les nobles d'Écosse, actifs et turbulents, figuraient toujours en tête dans les commotions politiques, et que, suivant l'expression de l'un d'entre eux, ils *attachaient le grelot*[1]; mais les actes de violence qu'ils se permirent souvent contre les favoris des rois, et contre les rois eux-mêmes, ne furent presque jamais impopulaires.

Vers le milieu du seizième siècle, un nouveau lien 1548
vint resserrer cette espèce d'alliance politique entre la noblesse et la bourgeoisie d'Écosse; elles embrassèrent ensemble, et pour ainsi dire d'un seul élan, les opinions de réforme religieuse les plus extrêmes, celles des calvinistes. Toute la population du sud et de l'est, qui parlait la même langue et avait le même genre d'idées et de civilisation, concourut à cette révolution. Il n'y eut que les clans des montagnes et

1. *I'll bel the cat.* Mot d'Archibald Douglas, comte d'Angus, sous le règne de Jacques III.

1548 quelques seigneurs dans les plaines du nord qui tin-
rent à la religion catholique, les uns par esprit
d'hostilité naturelle contre les gens des basses-
terres, les autres par conviction individuelle plutôt
que par esprit de corps. Les évêques mêmes n'oppo-
sèrent pas aux partisans de la réforme une très-
grande résistance : la seule opposition redoutable
que ceux-ci eurent à éprouver vint de la cour, alarmée
de bonne heure par la crainte que les changements
religieux n'en amenassent de politiques ; mais le parti
1548 des novateurs l'emporta dans cette lutte. Ils s'empa-
à
1603 rèrent du roi Jacques VI, encore enfant, et le firent
élever dans les nouvelles doctrines.

Sa mère, l'infortunée Marie Stuart, se perdit par
ignorance du caractère national des Écossais. Ce fut
à la suite d'une bataille livrée aux réformés presby-
tériens qu'elle passa en Angleterre, où elle périt
sur un échafaud. Après sa mort, et pendant que son
fils régnait en Écosse et professait, selon le nouvel
esprit de la nation, la croyance presbytérienne dans
toute sa rigidité, la lignée des rois d'Angleterre de
1603 la famille de Tudor vint à s'éteindre dans la per-
sonne d'Élisabeth, petite-fille de Henri VII. Jacques,
descendant de Henri VII par les femmes, se trouvait
ainsi le plus proche héritier des Tudor. Il vint à Lon-
dres, où il fut reconnu sans difficulté, et prit le titre
de roi de la Grande-Bretagne, réunissant sous leur
ancien nom ses deux royaumes d'Angleterre et
d'Écosse. C'est de lui que date l'écusson britannique,
aux trois lions passants de Normandie, au lion ram-
pant d'Écosse et à la harpe d'Irlande, et que date
aussi le pavillon britannique, où la croix blanche de

saint André s'entrelace avec la croix rouge de saint 1603
Georges.

Le roi Jacques, premier de ce nom pour l'Angle- 1603 à
terre, trouva l'état des esprits, relativement aux ré- 1625
formes religieuses, bien différent, dans son nouveau royaume, de ce qu'il était en Écosse. Il n'y avait point parmi les Anglais d'opinion généralement établie en matière de croyance. Ils différaient sur ce point selon qu'ils appartenaient à la classe supérieure ou bien aux classes inférieures de la nation, chez qui l'ancienne hostilité des deux races semblait reparaître sous de nouvelles formes. Quoique le temps et le mélange du sang eussent déjà beaucoup affaibli cette inimitié primitive, il restait au fond des cœurs un sentiment confus de haine et de défiance mutuelles. L'aristocratie tenait fortement pour la réforme mitigée, introduite cinquante ans auparavant par Henri VIII, réforme qui, substituant simplement le roi au pape, comme chef de l'Église anglicane, conservait à l'épiscopat son ancienne importance. La bourgeoisie, au contraire, tendait à la réforme complète établie par les Écossais, dont le culte sans évêques était indépendant de toute autorité civile. Les partisans de ces opinions formaient une secte persécutée par le gouvernement, mais dont la persécution augmentait l'enthousiasme. Ils étaient d'un rigorisme excessif jusque dans les moindres choses, ce qui leur faisait donner le nom de *précis*, *purs* ou *puritains*. Le sobriquet de *têtes-rondes* sous lequel on les désignait par dérision, leur vint de ce qu'ils portaient les cheveux courts et sans aucune frisure, usage contraire à

1603 la mode que suivaient alors les gentilshommes et les
à 1625 gens du monde.

Les presbytériens d'Angleterre s'étaient flattés de voir régner leur croyance sous un roi presbytérien ; mais le triomphe de cette opinion religieuse étant lié à celui de l'intérêt populaire sur l'intérêt aristocratique, le roi, quel qu'il fût, ne pouvait nullement y contribuer. L'Église épiscopale fut donc maintenue sous Jacques Ier, comme sous Élisabeth, par des mesures de rigueur contre les adversaires de cette Église ; bien plus, à force de se pénétrer des dangers politiques du puritanisme en Angleterre, le roi forma le projet de le détruire même en Écosse, où il était devenu religion de l'Etat, et il entra pour ce projet en lutte ouverte, non plus seulement avec les classes moyennes et inférieures, mais avec la nation tout entière. C'était une entreprise difficile, dans laquelle il obtint peu de succès, et qu'il légua avec la couronne à son fils, Charles Ier.

1625 Charles, amplifiant et systématisant en quelque sorte les vues de son père, résolut de rapprocher le culte anglican des formes du catholicisme, et d'imposer ce culte, ainsi réformé, aux deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse. Par là, il mécontenta les épiscopaux et les classes aristocratiques d'Angleterre, tandis qu'il soulevait contre lui l'universalité de la nation écossaise. Nobles, prêtres et bourgeois, entrant en rébellion ouverte, s'assemblèrent spontanément à Édimbourg, et y signèrent, sous le nom de Covenant, un acte d'union nationale pour la dé-
1625 fense de la religion presbytérienne. Le roi leva une
à 1640 armée et fit des préparatifs de guerre contre l'Écosse ;

et de leur côté les Écossais formèrent des milices 1625 à 1640
nationales auxquelles on donna des chapeaux portant cette devise : « Pour la couronne du Christ et le Co« venant[1]. » Des gens de toute condition vinrent à l'envi se faire enrôler dans ces milices, et les ministres du culte prononcèrent dans les églises malédiction contre *tout homme*, *tout cheval et toute lance* qui serait avec le roi contre les défenseurs de la foi nationale[2]. La résistance des Écossais fut approuvée en Angleterre, où le mécontentement devenait général contre le roi Charles, à cause de ses innovations religieuses et de ses tentatives pour gouverner d'une manière absolue, sans le concours de l'assemblée qui, sous le nom de *parlement*, n'avait jamais cessé d'exister depuis la conquête.

Les bourgeois d'Angleterre, qui d'abord n'avaient comparu à cette assemblée que comme cités, en quelque sorte, devant le roi et les barons, pour recevoir des demandes d'argent et y répondre, étaient devenus, par l'effet d'une révolution graduelle, partie intégrante du parlement. Réunis à un certain nombre de petits feudataires qu'on appelait chevaliers des comtés[3], ils formaient sous le nom de chambre des Communes une section du grand conseil national; dans l'autre chambre, celle des Lords, siégeaient les gens titrés, comtes, marquis, barons, avec les évêques anglicans. Cette Chambre entra, comme

1. For Christ's crown and Covenant. (Walter Scott, *Minstrelsy of the scotish Border*, vol. I, p. 220.)

2. Ibid., p. 220 et suiv.

3. En langue anglo-normande, Chivaler de Countee; en anglais moderne Knight of the Shire.

1625 à 1640 l'autre, en opposition contre les projets de Charles Ier; mais il y avait entre elles cette différence, que la première tendait seulement au maintien de la religion établie et des anciens priviléges du parlement, tandis que dans la seconde la majorité aspirait à l'établissement du presbytérianisme et à une réduction de l'autorité royale.

Ce désir de réforme, assez modéré en ce qui touchait à l'ordre politique, avait pour soutien, au dehors de l'assemblée, quelque chose de plus violent que lui, le vieil instinct de haine populaire contre les familles nobles, propriétaires de la presque totalité du sol. Les classes inférieures sentaient le besoin vague d'un grand changement; leur situation présente leur était à charge; mais, n'apercevant pas clarement ce qui devait la rendre meilleure, elles s'attachaient, au hasard, à toutes les opinions extrêmes, et, en religion, à ce que le puritanisme avait de plus rigide et de plus sombre. C'est ainsi que le langage habituel de cette secte, qui cherchait tout dans la Bible, devint celui du parti le plus exagéré en politique. Ce parti, s'établissant en idée dans la situation du peuple juif au milieu de ses ennemis, donnait à ceux qu'il haïssait les noms de Philistins et d'enfants de Bélial. Il empruntait aux psaumes et aux prophéties les menaces qu'il voulait proférer contre les lords et les évêques, se promettant, selon les paroles de l'Écriture, de *saisir le glaive à deux tranchants et de garrotter les nobles du siècle avec des entraves de fer* [1].

1. Et gladii ancipites in manibus eorum... Ad ligandum nobiles in compedibus ferreis. (Psaume CXLIX.)

Charles Ier eut grande peine à rassembler des hommes et de l'argent pour faire la guerre aux Écossais. La ville de Londres lui refusa un prêt de trois cent mille livres, et les soldats disaient tout haut qu'ils n'iraient point risquer leur vie pour soutenir l'orgueil des évêques. Durant les retards occasionnés par ces difficultés, les Écossais, attaquant les premiers, firent une invasion en Angleterre et s'avancèrent jusqu'à la Tyne, précédés d'un manifeste où ils se disaient amis et frères du peuple anglais, et appelaient sur eux-mêmes la malédiction d'en haut, s'ils faisaient le moindre mal au pays et aux particuliers. Il n'y eut contre eux de résistance que de la part de l'armée royale, qu'ils battirent complétement près de Newcastle. Après cette victoire, les généraux de l'armée d'Écosse s'excusèrent, dans des proclamations adressées à la nation anglaise, de la violence des mesures qu'ils avaient été obligés de prendre pour la défense de leurs droits, souhaitant, disaient-ils, que leur succès pût aider cette nation à faire valoir les siens propres. Le parti de l'opposition en Angleterre, surtout la majorité de la bourgeoisie, répondit en votant des remercîments et des secours d'argent aux Écossais; et plusieurs envoyés partirent de Londres pour aller conclure un traité d'alliance et d'amitié à Édimbourg entre les deux peuples. 1640 à 1642

Ce pacte fut signé en 1642; et, dans cette même année, le parlement d'Angleterre, et surtout la chambre des Communes, entra en lutte ouverte avec le pouvoir royal. Par degrés, l'opposition s'était concentrée dans cette chambre; car la grande majorité 1642

1642 de celle des Lords, sentant où la dispute allait en venir, s'était rapprochée du roi. La Chambre basse déclara qu'en elle seule était la représentation nationale avec tous les droits du parlement; et pendant que les députés de la bourgeoisie et des petits propriétaires s'emparaient ainsi du pouvoir législatif, les classes moyennes s'armèrent spontanément et saisirent les munitions des arsenaux. De son côté, le
1642 a 1645 roi, se préparant à la guerre, arbora sur le donjon
de Nottingham son étendard aux trois lions de Normandie. Tous les vieux châteaux bâtis par les Normands ou leur postérité furent fermés, approvisionnés, garnis d'artillerie, et la guerre à mort commença entre les fils des seigneurs et ceux des vilains du moyen âge.

Dans cette lutte, les Écossais secondèrent puissamment le parlement d'Angleterre, qui abolit de prime abord l'épiscopat et établit la religion presbytérienne. Cette communauté de culte fut la base d'un nouveau traité ou *covenant* entre les deux peuples; ils se rendirent solidaires l'un de l'autre pour la défense du christianisme sans évêques; mais, quoique cette alliance fût conclue de bonne foi, elle n'avait ni le même sens, ni le même objet pour les deux nations. La guerre civile était pour les Écossais une querelle religieuse avec Charles Stuart, leur compatriote et leur roi national; aussi devait-elle finir pour eux du moment que le roi reconnaîtrait l'existence légale du culte presbytérien en Angleterre comme en Écosse. Chez les Anglais, au contraire, il y avait un instinct de révolution, dépassant de bien loin le simple désir de réformer l'église épi-

scopale. Cette différence dans l'esprit des deux peu- 1642
ples, résultat nécessaire de leur différente situation, à 1645
et dont aucun d'eux n'avait la conscience bien claire, devait amener entre eux un complet désaccord aussitôt qu'elle se révélerait, et c'est ce qui ne tarda pas à arriver.

A la bataille de Naseby, dans la province de Nor- 1645
thampton, l'armée royale fut mise en déroute complète, et le roi lui-même, ayant la retraite coupée, se rendit volontairement aux Écossais, ses compatriotes, aimant mieux être leur prisonnier que celui des parlementaires. Les Écossais le remirent à leurs alliés, nullement dans le dessein de le perdre, mais afin que ceux-ci l'obligeassent à conclure un traité à l'avantage des deux peuples. Des débats d'une tout autre nature s'élevèrent alors dans l'armée anglaise : on n'y agitait pas la question historique de l'origine du pouvoir royal et seigneurial, car le temps en avait effacé toutes les données; mais les esprits ardents s'enthousiasmaient de l'idée de substituer à l'ancienne forme de gouvernement un ordre de choses fondé sur la justice et le droit absolu. Ils croyaient trouver la prédiction de cet ordre de choses dans la fameuse époque de mille ans, annoncée par l'Apocalypse, et suivant leurs formules favorites, ils l'appelaient le règne du Christ. C'est aussi d'un passage des livres saints que ces enthousiastes s'autorisaient pour demander le jugement de Charles Ier, disant que le sang versé dans la guerre civile devait retomber sur sa tête, afin que le peuple en fût absous[1].

1. *Mémoires de mistriss Hutchinson*, t. II, p. 192, collection de M. Guizot.

1645 à 1647 Durant ces discussions, dont le fond était profondément sérieux, quoique la forme en fût bizarre, les partis entrés les derniers dans la lutte contre la royauté, c'est-à-dire les classes inférieures du peuple et les ultra-réformateurs en religion, gagnèrent du terrain, et rejetèrent hors de la révolution ceux qui l'avaient commencée, c'est-à-dire les propriétaires des comtés et les riches bourgeois des villes, anglicans ou presbytériens. Sous le nom d'*indépendants*, s'éleva par degrés une nouvelle secte qui, reniant jusqu'à l'autorité des simples prêtres, investissait chaque fidèle de toutes les fonctions sacerdotales. Le progrès de cette secte alarma fortement les Écossais; ils se plaignirent de ce qu'en outrepassant la réforme religieuse, telle qu'ils l'avaient établie de commun accord, les Anglais violaient l'acte solennel d'union conclu entre les deux peuples. Ce fut le com-
1647 mencement d'une mésintelligence qui s'accrut au dernier point lorsque le parti des Indépendants, s'étant saisi de la personne du roi, l'emprisonna et le fit comparaître en accusé devant une haute cour de justice.

1649 à 1650 Soixante-dix juges, choisis dans la chambre des Communes, l'armée parlementaire et la bourgeoisie de Londres, prononcèrent un arrêt de mort contre Charles Stuart et l'abolition de la royauté. Les uns agissaient par conviction intime de la culpabilité du roi; d'autres voulaient de bonne foi l'établissement d'un ordre social entièrement neuf; d'autres enfin, mus par la seule ambition, n'aspiraient qu'à usurper l'autorité souveraine. La mort de Charles Ier mit fin au règne des presbytériens en Angleterre, et à l'al-

liance des Anglais avec les Écossais. Ces derniers, 1649
jugeant de la situation sociale du peuple anglais à 1650
d'après la leur, ne pouvaient concevoir ce qui venait de se passer; ils se croyaient indignement trompés par leurs anciens amis; et, joignant à ce dépit une secrète affection nationale pour les Stuarts, leurs compatriotes, ils se rapprochèrent de cette famille, aussitôt que les Anglais eurent rompu violemment avec elle. Pendant qu'à Londres on renversait toutes les effigies royales, et qu'on inscrivait sur leurs piédestaux : *le dernier des rois a passé*[1], Charles, fils de Charles Ier, fut proclamé roi dans la capitale de l'Écosse.

Cette proclamation n'était point, de la part des Écossais, un signe de renoncement aux réformes qu'ils avaient conquises et défendues les armes à la main. Lorsque les commissaires envoyés d'Écosse vinrent trouver, à Breda, Charles II, qui avait déjà pris de son propre mouvement le titre de roi de la Grande-Bretagne, ils lui signifièrent les conditions rigoureuses sous lesquelles le parlement d'Édimbourg consentait à ratifier ce titre : c'était l'adhésion du roi au premier *covenant* signé contre son père et l'abolition perpétuelle de l'épiscopat. Charles II ne fit d'abord que des réponses évasives, pour gagner du temps et essayer un coup de main qui devait, selon son espérance, le faire devenir roi sans conditions. Ce fut Jacques Graham, comte de Montross, d'abord zélé covenantaire, et ensuite partisan de Charles Ier, qui fut chargé de cette entreprise. Il débarqua au

1. Exiit tyrannus, regum ultimus.

1649 à 1650 nord de l'Écosse avec une poignée d'aventuriers rassemblés sur le continent, et, s'adressant aux chefs des clans des montagnes et des îles, il leur proposa une guerre à la fois nationale et religieuse contre les presbytériens des basses-terres. Les montagnards qui, déjà une fois, en l'année 1645, s'étaient insurgés, sous la conduite de Montross, contre l'autorité des sectateurs du *covenant*, et avaient été complétement défaits, montrèrent peu d'ardeur pour une nouvelle attaque; quelques bandes, mal organisées, descendirent seules dans la plaine, autour d'un drapeau sur lequel était peint le corps de Charles Ier décapité[1]. Elles furent mises en déroute; Montross lui-même
1650 fut pris, jugé comme traître, condamné à mort, et exécuté à Édimbourg. Alors Charles II, désespérant de reconquérir la royauté absolue, se rabattit sur celle que lui offraient les commissaires écossais, signa le *covenant*, jura de l'observer inviolablement, et fit son entrée, comme roi, à Édimbourg, pendant que les membres du malheureux Montross, coupés en quartiers, étaient encore suspendus aux portes de la ville.

Tout en reconnaissant les droits de Charles II, les Écossais ne se proposaient point de l'aider à reconquérir la royauté en Angleterre. Ils séparaient leurs affaires nationales de celles de leurs voisins, et ne songeaient à garantir au fils de Charles Ier que le seul titre de roi d'Écosse. Mais le parti qui, en Angleterre, s'était emparé de la révolution, s'alarma de

1. Walter Scott, *Minstrelsy of the scotish Border*, vol. I, p. 230 et suivantes.

voir l'héritier de celui qu'il appelait *le dernier des rois* 1650
établi sur une portion de la Grande-Bretagne. Craignant de sa part une tentative hostile, les Indépendants résolurent de le prévenir. Le général Fairfax,
presbytérien rigide, fut chargé de commander l'ar- 1650
mée qu'on leva pour envahir l'Écosse; mais, refusant à 1651
de servir contre une nation qui, disait-il, avait coopéré à la bonne œuvre pour laquelle il avait naguère tiré l'épée, il envoya sa démission à la chambre des Communes. Les soldats eux-mêmes montraient de la répugnance à se battre contre des hommes qu'ils avaient si longtemps appelés *nos frères d'Écosse.*

Le successeur de Fairfax, Olivier Cromwell, homme d'une rare activité politique et militaire, surmonta ces hésitations par la persuasion ou la violence, marcha vers le nord, battit les Écossais et leur roi à
Dunbar, et s'empara d'Edimbourg. Cromwell somma 1651
le peuple d'Écosse de renoncer à Charles II; mais les Écossais refusèrent d'abandonner dans le péril celui qu'ils y avaient attiré, et souffrirent patiem-
ment les vexations qu'exerçait partout l'armée an- 1651
glaise. Charles II était loin de leur rendre dévoue- à 1652
ment pour dévouement; au plus fort des malheurs de l'Écosse, se détachant des presbytériens, il s'entoura d'anciens partisans de l'épiscopat, des chefs de montagnards qui donnaient le nom de Saxons, *Sassenachs,* à leurs voisins de religion différente, et de jeunes nobles débauchés à qui il disait, dans ses orgies, que la religion des *Têtes rondes* n'était pas digne d'un gentilhomme. Avec le secours des aventuriers qu'il réunissait autour de lui, il tenta sur l'Angleterre une invasion par l'ouest, pendant que l'armée

1651 à anglaise occupait l'est de l'Écosse. Il y avait encore
1652 dans les provinces de Cumberland et de Lancaster
un assez grand nombre de familles catholiques qui, à son passage, prirent les armes pour lui. Il espérait soulever le pays de Galles, et faire tourner au profit de sa cause l'inimitié nationale des Cambriens contre les Anglais; mais ses troupes furent complétement battues près de Worcester; et lui-même, à travers beaucoup de périls, s'enfuit déguisé vers la côte de l'ouest, où il s'embarqua pour la France, laissant les Écossais sous le poids des malheurs que son couronnement, et surtout son invasion en Angleterre, avaient attirés sur eux.

Ces malheurs furent immenses : regardée avec défiance comme un lieu de descente et de campement pour les ennemis de la révolution, l'Écosse se vit traitée en province conquise. A la moindre apparence de révolte ou d'opposition, l'on emprisonnait ou l'on condamnait à mort les principaux habitants : les trente membres écossais appelés à siéger dans le grand conseil de la république d'Angleterre, loin d'offrir à leurs concitoyens un secours et un appui, n'étaient guère que les instruments de la tyrannie étrangère. Olivier Cromwell gouverna despotiquement les Écossais jusqu'au moment où, sous le nom
1653 à de Protecteur, il obtint sur toute la Grande-Bre-
1660 tagne une autorité sans bornes; le général George
Monck, qui le remplaça en Écosse, y tint une conduite non moins dure et non moins cruelle. Telle
1660 était la situation des choses, lorsque, en l'année 1660,
après la mort du Protecteur et la déposition de son fils Richard Cromwell, Monck, changeant subitement

de parti, conspira contre la république pour le réta- 1660
blissement de la royauté.

La joie causée par la restauration des Stuarts fut universelle en Écosse; elle n'était pas, comme en Angleterre, simplement causée par l'espèce de découragement et de scepticisme politique où le mauvais succès de la révolution avait jeté les esprits, mais par un sentiment d'affection réelle pour un homme que les Écossais regardaient presque comme le roi de leur choix. Le retour de Charles II n'était point lié dans leur pays au rétablissement d'un ancien ordre social, oppressif et impopulaire; ce grand événement ne se présentait à leurs yeux que comme une restauration en quelque sorte personnelle. Ainsi, la nation écossaise espérait que les choses allaient revenir au point où elles étaient avant l'invasion de l'armée de Cromwell, et que le *covenant*, juré alors par Charles II, serait la règle de son gouvernement. Elle attribuait la première aversion du roi pour la rigidité de la discipline presbytérienne à des erreurs de jeunesse, dont l'âge et le malheur devaient l'avoir corrigé.

Mais le fils de Charles Ier portait en lui toute la 1660
haine de son aïeul et de son père contre le purita- à 1679
nisme, et d'ailleurs il ne sentait aucune reconnaissance pour le don que les Écossais lui avaient fait d'une royauté qui, selon son opinion, lui était due par héritage. Se croyant donc dégagé de toute obligation envers eux, il fit lacérer le *covenant* à Édimbourg, sur la place du marché, et des évêques, envoyés d'Angleterre, furent promenés en triomphe à travers les rues par les officiers royaux. Ils exigèrent

1660 à 1679 de tous les ministres du culte le serment d'obéissance à leurs ordres, l'abjuration du *covenant*, et l'aveu de l'autorité absolue du roi en matière ecclésiastique. Ceux qui refusèrent de jurer furent déclarés séditieux et rebelles; on les expulsa violemment des presbytères et des églises; et l'on donna leurs cures et leurs bénéfices à des nouveaux venus, la plupart Anglais de naissance, ignorants et de mauvaises mœurs. Ceux-ci commencèrent à célébrer le service, et à faire les prédications d'usage; mais personne ne venait les entendre, et les églises restaient désertes[1].

Tous les fidèles zélés pour leur croyance nationale se rendaient, chaque dimanche, dans les lieux déserts et les montagnes qui servaient de refuge aux ministres persécutés; une loi sévère fut portée contre ces réunions paisibles, auxquelles les agents de l'autorité donnaient le nom de *conventicules*[2]. On cantonna des troupes dans les villages où le peuple ne fréquentait plus l'église, et beaucoup de personnes suspectes ou convaincues d'avoir assisté à quelque conventicule, furent emprisonnées, et même fouettées publiquement. Ces actes de sévérité eurent lieu principalement dans les provinces du sud-ouest, dont les habitants se montraient plus disposés à la résistance, soit à cause de la nature du pays, couvert de collines et de ravins, soit par un reste du caractère enthousiaste et opiniâtre de la race bretonne, dont ils étaient issus en grande partie. Ce fut dans ces

1. Burnet's, *History of his own time*, vol. 1. p. 230 et suiv. Londres, 1725.

2. *Conventicles*.

provinces que les presbytériens commencèrent à se 1660 à 1679
rendre en armes à leurs assemblées secrètes, et que des familles entières, quittant leurs maisons, s'en allèrent habiter les rochers et les marécages, pour y écouter librement les exhortations de leurs prêtres proscrits, et satisfaire au besoin de leur conscience.

La dureté toujours croissante des mesures prises contre les conventicules occasionna bientôt une insurrection déclarée, où figurèrent, comme chefs, beaucoup d'hommes riches et considérés du pays. Le mouvement ne s'étendit point cependant sur les provinces de l'est, parce que les forces du gouvernement, et la terreur qu'il inspirait, augmentaient à mesure qu'on approchait de la capitale. L'armée presbytérienne fut battue à Pentland-hills, par des troupes régulières, qui avaient ordre de tuer les prisonniers, et de poursuivre les fuyards avec d'énormes chiens de chasse[1]. Après la victoire, on exigea de chaque famille, dans les provinces d'Ayr et de Galloway, le serment de ne pas se rendre aux assemblées de religion, et de ne donner ni gîte, ni pain, ni refuge, à un ministre errant ou à un presbytérien réfractaire[2]. Sur le refus d'un grand nombre de personnes, on déclara tous les habitants en masse rebelles et ennemis du roi ; et l'on distribua des pardons en blanc pour tous les meurtres commis sur eux.

Ces atrocités furent enfin couronnées par une mesure qui les effaçait toutes. On autorisa les clans des

1. ... The chased and toseed western men
(Walter Scott, *Minstrelsy of the scotish Border.*)

2. Ibid.

1660 montagnes du nord à descendre dans la plaine et à y
à
1679 commettre tous les ravages auxquels les exciterait leur vieil instinct de haine nationale contre les habitants. Durant plusieurs mois, huit mille montagnards parcoururent dans tous les sens la province d'Ayr et les provinces voisines, pillant et tuant en liberté. Un corps de dragons fut envoyé d'Édimbourg pour les assister et les protéger dans leur expédition.
1679 Quand on jugea qu'elle avait produit son effet, un ordre, scellé du grand sceau, les renvoya à leurs montagnes, et les dragons restèrent seuls pour assurer l'entière soumission du pays[1]. Mais le mal qu'on venait de faire aux presbytériens avait accru leur fanatisme en les réduisant au désespoir : quelques-uns des plus exaspérés ayant surpris en voyage l'évèque Sharp, que Charles II avait nommé primat d'Écosse, le tirèrent hors de sa voiture, et le tuèrent entre les bras de sa fille.

Ce crime d'un petit nombre d'hommes fut vengé sur tout le pays par un redoublement de vexations et une foule d'exécutions à mort. Il s'ensuivit un second soulèvement plus général et d'un caractère plus re-
1679 doutable que le premier. L'armée presbytérienne,
à
1686 commandée cette fois par d'anciens militaires, dont plusieurs étaient d'origine noble, avait quelques corps de cavalerie, formés par les propriétaires et les riches fermiers ; mais l'artillerie et les munitions lui manquaient. Chaque corps avait un drapeau bleu, couleur favorite des covenantaires. De nombreuses troupes de femmes et d'enfants, suivant l'armée

1. Burnet's *History of his own time,* vol. II, p. 738 et suiv.

jusque sur le champ de bataille, excitaient par leurs 1679 à 1686
cris les hommes à bien combattre. Quelquefois, après avoir marché et s'être battus tout un jour, sans boire ni manger, ils se rangeaient en cercle autour de leurs ministres, et écoutaient, dans le plus grand recueillement, un sermon de plusieurs heures avant de songer à se procurer des vivres et à prendre un peu de repos.

Telle était l'armée qui, à quelques milles de Glascow, mit en fuite le régiment des gardes, la meilleure cavalerie de toute l'Écosse, s'empara de la ville et força un corps de dix mille hommes à se replier sur Édimbourg. L'alarme qu'elle inspira au gouvernement fut telle qu'on envoya de Londres, en toute hâte, des forces considérables, commandées par le comte de Montmouth, fils naturel de Charles II, homme d'un naturel doux et disposé à la modération, mais auquel on adjoignit deux lieutenants d'un caractère bien différent : c'étaient le général Thomas Dalzel, et Graham de Claverhouse, qui, rendant inutiles toutes les dispositions conciliantes de Montmouth, l'obligèrent à livrer bataille aux insurgés près de la petite ville de Hamilton, au sud de Glascow. La Clyde, dont le courant est très-rapide en cet endroit, y était traversée par un pont de pierre long et étroit, qu'on appelait le pont de Bothwell, et que les presbytériens avaient occupé d'avance. Ils furent chassés de cette position par l'artillerie qui tirait du bord de la rivière, et par une charge de cavalerie exécutée sur le pont. Leur déroute fut complète, et l'armée anglaise entra dans Édimbourg, portant au bout de ses piques des têtes et des mains coupées,

1679 à 1686 et menant, liés deux à deux sur des charrettes, les chefs de l'armée presbytérienne et les ministres qu'on avait faits prisonniers. Ils subirent, avec une grande fermeté, la torture et ensuite le supplice de la corde, *rendant témoignage* jusqu'à la mort, comme ils le disaient eux-mêmes, pour leur symbole de foi nationale [1].

Le parti presbytérien ne put se relever de la défaite du pont de Bothwell, et la masse des Écossais, renonçant au *covenant*, pour la défense duquel tant de sang avait été répandu, se soumit à une sorte d'épiscopat mitigé, et reconnut l'autorité du roi en matière ecclésiastique. Mais le regret d'avoir perdu une cause qui était nationale depuis un siècle et demi, et le souvenir de la bataille qui avait détruit toute espérance de la voir jamais triompher, se conservèrent longtemps en Écosse. De vieilles romances, qu'on chantait encore dans les villages à la fin du siècle dernier, parlent du pont de Bothwell et des braves qui y moururent, avec des expressions touchantes de sympathie et d'enthousiasme [2]. Aujourd'hui même les paysans se découvrent la tête en passant près des pierres noircies qui marquent çà et là, sur les collines et dans les marais, la sépulture de quelqu'un des puritains du dix-septième siècle.

1. Burnet's *History of his own time*, vol. II, p. 830.

2. Alang the brae beyond the brig
Mony brave man lies cauld and still;
But lang well mind and sair we'le rue
The bloody battle of Bothwell Hill.

(Walter Scott, *Minstrelsy of the scotish Border,* vol. I, p. 256.)

— Voyez les Pièces justificatives, Conclusion, n. 10.

A mesure que s'affaiblirent l'enthousiasme et l'é- 1679 à
nergie des presbytériens d'Écosse, le gouvernement 1686
se montra moins ombrageux et moins cruel à leur
égard. Jacques, duc d'York, qui, du vivant de son
frère Charles II, avait assisté, par passe-temps, à la
torture des ministres réfractaires, n'exerça contre
eux aucune sévérité après qu'il fut devenu roi, et ses
tentatives pour substituer le catholicisme au protes-
tantisme anglican furent loin d'exciter en Écosse au-
tant de haine qu'en Angleterre. Les presbytériens
lui pardonnaient son amour pour le papisme, en fa-
veur de l'inimitié qu'il montrait contre les épiscopaux,
leurs derniers persécuteurs. Lorsqu'une conspira-
tion, en grande partie conduite par les évêques et les
nobles d'Angleterre, eut appelé Guillaume d'Orange 1688
et expulsé Jacques II, le peuple écossais montra peu
d'enthousiasme pour cette révolution, qu'on appelait
glorieuse de l'autre côté de la Tweed; il hésita même
à s'y joindre, et son adhésion fut plutôt l'œuvre des
membres du gouvernement rassemblés à Édimbourg
qu'un acte véritable d'assentiment national. Cepen-
dant les auteurs de la révolution de 1688 firent à l'É-
cosse, en matière religieuse, des concessions qu'ils
n'avaient point faites à l'Angleterre, où furent main-
tenues dans toute leur rigueur les lois intolérantes
des Stuarts. Mais, en revanche, le petit nombre
d'enthousiastes obstinés qui, sous le nom de Camé-
roniens, essayèrent de ranimer, au commencement 1688 à
du dix-huitième siècle, le vieux foyer, à demi éteint, 1745
du puritanisme, furent violemment persécutés, et
rendirent témoignage par le fouet et par le pilori sur
la place publique d'Édimbourg. Après eux, cette

1688 à 1745 croyance austère et passionnée, qui avait réuni en une même secte toute la population des basses-terres d'Écosse, se concentra par degrés dans quelques familles isolées qui se distinguaient des autres par une plus grande exactitude à observer les pratiques de leur culte, une probité plus rigide, ou une plus grande affectation de probité, et l'habitude d'employer à tout propos les paroles de l'Écriture.

Malgré le mal que les Stuarts avaient fait à l'Écosse depuis qu'ils occupaient le trône d'Angleterre, les Écossais conservèrent pour cette famille une sorte de sympathie, indépendante, dans l'esprit d'un grand nombre d'entre eux, de toute opinion politique ou religieuse. Une aversion instinctive contre la nouvelle dynastie se faisait sentir à la fois, quoique à un moindre degré, aux montagnards et aux gens des basses-terres. Les premiers y mettaient toute l'ardeur de leur ancienne haine contre les habitants de l'Angleterre; et parmi les autres, la différence de position sociale, de relations avec le gouvernement existant, de croyance religieuse ou de caractères personnels, produisait différentes nuances de zèle pour la cause des héritiers de Jacques II. L'insur-
1745 rection jacobite de 1715 et celle de 1745, au débarquement du fils du Prétendant, commencèrent toutes deux dans les montagnes ; la seconde trouva dans les villes du sud et de l'est assez de partisans pour faire croire que la race celtique et la race teutonique de l'Écosse, jusque-là ennemies l'une de l'autre, allaient devenir une seule nation. Après la victoire du gouvernement anglais, son premier soin fut de détruire l'organisation immémoriale des clans galli-

ques. Il fit périr sur l'échafaud plusieurs chefs de ces 1745
clans, éloigna les autres du pays pour y suspendre l'exercice de leur autorité patriarcale, construisit des routes militaires à travers les rochers et les marais, et enrôla un grand nombre de montagnards parmi les troupes régulières qui servaient sur le continent. Par une sorte de condescendance pour l'opiniâtreté avec laquelle les Galls tenaient à leurs anciens usages, et pour tirer parti de leur vanité patriotique, on les laissa joindre, d'une manière bizarre, à l'uniforme des soldats anglais une partie de leur costume national, et marcher au son des cornemuses, leur instrument favori.

Depuis que les Écossais ont perdu leur enthousiasme religieux et politique, ils ont tourné vers la culture des lettres les facultés d'imagination qui semblent chez eux une dernière trace de leur origine celtique, soit comme Galls, soit comme Bretons. L'Écosse est peut-être le seul pays de l'Europe où le savoir soit vraiment populaire, et où les hommes de toutes les classes aiment à apprendre pour apprendre, sans motif d'intérêt, sans désir de changer d'état. Depuis la réunion définitive de ce pays à l'Angleterre, son ancien dialecte anglo-danois a cessé d'être cultivé, et l'anglais lui a succédé comme langue littéraire. Mais, malgré le désavantage qu'éprouve tout écrivain qui doit employer dans ses ouvrages un autre idiome que celui de sa conversation habituelle, le nombre des auteurs distingués en tout genre, depuis le milieu du siècle dernier, a été bien plus considérable en Écosse qu'en Angleterre, eu égard à la population des deux pays. C'est surtout

1745 dans la composition historique et le talent de raconter que les Écossais excellent; et l'on serait tenté de regarder encore cette aptitude particulière comme un des signes caractéristiques de leur descendance originelle: car les Irlandais et les Gallois sont les deux peuples qui ont le plus longuement et le plus agréablement rédigé leurs anciennes annales.

La civilisation, qui fait de rapides progrès parmi toutes les branches de la population écossaise, se répand aujourd'hui hors des villes des basses-terres, où elle a pris naissance, et pénètre dans les montagnes. Mais peut-être, pour l'y propager, a-t-on pris, dans ces dernières années, des moyens trop violents et plus capables de conduire à la destruction qu'à l'amélioration de la race gallique. Transformant leur suprématie patriarcale en droit seigneurial de propriété sur toute la terre occupée par leurs clans, les héritiers des anciens chefs, la loi anglaise à la main, viennent d'expulser de leurs habitations des centaines de familles à qui cette loi était absolument étrangère. A la place des clans dépossédés, ils ont établi d'immenses troupeaux et quelques hommes venus d'ailleurs, éclairés, industrieux, capables d'exécuter les meilleurs plans de culture. On vante beaucoup les grands travaux agricoles entrepris de cette manière dans les provinces de Ross et de Sutherland; mais si un pareil exemple est suivi, la plus ancienne race des habitants de l'île de Bretagne, après s'être conservée pendant tant de siècles et au milieu de tant d'ennemis, disparaîtra, sans laisser d'autre trace qu'un vice de prononciation anglaise aux lieux où son langage aura été parlé.

IV

Les Irlandais de race et les Anglo-Normands d'Irlande.

La conquête de l'Irlande par les Anglo-Normands 1173 à
est peut-être la seule où, après les premiers désas- 1316
tres, le cours lent et insensible des choses n'ait point amené une amélioration graduelle dans l'état du peuple vaincu. Sans avoir jamais pu s'affranchir de la domination étrangère, les descendants des Anglo-Saxons ont cependant fait de grands progrès en bien-être et en civilisation. Mais les Irlandais indigènes, quoique en apparence placés dans une situation pareille, ont constamment décliné depuis cinq siècles; et pourtant cette population est douée par la nature d'une grande vivacité d'esprit et d'une aptitude remarquable à toute sorte de travail intellectuel. Bien que le sol de l'Irlande soit fertile et propre à la culture, sa fécondité n'a pas plus tourné au profit des conquérants qu'à celui de leurs sujets, et malgré l'étendue de ses domaines, la postérité des Normands s'est graduellement appauvrie, comme celle des Irlandais. Cette bizarre et triste destinée, qui pèse d'une manière presque égale sur les habitants anciens et nouveaux de l'île d'Érin, a pour cause le voisinage de l'Angleterre et l'influence que son gouvernement exerce, depuis la conquête, sur les affaires intérieures de ce pays.

Cette influence est toujours venue à propos pour

1173 à 1316 déranger le cours des relations amicales que le temps et l'habitude de vivre ensemble tendaient à établir entre les Anglo-Irlandais et les Irlandais de race. L'intervention des rois d'Angleterre, quelque but qu'elle se proposât, eut toujours pour effet de maintenir la séparation et l'hostilité primitive. En temps de guerre, ils prêtaient secours aux hommes de race anglo-normande; puis, lorsque ces derniers avaient contraint les indigènes à se tenir en repos, les rois, jaloux de leur puissance, et craignant une séparation politique, s'étudiaient à les tourmenter et à les affaiblir. Ainsi il devenait impossible que la lutte des deux populations eût jamais de terme, soit par la victoire de l'une ou de l'autre, soit par leur fusion complète. Cette fusion aurait été rapide, et eût présenté un phénomène qui ne s'est point rencontré ailleurs. Par suite de la douceur de caractère et de la sociabilité des indigènes, leurs conquérants éprouvaient une sorte de penchant irrésistible à s'assimiler aux vaincus, à prendre leurs mœurs, leur langage et jusqu'à leur habillement. Les Anglo-Normands se faisaient Irlandais; ils aimaient à remplacer leurs titres féodaux de comte et de baron par des surnoms patronymiques: les Dubourg s'appelaient Mac-William-Bourg; les De Vere, Mac-Swine; les Delangle, Mac-Costilagh; les fils d'Ours, Mac-Mahon; et les fils de Gérauld, Mac-Gheroit[1]. Ils prenaient goût au chant et à la poésie irlandaise, invitaient les bardes à leur table et donnaient à leurs enfants, pour gouvernantes, des femmes du pays. Les Nor-

1. Spenser's, *State of Ireland*, p. 13.

mands d'Angleterre, si hautains envers les Saxons, 1173 à
appelaient cela *dégénérer*. 1316

Pour arrèter cette dégénération et maintenir dans leur intégrité les anciennes mœurs des Anglo-Irlandais, les rois et le parlement d'Angleterre firent beaucoup de lois, dont la plupart sont très-dures [1]. Tout Normand ou Anglais de race qui épousait une Irlandaise ou prenait l'habit irlandais, devait être traité comme Irlandais, c'est-à-dire comme serf de corps et de biens. Il y eut des ordonnances royales sur la coupe des cheveux et de la barbe en Irlande, sur le nombre d'aunes d'étoffe que devait avoir un habit, et sur la couleur de l'étoffe. Tout marchand de race anglaise qui trafiquait avec les Irlandais était puni par la confiscation de ses marchandises, et tout Irlandais pris en voyage dans la partie de l'île habitée par les Anglo-Normands, surtout si c'était un barde, était considéré comme espion [2]. Tout seigneur suspect d'aimer les Irlandais était, par cela seul, en butte à des persécutions politiques; et, s'il était riche et puissant, on l'accusait de vouloir se faire roi d'Irlande, ou tout au moins séparer ce royaume de la couronne d'Angleterre. Le grand conseil des barons et des chevaliers d'Irlande, qui, à l'exemple de ceux d'Angleterre, s'assemblaient chaque année en *parlement*, était regardé presque avec autant de haine et de mépris que les assemblées nationales tenues par les Irlandais indigènes sur le sommet des collines [3]. On refusait toute li-

1. *Collectanea de rebus hibernicis*, t. II, p. 367 à 371.
2. Harris's, *Hibernica*, part. I, p. 83 et suiv. Dublin, 1770.
3. Ibid., p. 79 à 102

1173 à 1316 berté au parlement d'Irlande : il ne pouvait se réunir sans que le roi eût approuvé les motifs de sa convocation, et même alors il ne votait que sur les articles rédigés d'avance en Angleterre. D'un autre côté, le gouvernement anglais déployait tous ses moyens d'action sur les Irlandais d'origine pour les faire renoncer à leurs usages nationaux et à leur ancien ordre social. Il faisait déclarer par les archevêques, presque tous venus d'Angleterre, que les vieilles lois du pays, celles qui avaient régi l'Irlande dans le temps où on la nommait l'Ile des Saints, étaient *abominables à Dieu* [1]. Tout Irlandais convaincu d'avoir soumis quelque procès à des juges de sa nation était excommunié, et rangé au nombre de ceux que les actes publics d'Angleterre, encore écrits en langue française, nommaient : les *Irreys anemis nostre seigneur le rey* [2].

Afin de réagir contre les efforts que faisait le gouvernement anglais pour détruire leurs anciennes mœurs, les Irlandais mirent toute leur opiniâtreté à les maintenir [3]. Ils montraient une aversion violente contre la politesse et la recherche des manières anglo-normandes : « Ne faisant compte, dit l'his-« torien Froissart, de nulle joliveté, et ne voulant « avoir aucune connoissance de gentillesse, mais « demeurer en leur rudesse première [4]. » Cette ru-

1. Pro eo quod leges quibus utuntur Hibernici Deo abominabiles existunt. (Statuts d'Edouard Ier.)

2. Rôles du parlement d'Angleterre, vingtième année de Henri VI. — *Irreys* pour *Irrois*, comme *rey* pour *roi*, est du dialecte anglo-normand. En langue anglaise, on disait *Irish*.

3. Harris's *Hibernica*, part. I, p. 101.

4. Froissart, vol. IV, chap. LXIII, p. 201.

desse n'était qu'apparente, et les Irlandais savaient 1173 à
bien vivre avec les étrangers et se faire aimer d'eux, 1316
surtout s'ils étaient ennemis des Anglais. Ils conclurent contre ces derniers des alliances politiques avec plusieurs rois du continent ; et lorsque, au quatorzième siècle, l'Écossais Robert Bruce eut été 1316
nommé roi par ses compatriotes, des corps de volontaires irlandais passèrent la mer pour le soutenir. Après l'entier affranchissement de l'Écosse, Édouard Bruce, frère de Robert, descendit au nord de l'Irlande, afin d'aider les indigènes à reconquérir leur pays, et les Anglo-Normands *dégénérés* à se venger des vexations de leur roi [1]. En effet, plusieurs de ces derniers, et entre autres les Lacy, se joignirent à l'armée écossaise, qui, dans sa marche vers le sud, saccagea plusieurs villes et démantela beaucoup de châteaux bâtis par les fils des compagnons de Jean de Courcy, premier conquérant de l'Ulster. Plusieurs familles qui possédaient de grands domaines dans ce pays, telles que les Andelys, les Talbot, les Touchet, les Chamberlain, les Mandeville et les Sauvage, tous Normands de nom et d'origine, furent contraints d'abandonner le pays [2]. Arrivé à Dundalk, Édouard Bruce fut élu et couronné roi d'Irlande, malgré l'ex- 1317
communication prononcée par le pape contre lui, ses fauteurs et ses adhérents [3].

Mais son règne ne dura qu'une année, et il fut

1. In auxilium nostrum et juvamen. (Johan de Fordun. *Scotichron.*, t. III, p. 92, ed. Hearne.)

2. Campion's, *Historie of Ireland*, p. 82.

3. Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, part. I, t. II, p. 118, éd. de La Haye.

1317 tué dans une bataille perdue contre des forces considérables envoyées d'Angleterre. Les troupes écossaises furent rappelées dans leur pays, et par degrés les Anglo-Normands reconquirent leur domination en Irlande, sans cependant pouvoir atteindre leurs anciennes limites du côté du nord. La province d'Ulster demeura en grande partie irlandaise, et le peu de familles normandes qu'on y remarqua depuis ces événements étaient pauvres, ou avaient fait amitié avec les indigènes. Les descendants mêmes du conquérant Jean de Courcy *dégénérèrent* par degrés[1]. Malgré le peu de durée et le peu d'effet de la conquête d'Édouard Bruce, le souvenir en resta profondément gravé dans l'esprit du peuple irlandais. On attacha son nom à beaucoup de lieux où il n'était point passé, et des châteaux qu'il n'avait point bâtis reçurent le nom de châteaux de Bruce, à peu près comme, dans le pays de Galles et au sud de l'Écosse, un grand nombre de ruines portent le nom d'Arthur.

Les choses étant retombées en Irlande dans le même état qu'auparavant, les indigènes ne firent plus de conquêtes sur les Anglo-Normands par les armes, mais ils en firent par les mœurs, et la dégénération continua. Les mesures prises contre ce
1317 mal, et qui consistaient pour la plupart en lois sur
à
1531 la manière de se divertir et de s'habiller, et dans la
prohibition des étoffes les plus communes dans le pays, et par conséquent les moins coûteuses, causaient une gène de tous les jours à la population

1. Campion's, *Historie of Ireland*, p. 84 et suiv.

anglaise établie en Irlande. Le ressentiment de cette 1317
gène rendait les Anglo-Irlandais encore plus atta- a 1531
chés aux coutumes qu'on voulait leur faire quitter contre leur gré et la nature des choses. Quant aux Irlandais de race, l'action du gouvernement sur eux se bornait, en temps de paix, à des tentatives pour attirer en Angleterre les chefs et les princes, qui étaient en grand nombre, et pour obtenir que leurs fils fussent mis sous la garde et élevés dans l'hôtel du roi. On regardait comme une grande conquête de parvenir à leur donner du goût pour la pompe seigneuriale et les manières aristocratiques du temps : c'est ce qu'on appela d'abord la réforme, et plus tard la civilisation de l'Irlande.

Mais l'habitude de la familiarité entre personnes de conditions différentes était si enracinée dans ce pays, que les chevaliers anglo normands chargés de l'éducation des jeunes héritiers des anciens rois d'Érin ne purent jamais leur faire quitter l'usage de manger à la même table que leurs bardes et leurs serviteurs, et de toucher la main à tout venant[1]. Ceux des chefs irlandais qui, dans le quinzième et le seizième siècle, se firent donner des chartes de noblesse anglo-normande et les titres de comte ou de baron, ne gardèrent pas longtemps, pour la plupart, ces titres étrangers à leur langue et sans aucune relation avec l'histoire, les mœurs et l'ordre social de leur nation. Ils s'ennuyaient de les porter, aimant mieux être appelés, comme ci-devant, O'Neil ou O'Brien, au lieu de comte de Thomond ou de Ty-

1. Froissart, vol. IV, chap. LXIII, p. 202.

1317 à 1531 rone. S'ils n'y renonçaient pas d'eux-mêmes, souvent l'opinion publique les contraignait à rejeter ces signes d'alliance avec les ennemis du pays : car elle avait des organes respectés et craints de tout Irlandais.

Ces organes de la louange ou du blâme populaire étaient les bardes, poëtes et musiciens de profession, dont l'autorité immémoriale était fondée sur la passion des Irlandais pour les vers et pour le chant. Ils formaient en Irlande une espèce de corps constitué dont on prenait l'avis dans les circonstances importantes ; et les devoirs d'un bon roi, selon d'anciennes maximes politiques, étaient d'honorer les bardes et de se conformer aux lois. Depuis l'invasion des Anglo-Normands, la corporation des bardes avait pris parti contre eux, et aucun ne s'était démenti dans son attachement à l'antique liberté du pays. Ils ne louaient guère dans leurs vers que les ennemis du gouvernement anglais, poursuivant de leurs satires mordantes quiconque s'était réconcilié avec lui et en avait accepté quelque faveur. Enfin, ils plaçaient hardiment au-dessus des princes et des chefs amis des rois d'Angleterre les rebelles et les bandits qui, par haine du pouvoir étranger, exerçaient le vol à main armée, et pillaient de nuit les maisons des *Saxons*[1]. Sous ce nom, les indigènes comprenaient toute la population, soit anglaise, soit normande, qui ne parlait point la langue erse, et qui probablement employa de bonne heure un langage mixte, composé de français et de vieux anglais. Ils

1. Spenser's *State of Ireland.*

n'accordaient le nom d'Irlandais qu'à eux-mêmes ou 1317 à 1531
à ceux qui avaient adopté leur idiome, tandis qu'en Angleterre on refusait le nom d'Anglais aux hommes de cette nation établis en Irlande; on les appelait *Irois* en langue normande, et en langue anglaise, *Irse,* ou *Irish,* et la seule manière de les distinguer des véritables Irlandais était de donner à ces derniers le nom d'Irlandais sauvages, *wilde Irish.*

La situation des Anglo-Irlandais, haïs par leurs voisins indigènes et méprisés par leurs compatriotes d'outre-mer, était singulièrement difficile. Obligés de lutter contre l'action du gouvernement anglais, et en même temps de recourir à l'appui de ce gouvernement pour résister aux attaques de l'ancienne population, ils étaient tour à tour Irlandais contre l'Angleterre, et Anglais contre les habitants de race gallique. Cet embarras ne pouvait cesser que par la rupture du lien de dépendance qui les attachait à l'Angleterre, et par l'établissement complet de leur domination sur les indigènes. Ils tendaient simultanément à ce double but, et, de leur côté, les indigènes tendaient aussi à se séparer de l'Angleterre, mais en reconquérant leur pays, et en se délivrant de toute autorité qui ne fût pas purement irlandaise. Ainsi, quoique la politique des Irlandais par conquête et celle des Irlandais de race fussent calculées naturellement dans des vues d'hostilité mutuelle, il y avait cependant un point commun où s'accordaient les dispositions de ces deux classes d'hommes : c'était le désir de rendre à l'Irlande son indépendance comme État. Ces intérêts complexes, que le cours naturel des choses devait difficilement ramener à un

1317 à 1531 ordre de relations plus simple, se compliquèrent
encore davantage au seizième siècle, par une révo-
lution qui ajouta des germes de dissension religieuse
aux anciens éléments d'hostilité politique.

1531 à 1580 Lorsque le roi Henri VIII eut aboli, à son profit,
la suprématie papale en Angleterre, la nouvelle ré-
forme religieuse, établie sans difficulté sur la côte
orientale de l'Irlande et dans les villes où l'on parlait
anglais, fit peu de progrès dans l'intérieur du pays.
Les Irlandais de race, même lorsqu'ils comprenaient
l'anglais, étaient peu disposés à écouter les prédica-
1580 tions faites en cette langue; et d'ailleurs les mission-
naires envoyés d'Angleterre, suivant les instruc-
tions qu'ils avaient reçues, leur faisaient un article
de foi de renoncer à leurs anciens usages et de pren-
dre les mœurs des Anglais [1]. L'aversion qu'ils avaient
pour ces mœurs et pour le gouvernement qui voulait
les leur imposer s'étendit ainsi à la réforme et aux
réformés, qu'ils s'habituèrent à désigner par le simple
nom de Saxons, *Sasson*. D'un autre côté, les familles
normandes ou anglaises établies dans les lieux éloi-
gnés de la mer, et en quelque sorte hors de la portée
de l'autorité, résistèrent aux tentatives que l'on fit
pour leur persuader ou les forcer de changer de
culte. Elles tinrent au catholicisme, ce qui forma
entre elles et les Irlandais de nouveaux liens de
sympathie. Ce changement eut aussi pour effet de
rattacher aux affaires générales de l'Europe la que-
relle des indigènes de l'Irlande contre les fils de leurs
envahisseurs, querelle jusque-là isolée comme le coin

1. *Collectanea de rebus hibernicis*, p. 52 et 53.

de terre où elle avait lieu. Elle devint dès lors une 1580
partie de la grande lutte du catholicisme contre le protestantisme; et les demandes de secours étrangers que fit la population de l'Irlande ne s'adressèrent plus seulement aux tribus de même origine qui peuplaient une partie de l'Écosse, mais aux puissances catholiques, telles que le pape et les rois d'Espagne et de France [1].

Les papes surtout, jadis si malveillants pour l'Irlande, qui avaient autorisé la conquête de Henri II et permis d'excommunier les indigènes armés contre la domination anglaise, devinrent pour ceux-ci des protecteurs spéciaux, qu'ils aimèrent d'abord comme les gardiens suprêmes de leur foi religieuse, et en outre comme un grand appui dans leur espoir de recouvrer l'indépendance nationale. Mais la cour de Rome au seizième et au dix-septième siècle fit de ce malheureux pays un foyer d'intrigues politiques absolument étrangères à l'objet de son affranchissement. Au moyen de leurs nonces apostoliques et surtout de l'ordre des jésuites, qui déploya, dans cette occasion, son habileté accoutumée, les papes réussirent à se former en Irlande un parti de catholiques purs, aussi ennemis des Irlandais de race devenus protestants que des Anglais eux-mêmes, et

1. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, t. I, p. 25-28. — Cet ouvrage, composé en grande partie de pièces authentiques, offre un tableau complet des nombreuses révoltes arrivées en Irlande. L'auteur, l'un des agents du gouvernement dans les troubles de 1798, se montre, il est vrai, partial contre les Irlandais; mais cette partialité même confirme plus pleinement les faits qui sont à leur avantage.

1580 détestant ces derniers, non comme usurpateurs, mais comme antipapistes. Dans les rébellions qui éclatèrent depuis cette époque, ce parti joua un rôle distinct de celui des catholiques irlandais à qui de simples motifs de patriotisme avaient fait prendre les armes. Il est facile de remarquer cette différence, même dans les entreprises où ces deux classes d'hommes agirent ensemble et de concert [1].

A la faveur des troubles excités par les querelles de religion, et des encouragements que les puissances catholiques offraient aux révoltés de tous les partis, la vieille cause des Irlandais de race parut reprendre quelque force; leur énergie se réveilla, et les bardes chantèrent qu'une nouvelle âme était descendue dans Érin [2]. Mais l'enthousiasme que font naître les dissensions religieuses s'était aussi communiqué aux Anglo-Irlandais réformés, et même aux habitants de l'Angleterre, qui, vers la fin du seizième siècle, allèrent servir dans les guerres d'Irlande avec plus d'ardeur que jamais, comme à une sorte de croisade protestante. Leur zèle fournit pour ces guerres à la reine Élisabeth plus d'argent et de troupes qu'aucun roi n'en avait obtenu avant elle. Reprenant avec de grands moyens et une grande activité l'œuvre inachevée de la conquête, Élisabeth recouvra les provinces du nord et envahit celles de l'ouest, qui avaient résisté jusque-là. Tout ce territoire fut divisé en comtés comme l'Angleterre et administré par des

1. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, t. I, p. 74 et suiv.

2. Voyez *Transactions of the hibernian Society of Dublin.*

Anglais, qui, voulant, comme ils le disaient, civiliser 1580
les *Irlandais sauvages,* les firent périr, par milliers, de faim et de misère.

Jacques Ier poursuivit l'ouvrage de cette civilisation, en s'emparant d'un grand nombre de chefs et en les faisant juger à Londres pour crime de rébellion présente ou passée. Selon la vieille loi anglo-normande, ils furent condamnés à perdre leurs domaines, comme félons envers leur seigneur lige; et l'on eut soin de comprendre sous ce nom de domaines toute l'étendue de pays occupée par les clans qu'ils régissaient, attendu qu'en Angleterre les tenanciers de chaque seigneurie n'étaient que les fermiers du lord à des termes plus ou moins longs. Au moyen de cette assimilation forcée de deux ordres de choses entièrement différents, le roi Jacques confisqua en Irlande des cantons entiers, qu'il vendit par lots à des entrepreneurs de colonisation, appelés en anglais *adventurers*. Les clans dépossédés se réfugièrent dans les forêts et les montagnes, et en sortirent bientôt pour attaquer à main armée les nouvelles colonies anglaises; mais ils furent repoussés par des forces supérieures, et alors la province d'Ulster, qui avait été le principal théâtre de la guerre, fut déclarée forfaite, et tout titre de propriété annulé pour
ses anciens habitants. On ne leur permit pas même 1640 à
d'emporter avec eux leurs meubles, et une compagnie 1644
de capitalistes s'établit à Londres pour exécuter sur un plan uniforme la colonisation de ce pays. Ils engagèrent un grand nombre de laboureurs et d'artisans écossais, qui s'embarquèrent à la pointe du Galloway et allèrent s'établir en Irlande, aux environs

1640 a 1644 de Dery, qui devint, sous le nom de Londondery, une ville manufacturière. D'autres émigrés de la même nation passèrent successivement au nord de l'Irlande, et y formèrent une population nouvelle et un nouveau parti religieux; car ils étaient zélés presbytériens, et, sous le rapport de la croyance, également ennemis des anglicans et des catholiques.

Les troubles survenus en Angleterre, au commencement du règne de Charles I[er], encouragèrent de nouveau le parti des vieux Irlandais et celui des papistes d'Irlande, d'abord parce que la lutte où le gouvernement s'engageait contre le peuple anglais diminuait ses moyens d'action à l'extérieur, et ensuite parce que le penchant marqué du roi pour le catholicisme semblait promettre aux catholiques son appui, ou du moins son assentiment. La faction purement religieuse s'insurgea la première, sous la conduite d'un Anglo-Irlandais, George Moor, contre ce qu'elle appelait la tyrannie des hérétiques. Elle obtint peu de succès, tant que la portion du peuple qui nourrissait contre les Anglais une haine politique se tint en repos ou ne le lui prêta point secours; mais dès que les Irlandais de race, conduits par Phélim O'Connor, eurent pris parti dans la guerre civile, cette guerre fut poussée plus vivement, et eut pour objet, non le triomphe des catholiques, mais l'extirpation de toutes les colonies étrangères, d'ancienne ou de nouvelle date. Les colons presbytériens de l'Ulster et les habitants anglicans des provinces de l'ouest furent attaqués dans leurs maisons aux cris de : Vive Érin! *Érin go bragh!* et l'on porte à près de quarante mille

le nombre des personnes qui périrent alors par différents genres de mort. 1640 à 1644

Le bruit de ce massacre fit une vive impression en Angleterre; et quoique la victoire obtenue par les hommes de race irlandaise fût un grand coup porté à la puissance du roi, le parlement l'accusa d'avoir contribué au massacre des protestants. Il s'en défendit avec chaleur, et, pour écarter tout soupçon, envoya en Irlande des troupes qu'il eût voulu conserver en Angleterre pour le maintien de son autorité. Le parlement donna d'avance les terres des rebelles à ceux qui fournirent de l'argent pour les frais de la guerre. L'armée anglaise ne fit quartier à aucun Irlandais; on ne voulut pas même accepter la soumission de ceux qui offraient de poser les armes, et le désespoir excité par ces représailles donna de nouvelles forces aux fanatiques de religion ou de patriotisme. Quoique avec des moyens militaires beaucoup moindres, ils résistèrent aux Anglais et reconquirent mêmes ur eux la province d'Ulster, dont ils chassèrent beaucoup de familles de race écossaise. Redevenus ainsi maîtres de la plus grande partie de l'Irlande, ils formèrent un conseil d'administration nationale, composé d'évêques, d'anciens chefs de tribus, de seigneurs féodaux d'origine anglo-normande, et de députés choisis dans chaque province par la population indigène.

Lorsque la guerre civile eut éclaté entre le roi et le parlement d'Angleterre, l'assemblée nationale des Irlandais entretint des intelligences avec l'un et l'autre de ces deux partis, offrant de s'attacher à celui qui reconnaîtrait le plus entièrement l'indépendance

1640 de l'Irlande. Quelle que fût l'habileté diplomatique
à
1644 naturelle aux Irlandais, il était difficile qu'il s'opérât un rapprochement formel entre eux et les parlementaires; car ces derniers se montraient alors animés d'une grande haine contre les papistes : le roi s'accorda plus aisément et plus promptement avec les confédérés. Par un traité signé à Glamorgan, ils s'engagèrent à lui fournir dix mille hommes; et, en retour, il leur fit des concessions qui équivalaient presque à l'abdication de sa royauté quant à l'Irlande.
1644 Cet accord ne tint pas; mais ce fut le roi qui le viola le premier, en y substituant une convention privée avec ceux des Anglo-Irlandais qui avaient épousé la querelle des royalistes d'Angleterre, et à la tête desquels se trouvait le duc d'Ormond. La masse des confédérés, qui, ayant pour objet une séparation totale, n'était pas plus royaliste que parlementaire, resta en dehors de cette alliance, et même le parti papiste s'en trouva exclu, parce qu'on n'y avait stipulé que des intérêts politiques. Sous la conduite du nonce du pape, il s'unit plus étroitement que jamais
1646 au parti indigène, qui reconnaissait pour chef un homme du nom d'O'Neil; mais les intrigues du nonce et l'intolérance des prêtres, qui avaient pris un grand empire sur la multitude peu éclairée, brouillèrent encore une fois les affaires du peuple irlandais, par la confusion de la cause religieuse avec la cause patriotique. Quelques hommes d'un esprit ferme continuèrent seuls d'envisager ces deux intérêts d'une manière distincte; et, après la condamnation à mort de Charles Ier, ils entamèrent des négociations avec les fondateurs de la république, pendant

que les anglicans et les presbytériens d'Irlande, 1646
s'unissant au duc d'Ormond, proclamaient la royauté
de Charles II.

Les républicains alarmés firent partir pour l'Ir- 1649
lande leur plus grand homme de guerre, Olivier
Cromwell, qui, dans l'ardeur de son zèle et l'inflexi-
bilité de sa politique, fit à tous les partis une guerre
d'extermination, et même entreprit d'achever tota-
lement et pour toujours la conquête de l'île. Après
avoir distribué à ses troupes, qui manquaient de
solde, des terres enlevées aux rebelles, il renouvela
sur un plus vaste plan la grande expropriation exé-
cutée par Jacques Ier. Au lieu d'expulser les Irlan-
dais maison par maison et village par village, ce qui 1650
leur donnait le moyen de se rassembler dans les
forêts voisines, on assigna pour unique habitation à
tous les indigènes, et aux Anglo-Irlandais catholi-
ques, la province occidentale de Connaught. Tous
reçurent l'ordre de s'y rendre, dans un délai fixé,
avec leurs familles et leurs meubles; et quand ils y
furent réunis, on forma autour d'eux un cordon de
troupes, et l'on décréta la peine de mort contre qui-
conque le traverserait. L'immense étendue de ter-
rain qui resta vacante fut vendue par le gouverne-
ment à une société de riches capitalistes, qui la
revendirent par lots à de nouveaux colons, ou à des
entrepreneurs de colonies.

Ainsi s'éleva en Irlande, à côté des Irlandais de 1650 a
race, des anciens Anglo-Irlandais et des Écossais 1660
presbytériens, une quatrième population mal regar-
dée par les premières, soit à cause de son origine,
soit à cause de la nouveauté de son établissement

1650 à 1660 dans le pays. Il n'y eut entre elles aucune discorde sérieuse, tant que la république d'Angleterre resta puissante, sous le protectorat de Cromwell; mais après sa mort, lorsque le gouvernement anglais tomba en anarchie, il se forma aussitôt en Irlande, pour la restauration des Stuarts, un parti composé en majorité d'Anglo-Irlandais protestants ou catholiques, et seulement d'un petit nombre d'indigènes. La masse de ces derniers, ennemie par instinct de toute entreprise tendant à placer le pays sous la puissance d'un Anglais, loin de donner son adhésion au parti de Charles II, se mit en opposition ouverte lorsqu'il s'agit de le proclamer roi de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. La dispute des Irlandais purs avec les royalistes s'échauffa au point que de part et d'autre on prit les armes, et qu'il y eut plusieurs rencontres; mais les amis des Stuarts, qui réunissaient dans leur parti tous les colons anciens et nouveaux, l'emportèrent sur une population que le dernier gouvernement avait désorganisée et appauvrie.

1660 Charles II, qui sentait que son rétablissement provenait de la lassitude des partis, évitant avec soin tout ce qui pourrait les ranimer, changea peu de chose en Irlande. Il résista en général aux demandes que faisaient les indigènes et les papistes pour rentrer dans leurs biens occupés par les soldats ou les nouveaux colons. Mais sous le règne de son successeur
1685 seur Jacques II, qui était catholique, le parti catholique prit, à l'aide de l'autorité royale, un grand ascendant en Irlande. Tous les emplois civils et militaires furent donnés à des papistes, et le roi, qui

doutait de l'issue de la lutte qu'il soutenait en Angle- 1685
terre contre l'opinion publique, essaya d'organiser en Irlande une force capable de l'appuyer. Ce fut dans cette île qu'après sa déposition il alla chercher un refuge. Il réunit à Dublin un parlement composé de papistes et d'Irlandais indigènes. Ces derniers demandèrent au roi Jacques, préalablement à toute autre discussion, de reconnaître l'entière indépendance de l'Irlande ; le roi s'y refusa, ne voulant abandonner aucune de ses anciennes prérogatives, et il offrit, comme moyen d'accommodement, de ne tolérer à l'avenir d'autre culte que le catholicisme. Mais les Irlandais, inébranlables dans leurs vues d'affranchissement politique, répondirent, par un message, que, puisqu'il se séparait de leur cause nationale, ils feraient leurs affaires sans lui[1]. C'est
au milieu de ces dissensions que le nouveau roi 1690
d'Angleterre, Guillaume III, descendit en Irlande avec des forces considérables, et gagna sur les deux partis confédérés des vieux Irlandais et des papistes la bataille décisive de la Boyne.

La conquête de l'Irlande par Guillaume III fut 1690
suivie de confiscations et d'expropriations qui im- 1725
plantèrent encore dans l'île une nouvelle colonie anglaise, autour de laquelle se rallièrent les protestants zélés et tous les amis de la révolution, appelés dès lors Orangistes, *Orang-men*. Toute l'administration des affaires publiques passa entre leurs mains, et les catholiques n'exercèrent plus le moindre em-

1. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 31.

1690 à ploi ; mais les protestants qui les opprimaient furent
1725 opprimés eux-mêmes par le gouvernement d'Angle-
terre, comme l'avaient toujours été, depuis cinq
siècles, les Anglais établis en Irlande. On gêna leur
industrie et leur commerce par des prohibitions, et
l'on ne permit que très-rarement au parlement irlan-
dais de s'assembler. Sous la reine Anne, ce parle-
ment fut privé du peu de droits qui lui restaient; et,
comme pour atténuer ce tort aux yeux des anglicans
et les étourdir sur leur intérêt propre en flattant
leur animosité religieuse, on persécuta individuelle-
ment les papistes. Il leur fut défendu d'acquérir des
terres ou des fermages à long terme et même d'élever
leurs enfants chez eux. Mais la communauté de
souffrance, quoique à un degré fort inégal, réunit
dans une même opposition les protestants et les ca-
tholiques anglo-irlandais ou irlandais de race, qui
formèrent un nouveau parti entièrement politique,
1725 sous le nom de parti des patriotes. Ils s'accordaient
tous sur un point, la nécessité de rendre l'Irlande
indépendante de l'Angleterre; mais les uns formaient
ce désir en haine du gouvernement seul, et les autres
en haine de la nation, ou, pour mieux dire, de la
race anglaise. C'est ce que prouvent des satires
composées au milieu du siècle dernier contre les
enfants d'*Erin* qui apprenaient et parlaient l'an-
glais [1].

Le parti patriote se fortifia par degrés, et en vint plusieurs fois aux mains avec le parti anglais, sur le bruit, fondé ou non, qu'on avait dessein de sup-

1. *Transactions of the hibernian Society of Dublin.*

primer définitivement le parlement d'Irlande. Vers 1725
le même temps, les grands propriétaires des comtés du sud et de l'est commencèrent à convertir en prairies leurs terres labourables, et à enclore les pâturages communs pour augmenter leur revenu par l'éducation des bestiaux. Ce changement agricole occasionna l'expulsion d'un grand nombre de petits fermiers, la ruine de beaucoup de familles pauvres, et une grande cessation de travail pour les journaliers, la plupart irlandais de race et catholiques.
Les laboureurs congédiés, ou demeurés sans ou- 1750 à
vrage, et ceux qui croyaient avoir autant de droits 1762
que le seigneur lui-même sur les terrains où, de temps immémorial, ils avaient fait paître leurs moutons, se rassemblèrent en troupes, et s'organisèrent. Armés de fusils, de sabres, de pistolets, et précédés de cornemuses, ils parcouraient le pays, brisant les clôtures, mettant à contribution les protestants, et enrôlant les catholiques dans leur association, qui prenait le nom de société des *Enfants blancs* (White Boys), à cause d'une souquenille blanche qu'ils portaient tous comme signe de ralliement [1]. Plusieurs personnes d'origine irlandaise, ayant quelque fortune, entrèrent dans cette association, qui négociait, à ce qu'il paraît, avec le roi de France et le fils du Prétendant, Charles-Édouard, lorsque ce dernier fut défait à Culloden. On ne sait pas précisément quels étaient leurs projets politiques. Il est probable qu'ils auraient agi de concert avec l'expédition fran-

1. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland,* vol. I, p. 36.

1750 à 1762 çaise que devait commander M. de Conflans[1]; mais, quand la France y eut renoncé, les efforts des *Enfants blancs* se bornèrent à une petite guerre contre les agents de l'autorité royale.

Dans les comtés du nord, une autre association se forma sous le nom de *Cœurs de chêne* (Hearts of Oak); ceux qui en étaient membres portaient, pour se reconnaître, une branche de chêne à leurs chapeaux; des fermiers, évincés à l'expiration de leurs baux, s'unirent et s'armèrent aussi sous le nom de *Cœurs d'acier* (Hearts of Steel), et enfin une société plus étroitement liée parut dans les provinces du sud, sous le nom d'*Enfants du droit* (Right Boys). Tous ceux qui s'y affiliaient juraient de ne payer de dîme à aucun prêtre, même catholique, et de n'obéir aux ordres de personne, excepté à ceux d'un chef mysté-
1762 rieux appelé le *Capitaine Droit* (Capitan Right[2]). Ce serment était si bien observé, que, dans beaucoup de lieux, les officiers du gouvernement ne purent trouver, à aucun prix, des hommes pour exécuter les jugements rendus contre les *Enfants du droit*.

Pendant que la lutte de ces diverses associations contre l'autorité civile et militaire occasionnait dans le pays une foule de désordres et de brigandages, quelques propriétaires et des jeunes gens de familles riches et protestantes imaginèrent de former, sous le nom de *volontaires* (volunteers), une contre-association dans la seule vue de maintenir la paix publi-

1. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland,* vol. I, p. 38.

2. Ibid., p. 53.

que; ils s'équipèrent, à leurs frais, d'armes et de 1762
chevaux, et firent des patrouilles, de nuit et de jour,
dans les lieux où il y avait du trouble. La rupture 1775
de l'Angleterre avec ses colonies de l'Amérique sep- à 1780
tentrionale, venait de lui attirer une déclaration de
guerre de la part de la France, de l'Espagne et de
la Hollande. Toutes les troupes employées en Irlande
furent rappelées, et ce pays resta exposé aux agressions des trois puissances et des corsaires qu'elles avaient en mer. Les grands propriétaires anglo-irlandais firent à ce sujet de vives réclamations auprès du ministère, qui leur répondit : « Si vous voulez « être en sûreté, armez-vous et défendez-vous vous-« mêmes. »

La classe riche profita avec beaucoup de zèle de cette autorisation. Les compagnies de volontaires qui s'étaient formées précédemment servirent de modèle et de noyau pour l'organisation d'un corps de milices nationales qui, sous le même nom, s'éleva bientôt au nombre de quarante mille hommes. Comme il était composé, en presque totalité, d'Anglo-Irlandais protestants, le gouvernement en eut peu de défiance, et lui fit présent d'une grande quantité d'armes et de munitions de guerre. Ceux qui conçurent la première idée de cette grande association militaire n'avaient d'autre objet que la défense du sol irlandais contre les ennemis de l'Angleterre ; mais l'Irlande était si malheureuse, toutes les classes d'hommes y éprouvaient tant de vexations, que dès l'instant où les volontaires sentirent leur force, ils résolurent de l'employer à rendre meilleure, s'il était possible, la situation du pays. Il se développa entre

1775 eux un nouvel esprit de patriotisme qui embrassait
1780 dans une même affection tous les habitants de l'île,
sans distinction de race ni de culte. Les catholiques qui voulaient entrer dans l'association des volontaires y étaient reçus avec empressement, et on leur distribuait des armes, malgré l'ancienne loi qui réservait aux seuls protestants la faculté d'en avoir. Les soldats anglicans donnaient le salut militaire et portaient l'arme aux aumôniers des régiments catholiques[1]; des moines et des ministres de l'Église réformée se prenaient la main et se faisaient fête mutuellement.

Dans chaque province, les volontaires tinrent des conciliabules politiques, qui s'accordèrent tous à envoyer quelques députés pour former une assemblée centrale, avec plein pouvoir d'agir comme représentant la nation irlandaise[2]. Cette assemblée, réunie à Dublin, prit différentes résolutions, toutes fondées sur le principe que le parlement anglais n'avait aucun droit de faire des lois pour l'Irlande, et que ce droit résidait tout entier dans le parlement irlandais. Le
1780 gouvernement, tout occupé de la guerre contre les nouveaux États-Unis d'Amérique, et n'ayant aucune force capable de contre-balancer en Irlande l'organisation des volontaires, reconnut, par un bill passé en 1783, l'intégrité des droits législatifs des deux Chambres irlandaises. L'*habeas corpus*, ou la garantie
1782 de tout sujet anglais contre une détention illégale,

1. Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 55 et 56.

2. Ibid., p. 55.

fut même, pour la première fois, introduit en Irlande. 1782
Mais ces concessions forcées étaient loin d'être faites de bonne foi ; et dès que la paix eut été conclue, en 1784, les agents du ministère commencèrent à parler 1784
aux volontaires de se dissoudre comme inutiles, et à ordonner, suivant la loi, le désarmement des catholiques. Plusieurs régiments déclarèrent qu'ils ne quitteraient leurs armes qu'avec la vie, et les protestants, souscrivant à cette déclaration, firent publier que leurs sous-officiers et leurs propres armes seraient à la disposition de tout Irlandais qui voudrait s'exercer aux manœuvres militaires [1].

Cet esprit de tolérance mutuelle fut considéré 1784 à
comme extrêmement redoutable par le gouvernement 1789
anglais, et il employa toute sa politique à le détruire et à réveiller les anciennes haines de religion et de nation. Il y réussit, jusqu'à un certain point, en mettant obstacle à la réunion des assemblées politiques et des clubs de volontaires, et en effrayant ou en séduisant beaucoup de membres de cette société. Les plus riches désertèrent les premiers, parce qu'ils étaient, en général, plus circonspects et moins passionnés que les gens de condition inférieure. Privée de ses anciens chefs, l'association tomba dans une sorte d'anarchie, et l'influence des hommes peu éclairés s'y fit sentir par l'oubli graduel du grand principe de nationalité qui, un moment, avait effacé toutes les distinctions de partis. A la suite de quelques rixes individuelles, les plus fanatiques d'entre les protes-

1. Richard Murgrave, *Memoirs of the differents rebellions in Ireland,* vol. I, p. 58 et 59.

1784 à 1789 tants commencèrent, dans certains cantons, à désarmer de force les papistes. Ils se formèrent, pour cet objet, en société, sous le nom d'*Enfants du point du jour* (Peep of day Boys), parce que c'était en général à cette heure qu'ils faisaient leurs descentes dans les maisons des catholiques. Ceux-ci, pour se garantir de leurs violences, formèrent, sous le nom de *Défenseurs* (Defenders), une contre-association qui ne se bornait pas toujours à la défense, et attaquait les protestants par représailles. Elle se recruta graduellement de tous les catholiques qui se retiraient de la société des volontaires, dont la dissolution devint complète dans toutes les provinces, excepté à Dublin, où elle se conserva comme institution de police municipale. La société des Enfants du point du jour n'ayant, à ce qu'il paraît, aucun grand objet politique, se bornait à des vexations partielles contre ses antagonistes; mais les Défenseurs, en majorité de race irlandaise, prirent pour esprit de corps l'aversion instinctive des indigènes de l'Irlande contre les colons étrangers. Soit souvenir d'une ancienne alliance, soit conformité de caractère et de mœurs, les Irlandais de race avaient pour les Français plus de penchant que pour aucune autre nation; les chefs des Défenseurs, qui, pour la plupart, étaient prêtres ou moines, entretinrent des intelligences avec le cabinet de Versailles, dans les années qui précédèrent la révolution de France.

1789 Cette révolution frappa vivement les plus patriotes d'entre les Irlandais de toutes les sectes. Il y avait alors à Dublin un comité catholique, formé de personnes riches et de prêtres de cette religion, qui se

chargeaient de transmettre au gouvernement les 1789
plaintes et les réclamations de leurs coreligionnaires. Jusque-là ils s'étaient bornés à d'humbles suppliques, accompagnées de protestations de dévouement et de loyauté; mais tout à coup, changeant de langage, la majorité des membres du comité catholique décida qu'il était urgent de revendiquer, commeun droit naturel, l'abolition des droits contre le catholicisme, et d'inviter tous les catholiques à s'armer pour l'obtenir. Dans le même temps, il se forma à Belfast, dans la province d'Antrym, pays habité par les colons écossais introduits en Irlande sous Jacques Ier, un club presbytérien, dont l'objet spécial était de s'occuper de l'état politique de l'Irlande et des moyens de le réformer. Le comité de Dublin ne tarda pas à proposer à ce club une alliance fondée sur la communauté d'intérêts et d'opinion, et les présidents de ces deux assemblées, dont l'un était prêtre catholique et l'autre ministre calviniste, entretinrent une correspondance politique. Ces relations amicales devinrent le fondement d'une nou-
velle association, celle des *Irlandais-unis*, dont l'objet 1789 à
était de rallier une seconde fois dans un même parti 1790
tous les habitants de l'île. Il s'établit dans beaucoup de villes, et surtout dans celles de l'est et du sud, des clubs d'*Irlandais-unis*, tous organisés sur le même modèle, et régis par des statuts semblables. Les différents partis, réunis dans cette nouvelle alliance, se firent des concessions mutuelles : les catholiques publièrent une explication de leur doctrine, et le désaveu de toute hostilité contre les autres sectes chrétiennes; la plupart même firent l'abandon formel

1789 de toute prétention sur les terres enlevées, en diffé-
à
1790 rents temps, à leurs ancêtres.

Ainsi le grand ressort de la domination anglaise en Irlande était brisé par la réconciliation de toutes les classes d'habitants; le gouvernement prit des mesures vigoureuses contre ce qu'il appelait, d'un mot nouveau, l'esprit révolutionnaire. L'*habeas corpus* fut suspendu; mais l'association des *Irlandais-unis* n'en continua pas moins de se recruter dans toutes les provinces, et d'entretenir des rapports d'amitié avec la nation qui invitait toutes les autres à se rendre libres comme elle. La fête de la Fédération fran-
1790 çaise fut célébrée à Dublin le 14 juillet 1790, et dans le cours de 1791 beaucoup d'adresses furent envoyées de toutes les parties de l'Irlande à l'Assemblée con-
1791 stituante[1]. Lorsque les rois coalisés à Pilnitz eurent
à
1793 déclaré la guerre à la France, les *Irlandais-unis* de Belfast votèrent des secours d'argent pour les armées françaises, et la même société provoqua dans plusieurs villes des réjouissances publiques au moment où l'on apprit la retraite du duc de Brunswick[2]. En général, les patriotes irlandais s'étudiaient à suivre et à imiter le mouvement de la révolution française. Ils établirent une garde nationale, à l'instar de celle de France; et les soldats de ce corps, habillés et armés par souscription, prirent l'habitude
1795 de se saluer entre eux par le nom de citoyen. En
à
1795 1793, ils devinrent tous républicains de langage et

1. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 133.

2. Ibid., p. 134.

de principes : anglicans, calvinistes et papistes se 1793 à
réunirent dans cette opinion; et l'archevêque catho- 1795
lique titulaire de Dublin, dans une de ses lettres pastorales, essaya de prouver, par l'exemple des républiques italiennes du moyen âge, que les catholiques étaient les créateurs de la démocratie moderne [1].

Le mauvais succès de la révolution française porta un grand coup à la puissance des *Irlandais-unis*, en diminuant leur propre confiance dans l'infaillibilité de leurs principes, et en prêtant une sorte d'autorité aux accusations de leurs ennemis. Le ministère anglais saisit l'instant où se manifestait cet ébranlement de l'opinion, pour faire aux catholiques une concession qu'il avait refusée jusqu'alors. Il leur rendit la faculté d'élever leurs enfants, et l'exercice d'une partie de leurs droits politiques; ce qui devait fournir le moyen de présenter aux papistes l'union irlandaise comme désormais inutile pour eux, et s'ils continuaient à s'agiter, de les rendre odieux aux autres sectes, en leur imputant le dessein secret d'exterminer les protestants. Les bandes de *Défenseurs* qui parcouraient encore quelques provinces accréditèrent ces imputations; et les anglicans du Connaught, que leur petit nombre au milieu des Irlandais de race rendait plus faciles à effrayer, s'armèrent spontanément vers l'anné 1795, et s'organi- 1795
sèrent en associations sous le nom d'*Orange-men*, Orangistes. Leur dogme politique était le maintien

1. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions of Ireland*, vol. I, p. 146.

1795 rigoureux de l'ordre de choses établi par Guillaume III, et de toutes les lois oppressives portées, depuis son règne, contre les catholiques et les hommes de race irlandaise. Ils déployèrent, dès le commencement de leur organisation, un fanatisme qui les rendit redoutables à ceux d'entre leurs voisins qui différaient avec eux de croyance ou d'origine : près de quatorze cents familles catholiques émigrèrent, vers le sud et vers l'est, pour échapper à cette nouvelle persécution.

1795 à 1796 Quelques actes de cruauté commis par les Orangistes envers les catholiques excitèrent contre eux une grande haine, et l'on mit sur leur compte toutes les violences exercées par les agents militaires et civils du gouvernement, comme la torture infligée aux suspects et la destruction des imprimeries. Un homme accusé d'*orangisme* devenait, par cela seul, l'objet de la vengeance populaire; et comme cette accusation était vague, il était facile aux malintentionnés de s'en servir pour sacrifier qui ils voulaient; tout protestant pouvait craindre de l'encourir. Le lien de l'union irlandaise se trouvait singulièrement affaibli par cette haine et cette défiance mutuelles des deux partis religieux; pour y remédier par une organisation plus compacte, on substitua à l'association patente une affiliation secrète, fondée sur le serment et sur l'obéissance passive à des chefs dont les noms n'étaient connus que d'un petit nombre des associés. La société était partagée en petites réunions communiquant entre elles par le moyen de comités supérieurs, formés de députés pris dans leur sein. Il y en avait de cantonaux et de provinciaux;

et au-dessus de ces comités se trouvait un *directoire* 1795 à
de cinq membres, qui régissait toute l'union, com- 1796
posée de près de cent mille hommes. Les chefs supérieurs et inférieurs formaient une hiérarchie militaire avec les grades de lieutenant, capitaine, chef de bataillon, colonel, général et généralissime; tout affilié ayant quelque fortune devait se munir, à ses frais, d'armes à feu, de poudre et de balles. On distribuait par souscription, à ceux qui étaient pauvres, des piques, dont les membres de l'union, ouvriers en fer et en bois, fabriquèrent promptement un grand nombre. Ce nouveau plan d'organisation s'exécuta
en 1796 dans les provinces de Munster, de Leinster 1796
et d'Ulster; mais celle de Connaught demeura en retard, à cause de la vigilance des Orangistes et de l'appui qu'ils prêtaient aux agents de l'autorité [1].

Parmi les hommes que l'union irlandaise reconnaissait comme ses chefs supérieurs, il s'en trouvait d'origine et de religion différentes : Arthur O'Connor, qui passait dans l'opinion populaire pour descendre du dernier roi de toute l'Irlande; lord Édouard Fitz Gérald, que son nom rattachait encore à la vieille famille normande des fils de Gérauld; le Père Quigley, Irlandais de naissance et papiste zélé; enfin, Théobald Wolf-Tone, avocat, d'origine anglaise, professant les opinions philosophiques du dix-huitième siècle. Des prêtres de toutes les communions étaient membres de la société : en général, ils y

1. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 158.

1796 occupaient des grades élevés, mais ils ne montraient point de jalousie entre eux, ni même de méfiance contre les doctrines peu religieuses de quelques-uns des affiliés. Ils invitaient leurs paroissiens à beaucoup lire, et toute espèce de livres, à former des réunions de lecture chez les maîtres d'école ou dans les granges. Quelquefois onvoyait les ministres d'un culte aller prêcher dans les églises de l'autre; un auditoire composé par moitié de catholiques et de calvinistes écoutait avec recueillement le même sermon, et recevait ensuite à la porte de l'église une distribution de brochures philosophiques, telles que *l'Age de la raison*, de Thomas Payne, imprimé àBelfast à un très-grand nombre d'exemplaires [1].

Cette tendance à subordonner ses habitudes ou sa croyance particulière au but ou aux ordres de l'union, se faisait remarquer dans le bas peuple par une abstinence totale de liqueurs fortes, difficile à supporter sous un climat humide et froid. Le directoire la recommanda, en 1796, à tous ses subordonnés, afin que chacun cessât de payer au gouvernement anglais les taxes mises sur les boissons [2]; et vers la fin de cette même année, il annonça, par des circulaires imprimées, l'arrivée prochaine d'une flotte française. En effet, quinze mille hommes, partis de France sous la conduite du général Hoche, arrivèrent dans la baie de Bantry; mais une tempête qui dispersa leurs vaisseaux empêcha le débarquement.

1. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 189.

2. Ibid., p. 286.

Cet incident imprévu et la lenteur du Directoire 1796
exécutif de France à préparer une seconde expédi- à 1798
tion, donnèrent au gouvernement anglais le loisir de travailler activement à la ruine de l'union irlandaise. On fit, plus fréquemment que jamais, des visites de jour et de nuit chez les personnes suspectes. Dans les lieux où l'on supposait qu'il y avait des armes cachées, on forçait les habitants à les découvrir, en les soumettant, s'ils refusaient de répondre, à plusieurs genres de torture : les plus ordinaires étaient de pendre à demi, de fouetter jusqu'à l'excoriation, et d'arracher les cheveux et la peau de la
tête au moyen d'une calotte de poix. Les Irlandais, 1798
poussés à bout par ces cruautés, résolurent de commencer l'insurrection sans attendre l'arrivée des Français; on fabriqua des piques, et l'on fondit des balles avec une nouvelle activité. Le gouvernement s'aperçut de ces dispositions, parce que de grands arbres, dans le voisinage des villes, étaient coupés et enlevés de nuit, que les gouttières de plomb disparaissaient de toutes les maisons, et que les catholiques se rendaient plus fréquemment que de coutume à l'église et au confessionnal[1]. Mais, malgré ce surcroît de zèle, leur bonne intelligence avec les protestants ne cessait point; un homme qui, au commencement de 1798, fut exécuté à Carikfergus, comme agent des *Irlandais-unis*, marcha au supplice, accompagné d'un moine et de deux ministres presbytériens.

1. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 247, 249 et suiv.

1798 Dans cette situation des choses et des esprits, l'un des délégués de la province de Leinster à l'union irlandaise, sans être pressé d'aucun danger imminent, ni gagné par des offres considérables, mais pris subitement d'une sorte de terreur panique, alla dénoncer à un magistrat de Dublin, partisan du gouvernement, le lieu où le comité dont il était membre devait tenir une de ses séances. Sur cette information, on saisit treize personnes, et beaucoup de papiers qui en compromirent d'autres. Il y eut de nombreuses arrestations; et quatre jours après, un rassemblement de plusieurs milliers d'hommes, armés de fusils et de piques, se forma à quelques milles de Dublin et marcha contre la ville[1].

C'était le commencement de l'insurrection des *Irlandais-unis*, qui s'étendit en un moment sur tout le pays entre Dublin et les montagnes de Wiklow, interceptant toute communication entre la capitale et les provinces du sud. Les précautions de défense prises à Dublin, où il y avait beaucoup d'artillerie, mirent cette ville à couvert de l'attaque des insurgés; mais plusieurs autres moins considérables tombèrent en leur pouvoir. Le premier combat qu'ils soutinrent en campagne contre les troupes royales eut lieu sur la colline de Tarra, où s'était tenue, dans les anciens temps, l'assemblée générale du peuple irlandais. Les bataillons des *Irlandais-unis* avaient des drapeaux verts sur lesquels était peinte une harpe surmontée, au lieu de couronne, d'un

1. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 247 et suiv.

bonnet de liberté, avec les mots anglais *Liberty or death*, ou la devise irlandaise *Erin go bragh !*[1] Ceux qui étaient catholiques portaient sur eux, en allant au combat, des absolutions signées d'un prêtre, et sur lesquelles était dessiné un arbre de liberté; on trouvait fréquemment dans les poches des morts des livres de litanies, avec des traductions des chansons républicaines de France[2]. 1798

Les prêtres catholiques, qui avaient presque tous des grades dans l'armée des insurgés, employaient leur influence à empêcher que les protestants qui n'étaient pas membres de l'union, mais contre lesquels elle n'avait aucun grief politique, fussent maltraités. Ils en sauvèrent plusieurs sur le point d'être victimes du fanatisme qui animait les derniers rangs de l'armée, et leur mot habituel était : *Ce n'est point une guerre de religion.* Quels que fussent d'ailleurs leurs excès, les insurgés respectèrent toujours les femmes[3], ce que ne faisaient point les Orangistes, ni même les officiers de l'armée anglaise, malgré leurs prétentions à l'honneur et aux belles manières. Ces militaires, qui reprochaient amèrement aux rebelles le meurtre d'un seul prisonnier, remettaient les leurs sans aucun scrupule entre les mains du bourreau, parce que, disaient-ils, c'était la loi. Il y eut des provinces entières en révolte, où pas un protestant ne fut tué ; mais aucun des révoltés pris les

1. Liberté ou la mort. — Vive l'Irlande !

2. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 543 et suiv.

3. Ibid., p. 555.

1798 armes à la main n'obtint sa grâce ; aussi les chefs des *Irlandais-unis* disaient-ils énergiquement : « Nous « nous battons la corde au cou. »

Selon les instructions du directoire irlandais, l'insurrection aurait dû commencer le même jour et à la même heure dans toutes les villes; mais l'arrestation des chefs, en forçant les personnes compromises d'éclater, pour n'être pas prévenues, détruisit le concert, qui seul pouvait assurer le succès de cette périlleuse entreprise. Le mouvement ne s'opéra que de proche en proche : et les affiliés éloignés de Dublin, ayant le temps de réfléchir, suspendirent leur coopération active, attendant, pour se déclarer, que l'insurrection eût atteint certaines limites territoriales. En très-peu de temps elle s'étendit jusqu'à Wexford, où fut installé un gouvernement provisoire, sous le nom de Directoire exécutif de la république irlandaise. On arbora le drapeau vert sur les arsenaux et les édifices publics, et quelques petits bâtiments furent armés en course sous le pavillon des insurgés [1]. Ceux-ci établirent près de Wexford, sur une colline appelée Vinegar-Hill, un camp retranché qui devint leur quartier général. Ils y avaient quelque artillerie; mais, manquant entièrement de pièces de campagne, ils étaient forcés, pour pénétrer dans les villes, de s'élancer à la course contre le canon de l'ennemi, et mettaient souvent de la gaieté dans ce genre de combat, le plus meurtrier de tous [2].

1. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 506.

2. Ibid., p. 507.

A l'attaque de Ross, dans le comté de Cork, une pièce de gros calibre, placée à l'une des portes, tirait à mitraille et arrêtait les assaillants, lorsqu'un homme, se jetant en avant de tous les autres, arriva jusqu'à la bouche de la pièce, et y enfonça le bras en criant : « A moi, enfants, je lui ferme la bou« che[1] ! » 1798

Les chefs des insurgés, pensant que la prise de la capitale déterminerait toutes les villes qui hésitaient encore, tentèrent sur Dublin une attaque si hardie, qu'elle pouvait sembler désespérée ; elle échoua complétement, et ce premier mauvais succès fut fatal à la cause irlandaise. Bientôt une bataille perdue près de Wiklow fit retomber cette ville aux mains des troupes royales, et dès lors le découragement et la division se mirent dans les rangs des patriotes : ils accusaient leurs chefs et refusaient d'obéir, pendant qu'une armée anglaise s'avançait à marches forcées contre le camp de Vinegar-Hill. A l'aide de son artillerie, elle débusqua les insurgés, dont la plupart n'étaient armés que de piques, et, les poursuivant dans la direction de Wexford, elle les obligea d'évacuer cette ville, où la nouvelle république périt après un mois d'existence. Les Irlandais firent une sorte de retraite régulière, de colline en colline ; mais, comme ils n'avaient point de canons, ils ne pouvaient s'établir nulle part, et le manque de vivres les força bientôt à se débander. On tortura les prisonniers pour les forcer de déclarer les noms de leurs chefs ;

1. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 507.

1798 mais on ne put leur faire dénoncer que ceux qui étaient déjà morts ou prisonniers[1]. Ainsi finit l'insurrection de l'est et du sud, et, pendant ses derniers moments, il en éclata une autre dans le nord parmi les presbytériens de race écossaise.

Cette population, en général plus éclairée que les catholiques, avait dans les idées plus de calme et de fixité. Elle attendit pour agir que la nouvelle de la révolte du sud fût complétement confirmée. Mais le retard occasionné par cette circonspection donna le temps au gouvernement de prendre ses mesures; et lorsque le soulèvement éclata par l'attaque d'Antrym, cette ville avait reçu, pour sa défense, de l'infanterie, de la cavalerie, des canons et des obusiers. Les presbytériens, auxquels s'étaient joints un certain nombre de catholiques d'origine anglaise ou irlandaise, attaquèrent par trois côtés, n'ayant pour toute artillerie qu'une pièce de six livres de balles, en si mauvais état qu'elle ne put tirer que deux coups, et une autre sans affût qu'ils avaient montée à la hâte sur un tronc d'arbre et deux petites roues de charrette. Un moment ils furent maîtres de la ville et d'une partie de l'artillerie anglaise; mais de nouveaux renforts arrivés de Belfast les forcèrent à se retirer, pendant que quinze cents hommes, postés sur la route de Dery, interceptaient les secours qu'ils attendaient de ce côté.

L'insurrection éclata avec plus de succès dans le comté de Down, où les Irlandais, après avoir battu

1. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. II, p. 524.

les troupes royales, établirent, près de Ballinahinck, 1798
un camp à l'instar de celui de Vinegar-Hill. Là fut livrée une bataille décisive, où les insurgés furent défaits, quoiqu'ils se fussent approchés des batteries anglaises jusqu'à mettre la main sur les pièces. Les soldats royaux reprirent Ballinahinck et châtièrent cette ville en la brûlant. Belfast, qui avait été en quelque sorte le foyer moral de l'insurrection, resta au pouvoir du gouvernement, et cette circonstance fit sur les insurgés du nord la même impression que l'attaque infructueuse de Dublin avait produite sur les autres. Leur découragement fut accompagné des mêmes symptômes de division : des bruits faux ou exagérés sur les cruautés commises par les catholiques contre les protestants des provinces méridionales alarmèrent les presbytériens, qui se croyaient trahis, pensant que la lutte patriotique où ils s'étaient engagés dégénérait en guerre de religion; ils acceptèrent une amnistie, après laquelle leurs principaux chefs furent mis en jugement et condamnés à mort[1].

La victoire du gouvernement anglais sur les insurgés de Leinster et d'Ulster détruisit l'union irlandaise et, en partie, son esprit; les hommes de secte et d'origine différentes n'avaient plus guère de commun que leur dégoût de l'état actuel des choses et l'espoir d'une descente des Français. A la nouvelle des derniers soulèvements, le Directoire exécutif de France avait enfin cédé aux instances des

1. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 80 à 100.

1798 agents irlandais, et leur avait promis quelques troupes, qui débarquèrent dans l'ouest un mois après que tout était fini au nord, à l'est et au sud. C'étaient environ quinze cents hommes de l'armée d'Italie et de celle du Rhin, commandés par le général Humber. Ils entrèrent à Killala, petite ville du comté de Mayo, et après avoir fait prisonniers tous les Anglais de la garnison, ils y arborèrent le drapeau vert des Irlandais-unis. Le général promettait, dans ses proclamations, une constitution républicaine sous la protection de la France, et il invitait les habitants, sans distinction de culte, à se joindre à lui. Mais dans ce pays, où avaient pris naissance les premières sociétés d'Orangistes, les protestants étaient, en général, ennemis fanatiques des papistes et dévoués au gouvernement : peu d'entre eux se rendirent à l'appel des Français, et la plupart se cachèrent ou prirent la fuite. Les catholiques, au contraire, vinrent en grand nombre ; et malgré tout ce qu'on disait alors de l'irréligion des Français, les prêtres n'hésitèrent pas à se déclarer pour eux, et encouragèrent de tout leur pouvoir leurs paroissiens à prendre les armes. Plusieurs de ces ecclésiastiques avaient été chassés de France par les persécutions révolutionnaires, et ceux-là ne montrèrent pas plus de répugnance que les autres à fraterniser avec les soldats [1]. L'un d'entre eux alla jusqu'à offrir sa chapelle pour y établir un corps de garde. On composa de nouvelles chansons patriotiques, où les mots fran-

1. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 418. — Ibid., vol. II, p. 142.

çais *ça ira, en avant!* étaient mêlés, dans des vers 1789
anglais, à d'anciens refrains irlandais.

Les Français et leurs alliés marchèrent vers le sud, et à leur entrée à Ballina, trouvant sur la place un homme pendu au gibet pour avoir distribué des proclamations, tous les soldats, l'un après l'autre, donnèrent au cadavre l'accolade républicaine. La première rencontre eut lieu près de Castlebar, où les troupes anglaises furent complétement défaites, et, la nuit qui suivit cette bataille, des feux allumés sur toutes les hauteurs donnèrent le signal de l'insurrection aux habitants du pays situé entre Castlebar et la mer. Le plan des Français était de marcher sur Dublin le plus rapidement possible, en ramassant sur leur route les volontaires irlandais; mais la mauvaise intelligence qui régnait entre les protestants et les catholiques de l'ouest rendit le nombre de ces volontaires beaucoup moindre qu'il n'eût été dans les provinces orientales.

Pendant que les quinze cents hommes du général Humber avançaient dans le pays, sans que l'insurrection s'étendît à mesure, et qu'ainsi leur position devenait de plus en plus difficile, trente mille hommes de troupes anglaises marchaient contre eux de différents points[1]. Le général manœuvra longtemps pour les empêcher de se réunir; mais, forcé de livrer, à Ballinamuch, un combat décisif, il capitula pour lui et pour sa troupe, sans rien obtenir en faveur des insurgés, qui firent seuls leur re-

1. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. II, p. 175.

1798 traite sur Killala, où ils essayèrent de se défendre. Ils ne purent tenir ce poste; la ville fut prise et pillée par les troupes royales, qui, après avoir massacré ungrand nombre d'Irlandais, dispersèrent les autres dans les montagnes et les forêts voisines. Quelques-uns s'y maintinrent par bandes, et continuèrent la guerre sous forme de brigandage; d'autres, pour se dérober aux poursuites judiciaires, vécurent dans des cavernes dont ils ne sortaient jamais, et où leurs parents leur apportaient à manger[1]. La plupart de ceux qui ne purent se cacher de la sorte furent pendus ou fusillés.

1798 à 1802 Au milieu de la désunion des différentes sectes et des différents partis irlandais, leur vieille haine contre le gouvernement anglais continua de se manifester par l'assassinat des agents de l'administration dans les lieux où l'insurrection avait éclaté, et dans les autres par des révoltes partielles qui éclatèrent un an plus tard[2]. En général, toutes les classes de la population avaient les yeux fixés sur la France; les victoires des Français leur causaient de la joie, et celles des Anglais du chagrin. Leur espoir était que la France ne ferait point de paix avec l'Angleterre sans stipuler expressément l'indépendance de l'Irlande. Ils le conservèrent jusqu'à l'époque du traité d'Amiens; mais la publication des clauses de ce traité causa parmi eux un abattement universel. Deux mois après la conclusion de la paix,

1. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland,* vol. II, p. 180.

2. Ibid., p. 525.

beaucoup d'hommes refusaient encore d'y croire, et 1798
disaient avec impatience : « Serait-il possible que les à
« Français fussent devenus orangistes[1] ? » Le ministère 1802
anglais profita du découragement général pour resserrer le lien politique entre l'Irlande et l'Angleterre par l'abolition de l'ancien parlement irlandais. Quoique ce parlement n'eût jamais fait beaucoup de bien au pays, les hommes de tous les partis y tenaient comme à un dernier signe d'existence nationale, et le projet d'unir l'Angleterre et l'Irlande sous une seule législature déplut à ceux-là mêmes qui avaient aidé le gouvernement contre les insurgés de 1798. Ils joignirent leur mécontentement à celui du peuple, et s'assemblèrent pour faire des remontrances; mais leur opposition n'alla pas plus loin.

Il n'y a plus qu'un seul parlement pour les trois 1802
royaumes unis, et c'est de cette assemblée, en immense majorité composée d'Anglais, que l'Irlande attend des mesures et des lois qui aient le pouvoir de la pacifier. Après bien des années de vaines sollicitations, après bien des menaces de soulèvement, une de ses nombreuses plaies vient d'être fermée par l'émancipation des catholiques. Ils ont obtenu la faculté d'exercer des fonctions publiques et de siéger dans les deux Chambres du parlement; mais cette grave question une fois résolue, combien d'autres, non moins graves, restent à débattre! Les priviléges exorbitants de l'Église anglicane, les changements opérés violemment dans la propriété par les

1. Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland,* vol. II, p. 526.

1802 confiscations et les spoliations en masse ; enfin, derrière toutes les querelles de race, de secte et de parti, la question suprême, celle de l'indépendance nationale et de la rupture du pacte d'union entre l'Irlande et l'Angleterre : telles sont les causes qui, dans un avenir plus ou moins éloigné de nous, peuvent ramener les tristes scènes de 1798. En attendant de nouvelles et inévitables convulsions, la misère du bas peuple, les haines héréditaires dans les familles, et une hostilité permanente contre les agents de l'administration, multiplient les crimes et les brigandages, et font d'un pays fertile, dont la population est naturellement sociable et spirituelle, le lieu le plus inhabitable de l'Europe.

V

Les Anglo-Normands et les Anglais de race.

1205 à 1215 Après la conquête de l'Anjou et du Poitou par le roi Philippe-Auguste, beaucoup d'hommes de ces deux pays, et même ceux qui avaient conspiré contre la domination anglo-normande, conspirèrent contre les Français en s'alliant avec le roi Jean. Ce roi ne leur fournit aucun secours efficace; tout ce qu'il put faire pour ceux qui s'étaient exposés aux persécutions du roi de France en intriguant ou en prenant les armes, ce fut de leur donner asile et de les bien accueillir en Angleterre. Il s'y rendit, par nécessité ou par choix, un grand nombre de ces

émigrés, hommes spirituels, adroits, insinuants, 1205 à
selon le caractère des Gaulois méridionaux, et 1215
mieux faits pour plaire à un roi que les Normands d'origine, qui étaient, en général, plus lents d'esprit et d'un naturel moins flexible[1]. Aussi les Poitevins ne tardèrent-ils pas à obtenir la plus grande faveur à la cour d'Angleterre, et même à supplanter l'ancienne aristocratie dans les bonnes grâces du roi Jean. Il leur distribua les offices et les fiefs qui étaient à sa disposition, et dépouilla même, sous différents prétextes, plusieurs riches Normands de leurs emplois et de leurs tenures, au profit de ces nouveaux venus. Il leur faisait épouser les héritières dont il avait la garde, suivant la loi féodale, et leur adjugeait, à titre de tutelle, les biens des orphelins en bas âge[2].

Cette préférence du roi pour des étrangers, dont l'avidité toujours croissante l'obligeait à commettre plus d'exactions que tous ses prédécesseurs, et à s'arroger sur les biens et sur les personnes un pouvoir inusité, indisposa contre lui les barons anglo-normands. Les nouveaux courtisans, sentant que leur position et leur fortune étaient précaires, se hâtaient d'amasser beaucoup et faisaient demande sur demande. Dans l'exercice de leurs emplois publics, ils montraient plus d'âpreté au gain que les anciens fonctionnaires, et, par leurs vexations journalières,

1. Pictaviensium innatas versutias. (Matth. Paris, *Hist. Angliæ major.*, p. 386.)

2. Fideles suos quos sanguis nativus flecti non permitteret, pro aliis ventilatis postponit. (Ibid., p. 389.)

1205 à 1215 se rendaient aussi odieux aux bourgeois et aux serfs saxons, qu'ils l'étaient déjà aux nobles de naissance normande. Ils levaient sur les domaines dont le roi les avait investis, plus de subsides qu'aucun seigneur n'en avait jamais exigé, et ils exerçaient plus durement les droits de péage sur les ponts et les grandes routes, saisissant les chevaux et le bagage des marchands et joignant à ces spoliations l'insulte et la moquerie[1]. Ainsi ils troublaient à la fois et presque également les deux races d'hommes qui habitaient l'Angleterre, et qui, depuis leur réunion violente, n'avaient encore éprouvé aucune souffrance, aucune sympathie, aucune aversion communes.

L'aversion contre les Poitevins et les autres favoris du roi établit donc un premier point de contact entre ces deux classes d'hommes, jusque-là étrangères l'une à l'autre, du moins en général, et abstraction faite de certains rapprochements individuels. C'est de là qu'on doit faire dater la naissance d'un nouvel esprit national commun à tous les hommes nés sur le sol anglais. Tous, en effet, sans distinction d'origine, sont qualifiés du titre d'indigènes par les auteurs contemporains, qui, répétant les bruits populaires, imputent au roi Jean, et à son successeur

1. Sub eorumdem dierum curriculis, Satanæ versutia multiformis communiter populum Angliæ, barones, milites, cives, mercatores et colonos... hac afflixit pestilentia, quod qui inter alienigenas videbantur excellentiores, inferiores tot exagitaverunt angariis, rapinis et injuriis vexaverunt, quod inter omnes populi Anglici ultimæ viderentur conditionis. Hinc mercatorum equi, hinc bigæ, hinc eorum substantiolæ violenter rapiebantur, nec aliud pretium quam talliæ vel subsannationes pro ipsis relinquebant. (Matth. Paris, *Hist. Angliæ major.*, p. 816.)

Henri III, le dessein d'exproprier les habitants de 1205
l'Angleterre pour donner leurs héritages à des gens à 1215
venus de tout pays[1]. Ces alarmes exagérées étaient peut-être encore plus vivement senties par les bourgeois et les fermiers anglais que par les seigneurs et les barons de race normande, les seuls vraiment intéressés à détruire l'influence étrangère, et à forcer l'héritier de Guillaume le Conquérant de revenir à ses anciens amis et aux hommes de sa nation.

Après quelques années de règne, le roi Jean se trouva dans une situation à peu près semblable à celle du roi saxon Edward à son retour de Normandie[2]. Il menaçait les grands et les riches d'Angleterre, ou du moins leur donnait lieu de se croire menacés d'une sorte de conquête opérée, sans violence apparente, au profit d'étrangers dont la présence blessait leur orgueil national en même temps que leurs intérêts[3]. Dans ces circonstances, les barons anglo-normands prirent contre les courtisans venus du Poitou et de la Guyenne, et contre le roi qui les préférait à ses anciens hommes-liges, le même parti que les Anglo-Saxons avaient pris autrefois contre Edward et ses favoris normands, celui de la révolte. D'abord ils exhumèrent des archives publiques et firent signifier à Jean une charte de Henri Ier, qui

1. Venit ergo ad hoc omne hominum genus in Angliam cum mulieribus et parvulis, ut, expulsis indigenis a regno et penitus exterminatis, ipsi jure perpetuo terram possiderent. (Matth. Paris., *Hist. Angliæ major.*, p. 269.)

2. Voyez plus haut, livre III.

3. Quod sæpius gravati videbant alienigenas suis bonis saginari. (Matth. Paris., *Hist. Angliæ major.*, p. 445.)

1250 à 1215 déterminait les anciennes limites de la prérogative royale [1]; puis, sur son refus de reconnaître la validité de cette charte et de s'y conformer à l'avenir, ils renoncèrent solennellement à leur féauté envers le roi, et lui déclarèrent la guerre à outrance. Les barons ainsi confédérés élurent pour chef Robert, fils de Gauthier, qui prit le titre de *maréchal de l'armée de Dieu et de la sainte Église*, et joua dans cette insurrection le même rôle que le Saxon Godwin dans celle de 1052 [2].

La crainte de voir s'opérer graduellement au profit de clercs poitevins les destitutions ecclésiastiques dont la conquête normande avait frappé d'un seul coup le clergé de race anglaise, et en même temps la contagion du sentiment patriotique, rallièrent les évêques et les abbés anglo-normands au parti des barons contre le roi Jean, quoique ce roi eût gagné à sa cause la faveur et l'appui du pape. Il avait renouvelé envers le saint-siége la profession publique de vasselage faite par Henri II après le meurtre de Thomas Beket. Mais cet acte d'humiliation politique, loin d'être aussi utile aux intérêts de Jean qu'il l'avait été autrefois à ceux de son père, ne servit qu'à lui attirer le mépris universel et les reproches du clergé lui-même [3]. Abandonné par tous les hommes

1. Inventa est quoque nunc charta quædam Henrici primi regis Angliæ per quam, si volueritis, libertates diu amissas poteritis ad statum pristinum revocare. (Matth. Paris., *Hist. Angliæ major.*, p. 240.)

2. Constituerunt Robertum filium Walteri principem militiæ suæ, appellantes eum mareschallum exercitus Dei et Ecclesiæ sanctæ. (Ibid., p. 254.) — Voyez plus haut, livre III.

3. Idem rex, juxta quod Romæ fuerat sententiatum, resignavit coronam suam, cum regnis Angliæ et Hiberniæ, in manu domini

d'origine normande, le roi Jean n'eut point, comme 1205 à
Henri Ier, l'art de gagner et de soulever en sa faveur 1215
les Anglais d'origine, qui, d'ailleurs, ne formaient plus alors un corps de nation capable de servir en
masse d'auxiliaire à l'un ou à l'autre parti. Les bour- 1215
geois et les serfs relevant immédiatement des barons étaient en bien plus grand nombre que ceux du roi; et, quant aux habitants des grandes villes, bien que jouissant d'immunités et de franchises accordées par le pouvoir royal, une sympathie naturelle devait les attirer du côté où se trouvait la majeure partie de leurs compatriotes. La ville de Londres se déclara pour ceux qui levaient bannière contre les favoris étrangers; et le roi fut réduit presque en un moment à n'avoir pour soutien, dans sa cause, que des hommes nés hors de l'Angleterre, des Poitevins, des Angevins, des Gascons et des Flamands[1].

Effrayé de voir dans le parti de ses adversaires tous les hommes zélés pour l'indépendance du pays, soit comme fils des conquérants, soit comme Anglais indigènes, le roi Jean souscrivit aux conditions exigées par les barons en révolte. La conférence eut lieu dans une grande plaine, entre Staines et Wind-

papæ... Facta autem resignatione, dedit papæ et ejus successoribus regna prædicta, quæ et charta subscripta confirmavit. (Matth. Paris, *Hist. Angliæ major.*, p. 236.)

1. Venerunt itaque ad eos ibidem nuncii ab urbe Londoniarum, secretius eis indicantes quod si vellent urbis ingressum habere, cum festinatione illuc venirent. At barones desiderato exhilarati nuntio, castra protinus moventes... (Matth. Paris, *Hist. Angliæ major.*, p. 254.) — Clanculo confectis litteris, misit ad Philippum Marc, constabularium castri de Notingham, natione Pictavensem, similiter et ad omnes suos alienigenas, in quibus maxime confidebat anima sua. (Ibid., p. 265.)

1215 sor, où campèrent les deux armées; les demandes des révoltés furent débattues, et Jean y fit droit par une charte scellée de son sceau[1]. L'objet spécial de cette charte était de dessaisir le roi de la partie de son pouvoir au moyen de laquelle il avait élevé et enrichi les hommes de naissance étrangère, aux dépens des Anglo-Normands; mais la population de race anglaise ne fut pas oubliée dans le traité de paix que firent ces alliés de l'autre race. Plus d'une fois, durant la guerre civile, on avait vu la vieille demande populaire, celle des bonnes lois du roi Edward, figurer dans les manifestes qui réclamaient, au nom du baronnage d'Angleterre, le maintien des libertés féodales[2]. Ce ne furent point cependant, comme sous Henri Ier, les lois saxonnes que la charte du roi normand vint garantir aux descendants des Saxons. Il semble au contraire que les rédacteurs de cet acte célèbre aient voulu mettre fin légalement à la distinction des deux races, et ne voir sur le sol anglais que des classes diverses, devant toutes, jusqu'à la dernière, trouver justice et protection sous la loi commune du pays.

1. Convenerunt itaque die et loco præfixo ad colloquium condictum rex et magnates : at partibus seorsum considentibus, cœperunt de pace diutius et libertatibus tractare sæpedictis. (Matth. Paris., *Hist. Angliæ major.*, p. 255.)

2. Orta est discordia inter regem Angliæ et barones, his exigentibus ab eo leges Edwardi et aliorum subsequentium regum libertates et liberas consuetudines. (*Annal. Waverleienses*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, p. 180, ed. Gale.) — Venientesque ad regem ibi supra dicti magnates, in lascivo satis apparatu militari, petierunt quasdam libertates et leges regis Eadwardi, cum aliis libertatibus, sibi et regno Angliæ et ecclesiæ anglicanæ concessis, confirmari. (Matth. Paris, *Hist. Angliæ major.*, p. 240 et 253.)

La charte du roi Jean, depuis nommée la grande charte, sanctionna les droits de liberté et de propriété des classes d'origine normande, et, en même temps, elle établit le droit des classes d'origine saxonne à la jouissance des anciennes coutumes qui leur étaient favorables. Elle garantit à la ville de Londres et à toutes les villes du royaume leurs franchises municipales; elle modéra les corvées royales et seigneuriales pour la réparation des châteaux, des routes et des ponts; elle couvrit les marchands d'une protection spéciale, et interdit, en cas de poursuites judiciaires contre un paysan, la saisie des récoltes et des instruments de labour[1]. L'article principal, sinon quant à ses résultats ultérieurs, au moins quant à l'intérêt du moment, fut celui par lequel le roi s'engageait à renvoyer hors du royaume tous les étrangers qu'il avait accueillis et ses soldats venus d'outre-mer[2]. Cet article paraît avoir été reçu avec une joie extrême par tous les habitants de l'Angleterre, sans distinction d'origine ; et peut-être les Anglais de race, qu'il n'intéressait que d'une manière indirecte, y attachèrent-ils un plus grand prix qu'à tous les autres. 1215

Après avoir accordé, malgré lui, et signé de mau-

1. Et civitas Londoniensis habeat omnes antiquas libertates et omnes liberas consuetudines suas... Præterea volumus quod omnes alie civitates et burgi et ville... (*Articuli magne charte libertatum*, apud Matth. Paris, *Hist. Angl.*, p. 255 et seq.) — Liber homo non amercietur pro parvo delicto, nisi secundum modum ipsius delicti, et pro magno delicto, secundum magnitudinem delicti, salvo contenemento suo; et mercator eodem modo salva marchandisa sua, et villanus eodem modo amercietur salvo wainagio suo. (Ibid.)

2. Et nos amovebimus omnes alienigenas a terra... et Flandrenses omnes et ruptarios qui sunt ad nocumentum regni. (Ibid., p. 261.)

1215 vaise foi sa charte, le roi Jean se retira dans l'île de Wight, pour y attendre en sûreté le moment de recommencer la guerre. Il demanda au pape, et obtint de lui une dispense du serment qu'il avait prêté aux barons, et l'excommunication de ceux qui resteraient armés pour le contraindre à tenir sa parole. Mais aucun évêque, en Angleterre, ne consentit à promulguer cette sentence, qui demeura sans effet[1]. Le roi, avec ce qui restait d'argent dans son trésor, se procura une nouvelle recrue de soldats poitevins, gascons et flamands[2]. Conduites par des chefs expérimentés, ces troupes débarquèrent sur la côte du sud, et, grâce à leur tactique et à leur discipline militaire, elles eurent tout d'abord l'avantage sur l'armée irrégulière des barons et des bourgeois confédérés. Les barons, craignant de perdre tout le fruit de leur précédente victoire, résolurent de se faire appuyer, comme faisait le roi Jean, par des secours venus de l'étranger : ils s'adressèrent au roi de France Philippe-Auguste, et offrirent de donner à son fils Louis la couronne d'Angleterre, pourvu qu'il vînt les trouver à la tête d'une bonne armée. Ce traité
1216 fut conclu ; et le jeune Louis arriva en Angleterre

1. Cum tandem, rege Anglorum procurante, magnates Angliæ has litteras tam commonitorias quam comminatorias accepissent, noluerunt desistere ab incœptis ; sed adhuc insurgentes, eum acriter infestabant, dicendo de papa illud propheticum : Væ qui justificatis impium, etc. (Matth. Paris, *Hist. Angliæ major.*, p. 268.)

2. Venerunt enim ex partibus Pictaviæ et Vasconiæ viri nobiles et bellatores : Savaricus de Maloleone, Gaufridus et Oliverius de Butevilla fratres, cum maximis militum et armatorum copiis... Venerunt igitur ex regionibus Lovaniæ et Brabantiorum viri strenuissimi, Walterus Buck, Gerardus Sottini et Godeschallus, cum tribus armatorum et balistariorum legionibus. (Ibid.)

avec des forces suffisantes pour contre-balancer 1216
celles du roi Jean.

L'entière conformité de langage qui existait alors entre les Français et les barons anglo-normands devait diminuer pour ces derniers la défiance et l'éloignement qu'inspire toujours un chef étranger; mais il n'en était pas de même pour la masse du peuple, qui, sous le rapport de l'idiome, n'avait pas plus d'affinité avec les Français qu'avec les Poitevins ou les Gascons. Cette dissonance, jointe à l'esprit de jalousie qui ne tarda pas à éclater entre les Anglo-Normands et leurs auxiliaires, rendit l'appui du roi de France plus préjudiciable qu'utile au parti des barons. Des germes de dissolution commençaient à se développer dans ce parti, lorsque le roi Jean mourut, chargé de la haine publique et d'un mépris que ressentaient à la fois tous les hommes nés dans le pays, sans distinction de race ni d'état. Aussi les historiens de l'époque, moines ou clercs séculiers, ne tiennent-ils aucun compte à Jean de son vasselage volontaire à l'égard du chef de l'Église; ils ne lui épargnent, dans le récit de sa vie, aucune épithète injurieuse; et, après avoir raconté sa mort, ils composent ou transcrivent des épitaphes du genre de celles-ci : « Qui est-ce qui pleure ou a pleuré la mort « du roi Jean? — L'enfer, avec sa saleté, est sali par « l'âme de Jean[1]. »

1. Quis dolet aut doluit de regis morte Johannis?...
(*Script. rer. anglic.*)
Anglia sicut adhuc sordet fœtore Johannis,
Sordida fœdatur, fœdante Johanne, gehenna.
(Matth. Paris, *Hist. Angliæ major.*, p. 288.)

1216 Louis, fils de Philippe-Auguste, avait, d'après le vœu des barons, pris le titre de roi d'Angleterre; mais les Français qui étaient venus avec lui ne tardèrent pas à se conduire comme en pays conquis. A mesure qu'il y eut, de la part des Anglais, plus de résistance à leurs vexations, ils devinrent plus durs et plus avides ; et l'accusation si fatale au roi Jean se renouvela contre Louis de France; on disait qu'il avait formé le projet, d'accord avec son père, d'exterminer ou de bannir tous les riches d'Angleterre, et de les remplacer par des étrangers. Soulevés par l'intérêt national, tous les partis se réunirent alors en faveur du prince Henri, fils de Jean; et les Français, demeurés seuls, ou presque seuls, acceptèrent une capitulation qui leur accordait la vie sauve, à condition de s'embarquer sans délai.

La royauté d'Angleterre étant ainsi revenue aux mains d'un Anglo-Normand, la charte de Jean fut confirmée; et une autre, dite des forêts, qui rendait le droit de chasse aux possesseurs de fiefs, fut accordée par Henri III aux hommes de naissance normande. Mais le nouveau roi, fils d'une femme poitevine qui s'était remariée dans son pays, fit venir ou accueillit, après quelques années, ses frères utérins, et beaucoup d'autres qui vinrent, comme au temps du roi Jean, chercher fortune en Angleterre [1]. Les affections de parenté, et l'humeur agréable et

1. Temporibus quoque sub eisdem, dominus rex diatim et non jam paulatim dilectionem hominum suorum amisit naturalium. Patrissans enim manifeste, omnes quos potuit attraxit alienigenas, et ditavit, et spretis ac spoliatis Anglicis, alienos introduxit. (Matth. Paris, *Hist. Angliæ major.*, p. 816.)

facile des nouveaux émigrés du Poitou, agirent sur 1217 à
Henri III comme sur son prédécesseur ; on vit encore 1258
les grands offices de la cour et les dignités civiles, militaires et ecclésiastiques, prodigués à des hommes nés sur le continent. A la suite des Poitevins affluèrent les Provençaux, parce que le roi Henri avait épousé une fille du comte de Provence ; et, après eux, des Savoyards et des Piémontais, parents éloignés, ou protégés de la reine, vinrent, attirés par l'espérance d'être enrichis et avancés. La plupart le furent, et l'alarme d'une nouvelle invasion d'étrangers se répandit d'une manière aussi vive, et souleva autant de passions que sous le règne précédent [1]. On répétait les plaintes patriotiques des Saxons après la conquête ; on disait que, pour obtenir des honneurs et des revenus en Angleterre, il suffisait de n'être pas Anglais [2].

Un Poitevin, nommé Pierre Desroches, était le ministre favori et le confident du roi ; et lorsqu'on s'adressait à lui pour réclamer l'observation de la charte de Jean et des lois d'Angleterre : « Je ne suis

1. Eo tempore, regis fatuitate et desidia in multis opprimebatur Anglia dominatione Pictavensium et Romanorum. Et præcipue Eimeri Wintoniensis electi, Willielmi de Valentia, fratris regis uterini, et Petri de Sabaudia, avunculi reginæ, qui inciviliter tam religiosos regni tractabant quam alios sæculares. (Matth. Paris., *Hist. Angl. continuat.*, p. 989.)

2. Pictavenses, provinciales et jam Hispani et Romani quotidie succrescentibus ditantur redditibus et repulsis Anglicis honoribus sublimantur. (Ibid., p. 911.) — Heu ! heu ! modo contemptis regni naturalibus, viris sanctis, litteratis et religiosis, intruduntur alieni, honore quolibet indigni, litterarum et idiomatis anglicani penitus ignari, confessionibus et prædicationibus omnino inutiles, nec compositi, nec moribus informati, pecuniæ extortores, animarum contemptores. (Matth. Paris., *Hist. Angliæ major.*, p. 802.)

1217 « pas Anglais, répondait-il, pour connaître ces char-
à 1258 « tes et ces lois [1]. » La confédération des barons et des bourgeois se renouvela dans une assemblée tenue à Londres : les principaux habitants de la ville y firent serment de vouloir tout ce que voudraient les barons, et d'adhérer fermement à leurs statuts [2]. En même temps, la plupart des évêques, comtes, barons et chevaliers d'Angleterre, ayant tenu conseil à Oxford, se liguèrent ensemble pour l'exécution des chartes et l'expulsion des étrangers, par un traité solennel qui était rédigé en français et contenait les passages suivants : « Faisons savoir à toutes gens « que nous avons juré sur saints évangiles, et sommes « tenus ensemble par ce serment, et promettons en « bonne foi que chacun de nous et tous ensemble « nous entr'aiderons contre toutes gens, droit faisant « et rien prenant. Et, si aucun va encontre ce, nous « le tiendrons à ennemi mortel [3]... »

1258 Une chose bizarre, c'est que cette fois l'armée
à 1264 réunie pour détruire l'influence étrangère fut com-

1. Voyez les *Essais* de M. Guizot *sur l'histoire de France*, p. 422, et l'*Histoire d'Angleterre*.

2. Solemnes nuncii ex parte universitatis regni Angliæ Londinum destinati, convocaverunt totius civitatis cives... et in aula quæ *Gildehall* appellatur, sciscitabantur si statutis baronum vellent fideliter obtemperare, et immutabiliter adhærere, viriliter adversantibus resistendo, efficaciterque sibi subsidium impendendo. Quod cum gratuiter omnes concessissent... (Matth. Paris., *Hist. Angliæ major.*, p. 974.)

3. *Annales monast. burtoniensis*, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 413, ed. Gale. — Ubi iterum renovato redivivo fœdere et juramento, conceptum propositum suum firmaverunt, ut nec pro morte, vita, vel tenementis, odio vel amore, quomodolibet flecterentur aut enervarentur, quin regnum, in quo sunt nati homines geniales et eorum progenitores, ab ingenerosis et alienigenis emundarent et leges laudabiles reportarent. (Matth. Paris, *Hist. Angliæ major.*, p. 971.)

mandée par un étranger, Simon de Montfort, Français de naissance et beau-frère du roi. Son père avait acquis une grande réputation militaire et d'immenses richesses à la croisade contre les Albigeois, et lui-même ne manquait ni de talent ni d'habileté politique. Comme il arrive presque toujours aux hommes qui se jettent dans un parti d'où leur intérêt et leur situation semblaient naturellement les exclure, il déploya une activité fougueuse et une obstination invincible dans sa lutte contre les favoris de Henri III. Étranger à l'aristocratie anglo-normande, il paraît avoir eu beaucoup moins de répugnance qu'elle à fraterniser avec les hommes de descendance anglaise; et ce fut lui qui, pour la première fois depuis la conquête, appela les bourgeois à délibérer sur les affaires publiques avec les évêques, les barons et les chevaliers d'Angleterre [1].

1258 à 1264

La guerre commença donc encore une fois entre les hommes nés sur le sol anglais et les étrangers qui y occupaient des emplois et des seigneuries : les Poitevins et les Provençaux furent ceux dont on poursuivit l'expulsion avec le plus d'acharnement. C'était surtout contre les parents du roi et de la reine, comme Guillaume de Valence et Pierre de Savoie, que se dirigeait la haine de toutes les classes de la population [2]; car les Anglais de race, bourgeois

1. Voyez l'*Histoire des origines du gouvernement représentatif en Europe*, par M. Guizot, t. II, p. 174.

2. In multis opprimebatur Anglia dominatione Pictavensium et Romanorum et præcipue Eimeri wintoniensis electi, Willielmi de Valentia fratris regis uterini, et Petri de Sabaudia, avunculi reginæ. (Matth. Paris, *Hist. Angl. continuat.*, p. 989.)

1258 à 1264 et paysans, embrassèrent avec plus d'ardeur que jamais la cause des barons et des chevaliers. Un singulier monument de cette alliance subsiste dans une chanson populaire sur l'un des principaux incidents de la guerre civile, sur la prise de Richard, frère du
1264 roi, empereur désigné des Allemands. Cette ballade est le premier document poétique où l'on rencontre un mélange de la langue saxonne avec la langue française[1].

A mesure que l'insurrection contre Henri III, s'étendant d'une province à l'autre, gagnait du terrain, les étrangers fuyaient devant elle[2]. Toute la haine nationale qui, depuis la conquête normande, fermentait inutilement dans les âmes des Anglais de race, parut se diriger et se concentrer sur les hommes venus d'outre-mer comme de nouveaux conquérants du pays. On assiégea les plus considérables d'entre eux dans leurs maisons fortes et on pilla leurs domaines. Les paysans arrètaient sur les routes tous ceux que le bruit public, soit à raison, soit à tort, désignait comme étrangers. Ils leur faisaient prononcer des mots saxons ou quelque phrase du langage mixte qu'employaient les nobles pour communiquer avec la population inférieure; et lorsque le

1. En voici le refrain :

> Richard, thah thou be ever trichard,
> Trichen shalt thou never more.)

(Warton's *History of english potery*, t. I, p. 47.

2. Jam totius regni præstantiores viribus et nobilitate præpollentes fere omnes ad eos confluxerant. Ac deprædationibus et rapinis, suis quique provinciis, super alienigenas misere debacchati sunt. (Matthei Westmonast., *Flores historiar.*, p. 364.)

suspect était convaincu de ne parler ni anglais ni 1265
anglo-normand, ou de prononcer ces deux langues avec l'accent du midi de la Gaule, on le maltraitait, on le dépouillait et on l'emprisonnait sans scrupule, qu'il fût chevalier, moine ou prêtre [1]. Après avoir remporté plusieurs victoires sur le parti royal et fait le roi lui-même prisonnier, Simon de Montfort fut tué dans une bataille; l'ancienne superstition patriotique du peuple anglais se réveilla en sa faveur. Comme ennemi des étrangers et, selon les paroles d'un contemporain, défenseur de la justice et soutien des pauvres, il fut honoré du même titre que la voix populaire avait décerné à Waltheof, le dernier des chefs saxons, victime de la haine des Normands [2]. On proclamait Simon martyr comme autrefois Waltheof, et, chose plus bizarre, on comparait sa mort à celle de Thomas Beket [3]. Le chef de l'armée des barons insurgés contre Henri III fut le dernier homme en faveur duquel se manifesta cette disposition à confondre ensemble les deux enthousiasmes de la

1. Nam quicumque Anglicum idioma loqui nesciret, vilipenderetur a vulgo, et despectui haberetur. Unde contigit quod et multi, tam religiosi quam alii, nationis extraneæ, exeuntes per clandestinæ fugæ præsidium, mortis supplicium seu dispendiosum captivationis periculum metuentes, fugerent e regno. (Matthei Westmonast. *Flores historiar.*, p. 383.)

2. Sicque labores finivit suos vir ille magnificus Simon comes, qui non solum sua, sed se impendit pro oppressione pauperum, assertione justitiæ et regni jure. (Matth. Paris., *Hist. Angl. continuat.*, p. 998.) — Voyez plus haut, livre V.

3. Quod non minus occubuit Simon pro justa ratione legitimarum possessionum Angliæ, quam Thomas pro legitima ratione ecclesiarum Angliæ olim occubuerat. (*Chron.* abbat. de Mailros, apud *Rer. anglic. Script.*, t I, p. 238, ed. Gale.)

1265 religion et de la patrie, disposition particulière à la race anglaise, et que ne partageaient point les Anglo-Normands. Car, bien que Simon de Montfort eût fait beaucoup plus pour eux que pour les bourgeois et les serfs d'Angleterre, ils ne défendirent pas le renom de sainteté que ces derniers lui attribuaient, et laissèrent les pauvres gens et les femmes de village visiter seuls le tombeau du nouveau martyr pour en obtenir des miracles[1]. Ces miracles ne manquèrent pas, et il y en a plusieurs légendes; mais le peu d'encouragement donné par l'aristocratie à la superstition populaire les fit bientôt tomber dans l'oubli[2].

1265 à 1381 Malgré l'estime que, durant sa vie, Simon de Montfort avait témoignée aux hommes d'origine saxonne, une distance énorme continua d'exister entre eux et les fils des Normands. Un homme qui fut, pour ainsi dire, le chapelain en chef de l'armée des barons, Robert Grosse-Tête, évèque de Lincoln, l'un des plus ardents promoteurs de la guerre civile, ne comptait en Angleterre que deux langages, le latin pour les gens lettrés, et le français pour les ignorants[3]; c'est

1. Propter justissimam causam indigenarum Angliæ quam manu susceperat defendendam, adire tumulum ejus... (*Chron.* abbat. de Mailros, apud *Rer. anglic. Script.*, t. I, p. 238.)

2. Sed numquid... Deus dereliquit Simonem sine miraculis? Non; et idcirco deducamus... miracula divinitus per ipsum facta. (Ibid., p. 232, ed. Gale.) — Fama fert quod Simon post mortem multis claruit miraculis quæ propter metum regum in publicum non prodierunt. (Matth. Paris., *Hist. Angl. continuat.*, p. 998.)

3. Beato Roberto dictum Grossum Caput, Lincolniensi episcopo, adhærere satagebat (Simon de Monte Forti)... Qui quidem episcopus dicitur injunxisse sibi in remissionem peccatorum, ut hanc causam, pro qua certavit usque ad mortem, sumeret. (Ibid.)

dans cette langue qu'il écrivit sur ses vieux jours 1265 à
des livres de piété à l'usage des laïques, négligeant 1381
la langue anglaise et ceux qui la parlaient [1]. Les poëtes de la même époque, même Anglais de naissance, composaient leurs vers en français, lorsqu'ils désiraient en tirer honneur et profit. Il n'y avait que les chanteurs de ballades et de romances pour les bourgeois et les paysans qui fissent usage de l'anglais pur ou du langage mêlé de français et d'anglais, qui était le moyen habituel de communication entre les hautes et les basses classes.

Cet idiome intermédiaire, dont la formation graduelle fut un résultat nécessaire de la conquête, eut d'abord cours dans les villes où la population des deux races était plus mêlée et où l'inégalité des conditions était moins grande que dans les campagnes. Il y remplaça insensiblement la langue saxonne, qui, n'étant plus parlée que par la partie de la nation la plus pauvre et la plus grossière, tomba autant au-dessous du nouvel idiome anglo-normand que celui-ci était au-dessous du français, langage de la cour, du baronnage et de quiconque prétendait au bon ton et aux belles manières [2]. Les riches bourgeois des grandes villes, et surtout ceux de Londres, cherchaient, en francisant leur langage d'une manière plus ou moins adroite, à imiter les nobles ou à se rapprocher d'eux par intérêt ou par vanité; ils prirent ainsi de bonne heure l'habitude de se saluer entre eux par le

1. *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Londres, t. XIII, p. 248.

2. L'Oraison dominicale, sous le règne de Henri III, ne contenait pas encore un seul mot normand.

1265 à 1381 nom de *sire* et même de s'intituler *barons* comme les châtelains du plat pays. Les citoyens de Douvres, Romney, Sandwich, Hithe et Hastings, villes de grand commerce, et qu'on appelait alors par excellence les *cinq ports* d'Angleterre [1], s'arrogèrent, à l'imitation de ceux de Londres, le titre de la noblesse normande, le prenant en commun dans leurs actes municipaux, et individuellement dans leurs relations privées. Mais les vrais barons normands trouvaient cette prétention *outrecuidente* : « C'est à faire vomir, disaient-ils, que d'entendre un vilain se qualifier de baron [2]. » Lorsque les jeunes gens de Londres s'avisaient de faire entre eux une joute à cheval dans quelque prairie voisine du palais de Westminster, les pages du roi et des seigneurs de sa suite venaient les assaillir en leur criant que les expertises d'armes n'étaient pas faites pour des vilains, des *savonniers* et des *fariniers* comme eux [3].

Malgré cette indignation des fils des conquérants contre le mouvement irrésistible qui tendait à rapprocher d'eux la partie la plus riche de la population vaincue, ce mouvement se manifesta d'une manière

1. On dit encore aujourd'hui, en anglais, *the cinque ports.*

2 Illi rustici londinenses qui se barones appellant usque ad nauseam. (Matth. Paris, *Hist. Angliæ major.*, p. 749.) — Talliantur cives londinenses, quos barones consuevimus appellare, quasi servi ultimæ conditionis. (Matth. Westmonast., apud Ducange, verbo *Barones.*)

3. Juvenes londinenses... ad stadium quod Quintena vulgariter dicitur, vires proprias et equorum cursus sunt experti. Quidam autem aditui et tyrones de familia regis... super hoc indignantes, conviciabantur eisdem, vocantesque rusticos furfureos ipsos et saponarios, se eis opposuerunt in certamine. (Matth. Paris, *Hist. Angliæ major.* p. 863.)

sensible, durant le quatorzième siècle, dans les villes 1265 à
auxquelles les chartes royales avaient accordé le 1381
droit de remplacer par des magistrats électifs les vicomtes et les baillis seigneuriaux. Dans ces villes, qu'on appelait *cités incorporées*, les membres de la bourgeoisie, forts de leur organisation municipale, parvinrent à se faire respecter beaucoup plus que les habitants des petites villes et des hameaux, qui demeuraient immédiatement soumis à l'autorité royale ; mais il s'écoula encore un long temps avant que cette autorité eût, pour les bourgeois pris individuellement, la même considération et les mêmes égards que pour le corps dont ils étaient membres. Les magistrats de la cité de Londres, sous le règne d'Édouard III, admis à prendre place dans les festins royaux, avaient déjà part à ce respect pour les autorités établies par lequel se distinguait la race anglo-normande ; mais le même roi qui avait fait manger à la troisième table, après la sienne, le maire et les aldermen, traitait presque en serf de la conquête tout citoyen de Londres qui, n'étant ni chevalier ni écuyer, exerçait un métier ou un art quelconque.

Si, par exemple, il prenait envie à ce roi d'embellir son palais ou de se signaler par la décoration d'une église, au lieu de faire engager les meilleurs peintres de la ville à venir travailler pour un salaire convenu, il adressait à son maître architecte une commission dans les termes suivants : « Sachez que « nous avons chargé notre amé Guillaume de Wal« singham de prendre dans notre ville de Londres « autant de peintres qu'il en sera besoin, et de les « mettre à l'ouvrage à nos gages, et de les y faire

1265 à 1381 « rester tant que besoin sera ; s'il en trouve quelqu'un de rebelle, il les arrêtera et tiendra dans « nos prisons pour y demeurer jusqu'à ce qu'il en « soit ordonné autrement [1]. » Quand le même roi voulait se procurer le plaisir d'entendre jouer des instruments et chanter des ballades après son repas, il chargeait semblablement les huissiers de son hôtel de prendre, tant dans la banlieue de Londres qu'au dehors, tel nombre de jeunes gens de figure agréable, chantant bien et bons ménétriers [2]. Enfin, au moment de partir pour les guerres de France, lorsqu'il s'agissait de réparer les machines de guerre ou d'en construire de nouvelles, le roi Édouard taxait son maître ingénieur à douze cents boulets de pierre pour ses engins, l'autorisant à prendre, partout où il en trouverait, des tailleurs de pierre et d'autres ouvriers, pour les mettre à l'ouvrage dans les carrières, sous peine d'emprisonnement [3].

Telle était encore, à la fin du quatorzième siècle, la condition de ceux que plusieurs écrivains du temps appellent les *villains* de Londres [4] ; et quant aux vilains de la campagne, que les Normands, francisant

1. Sciatis quod assignavimus... ad tot pictores in civitate nostra Londoniæ... capiendum... et ad omnes illos, quos in hac parte contrarios invenerit vel rebelles, arestandum... (Rymer, *Fœdera*, *conventiones, litteræ*, t. III, pars II, p. 79, ed. de La Haye.) — Ibid., pars I, p. 52, et pars III, p. 196.

2. Ad quosdam pueros bene cantantes et membris elegantes et in arte ministrali instructos ubicumque invenire poterit capiendum. (Ibid.)

3. Et ad latomos, ad quarrerarios et omnes alios operarios capiendum et in quarreriis prædictis ponendum. (Ibid., pars II, p. 156.)

4. Froissart, vol. II. chap. LXXIV, p. 133.

d'anciens noms saxons, appelaient bondes, cotiers 1265
ou cotagers [1], leurs souffrances individuelles étaient à 1381
bien plus grandes que celles des bourgeois, et sans aucune compensation ; car ils n'avaient point de magistrats de leur choix, et parmi eux il ne se trouvait personne à qui on donnât le titre de sire ou de lord [2]. A la différence des habitants des villes, leur servitude s'était aggravée par la régularisation de leurs rapports avec les seigneurs des manoirs auxquels ils étaient attachés ; l'ancien droit de conquête s'était subdivisé en une foule de droits moins violents en apparence, mais qui entouraient d'entraves sans nombre la classe d'hommes qui s'y trouvait soumise. Les voyageurs du quatorzième siècle s'étonnaient du grand nombre de serfs qu'ils voyaient en Angleterre, et de l'excessive dureté de leur condition dans ce pays [3], comparativement à ce qu'elle était sur le continent et même en France. Le mot *bondage* exprimait alors le dernier degré de la misère sociale ; pourtant ce mot, auquel la conquête avait donné une pareille signification, n'était qu'un simple dérivé de l'anglo-danois *bond*, qui, avant l'invasion des Normands, désignait un cultivateur libre et un père de famille vivant à la campagne, et c'est dans ce sens qu'on le joignait au mot saxon *hus*, pour désigner un chef de maison, *husbond*, ou *husband*, selon l'orthographe de l'anglais moderne [4].

1. *Cot*, en anglo-saxon, signifie *cabane*.
2. At sessions ther was he lord and sire...
(Chaucer's *Canterbury Tales*.)
3. Froissart, vol. II, chap. LXXIV, p. 133.
4. Quidam liber homo bondo. (*Domesday-book*, passim.)

1265 à 1381 Vers l'an 1381, tous les hommes qu'on appelait *bondes* en Angleterre, c'est-à-dire tous les cultivateurs, étaient serfs de corps et de biens, obligés de payer de grosses aides pour la petite portion de terre qui nourrissait leur famille, et ne pouvant abandonner cette portion de terre sans l'aveu des seigneurs, dont ils étaient obligés de faire gratuitement le labourage, le jardinage et les charrois de toute espèce. Le seigneur pouvait les vendre avec leur maison, leurs bœufs et leurs outils de labour, leurs enfants et leur postérité ; ce que les actes d'Angleterre exprimaient de la manière suivante : « Sachez que j'ai vendu un tel, mon *naïf*, et toute « sa suite, née ou à naître [1]... » Le ressentiment du mal causé par l'oppression des familles nobles, joint à un oubli presque total des événements d'où provenait l'élévation de ces familles, dont les membres ne se qualifiaient plus de Normands, mais de gentilshommes, avait conduit les paysans d'Angleterre à l'idée de l'injustice de la servitude en elle-même et indépendamment de son origine historique.

Dans les provinces du sud, où la population était plus nombreuse, et surtout dans celle de Kent, dont les habitants avaient conservé la tradition vague d'un traité conclu entre eux et Guillaume le Conquérant pour le maintieu de leurs anciennes franchises, de

1. Nativum meum cum tota sequela sua procreata et procreanda. (Madox, *Formulare anglican.*, passim.) — Manumisimus præfatum Johannem Simondsum et totam sequelam suam. (*De manumissione nativorum.* Rymer, *Fœdera, conventiones,* etc., t. II, pars IV, p. 20.) — Les actes rédigés en langue française portaient le mot *naïf*, qui est resté dans l'anglais moderne pour dire un paysan.

grands symptômes d'agitations populaires parurent 1265
au commencement du règne de Richard II. C'était à
un temps de dépense excessive pour la cour et pour 1381
tous les gentilshommes, à cause des guerres de France, où chacun se rendait à ses frais, et cherchait à briller par la magnificence de son train et de ses armes. Les propriétaires de seigneuries et de manoirs accablaient de tailles et d'exactions leurs fermiers et leurs serfs, prétextant, à chaque nouvelle demande, la nécessité où ils étaient d'aller combattre les Français chez eux, pour les empêcher de descendre en Angleterre. Mais les paysans disaient : « On nous « taille, nous autres, pour aider les chevaliers et les « écuyers du pays à défendre leurs héritages ; nous « sommes leurs valets et les bêtes dont ils tondent la « laine ; et, à tout considérer, si l'Angleterre se per- « dait, nous perdrions bien moins qu'eux [1]. »

A ces propos tenus au retour des champs, lorsque les serfs du même domaine ou de domaines voisins l'un de l'autre se rencontraient et cheminaient ensemble, succédèrent des discours plus graves prononcés dans des espèces de clubs où l'on se réunissait le soir après l'heure du travail [2]. Quelques-uns des orateurs de ces réunions étaient prêtres, et ils tiraient de la Bible et des Ecritures leurs arguments contre l'ordre social de l'époque. « Bonnes « gens, disaient-ils, les choses ne peuvent aller en « Angleterre, et n'iront pas jusqu'à ce qu'il n'y ait

1. Froissart, vol. II, chap. LXXIV à LXXIX, p. 133 et suiv.

2. Congregationes et conventicula illicita. (Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, t. III, pars III, p. 123, ed. de La Haye.)

1265 « ni vilains, ni gentilshommes, que nous soyons tous
à
1381 « égaux, et que les seigneurs ne soient pas plus « maîtres que nous. Comment l'ont-ils mérité, et « pourquoi nous tiennent-ils en servage? car nous « sommes tous venus des mêmes père et mère, Adam « et Ève. Ils sont vêtus de velours et de cramoisi, « fourrés de vair et de gris; ils ont les viandes, les « épices et les bons vins, et nous avons la peine et « le travail, la pluie et le vent aux champs[1]... » Là-dessus, toute l'assemblée en tumulte s'écriait : « Il ne faut plus qu'il y ait de serfs; nous ne voulons « plus être traités comme des bêtes ; et si nous tra- « vaillons pour les seigneurs, il faut que ce soit avec « salaire[2]. »

Ces réunions, formées dans plusieurs lieux des provinces de Kent et d'Essex, se régularisèrent secrètement, et envoyèrent des députés dans les provinces voisines, pour s'entendre avec les gens de la même classe et de la même opinion[3]. Ainsi s'organisa une grande association, ayant pour but de contraindre les gentilshommes à renoncer à leurs priviléges. Une chose plus remarquable encore, c'est qu'il circulait dans les villages de petits écrits, sous forme de lettres, où l'on recommandait aux associés la persévérance et la discrétion, en termes mystérieux et proverbiaux. Ces écrits, dont un auteur du

1. Froissart, vol. II, chap. LXXIV à LXXIX, p. 133 et suiv.

2. Ibid.

3. Et sic miserunt unusquisque ad amicos et cognatos suos, et sic ulterius de villa in villam et de patria in patriam rogantes et petentes consilium eorum et auxilium. (Henrici Knyghton *de Event. angl.*, lib. V, apud *Hist. anglic. Script.*, t. II. col. 2633, ed. Selden.)

temps nous a conservé quelques-uns, sont composés 1265 à
dans un anglais plus pur, c'est-à-dire moins mélangé 1381
de français que ne le sont d'autres pièces de la même époque, destinées à l'amusement des riches bourgeois des villes. Ces pamphlets du quatorzième siècle n'ont d'ailleurs rien de curieux que leur existence même, et le plus significatif de tous, qui est une lettre adressée au peuple des campagnes par un prêtre nommé John Ball, contient les passages suivants : « John Ball vous salue tous, et vous « fait savoir qu'il a sonné votre cloche. Or donc, « à l'ouvrage ! prudence et constance, effort et « accord ; que Dieu donne hâte aux paresseux ! « Tenez-vous bravement ensemble, et secourez- « vous fidèlement : quand la fin est bonne, tout « est bien [1]. »

Malgré la distance qui séparait alors la condition 1381
des paysans de celle des bourgeois, et surtout des bourgeois de Londres, ces derniers entrèrent, à ce qu'il paraît, en relation intime avec les serfs de la province d'Essex, et promirent même de leur ouvrir les portes de la ville et de les laisser entrer sans aucune opposition, s'ils voulaient venir en masse faire leur demande au roi Richard [2]. Ce roi entrait dans sa seizième année, et les paysans, dans leur bonne

1. Jon Balle gretyth yow wele alle and doth yow to understande, he hath rungen youre belle. Nowe rigt and mygt, wylle and skylle. God spede every y dele... stonde manlyche toge dyr in trewthe and helpeg... if the ende be wele, than is alle wele. (Henrici Knyghton, *de Event angl.*, lib. V, apud *Script. anglic.*, t. II col. 2637 et 2638, ed. Selden.)

2. Londonienses de eorum adventu longo ante tempore intellexerant (Ibid., col. 2634, ed. Selden.)

1265 à 1381 foi, et dans la conviction où ils étaient de la justice de leur cause, espéraient qu'il les affranchirait tous d'une manière légale, et sans qu'ils eussent besoin de recourir à la violence. Aussi le mot habituel des serfs, dans leurs conversations et leurs conciliabules politiques, était : « Allons au roi, qui est jeune, « et remontrons-lui notre servitude ; allons-y ensemble, et, quand il nous verra, nous en obtien- « drons quelque chose de bonne grâce, ou bien nous « userons d'autre remède[1]. » L'association formée autour de Londres s'étendait de proche en proche avec rapidité, lorsqu'un accident imprévu, en contraignant les affiliés d'agir avant qu'ils eussent acquis une assez grande force et une organisation assez complète, détruisit les espérances qu'ils avaient conçues, et remit aux progrès de la civilisation européenne l'abolition graduelle de la servitude en Angleterre.

1381 En l'année 1381, les besoins du gouvernement pour la guerre et pour les dépenses de luxe lui firent décréter une taxe de douze sous par personne, de quelque condition qu'elle fût, qui aurait passé l'âge de quinze ans. La levée de cet impôt n'ayant pas rendu tout ce qu'on en avait espéré, des commissaires furent envoyés pour s'enquérir de la régularité du payement[2]. Dans leurs recherches auprès des nobles et des riches, ils mirent des égards et de la cour-

1. Froissart, vol. II, chap. LXXIV, p. 133.

2. Unde quidam Johannes Leg cum tribus aliis sibi associatis impetravit a rege commissionem ad inquirendum de collectoribus hujus taxæ in Cancia... (Henrici Knyghton *de Event. angl.*, lib. V, apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 2633, ed. Selden.)

toisie; mais ils furent, pour le bas peuple, d'une 1331
dureté et d'une insolence excessives. Dans plusieurs villages du comté d'Essex, ils allèrent jusqu'à vouloir s'assurer d'une manière indécente de l'âge des jeunes filles[1]. L'indignation causée par ces injures occasionna un soulèvement, à la tête duquel se mit un couvreur en tuiles appelé Walter, ou familièrement Wat, et surnommé, à cause de sa profession, Tyler, c'est-à-dire le Tuilier. Ce mouvement en détermina de semblables dans les comtés de Sussex et de Bedford, et dans celui de Kent, dont le prêtre John Ball et un certain Jacques Straw, ou Jean la Paille, furent nommés chefs et capitaines[2]. Les trois chefs et leur bande, qui se grossissait en route de tout ce qu'elle rencontrait de laboureurs et d'artisans serfs, se dirigèrent du côté de Londres, pour aller voir le roi, comme disaient les plus simples d'entre les insurgés, qui attendaient tout de cette seule entrevue. Ils marchaient armés de bâtons ferrés, de haches et d'épées rouillées, en désordre, mais sans fureur, et chantant des chansons politiques dont deux vers ont été conservés :

« Quand Adam bêchait, quand Ève filait, où était
« alors le gentilhomme[3] ? »

Ils ne pillaient point sur leur route ; mais, au contraire, payaient scrupuleusement ce dont ils avaient

1. Henrici Knyghton *de Event. angl.*, lib. V, apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 2633, ed. Selden.

2. Ibid.

3. J'ai cité le texte de ce dicton, livre VII, t. I, p. 485, note 4.

1381 besoin[1]. Ceux du comté de Kent allèrent d'abord à Kenterbury pour s'emparer de l'archevêque, qui était en même temps chancelier d'Angleterre; et, ne l'y trouvant pas, ils continuèrent leur route, détruisant les maisons des gens de cour et celles des légistes qui avaient soutenu des procès intentés aux serfs par les nobles. Ils enlevèrent aussi plusieurs personnes qu'ils gardèrent comme otages, entre autres un chevalier et ses deux enfants; ils firent halte à quatre milles environ de Londres, dans une grande plaine nommée Black-Heath, où ils se retranchèrent comme dans une espèce de camp. Ils proposèrent alors au chevalier qu'ils avaient amené avec eux de se rendre en parlementaire auprès du roi, qui, à la nouvelle de l'insurrection, s'était retiré dans la Tour de Londres. Le chevalier n'osa refuser; prenant une barque, il vint à la Tour, et, se mettant à genoux devant le roi : « Très-redouté seigneur, lui « dit-il, veuillez ne pas prendre à déplaisir le mes- « sage que je suis obligé de faire : car, cher sire, « c'est par force que je suis venu si avant. — Dites « ce dont vous êtes chargé, répondit le roi, et je « vous tiens pour excusé. — Sire, les gens des com- « munes de votre royaume m'envoient pour vous « prier de venir leur parler; ils ne désirent voir per- « sonne que vous; et n'ayez aucune crainte pour « votre sûreté, car ils ne vous feront aucun mal, et « vous tiendront toujours pour roi; ils vous montre- « ront, disent-ils, plusieurs choses qui vous seront « fort nécessaires à entendre, et qu'ils ne m'ont pas

1. Froissart, vol. II, chap. LXXIV, p. 133.

« chargé de vous dire; mais, cher sire, veuillez me 1331
« donner réponse, afin qu'ils sachent que vraiment « j'ai été vers vous, car ils ont mes enfants en otages. » Le roi prit conseil, et répondit que si le lendemain matin les paysans avançaient jusqu'à la Tamise, lui-même irait leur parler. Cette réponse leur causa une grande joie. Ils passèrent la nuit en plein champ, du mieux qu'ils purent, car ils étaient près de soixante mille, et une grande partie jeûna, faute de vivres [1].

Le lendemain, qui était jour du Saint-Sacrement, le roi entendit la messe dans la Tour; et, malgré les discours de l'archevêque de Kenterbury, qui lui conseillait de ne se point commettre avec des *ribauds sans chausses* [2], il entra dans une barque, accompagné de quelques chevaliers, et fit ramer vers l'autre bord, où il y avait déjà plus de dix mille hommes venus du camp de Black-Heath. Quand ils virent approcher la barque, ils commencèrent tous à jeter des cris et à faire des mouvements qui effrayèrent si fort les chevaliers de l'escorte du roi, qu'ils le conjurèrent de ne pas descendre à terre, et firent promener la barque sur la rivière deçà et delà. « Que « voulez-vous ? dit le roi aux insurgés ; me voilà « venu pour vous parler. — Que tu viennes à terre, « et nous te dirons et montrerons plus facilement « ce qu'il nous faut. » Alors le comte de Salisbury, répondant pour le roi, leur cria : « Seigneurs, vous

1. Froissart, vol. II, chap. LXXVI, p. 137.

2. Dicentes nequaquam debere regem adire tales discaligatos ribaldos. (Thom. Walsingham, *Hist. anglic.*, apud Camden, *Anglica, hibernica*, etc., p. 248.)

1381 « n'êtes point en ordonnance, ni en accoutrement convenable pour que le roi vienne à vous. » Et la barque retourna vers la Tour. Ceux des insurgés qui étaient venus jusqu'à la Tamise s'en allèrent alors à Black-Heath dire aux autres ce qui venait d'arriver, et il n'y eut parmi eux qu'un seul cri : « Allons « à Londres ! marchons sur Londres ! à Londres ! à « Londres [1] ! »

Ils marchèrent en effet vers la ville, détruisant sur leur route plusieurs manoirs, mais ne pillant et n'enlevant rien : arrivés au pont de Londres, qui était fermé par une porte, ils demandèrent qu'on la leur ouvrît, et qu'on ne les contraignît pas à user de violence. Le maire William Walworth, homme d'origine anglaise, comme son nom semble l'indiquer, voulant se faire valoir auprès du roi et des gentilshommes, songea d'abord à tenir la porte fermée et à poster des gens armés sur le pont pour arrêter les paysans ; mais il y eut parmi les bourgeois, surtout parmi ceux de la classe moyenne et inférieure, assez d'opposition à ce projet pour que le maire y renonçât. « Pourquoi, disaient-ils, ne lais« serait-on pas entrer ces bonnes gens? Ce sont nos « gens, et tout ce qu'ils font, c'est pour nous [2]. » La porte fut ouverte, et les insurgés, parcourant la ville, se distribuèrent dans les maisons pour y prendre des rafraîchissements, chacun s'empressant de leur servir à boire et à manger, les uns par amitié, les autres par crainte.

1. Froissart, loc. sup. cit.
2. Ibid., vol. II, chap. LXXVI, p. 167.

Les premiers rassasiés se rendirent en foule à un hôtel du duc de Lancaster, appelé la Savoie, et y mirent le feu par haine de ce seigneur, qui avait eu récemment une grande part à l'administration des affaires publiques. Ils brûlèrent les meubles les plus précieux, sans en rien détourner; et même un des leurs, qu'on surprit emportant quelque chose, fut jeté dans le feu par ses compagnons[1]. 1381

Excités par le même sentiment de vengeance politique, sans mélange d'aucune autre passion, ils mirent à mort, avec un appareil bizarre et un simulacre des formes judiciaires, plusieurs des officiers du roi; puis, faisant sortir des prisons d'État quelques détenus de distinction, ils les décapitèrent en cérémonie. Ils ne firent aucun mal aux hommes de la classe bourgeoise et marchande, de quelque opinion qu'ils fussent, excepté aux Lombards et aux Flamands, qui faisaient la banque à Londres sous la protection de la cour, et dont plusieurs, en prenant à ferme les taxes, s'étaient rendus complices des vexations exercées contre les pauvres gens. Le soir, ils se réunirent en grand nombre sur la place de Sainte-Catherine, près de la Tour, disant qu'ils ne sortiraient pas de là que le roi ne leur eût accordé ce qu'ils voulaient : ils y passèrent toute la nuit, poussant de temps en temps de grands cris qui effrayaient le roi et les seigneurs enfermés dans la Tour. Ces derniers tinrent conseil avec le maire de

1. Froissart, vol. II, chap. LXXV, p. 137. — Proclamari fecerunt, sub pœna decolationis, ne quis præsumeret aliquid vel aliqua ibidem reperta ad proprios usus servanda contingere (Thom. Walsingham *Hist. anglic.*, apud Camden, *Anglica Hibernica*, etc., p. 249.)

1381 Londres sur ce qu'ils avaient à faire dans un danger si pressant : le maire, qui s'était signalé au ressentiment populaire comme ennemi de l'insurrection, proposait des moyens violents; il voulait qu'on attaquât dans la nuit même, avec des forces régulières, ces gens qui couraient en désordre à travers les places et les rues, et dont à peine un seul sur dix était bien armé. Son avis ne prévalut pas, et le roi écouta ceux qui lui disaient : « Si vous pouvez apai- « ser ces gens par de belles paroles, ce sera le meil- « leur et le plus profitable : car si nous commençons « chose que nous ne puissions achever, il n'y a plus « moyen de nous entremettre jamais[1]. »

Quand vint le matin, les gens qui avaient passé la nuit en face de la Tour commencèrent à s'agiter et à crier que, si le roi ne venait pas, ils prendraient la Tour d'assaut, et mettraient à mort tous ceux qui étaient dedans. Le roi leur fit dire alors qu'ils n'avaient qu'à se transporter hors de la ville, dans un lieu appelé Miles-End, et que lui-même irait sans faute les y trouver. Il sortit en effet, accompagné de ses deux frères, des comtes de Salisbury, de Warwick, d'Oxford, et de plusieurs autres barons. Dès qu'ils eurent quitté la Tour, ceux des insurgés qui étaient restés dans la ville y entrèrent de force, et, courant de chambre en chambre, saisirent l'archevêque de Canterbury, le trésorier du roi, et deux autres personnes qu'ils massacrèrent, et dont ils promenèrent les têtes au bout de leurs piques. Les autres, au nombre de cinquante mille, se trouvaient

1. Froissart, vol. II, chap. LXXVI, p. 138.

réunis à Miles-End quand le roi y arriva. A la vue 1381
des paysans armés, ses deux frères et plusieurs barons eurent peur et l'abandonnèrent mais lui, tout jeune qu'il était, s'avança avec assurance, et s'adressant aux paysans en langue anglaise : « Bonnes gens, « leur dit-il, je suis votre roi et votre sire ; que vous « faut-il ? que me voulez-vous ? » Ceux qui étaient « à portée de l'entendre répondirent : Nous voulons « que tu nous affranchisses à tout jamais, nous, nos « enfants et nos biens, et que nous ne soyons plus « appelés serfs, ni tenus en servage. — Je vous l'ac« corde, dit le roi ; retirez-vous en vos maisons par « villages, comme vous êtes venus, et laissez seule« ment après vous deux ou trois hommes de chaque « lieu. Je vais tantôt faire écrire et sceller de mon « sceau des lettres qu'ils emporteront avec eux, et « qui vous assureront franchement tout ce que vous » demandez ; et je vous pardonne ce que vous avez « fait jusqu'à présent ; mais que vous retourniez « chacun dans vos maisons, comme je l'ai dit[1]. »

Ces gens, simples d'esprit malgré la violence de leurs actes, reçurent avec joie les paroles du jeune roi, ne songeant aucunement qu'il pût avoir envie de les tromper : ils promirent de partir séparés, et se séparèrent en effet, sortant de Londres par différents chemins. Durant tout le jour, plus de trente clercs de la chancellerie royale furent occupés à écrire et à sceller des lettres d'affranchissement et de pardon ; ils les remettaient aux commissaires des insurgés, qui partaient aussitôt après les avoir reçues.

1. Froissart, vol. II, chap. LXXVII, p. 139.

1381 Ces lettres étaient en latin, et contenaient les passages suivants :

« Sachez que, de notre spéciale grâce, nous avons « affranchi tous nos liges et sujets du comté de « Kent et des autres comtés du royaume, et dé« chargé et acquitté tous et chacun d'eux de tout « bondage et servage.

« Et qu'en outre nous avons pardonné à ces mêmes « liges et sujets toutes les offenses qu'ils ont faites « contre nous, en chevauchant et allant par divers « lieux avec des hommes d'armes, archers et autres, « à force armée, bannières et pennons déployés[1]... »

Les chefs, et surtout Wat-Tyler et John Ball, plus clairvoyants que les autres, n'eurent point la même confiance dans les paroles et les chartes du roi. Ils firent ce qu'ils purent pour arrêter le départ et la dispersion des gens qui les avaient suivis, et parvinrent à rallier quelques milliers d'hommes, avec lesquels ils restèrent à Londres, déclarant qu'ils n'en sortiraient point avant d'avoir obtenu des concessions plus expresses et des garanties de ces concessions. Leur fermeté imposa aux seigneurs de la cour, qui, n'osant encore employer la force, conseillèrent au roi d'avoir avec les chefs de la révolte une entrevue à Smithfield, lieu où se tenait alors le marché aux bestiaux. Les paysans, ayant reçu cette réponse, s'y rendirent pour attendre le roi, qui vint escorté du maire, des aldermen de Londres, et de plusieurs

1. Quod nos universos ligeos et subditos nostros... et ipsos et eorum quemlibet ab omni bondagio et servitio exuimus... Ac etiam quod perdonavimus eisdem ligeis... (Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, t. III, p. 124, ed. de La Haye.)

courtisans et chevaliers. Il s'arrêta à une certaine distance, et envoya un officier dire aux insurgés qu'il était là, et que celui de leurs chefs qui devait porter la parole n'avait qu'à s'avancer pour présenter sa requête. « C'est moi, » répondit Wat-Tyler; et, sans songer au péril auquel il s'exposait, il fit signe aux gens de sa troupe de ne pas le suivre, et piqua des deux vers le roi. Il l'aborda librement, poussant son cheval tout près du sien, et lui fit, sans formules obséquieuses, la demande précise de certains droits qui devaient être la conséquence naturelle de l'affranchissement du peuple, savoir : le droit d'acheter et de vendre librement dans les villes et hors des villes, et le droit de chasse en forêts et en plaines, que les hommes de race anglaise avaient perdu à la conquête [1]. 1381

Le roi hésitait à répondre d'une manière positive; et, pendant ce temps, Wat-Tyler, soit par impatience, soit pour montrer par ses gestes qu'il n'était pas intimidé, jouait avec une courte épée qu'il tenait à la main [2]. Le maire de Londres, William Walworth, se trouvait alors à côté du roi; et, soit qu'il crût voir une menace dans le geste de Wat-Tyler, soit qu'il ne pût résister à un violent accès de colère contre lui, il le frappa sur la tête d'un coup de masse d'armes, et le renversa de cheval. Les gens de la suite du roi l'entourèrent pour cacher un moment aux in-

1. In aquis et stagnis, piscariis et boscis et forestis feras capere, in campis lepores fugare... (Henrici Knyghton *de Event. angl.*, lib. V, apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 2636 et 2637.)

2. Et cultellum evaginatum... de manu in manum jecit quasi pueriliter ludens. (Ibid.)

1381 surgés ce qui se passait, et un écuyer de naissance normande, nommé Philipot, descendant de cheval, enfonça son épée dans la poitrine du couvreur en tuiles, et le tua d'un seul coup. Les insurgés, s'apercevant que leur chef n'était plus à cheval, commencèrent à se mettre en mouvement et à crier : « Ils ont tué notre capitaine ! Allons! allons ! tuons tout! » Et ceux qui avaient des arcs les bandèrent, pour tirer sur le roi et sur sa compagnie[1].

Alors le roi Richard fit un acte de courage extraordinaire. Il se sépara de ceux qui l'accompagnaient, en leur disant : « Demeurez, que personne ne me suive ; » et il alla seul au-devant des paysans, qui se rangeaient en bataille. « Seigneurs, leur dit-il, « que vous faut-il? Vous n'avez d'autre capitaine que « moi ; je suis votre roi ; tenez-vous en paix, suivez- « moi aux champs, et je vous donnerai ce que vous « demandez [1]. » L'étonnement que leur causa cette démarche, et l'impression que produit toujours sur la masse des hommes celui qui possède le souverain pouvoir, firent que le gros de la troupe se mit en marche, et suivit le roi par un instinct machinal. Pendant que Richard s'éloignait en parlant avec eux, le maire courut à Londres et fit sonner l'alarme et crier dans les rues : « On tue le roi! on tue le roi ! » Comme il n'y avait plus d'insurgés dans la ville, les gentilshommes anglais ou étrangers, et les riches

1. Froissart, vol. II, chap. LXXVII, p. 142.

2. Rex vester, ego capitaneus et ductor vester; sequimini me in campum habituri omnia quæcumque vos petere delectabit. (Thom. Walsingham, *Hist. anglic.*, apud Camden, *Anglica*, *Hibernica*, etc., p. 253.)

bourgeois qui étaient du parti des nobles, et qui 1381
s'étaient tenus armés dans leurs maisons, avec leurs gens, de crainte du pillage, sortirent tous, et se dirigèrent, au nombre de dix mille, la plupart à cheval et complétement armés, vers la plaine où les insurgés marchaient en désordre, ne s'attendant point à être attaqués. Dès que le roi vit venir les gens d'armes, il galopa vers eux, se mit dans leurs rangs, et aussitôt ils commencèrent le combat en bon ordre contre les paysans, qui, surpris de cette attaque imprévue et saisis d'une terreur panique, s'enfuirent de côté et d'autre, la plupart en jetant leurs armes. On en fit un grand carnage, et plusieurs des fuyards, rentrant dans Londres, se cachèrent chez leurs amis[1].

Les gens armés qui, sans grand péril, les avaient mis en déroute, revinrent en triomphe, et le jeune roi alla recevoir les félicitations de sa mère, qui lui dit en langue française : « Holà, beau fils, j'ai eu « aujourd'hui grande peine et angoisse pour vous. « — Certes, madame, je le crois bien, répondit le « roi ; mais à présent réjouissez-vous et louez Dieu, « car il est heure de le louer, puisque j'ai aujour- « d'hui recouvré mon héritage et le royaume d'An- « gleterre que j'avais perdus. » On fit des chevaliers dans cette journée, comme dans les grandes batailles du temps, et les premiers que Richard II honora de cette distinction furent le maire Walworth et l'écuyer Philipot, qui avaient assassiné Wat-Tyler. Le jour même, un ban fut crié de rue en rue, de par le roi, portant que tous ceux qui n'étaient pas natifs

1. Froissart, vol. II, chap. LXXVII, p. 142 et 143.

1381 de Londres, ou n'y habitaient pas depuis un an, eussent à partir sans délai, et que, si quelqu'un d'entre eux y était vu ou trouvé le lendemain matin, il aurait la tête tranchée comme traître au roi et au royaume[1]. Ce qui restait des gens venus avec les insurgés s'en alla par toutes les routes et à la débandade. John Ball et Jack Straw, prévoyant qu'on les guetterait à leur départ, demeurèrent cachés; mais ils furent bientôt découverts, et conduits devant les justiciers royaux, qui les firent décapiter et couper en quartiers. Ces nouvelles, répandues autour de Londres, arrêtèrent dans sa marche un second ban de serfs révoltés qui venaient des provinces éloignées et n'avaient pu arriver aussi promptement que les autres : ils n'osèrent aller plus avant, rebroussèrent chemin et se débandèrent[2].

Pendant que ces choses se passaient, toutes les provinces de l'Angleterre étaient en agitation. Aux environs de Norwich, les possesseurs de grandes terres, les gentilshommes et les chevaliers se cachèrent; plusieurs comtes et barons qui se trouvaient rassemblés dans le port de Plymouth, prêts à s'embarquer pour une expédition en Portugal, craignant que les paysans du voisinage ne vinssent leur courir sus, montèrent sur leurs vaisseaux, et, quoique le temps fût mauvais, se mirent à l'ancre en pleine mer. Dans les comtés du nord, dix mille insurgés se levèrent, et le duc de Lancaster, qui faisait alors

1. Thom. Walsingham, *Hist. anglic.*, apud Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 254.

2. Froissart, vol. II, chap. LXXVII, p. 143.

la guerre sur la frontière d'Écosse, s'empressa de 1381
conclure une trêve avec les Écossais, et chercha un asile dans leur pays. Mais le bruit des événements de Londres rendit bientôt le courage aux gentilshommes ; de toutes parts ils se mirent en campagne contre les gens de village, mal armés et sans moyens de retraite, tandis qu'eux-mêmes avaient leurs châteaux forts, dont il suffisait de hausser le pont-levis pour être en sûreté. La chancellerie royale écrivit en grande hâte aux châtelains des cités, des villes et des bourgs, de garder leurs forteresses et de n'y laisser entrer personne, sur leur tête. En même temps on répandit partout la nouvelle que le roi donnait des lettres d'affranchissement à tout serf qui se tenait paisible, ce qui diminua l'effervescence et l'énergie du peuple, et le rendit moins confiant envers ses chefs. Ceux-ci furent arrêtés en différents lieux, sans qu'il y eût beaucoup de résistance et de tumulte pour les sauver. Tous étaient des gens de métier, et n'avaient la plupart pour nom de famille que le nom même de leur profession, comme Thomas Baker ou le boulanger, Jack Milner ou le meunier, Jack Carter ou le charretier[1].

Lorsque la conjuration des paysans eut été complétement dissoute, tant par leurs défaites partielles et l'emprisonnement des chefs que par le relâchement du lien moral qui les avait réunis, une proclamation fut publiée à son de cor dans les villes et les villages, en vertu d'une lettre adressée par le roi à

1. Henrici Knyghton *de Event. angl.*, lib. V, apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 2637.

1381 tous ses sheriffs, maires et baillis du royaume, et ainsi conçue :

« Faites proclamer sans délai dans chaque cité, « bourg et ville marchande, que tous et chacun des « tenanciers, libres et natifs fassent, sans aucune « résistance, difficulté ou retard, les ouvrages, ser- « vices, aides et corvées qu'ils doivent à leurs « seigneurs, d'après l'ancienne coutume, et qu'ils « avaient l'habitude de faire avant les troubles sur- « venus dans les différents comtés du royaume.

« Et faites-leur défense rigoureuse de retarder « plus longtemps que par le passé lesdits services et « ouvrages, et d'exiger, revendiquer ou prétendre « quelque liberté ou privilége dont ils n'auraient pas « joui avant lesdits troubles.

« Et, bien qu'à l'instance et importunité des in- « surgés, certaines lettres patentes de nous leur « aient été octroyées, portant affranchissement de « tout bondage et servage pour tous nos liges et su- « jets, comme aussi le pardon des offenses commises « contre nous par ces mêmes liges et sujets ;

« Pour ce que lesdites lettres ont émané de notre « cour sans mûre délibération, et considérant que « la concession desdites lettres tendait manifeste- « ment à notre grand préjudice, à celui de notre « couronne, ainsi qu'à l'expropriation de nous, des « prélats, seigneurs et barons de notre royaume, et « de la très-sainte Église;

« De l'avis de notre conseil et par la teneur des « présentes, nous avons révoqué, cassé et annulé « lesdites lettres, ordonnant en outre que ceux qui « ont en leur pouvoir nos chartes d'affranchissement

« et de pardon les remettent et les restituent à nous 1381
« et à notre conseil, sous la foi et allégeance qu'ils « nous doivent, et sous peine de forfaiture de tout ce « qu'ils peuvent forfaire envers nous[1]. »

Aussitôt après cette proclamation, un corps de cavalerie fut rassemblé à Londres, et partit en colonne mobile pour parcourir dans tous les sens les comtés d'où étaient venus les insurgés qui avaient obtenu des chartes. Un juge du banc du roi, nommé Robert Tresilyan, accompagna les soldats et fit avec eux une tournée dans tous les villages, faisant publier sur sa route que tous ceux qui avaient emporté des lettres d'affranchissement et de pardon eussent à les lui remettre sans délai, sous peine d'exécution militaire contre tous les habitants en masse. Toutes les chartes qu'on lui apportait furent lacérées et brûlées devant le peuple; mais il ne se contenta pas de ces mesures, et recherchant ceux qui avaient été les premiers fauteurs de l'insurrection, il les fit périr par des supplices plus ou moins cruels, ordonnant que les uns fussent pendus, d'autres décapités, d'autres éventrés et leurs entrailles jetées au feu, pendant qu'ils respiraient encore[2]. Ensuite les archevêques, évêques, abbés et barons du royaume, ainsi que deux chevaliers de chaque comté et deux bourgeois de chaque ville marchande, furent convoqués

1. Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ,* t. III, pars III, p. 124, ed. de La Haye.

2. Et alios quidem decapitari præcepit, alios autem suspendi, alios vero trahi per civitates et suspendi per quatuor partes civitatum, alios autem eviscerari... (Henrici Knyghton *de Event. angl.*, lib. V, apud *Hist. anglic. Script.,* t. II, col. 2643 et 2644.)

1381 en parlement par lettres du roi Richard [1]. Le roi exposa devant cette assemblée les motifs de la révocation provisoire des chartes d'affranchissement, ajoutant que c'était à elle de décider si les paysans devaient être affranchis ou non. « Dieu nous garde, « répondirent les barons et les chevaliers, de sous- « crire à de telles chartes, dussions-nous périr tous « en un seul jour ! car nous aimerions mieux perdre « la vie que nos héritages ! »

L'acte du parlement qui ratifiait les mesures déjà prises fut rédigé en langue française, après avoir été probablement discuté dans cette langue [2]. On ne sait quelle part les députés des villes prirent à ce débat, ni même s'ils y assistèrent ; car bien qu'ils fussent convoqués dans les mêmes formes que les chevaliers des comtés, souvent ils s'assemblaient séparément, ou bien ne restaient dans la salle commune que pendant la discussion de l'impôt sur les marchandises et le commerce. Au reste, quel qu'ait été le rôle joué dans le parlement de 1381 par les envoyés des villes, l'affection de la classe bourgeoise pour la cause des insurgés n'est pas douteuse. En beaucoup de lieux, elle répéta le propos des habitants de Londres : « Ce « sont nos gens, et tout ce qu'ils font, c'est pour « nous. » Tous ceux qui, n'étant pas nobles et titrés, blâmèrent l'insurrection, furent mal notés dans l'opinion publique, et cette opinion se prononça même assez fortement pour qu'un poëte contemporain,

1. Duos milites de unoquoque comitatu et duos burgenses de unaquaque villa mercatoria. (Henrici Knyghton *de Event. angl.*, lib. V, apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 2643 et 2644.)

2. Voyez Hallam's, *Europe in middle ages.*

nommé Gower, qui s'était enrichi en faisant des vers 1381
français pour la cour, ait cru faire un trait de courage en publiant une satire où les insurgés étaient poursuivis par l'odieux et le ridicule[1]. Il déclare que cette cause a des partisans nombreux et considérables, dont la haine peut être dangereuse, mais qu'il aime mieux s'y exposer que de ne pas dire la vérité. Ainsi il est probable que, si la rébellion commencée par des paysans et des *ribauds sans chausses* n'eût pas été si tôt vaincue, des personnes d'une classe plus relevée en auraient pris la conduite, et, avec plus de moyens de succès, l'auraient poussée jusqu'à son dernier terme. Peut-être qu'en peu de temps, selon l'expression d'un historien de l'époque, *toute noblesse et gentillesse* eût disparu de l'Angleterre[2].

Au lieu de cela, les choses demeurèrent dans 1381 à
l'ordre anciennement établi par la conquête, et les 1450
serfs, après leur défaite, continuèrent d'être traités selon les termes des déclarations royales, qui avaient dit, en s'adressant à eux-mêmes : « Vilains vous étiez, « et vous l'êtes, et en bondage vous resterez[3]. » Malgré le mauvais succès de la tentative qu'ils avaient faite pour sortir tous à la fois de servitude et détruire la distinction d'état qui avait succédé à la distinction de race, le mouvement naturel qui tendait à rendre graduellement cette distinction moins tranchée ne s'en continua pas moins, et les affran-

1. Elle était écrite en latin, sous le titre de *Vox clamantis*.

2. Froissart, liv. II, ch. CLXXXVIII.

3. Rustici quidem fuistis et estis, in bondagio permanebitis. (Thom. Walsingham, *Hist. anglic.*, apud Camden, *Anglica*, *Hibernica*, etc. p. 268.

1381 chissements individuels, qui avaient commencé bien à 1450 avant cette époque, devinrent dès lors plus fréquents. L'idée de l'injustice de la servitude en elle-même, et quelle que fût son origine, soit ancienne, soit récente, cette grande idée, qui avait été le lien de la conspiration de 1381, et à laquelle l'instinct de la liberté avait élevé les paysans avant les gentilshommes, gagna jusqu'à ces derniers.

Dans les moments de la vie où la réflexion devient plus calme et plus profonde, où l'intérêt et l'avarice parlent moins haut que la raison, dans les instants de chagrin domestique, de maladie et de péril de mort, les nobles se repentirent de posséder des serfs, comme d'une chose peu agréable à Dieu, qui avait créé tous les hommes à son image. Un grand nombre d'actes d'affranchissement, rédigés au quatorzième et au quinzième siècle, portent le préambule suivant : « Comme ainsi soit que Dieu, dès le commen-« cement, a fait tous les hommes libres par nature, « et qu'ensuite le droit des gens a constitué certains « d'entre eux sous le joug de servitude, nous croyons « que ce serait chose pieuse et méritoire auprès de « Dieu, que de délivrer telles personnes à nous su-« jettes en villenage, et de les affranchir entièrement « de pareils services. Sachez donc que nous avons « affranchi et délivré de tout joug de servitude tels « et tels, nos *natifs* de tel manoir, eux et leurs en-« fants nés et à naître[1]. »

1. Cum ab initio omnes homines natura liberaverit Deus et postea jus gentium quosdam sub jugo servitutis constituit, nos, etc. (Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, passim.) — Sciatis igitur nos manumisisse... nativos nostros. (Ibid.)

Ces sortes d'actes, qui furent très-fréquents durant le quinzième siècle, et dont on ne trouve aucun exemple dans les temps antérieurs, indiquent la naissance d'un nouvel esprit public, contraire aux résultats violents de la conquête, et qui paraît s'être développé à la fois chez les fils des Normands et chez ceux des Anglais, à l'époque où fut effacée, dans l'esprit des uns et des autres, toute tradition claire de l'origine historique de leur situation respective. Ainsi la grande insurrection des vilains, en 1381, semble être le dernier terme de la série des révoltes saxonnes, et le premier d'un tout autre ordre de mouvements politiques. Les rébellions de paysans qu'on vit éclater par la suite n'eurent plus le même caractère de simplicité dans leurs motifs, et de précision dans leur objet. La conviction de l'injustice absolue de la servitude et de l'illégitimité du pouvoir seigneurial ne fut point leur unique mobile; mais des intérêts ou des opinions du moment y eurent une part plus ou moins forte. Jack Cade, qui joua en 1448 le même rôle que Wat-Tyler en 1381, ne se fit pas, comme ce dernier, le représentant des droits du commun peuple contre les gentilshommes, mais, rattachant sa cause et la cause populaire aux factions aristocratiques qui divisaient alors l'Angleterre, il alla jusqu'à se donner pour un membre de la famille royale injustement exclu de la succession au trône. L'influence qu'eut cette imposture sur l'esprit du peuple, dans les provinces du nord et dans cette même province de Kent qui, soixante-dix ans auparavant, avait pris pour capitaines des couvreurs en tuiles, des boulangers et des charretiers, prouve

1381 à 1450

1381 à 1450 qu'une fusion rapide s'opérait entre les intérêts politiques des différentes classes de la nation, et que tel ordre d'idées et de sympathies n'était plus attaché d'une manière fixe à telle condition sociale.

Vers la même époque, et sous l'empire des mêmes circonstances, le parlement d'Angleterre prit la forme sous laquelle il est devenu célèbre dans nos temps modernes, et se divisa d'une manière permanente en deux assemblées, l'une composée du haut clergé, des comtes et des barons convoqués par lettres spéciales du roi; l'autre, des petits feudataires ou chevaliers des comtés, réunis à des bourgeois des villes, élus par leurs pairs, ou convoqués arbitrairement par les sheriffs. Cette nouvelle combinaison, qui rapprochait les commerçants, presque tous d'origine anglaise, des tenanciers féodaux, Normands de naissance, ou présumés tels par la possession de leurs fiefs et par leurs titres militaires, était un grand pas vers la destruction de l'ancienne distinction par races et l'établissement d'un ordre de choses où toutes les familles seraient classées uniquement d'après leur importance politique et leur richesse territoriale. Toutefois, malgré l'espèce d'égalité que la réunion des bourgeois et des chevaliers dans une assemblée particulière semblait établir entre ces deux classes d'hommes, celle qui était anciennement inférieure garda quelque temps encore le signe de son infériorité. Elle assistait aux délibérations sur les matières politiques, sur la paix et la guerre, sans y prendre aucune part, ou bien elle se retirait durant ces discussions, et n'intervenait que

pour le vote des taillages et des subsides exigés par le roi sur la propriété mobilière. 1381 à 1450

L'assise de ces sortes d'impôts avait été, dans les temps antérieurs, l'unique motif de la convocation des bourgeois de race anglaise auprès des rois anglo-normands ; ceux qu'on savait être riches parmi eux, comme parmi les juifs, étaient plutôt sommés qu'invités à comparaître devant leur seigneur. Ils recevaient l'ordre de se rendre auprès du roi à Londres, et le rencontraient où ils pouvaient, dans son hôtel, en pleine rue, ou hors de la ville, au milieu d'une partie de chasse. Mais les barons et les chevaliers que le roi assemblait pour le conseiller et pour traiter, conjointement avec lui, des affaires qui regardaient la communauté, ou, comme on disait, la *cominalité* du royaume, étaient accueillis d'une tout autre manière, et avec un cérémonial aussi différent que l'était le motif de leur convocation. Ils trouvaient à la cour tout préparé pour les recevoir : de la courtoisie, des fêtes, l'appareil chevaleresque et les pompes de la royauté. Après les fêtes, ils avaient avec le roi, selon l'expression des anciens auteurs, de graves entretiens sur l'état du pays[1] ; tandis que le rôle des envoyés de la bourgeoisie se bornait à donner l'adhésion la plus brève possible aux cahiers d'imposition que leur présentait un des barons de l'Échiquier.

L'habitude que prirent peu à peu les rois de convoquer les vilains de leurs cités et de leurs bourgs,

1. Graves sermones habuerunt de hac terra. (*Chron. saxon.*, ed. Gibson, passim.)

1381 à 1450 non plus d'une manière irrégulière, selon le besoin du moment, mais à des époques fixes et périodiques, lorsqu'ils tenaient leur cour trois fois l'année, ne changea que faiblement cette ancienne pratique, dont le lecteur a vu plus haut, à l'époque de Henri II, un exemple assez remarquable. Les formes employées à l'égard des bourgeois devinrent, il est vrai, moins acerbes, lorsqu'ils ne furent plus convoqués auprès du roi seul, mais en plein parlement, au milieu des prélats, des barons et des chevaliers. Cependant l'objet de leur admission dans cette assemblée, dont ils occupaient les derniers rangs, était toujours un simple vote d'argent; et toujours les impôts qu'on exigeait d'eux surpassaient, même lorsqu'il s'agissait d'une contribution générale, ceux du clergé et des feudataires. Par exemple, lorsque les chevaliers octroyaient un vingtième ou un quinzième de leurs biens meubles, l'octroi des bourgeois était d'un dixième ou d'un septième. Cette différence s'observait, soit que les députés des bourgs fussent assemblés à part, dans la ville où se tenait le parlement, soit qu'on les eût convoqués dans une autre ville, soit enfin que, selon l'usage qui prévalut, on les eût réunis aux chevaliers des comtés, élus comme eux collectivement, tandis que les hauts barons recevaient personnellement du roi leurs lettres de convocation[1]. Aussi les membres de la bourgeoisie, au quinzième siècle, étaient-ils peu jaloux de venir au parlement; les villes elles-mêmes, loin de regarder comme un droit précieux leur faculté électorale,

1. Voyez Hallam's *Europe in middle ages.*

en sollicitaient souvent l'exemption. Le recueil des 1381 à 1450
actes publics d'Angleterre contient plusieurs réclamations de ce genre, ainsi que plusieurs chartes royales en faveur de certains bourgs *malicieusement contraints*, disent ces chartes, *à envoyer des hommes au parlement*[1].

Le rôle des chevaliers et celui des bourgeois, siégeant dans la même enceinte, différaient donc en raison de l'origine et de la condition sociale des uns et des autres. Le champ de la discussion politique était sans bornes pour les premiers ; et, pour les seconds, il était limité aux matières d'impôts sur le commerce et les marchandises importées ou exportées. Mais l'extension que prirent, au quinzième siècle, les mesures commerciales et financières augmenta naturellement l'importance parlementaire des bourgeois; ils acquirent par degrés, en matière de finances, une plus grande participation aux affaires que la portion titrée de la Chambre basse, ou même que la Chambre haute du parlement. Cette révolution, due aux progrès généraux de l'industrie et du commerce, en amena promptement une autre; elle bannit de la Chambre basse, qu'on appelait Chambre de la communauté ou des Communes, la langue française, que les bourgeois n'entendaient et ne parlaient que très-imparfaitement.

Le français était encore en Angleterre, à la fin du quatorzième siècle, l'idiome officiel de tous les corps politiques; le roi, les évêques et les juges, les

1. Malitiose constrictos ad mittendum homines ad parliamenta. (Rymer, *Charta Edwardi III.*)

1381 comtes et les barons, le parlaient, et c'était le langage
à 1450 que les enfants des nobles apprenaient au sortir du
berceau [1]. Conservé depuis trois siècles et demi au milieu d'un peuple qui parlait une autre langue, ce langage de l'aristocratie anglaise était resté en arrière [2] des progrès faits, à la même époque, par le français du continent. Il avait quelque chose d'antique et d'incorrect; on y employait certaines locutions propres au dialecte provincial de Normandie, et la manière de l'articuler, autant qu'on peut en juger par l'orthographe des anciens actes, était fort ressemblante à ce qu'est aujourd'hui l'accent bas-normand. De plus, cet accent, porté en Angleterre, s'y était empreint à la longue d'une certaine couleur de prononciation saxonne. Le parler des Anglo-Normands différait de celui de Normandie par une articulation plus forte de certaines syllabes, et surtout des consonnes finales.

Une cause de déclin rapide pour la langue et surtout pour la poésie française en Angleterre, fut la séparation totale de ce pays et de la Normandie par la conquête de Philippe-Auguste. L'émigration des littérateurs et des poëtes de la *langue d'oui* à la cour des rois anglo-normands devint, depuis cet événement, moins facile et moins fréquente. N'étant plus

1. Filii nobilium ab ipsis cunabulorum crepundiis ad gallicum idioma informantur. (Radulph. Hygden., *Polychron*, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 210, ed. Gale.)

2. Freinshe use this gentilman,
Ac everich inglishe can.

(Introduction du roman d'Arthur et Merlin cité par Walter Scott; *Sir Tristrem*, introduction, p. xxx.)

soutenus par l'exemple et l'imitation de ceux qui venaient du continent leur apprendre les nouvelles formes du beau langage, les poëtes normands demeurés en Angleterre perdirent, durant le treizième siècle, une partie de leur ancienne grâce et de leur facilité de travail. Les nobles et les courtisans se plaisant fort à la poésie, mais dédaignant de faire des vers et de composer des livres, les trouvères, qui chantaient pour la cour et les châteaux, ne pouvaient former d'élèves que parmi les fils des marchands et les membres du clergé inférieur, gens d'origine anglaise, et parlant anglais dans leur conversation habituelle. L'effort que ces hommes devaient faire pour exprimer leurs idées et leurs sentiments dans un langage qui n'était pas celui de leur enfance, nuisit à la perfection de leurs ouvrages, et les rendit en même temps moins nombreux. Dès la fin du treizième siècle, la plupart des hommes qui, soit dans les villes, soit dans les cloîtres, se sentaient du goût et du talent pour la littérature, essayèrent de traiter en langue anglaise les sujets historiques ou d'imagination, qui jusque-là ne l'avaient été qu'en langue normande.

1381 à 1450

Un grand nombre d'essais de ce genre parurent successivement dans la première moitié du quatorzième siècle. Une partie des poëtes de cette époque, ceux principalement qui possédaient ou recherchaient la faveur des hautes classes de la société, faisaient des vers français; d'autres, se contentant de l'approbation de la classe moyenne, travaillaient pour elle dans sa langue; d'autres enfin, associant les deux langues dans la même pièce de vers, en changeaient alternativement à chaque couplet, et quelquefois

1381 à 1450 même à chaque vers[1]. Peu à peu la disette de bons livres français composés en Angleterre devint telle, que la haute société fut obligée de tirer de France les romans ou les contes en vers dont elle se divertissait dans les longues soirées, et les ballades qui égayaient ses festins et ses cours. Mais la guerre de rivalité qui, à la même époque, s'éleva entre la France et l'Angleterre, inspirant à la noblesse des deux nations une aversion mutuelle, diminua, pour les Anglo-Normands, l'attrait de la littérature importée de France, et contraignit les gentilshommes, délicats sur le point d'honneur national, à se contenter de la lecture des ouvrages indigènes. Ceux qui habitaient Londres et fréquentaient la cour trouvaient encore de quoi satisfaire leur goût pour la poésie et la langue de leurs ancêtres ; mais les seigneurs et les chevaliers qui vivaient retirés dans leurs châteaux furent obligés, sous peine d'ennui, de donner accès aux conteurs d'historiettes et aux chanteurs de ballades anglaises, jusque-là dédaignés comme n'étant bons qu'à égayer la bourgeoisie et les vilains[2].

1. C'est ce que montre un poëme politique écrit sous le règne d'Édouard II, et dans lequel les vers français et anglais riment ensemble aussi bien que peuvent s'accorder les consonnances des deux langues :

« L'en puet fere et defere, ceo fait-il trop sovent ;
It nis nouther wel ne faire, *therfore Engeland is shent.* »

(*The political songs of England*, edited by Thomas Wright, p. 253.)

2. Mani noble I have y-seighe.
That no freynsche couth seye.
Bigin I chill for her love...
On inglishe tel my tale.

(Introduction du roman d'Arthur et Merlin, cité par Walter Scott ; *Sir Tristrem*, introduction, p. XXX.)

Ces auteurs bourgeois se distinguaient de ceux 1381
qui, à la même époque, travaillaient pour la haute à 1450
noblesse, par une estime toute particulière pour la classe des gens de campagne, fermiers, meuniers ou hôteliers. Les écrivains en langue française traitaient ordinairement cette classe d'hommes avec le dernier mépris; ils ne leur accordaient aucune place dans leurs récits poétiques, où tout se passait entre des personnages d'un rang élevé, puissants barons et nobles dames, damoiselles et gentils chevaliers. Au contraire, les poëtes anglais prenaient pour sujets de leurs *merry tales*, ou contes joyeux, des aventures plébéiennes, telles que celle de Peter Plougham, ou Pierre le garçon de charrue, et les historiettes du même genre qui se trouvent en si grand nombre dans les ouvrages de Chaucer. Un autre caractère commun à presque tous ces poëtes, c'est une sorte de dégoût national pour la langue de la conquête : « Il faut entendre l'anglais, dit l'un d'entre eux, « lorsqu'on est natif d'Angleterre [1]. » Chaucer, un des hommes les plus spirituels de son temps, met de la finesse dans cette critique ; il oppose au dialecte anglo-normand, vieilli et incorrect, le français poli de la cour de France ; et, faisant le portrait d'une abbesse de haut parage : « Elle par« lait français, dit-il, parfaitement et correcte« ment, comme on l'enseigne à l'école de Stratford-

1. Right is that inglishe, Inglishe understond,
That was born in England.

(Introduction du roman d'Arthur et Merlin, cité par Walter Scott, *Sir Tristrem*, introduction, p. xxx.)

1381 à 1450 « Athbow; mais le français de Paris, elle ne le savait pas[1]. »

Tout mauvais qu'il était, le français des nobles d'Angleterre avait au moins l'avantage d'être parlé et prononcé d'une manière uniforme, tandis que la nouvelle langue anglaise, composée de mots et d'idiotismes normands et saxons joints au hasard, variait d'une province et quelquefois d'une ville à l'autre[2]. Cette langue, qui avait commencé à se former en Angleterre dès les premières années de la conquête, s'était enrichie successivement de tous les barbarismes français proférés par les Anglais, et de tous les barbarismes saxons proférés par les Normands, qui cherchaient à s'entendre les uns les autres. Chaque individu, selon sa fantaisie ou le degré de connaissance qu'il avait des deux idiomes, leur empruntait des locutions, et joignait ensemble arbitrairement les premiers mots qui lui venaient à la bouche. En général, chacun cherchait à mettre dans sa conversation tout le français qu'il avait pu retenir, afin d'imiter les grands et de paraître un personnage distingué[3]. Cette manie, qui, si l'on en croit un

1. And french she spake ful fayre and fetisly
After the scole of Stratford-atte-Bowe;
For french of Paris, was to hir un-know.
(Prologue to the *Canterbury Tales.*)

2. Ubi nempe mirandum videtur quomodo nativa propria Anglorum lingua... pronuntiatione ipsa sit tam diversa, cùm tamen normannica lingua, quæ adventitia est, univoca maneat penes cunctos. (Ranulph. Hygden., *Polychron.*, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 210, ed. Gale.)

3. Quibus (nobilibus) profecto rurales homines assimilari volentes, ut per hoc spectabiliores videantur francigenari satagunt omni nisu. (Ibid.)

auteur du seizième siècle, avait gagné jusqu'aux 1381
paysans, rendait l'anglais de cette époque difficile à à 1450
écrire d'une manière généralement intelligible. Malgré le mérite de ses poésies, Chaucer paraît avoir craint que la multiplicité des dialectes provinciaux ne les empêchât d'être goûtées hors de Londres ; il prie Dieu de faire à son livre la grâce d'être compris de tous ceux qui le liront[1].

Il y avait déjà plusieurs années qu'un statut d'Édouard III avait, non pas ordonné, comme plusieurs historiens l'ont écrit, mais simplement permis de plaider en anglais devant les tribunaux civils. La multiplicité toujours croissante des affaires commerciales et des procès qui en résultaient, avait rendu ce changement plus nécessaire sous ce règne que sous les précédents, où les parties, lorsqu'elles n'entendaient pas la langue française, étaient forcées de demeurer étrangères aux débats. Mais, dans les procès intentés à des gentilshommes devant la haute cour du parlement, qui jugeait les crimes de trahison, ou devant les cours de chevalerie, qui décidaient dans les affaires d'honneur, l'ancienne langue officielle continua d'être employée. De plus, l'usage se conserva, dans tous les tribunaux, de prononcer les arrêts en langue française, et de rédiger dans la même langue les registres qu'on appelait *records*. En général, c'était l'habitude ou la manie des gens de loi, de tous les ordres, même lorsqu'ils

1. And redde where so thou be or ellis songe
That thou be undirstonde God I beseche.
(*Troilus and Creseide*, liv. V, vers 1796.)

parlaient anglais, d'employer à tout propos des pa-
1381 à 1450 roles et des phrases françaises, comme *Ah! sire, je vous jure; Ah! de par Dieu! A ce j'assente*, et d'autres exclamations dont Chaucer ne manque jamais de bigarrer leurs discours, lorsqu'il en met quelqu'un en scène.

C'est durant la première moitié du quinzième siècle que l'anglais, prenant par degrés plus de faveur, comme langue littéraire, finit par remplacer entièrement le français, excepté pour les plus grands seigneurs, qui, avant d'abandonner tout à fait l'idiome de leurs ancêtres, se plurent également aux ouvrages écrits dans les deux langues. Le signe de cette égalité à laquelle venait de s'élever la langue des bourgeois se trouve dans les actes publics, qui, depuis l'année 1400 ou environ, paraissent alternativement et indifféremment rédigés en français et en anglais. Le premier acte en langue anglaise de la Chambre basse du parlement porte la date de 1425; on ne sait si la Chambre haute conserva plus longtemps l'idiome de l'aristocratie et de la conquête; mais, depuis 1450,
1450 à 1485 on ne rencontre plus de pièces françaises dans la collection imprimée des actes publics d'Angleterre. Cependant quelques lettres écrites en français par des nobles et quelques épitaphes françaises sont postérieures à cette époque. Certains passages des historiens prouvent aussi que, sur la fin du quinzième siècle, les rois d'Angleterre et les seigneurs de leur cour savaient et parlaient bien le français[1]; mais,

1. Voyez Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ.* — *Monasticon anglicanum.* — *Mémoires* de Philippe de Comines.

depuis lors, cette connaissance ne fut plus qu'un 1450
mérite individuel, et non une sorte de nécessité à 1485
attachée à la naissance. Le français ne fut plus la première langue bégayée par les enfants des nobles; il devint simplement pour eux, comme les langues anciennes et celles du continent, l'objet d'une étude de choix et le complément d'une éducation distinguée.

C'est ainsi qu'environ quatre siècles après la conquête de l'Angleterre par les Normands, disparut la différence de langage, qui, avec l'inégalité de condition sociale, avait marqué la séparation des familles issues de l'une ou de l'autre race. Cette fusion complète des deux idiomes primitifs, signe certain du mélange des races, fut peut-être accélérée au quinzième siècle par la longue et sanglante guerre civile des maisons d'York et de Lancaster. En ruinant l'existence d'un grand nombre de familles nobles, en créant entre elles des haines politiques et des rivalités héréditaires, en les forçant de faire des alliances de parti avec les gens de condition inférieure, cette guerre contribua puissamment à dissoudre la société aristocratique que la conquête avait fondée. Durant près d'un siècle, la mortalité fut immense parmi les hommes qui portaient des noms normands, et les vides qu'ils laissaient furent nécessairement remplis par leurs vassaux, leurs serviteurs et les fils des bourgeois de l'autre race. Les nombreux prétendants à la royauté, et les rois créés par un parti et traités d'usurpateurs par l'autre, dans leur empressement à trouver des amis, n'avaient pas le loisir d'être difficiles sur le choix, et de main-

1450 tenir entre les hommes les vieilles distinctions de
à 1485 naissance et d'état. Les grands domaines territoriaux, fondés par l'invasion et perpétués dans les familles normandes, passèrent ainsi en d'autres mains, par confiscation ou par achat, tandis que les anciens possesseurs, expropriés et bannis, allaient chercher un refuge et mendier leur pain dans les cours étrangères, en France, en Bourgogne, en Flandre, dans tous les pays d'où leurs ancêtres étaient partis autrefois pour aller à la conquête de l'Angleterre [1].

1485 On peut fixer au règne de Henri VII l'époque où la distinction des rangs cessa de correspondre d'une manière générale à celle des races, et le commencement de la société actuellement existante en Angleterre. Cette société, composée d'éléments nouveaux, a cependant conservé en grande partie les formes de l'ancienne; les titres normands ont subsisté, et, ce qui est plus bizarre, les noms propres de plusieurs familles éteintes sont devenus eux-mêmes des titres conférés par lettres patentes du roi avec celui de comte ou de baron. Le successeur de Henri VII est le dernier roi qui ait placé en tête de ses ordonnances l'ancienne formule : « Henri, huitième du nom « depuis la conquête [2]; » mais, jusqu'à ce jour, les rois d'Angleterre ont conservé la coutume d'employer,

1. *Mémoires* de Philippe de Comines, p. 97.

2. Anno regnorum Henrici regis Angliæ et Franciæ octavi a conquestu octavo... Madox, *Formulare anglicanum*, p. 235.) — Dans les anciens actes français, on datait à la fois de l'ère chrétienne et de la conquête : *L'an d'el incarnacion* 1233, *del conquest de Engleterre centisme sexante setime.*

quand ils sanctionnent ou rejettent les décisions du 1485
parlement, quelques mots de la vieille langue normande : « le roy le veult; le roy s'advisera; le roy « mercie ses loyaux subjets. » Ces formules, qui semblent rattacher, après sept cents ans, la royauté d'Angleterre à son origine étrangère, n'ont cependant paru odieuses à personne depuis le seizième siècle. Il en est de même des généalogies et des titres qui font remonter l'existence de certaines familles nobles à l'invasion de Guillaume le Bâtard, et la grande propriété territoriale au partage fait à cette époque.

Aucune tradition populaire relative à la division des habitants de l'Angleterre en deux peuples ennemis, et à la distinction des deux éléments dont s'est formé le langage actuel, n'existant plus, aucune passion politique ne se rattache à ces faits oubliés. Il n'y a plus de Normands ni de Saxons que dans l'histoire; et, comme ces derniers n'y jouent pas le rôle brillant, la masse des lecteurs anglais, peu versés dans les antiquités nationales, aime à se faire illusion sur son origine, et prend les soixante mille compagnons de Guillaume le Conquérant pour les ancêtres communs de tous les habitants de l'Angleterre. Ainsi un boutiquier de Londres et un fermier de l'Yorkshire disent : « Nos aïeux normands, » comme feraient un Percy, un Darcy, un Bagot ou un Byron. Les noms normands, poitevins ou gascons ne sont plus exclusivement, comme au quatorzième siècle, le signe du rang, de la puissance et de la grande propriété, et il serait déraisonnable d'appliquer au temps présent les anciens vers cités à l'épi-

1485 graphe de cet ouvrage. Cependant un fait certain et facile à vérifier, c'est que sur un nombre égal de noms de famille pris d'un côté dans la classe des nobles et de ceux qu'on appelle en anglais *conntry-squire* et *gentlemen-born*, et de l'autre dans celle des marchands, artisans et gens de la campagne, les noms à physionomie française se trouvent chez les premiers dans une proportion beaucoup plus grande. Voilà tout ce qu'on remarque aujourd'hui de l'ancienne séparation des races, et avec quelle restriction peuvent être reproduites les paroles du vieux chroniqueur de Glocester :

« Des Normands descendent les hauts personnages « de ce pays, et les hommes de basse condition sont « fils des Saxons. »

FIN DE L'HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

LIVRE XI

Nº 1

SIRVENTE DE RICHARD COEUR DE LION SUR SA CAPTIVITÉ [1]

Ja nuls hom pres non dira sa razon
Adrechament, si com hom dolens non;
Mas per conort deu hom faire canson;
Pro n'ay d'amis, mas paure son li don,
Ancta lur es, si per ma rezenson
Soi sai dos yvers pres.

Or sapchon ben miey hom e miey baron,
Angles, Norman, Peytavin e Gascon,
Qu'ieu non ay ja si paure compagnon
Qu'ieu laissasse, per aver, en preison,
Non ho dic mia per nulla retraison,
Mas anquar soi ie pres.

Car sai eu ben per ver, certanament,
Qu'hom mort ni pres n'a amic ni parent,
Et si m laissan per aur ni per argent,
Mal m'es per mi, mas pieg m'es per ma gent,
Qu'apres ma mort n'auran reprochament,
Si sai mi laisson pres.

1. Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. IV, p. 183.

No m meravilh s'ieu ay lo cor dolent,
Que mos shener met ma terra en turment;
No li membra del nostre sagrament
Que nos feimes el Sans cominalment;
Ben sai de ver que gaire longament
Non serai en sai pres.

Suer comtessa, vostre pretz sobeiran
Sal dieus, e gard la bella qu'ieu am tan,
Ni per cui soi ja pres.

N° 2

BALLADE POPULAIRE SUR UNE RENCONTRE SUPPOSÉE DU ROI RICHARD ET DE ROBIN HOOD [1]

King Richard hearing of the pranks
Of Robin Hood and his men,
He much admir'd and more desir'd
To see both him and them.

Then with a dozen of his Lords
To Nottingham he rode :
When he came there, he made good cheer
And took up his abode.

He having staid there some time,
But had no hopes to speed,
He and his lords, with one accord,
All put on monks weeds.

From Fountain-abbey they did ride,
Down to Barnsdale.
Where Robin Hood prepared stood
All Company to assail.

1. *Evan's old Ballads historical and narrative,* vol. I, p. 218-225.

The king was higher than the rest;
And Robin thought he had
An abbot been whom he had seen;
To rob him he was glad.

He took the king's horse by the head :
— « Abbot, says he, abide;
I am bonnd to rue such knaves as you,
That live in pomp and pride. »

— « But we are messengers from the king,
The king himselft did say :
Near to this place, his royal grace
To speak with thee does stay. »

— « Gode save the king, said Robin Hood,
And all that wish him well,
He that does deny his sovereignty,
I wish he was in hell. »

— « Thyself thou cursest, said the king,
For thou a traitor art:
Nay, but that you are his messenger,
I swear you lie in heart. »

« For I never yet hurt any man
That honest is and true :
But those who give their minds to live
Upon other men's due. »

« For I never hurt the husbandman
That use to till the ground;
Nor spill their blood, that range the wood,
To follow hawk or hound. »

« My chiefest spite to clergy is,
Who in these days bear sway;
With fryars and monks, with their fine sprunks
I make my chiefest prey. »

« But I am very glad, said Robin Hood,
  That I have met you here;
Come, before we end, you shall, my friend,
  Taste of our green wood cheer. »

The king he then did marvel much
  And so did all his men,
They thought with fear, what kind of cheer.
  Robin would provide for them.

Robin took the king's horse by the head,
  And led him to the tent :
— « Thou would not be so us'd, quoth he,
  But that my king thee sent. »

« Nay more than that, » quod Robin Hood,
  « For good king Richard's sake,
If you had as much gold as ever I told,
  I would not one penny take. »

Then Robin set his horn to his mouth,
  And a loud blast he did blow,
Till an hundred and ten of Robin Hood's men
  Came marching all of a row.

And when they came bold Robin before,
  Each man did bend his knee;
O, « thought the king, 'tis a gallant thing,
  And seem y sight to see. »

Within himself the king did say :
  — « These men of Robin Hood's
More humble be than mine to me;
  So the court may learn of the woods. »

So then they all to dinner went
  Upon a carpet green;
Black, yellow, red finely mingled,
  Most curious to be seen.

Venison and fowls were plenty there,
With fish out of the river :
King Richard swore, on sea or shore,
He never was feasted better.

Then Robin takes a cann of ale :
— « Come let us now begin ;
And every man shall have a cann ;
Here's a health unto the king. »

The king himself drank at the king
So round about it went :
Two barrels of ale, both stout and stale,
To pledge that health was spent.

And after that a bowl of wine
In his and took Robin Hood :
— « Until I die, I'll drink wine, said he,
While I live in the green wood. »

— « Bend all your bows, said Robin Hood,
And with the grey goose wing
Such sport now show, as you would do
In the presence of the king. »

They shewed such brave archery
By cleaving stick and wands,
That the king did say : « such men as they,
Live not in many lands. »

— « Well, Robin Hood, then says the king,
« If I could thy pardon get,
To serve the king in every thing,
Would'st thou thy mind firm set? »

— « Yes, with all my heart » bold Robin said :
So they flung off their hoods ;
To serve the king in every thing,
They swore they would spend their blood.

— « For a clergyman was first my bane
Which makes me hate them all;
But if you 'll be so kind to me
Love them again I shall. »

— « I am the king, thy sovereign king,
That appears before you all. »
When Robin saw that it was he,
Strait then he down did fall.

— « Stand up again, then said the king,
I'll thee thy pardon give;
Stand hup, my friend, who can contend,
When I give leave to live? »

So they are all gone to Nottingham
All shouting as they came ;
But when the people them did see,
They thought the king was slain.

And for that cause the outlaws were come
To rule all as they list ;
And for to shun, which way to run,
The people did not wist.

The plowman left the plow in the fields,
The smith ran from his shop ;
Old folks also, that scarce could go,
Over their stick did hop.

The king soon did let them understand
He had been in the green wood,
And from that day for evermore
He'd forgiven Robin Hood.

Then the people they did hear,
And the truth was known ;
They all did sing, God save the king,
Hang care, the town's our own.

— « Whats that Robin Hood ? then said the sheriff,
That varlet I do hate;
Both me and mine he caused to dine,
And serv'd all with one plate. »

— « Ho ho, said Robin Hood, I know what you mean;
Come take your gold again :
Be friends with me, and I with thee,
And so with every man. »

« Now master sheriff, you are hard;
And since you are beginner,
As well as you, give me my due,
For you ne'er paid for that dinner. »

« But if that it should please the king,
So much your house to grace,
To sup with you, for to speak true,
Know you ne'er was base. »

The sheriff could not gainsay,
For a trick was put upon him;
A supper was drest, the king was a guest,
But he thought 'twould have undone him.

They are all gone to London court,
Robin Hood with all his train;
He once was there a noble peer,
And now he's there again.

N° 3

BALLADE POPULAIRE, DANS LE DIALECTE DU NORD, SUR LA NAISSANCE DE ROBIN HOOD [1]

O Willie's large o' limb and lith,
And come o' high degree;

1. Jamieson's *Popular Songs*, vol. II, p. 44-48.

And he is gane to Earl Richard
  To serve for meat and fee.

Earl Richard had but ae daughter,
  Fair as a lily flower;
And they made up their love-contract
  Like proper paramour.

It fell upon a simmer's nicht,
  Whan the leaves were foir and green,
That Willie met his gay ladie
  Intil the wood alane.

« O narrow is my gown, Willie,
  « That wont to be sae wide ;
« And gane is a' my fair colour,
  « That wont to be my pride.

« But gin my father should get word
  « What's past between us twa,
« Before that he should eat or drink,
  « He'd hang you o' er that wa.

« But ye'll come to my bower, Willie,
  « Just as the sun gaes down;
And kep me in your arms twa,
  « And lat na me fa' down. »

O whan the sun was now gane down,
  He's gaen him till her bower;
And there, by the lee licht o' the moon,
  Her windows he lookit o'er.

Intill a robe o' red scarlet
  She lap, fearless o' harm ;
And Willie was large o' lith and limb,
  And keppit her in his arm.

And they've gane to the gude green wood;
  And ere the night was deen,

She's born to him a bonny young son,
Amang the leaves sae green.

Whan night was gane, and day was come,
And the sun began to peep,
Up an raise he Earl Richard
Out o' his drowsy sleep.

He's ca'd upon his merry young men,
By ane, by twa, and by three :
« O what's come o' my daughter dear,
« That's she's nae come to me?

« I dreamt a dreary dream last night,
« God grant it come to gude!
« I dreamt I saw my daughter dear
« Drown in the saut sea flood.

« But gin my daughter de dead or sick,
« O yet be stown awa,
« I mak a vow, and I'll keep it true,
« I'll hang ye ane and a'. »

They sought her back, they sought her fore,
They sought her up and down ;
They got her in the gude green wood,
Nursing her bonny young son.

He took the bonny boy in his arms
And kist him tenderlie;
Says, « Tkough I would your father hang.
« Your mother's dear to me. »

He kist him o'er and o'er again;
« My granson I thee claim;
« And Robin Hood in gude green wood,
« And that shall be your name. »

And mony ane sings o' grass, o' grass,
And mony ane sings o' corn;

And mony ane sings o' Robin Hood,
Kens little whare he was born.

It was na in the ha', the ha',
Nor in the painted bower;
But it was in the gude green wood,
Amang the lily flower.

N° 4

SIRVENTE DE BERTRAND DE BORN POUR EXCITER LES ROIS DE FRANCE ET D'ANGLETERRE A ROMPRE LA PAIX[1]

Pus li baron son irat e lor peza
D'aquesta patz qu'an faita li duy rey,
Farai chanso tal que, quant er apreza,
A quadaun sera tart que guerrey :
E no m'es bel de rey qu'en patz estey
Dezeretatz, e que perda son drey,
Tro 'l demanda que fai aia conqueza.

Ben an camjat honor per avoleza,
Segon qu'aug dir, Berguonhon e Francey;
A rey armat ho ten hom a flaqueza,
Quant es en camp e vai penre plaidey,
E fora mielhs, par la fe qu'ieu vos dey,
Al rey Felip que mogues lo desrey
Que plaideyar armat sobre le gleza.

Ges aital patz no met reys en proeza
Cum aquesta, ni autra no l'agrey,
E non es dregz qu'om l'abais sa riqueza,
Que Yssaudun a fag jurar ab sey
Lo reys Henrics e mes en son destrey,
E no s cug ges qu'a son home s' autrey,
Si 'l fieu d'Angieu li merma una cresteza.

1. Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. IV, p. 172.

Si 'l rey engles a fait don ni largueza
Al rey Felip, dreg es qu'el l'en mercey,
Qu'el fetz liurar la moneda engleza,
Qu'en Fransa'n son carzit sac e correy;
E non foron Angevin ni Mansey,
Quar d'esterlins foro ill primier conrey
Que descofiron la gent Campaneza.

Lo sors Enrics dis paraula corteza.
Quan son nebot vi tornar en esfrey,
Que desarmatz volgr' aver la fin preza.
Quan fon armatz no vole penre plaidey;
E no semblet ges lo senhor d'Orley
Que desarmatz fon de peior mercey
Que quant el cap ac la ventalha meza.

Ad ambedos ten hom ad avoleza
Quar an fag plait don quecs de lors sordey ;
Cinc duguatz a la corona Francesa,
E dels comtatz son a dire li trey ;
E de Niort pert la rend 'e l'espley,
E Caercins reman sai a mercey,
E Bretanha e la terra engolmeza.

Vai, Papiol, mon sirventes adrey
Mi portaras part Crespin e'l Valey
Mon Izembart, en la terra d'Arteza.
Et diguas li m qu'a tal domna sopley
Que jurar pot marves sobre la ley
Que'l genser es del mon e 'l pus corteza.

N° 5

AUTRE SIRVENTE DE BERTRAND DE BORN POUR RALLUMER LA GUERRE ENTRE LES DEUX ROIS [1]

Al dous nou termini blanc
Del pascor vei la elesta

1. Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. IV p. 256

Don lo nous temps s'escontenta,
Quan la sazos es plus genta
E plus covinens e val mais,
Et hom deuria esser plus guais,
E meiller sabor mi a jais.

Per que m peza quar m' estanc
Qu'ieu ades no vey la festa,
Q'us sols jorns mi sembla trenta
Per una promessa genta
Don mi sors temors et esglais,
E no vuelh sia mieus Doais
Ses la sospeysso de Cambrais.

Pustell' en son huelh o cranc
Qui jamais l'en amonesta,
Que ja malvestatz dolenta
No 'l valra mession genta
Ni sojorns ni estar ad ais,
Tan cum guerr'e trebaill e fais :
Se sapcha 'l seinher de Roais.

Guerra ses fuec et ses sanc
De rei o de gran podesta,
Q'us coms laidis ni desmenta,
Non es ges paraula genta,
Qu'el puyes si sojorn ni s'engrays,
E membre li qu'om li retrais
Qu'anc en escut lansa non frais.

Et anc no 'l vi bras ni flanc
Trencat, ni camba ni testa
Ferit de playa dolenta ;
Ni en gran ost ni en genta
No 'l vim a Roam ni en assais,
Et ja entro que el s'eslais
Lo reys on pretz non es verais.

Reys frances ie us tanc per franc,
Pus a tort vos fai hom questa,

Ni de Gisort no s presenta,
Patz ni fis que us sia genta,
Qu'ab lui es la guerr' e la pais;
E jovens, que guerra non pais,
Esdeve leu flacx e savais.

Ges d'EN Oc e No m planc,
Qu'ieu sai ben qu'en lui no resta
La guerra ni no s'alenta
Qu'anc patz ni fis no 'lh fon genta,
Ni hom plus voluntiers non trais,
Ni non fes cochas ni assais
Ab pauc de gent ni ab gran fais.

Lo reys Felips ama la pais
Plus qu'el bons hom de Carentrais.
EN Oc e No vol guerra mais
Que no fai negus dels Alguais.

N° 6

SIRVENTE DU DAUPHIN D'AUVERGNE SUR SA QUERELLE AVEC LE ROI D'ANGLETERRE [1]

Reis, pus vos de mi chantatz,
Trobat avetz chantador;
Mas tan me faitz de paor,
Per que m torn a vos forsatz,
E plazentiers vos en son :
Mas d'aitan vos ochaizon,
S'ueymais laissatz vostre fieus,
No m mandetz querre los mieus.

Qu'ieu no soy reis coronatz,
Ni hom de tan gran ricor

1. Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. IV, p. 256.

Que pues'c a mon for, senhor,
Defendre mas heretatz;
Mas vos, que li Turc felon
Temion mais que leon,
Reis e ducx, e coms d'Angieus,
Sufretz que Gisors es sieus !

Anc no fuy vostre juratz
E conoissi ma folor ;
Que tant caval milsoudor
E tant esterlitz pezatz.
Donetz mon cosin Guion :
So m dizon siey companhon
Tos temps segran vostr' estrieus,
Sol tant larc vos tenga dieus.

Be m par, quan vos diziatz
Qu'ieu soli' aver valor,
Que m laysassetz ses honor,
Pueys que bon me laysavatz ;
Pero dieus m'a fag tan bon
Qu' entr' el Puey et Albusson
Puesc remaner entr' els mieus,
Qu'ieu no soi sers ni juzieus.

Senher valens et honratz,
Que m'avetz donat alhor,
Si no m sembles camjador,
Ves vos m'en fora tornatz ;
Mas nostre reis de saison
Rend Ussoir' e lais Usson;
E'l cobrar es me mot lieus,
Qu'ieu n'ai sai agut sos brieus.

Qu'ieu soi mot estalentatz
De vos e de vostr' amor;
Qu'el coms, que us fes tan d'onor,
D'Engolmes n'es gen pagatz;
Que Tolvera e la mayson,
A guiza de larc baron,

Li donetz, qu'anc non fos grieus;
So m'a comtat us romieus.

Reis, hueymais me veiretz pron,
Que tal dona m'en somon,
Cui soi tan finamen sieus
Que totz sos comans m'es lieus.

CONCLUSION

N° 1

TRAITE D'ALLIANCE DE LEWELLYN, FILS DE GRIFFITH, CHEF DU NORD DU PAYS DE GALLES, AVEC LE ROI DE FRANCE PHILIPPE LE HARDI[1]

Excellentissimo domino suo Philippo, Dei gracia illustri Francorum regi, Loelinus princeps Norwallie, fidelis suus, salutem et tam devotum quam debitum fidelitatis et reverentie famulatum. Quid retribuam excellentie nobilitatis vestre pro singulari honore et dono inpreciabili quo vos, rex Francorum, imo princeps regum terre, me, fidelem vestrum, non tam munifice quam magnifice prevenientes, litteras vestras sigillo aureo impressas, in testimonium federis regni Francorum, et Norwallie principatus michi militi vestro delegastis? Quas ego in armariis ecclesiasticis tanquam sacrosanctas relliquias conservari facio, ut sint memoriale perpetuum et testimonium inviolabile quod ego et heredes mei, vobis vestrisques heredibus inseparabiliter adherentes, vestris amicis amici erimus et inimici inimicis. Id ipsum a vestra regia dignitate erga me et meos amicos regaliter observari modis omnibus expecto postulans et expeto. Quod ut

1. Original en parchemin, conservé aux Archives du royaume, *Trésor des chartes*, série J, carton 655, pièce 14.

inviolabiliter observetur, congregato procerum meorum concilio et communi cunctorum Wallie principum assensu, quos omnes vobiscum et hujus federis amicicia colligavi, sigilli mei testimonio me vobis fidelem in perpetuum promitto; et sicut fideliter promitto, fidelius promissum adimplebo. Preterea ex quo vestre sublimitatis litteras suscepi, nec treugas nec pacem nec etiam colloquium aliquod cum Anglicis feci. Sed per Dei gratiam, ego et omnes Wallie principes unanimiter confederati, inimicis nostris imo vestris viriliter resistimus, et a jugo tirannidis ipsorum magnam partem terre et castra munitissima, que ipsi per fraudes et dolos occupaverant, per auxilium Domini in manu forti recuperavimus, recuperata in domino Deo potenter possidemus; unde postulantes expetimus universi Wallie principes quod sine nobis nec treugas nec pacem cum Anglicis faciatis, scituri quod nos nullo pacto vel precio, nisi precognita voluntatis vestre benivolencia, eis aliquo pacis seu federis vinculo copulabimur.

Frag. de sceau pendant sur double queue. Leg. *Sigillum Loelin.*

N° 2

REVUE DE LA COMPAGNIE D'YVAIN DE GALLES [1]

La revue de Yvain de Galles, escuier, d'un chevalier bachelier et de quatre vins dix et huit autres escuiers de sa chambre et compaignie, receue à Limoges le VIII[e] jour de septembre, l'an mil trois cens soixante et seize.

Ledit Yvain.
Messire Frisemen.
Hovel Duy le pennonier.
Jeuffroy Blouet.

1. Original en parchemin conservé à la Bibliothèque royale, *Cabinet du Saint-Esprit.* — On trouve, dans la même collection, deux autres revues de la compagnie d'Yvain de Galles, datées du 8 août et du 8 octobre de la même année; elles sont entièrement semblables à celle que je donne ici.

Morgant de David.
Evignon de Hovel.
Guiffin de Jorwrch.
Kerbut de Cadogon.
David de Lewelin.
Ithet de Jorwerth.
Jenen de Jorwerth.
Madot de Guiffin.
Vledin Vagan.
Genan Vaglan de Genan.
Hovel de Eignon.
Kendut de Genan.
Guiffin de Rees.
Algont.
David ap Da.
Guiffin de David ap Gervrlin.
Genan ad Madot Gervrlin.
Thoelbaret ap Grano.
Jenan Goch ab Gelerym.
Guiffin ap Blewelin.
Jenan Hardeloch.
Madot Jenan.
Guillerme que Benebien.
Joquen ap Morbran.
Jonan Vachan ap Baudi.
Eignon ap Jorwrch.
Robin Barch.
Joquen Caly.
Robin ap Bledin.
Madot Maclor.
Bonet Cloyt.
Guillerm Goch.
Simont Garin.
Bonet Agenan.
Hany Walice Mon.
Gionio Vach.
Ienan Leclerc.
Ada Bach.
Roes Wathan.
Madot Bloyt.
Willin Coth.
Lewelin Brun.
Morice Bath.
Ienan Guillin ap Eguen.
Morice Gogher.
David Bougan.
Eignon Bach.
Jarwerth Bauger.
Hovel Bath.
Jenan Goth.
Jenan Cloyt.
David Bath Helquen.
Blevelin ap Jorwerth.
Jenan ap David Bath.
Gernil.
David Mon.
Jenan Bloyt.
Guillerme Pennyes.
Madot duy ap Greffin.
Guillerme Karul Villion.
Madot voel Grath.
Jenques Metham.
Jaquen Pollrys.
Jaquin Lewelin.
Holquen ap Onucaut.
Janan Rilivlis.
Petit David.
Jenan ap Guiffin ap Reit.
Willot Vennet.
Rye Saint Pere.

Roullin Bouteillier.
Robin Ichel.
Madin Duy.
Porhours.
Guillin Guenart.
Guiffin Bouton.
Jorwerth ap Grox ap David.
Thomas Chambellains.
Madot Brechinot.
Tomlin Grain.
Jehan Lourppe.
David Grath.
Guiffin ap Jollis.
David Rencon.
Wollot Rael.
Eignon ap Jenan Amis.
Grigy Voulhedit.
Eignon ap David Says.
Waquen Achyd.
Jenan Glvynllench.
Morice Buellet.
Bellin Lyn.
Jonan ap Glvilquin.
Guiffin ap Genan ap Roger.
Jouston.
Joquen ab Guffin.

N° 3

REVUE DE LA COMPAGNIE DE JEAN WIN [1]

La revue de Jehan Win, dit Poursigant, escuier, et de quatre vins dix et neuf autres escuiers de sa compaignie faite à Bourcneuf le premier jour de may l'an mil ccc quatre vins et un.

Le dit Jehan Win, dit Poursigant.
Hovel Flint.
Le grant Kinorit.
Le grant Win.
Ichel ap Ironeich.
Hovel Da.
Morgan Davi.
Gieffin Blevet.
Lawelin ap Ironeich.
Gruffin ap Remeich.
Jouan Gruffin ap Ruit.
Hovel ap Eignon.
Le Petit Davi.
Jouan Davi Bach.
Philippe Viglan.
Jouan ap Gruffin Philip.
Jouan ap Gruffin Melin.
Jouan Scolart.
Lemerlin Geche.
Hochelin Win.

1. *Titres scellés de Clairambault*, t. 114, fol. 8925, à la Bibliothèque royale

Tegoret ap Grono.
Gruffin Lewelin.
Ruip ap Davi Loit.
Moris Goth.
Lewillin Bren.
Moris le Petit.
Davy ap Ada.
Eignen Adavisez.
Bledin Vaquan.
Greffin ap Ris.
Geffroy ap Ollo.
Kinorit ap Jennier.
Jolem ap Gruffin.
Jouan ap Madot.
Madot a Gruffin ap Ledin.
Madot Breheignon.
Ullecot Ameurit.
Madot a Gruffin.
Villecot Benoist.
Davi Mairon.
Richart Eigin.
Jouan ap Guilinap Eignon.
Jouan Brith de Livroc.
Jouan Bath ap Lewelin.
Jouan Bath ap Madot Aguillin.
Ada Bath.
Jouan ap Galtier.
Drolem Sibin.
Gieffroy ap Madot.
Javelin Ponis.
Jambrois Methan.
Merudut Buelt.
Jorweith Landoin.
Hovel ap Jouan.
Jomerech son frere.
Robin Maledin.
Gruffin Karergnon.
Jouan loi Bicham.
Bichart Bach.
Thomas Win.
Jouan Goth ap Guillin.
Gruffin Du.
Eignen ap Madot ap Eignon.
Davi ap Lewelin ap Linorit.
Davi Bangam.
Beneich ap Jennier
Gruffin Breton.
Davi Mon.
Richart Saint Pere.
Belin Win.
Henrri Vanlismion.
Davi Goch.
Robin ap Hovel.
Eignen Bach.
Ironeich ap Gren ap Davi.
Hollen ap Ontron.
Poil Pheich.
Jonan Guin Loich.
Jolem ap Morbrun.
Gienen Bach ap Ichan.
Eignen ap Hovel.
Jennier Ardelet.
Gruffin ap Ichan ap Prochet.
Robin Ychel.
Madot ap Ris.
Mado ap Tudor.
Gigny Vehendit.
Jennier ap Jalx Bach.
Jaques Flour.
Gnellerme Lomorit.

Jennier Wchan ap Jennier.
Janlrin W...
Madot ap Hovel Bach.
Petit Yvain.
Davy ap Greffin.
Madot Guan.
Gieffroy.
Yvain Vaquant.
Thomelin Chambellan.
Thomas Coill.

N° 4

QUITTANCE DE ROBIN-AP-LLWYDEN, ET REVUE DE SA COMPAGNIE [1]

Sachent tuit que je Robin ab Ledin, escuier du pays de Gales, confesse avoir eu et receu de Jehan Chanteprim, trésorier des guerres du Roy notre sire, la somme de quatre vins et dix francs en prest et paiement sur les gaiges de moy et huit escuiers de ma compaignie, destinez et à destiner ès guerres du dit seigneur, ès bastides de devant le chastel de Ventadour, du nombre de ii cents homes d'armes ordennés à estre illeuc soubz le gouvernement de monseigneur de Coucy, capitaine général ès pays d'Auvergne et de Guyenne ; de laquelle some de iiii^{xx} et x frans je me tiens pour content et bien paiez et en quicte le Roy nostre dit seigneur, son dit trésorier et touz autres à qui quittance en appartient. Donné soubz mon seel, ou moutier devant ledit chastel de Ventador, le xie jour du moys d'aoust de l'an mil iii^{c} iiii^{xx} et neuf.

La monstre ou reveue Robin ap Ledin, escuier, né du pais de Gales, et huit autres escuiers de sa compaignie du dit pais faicte à la Bastide du moustier devant le chastel de Ventador, le xie jour d'aoust l'an mil ccc iiii^{xx} et neuf.

Premièrement, ledit Robin ap Ledin.
Yvain ap Gault.
Anudrier Scot.
Edouart ap Davy.
Clolin Baron.
Guillaume de la Foy.
Jehan Gras.
Geuffroy le Roux.
Yoquin Amorgant.

1. Original en parchemin, conservé à la Bibliothèque royale, *Cabinet du Saint-Esprit.*

N° 5

REVUE DE LA COMPAGNIE D'EDWARD-AP-OWEN [1]

La monstre ou reveue Edouard ap Yvain, escuier, né du pais de Gales, et neuf autres escuiers de sa compaignie du dit pais, faicte à la bastide du moustier devant le chastel de Ventador, le xie jour d'aoust l'an mil ccc iiii^{xx} et neuf.

Premièrement, le dit Edouard ap Yvain.
Bellin Klin.
Davy Levi.
Richart de Saint-Pre.
Eygnon ap Davy Sais.
Davy Mon.
Yvain Cloyt.
Yvonnet Duclary.
Jehan le Gales.
Proffin Borton.

Pierre Saguet, chevalier, maistre d'ostel de monsieur le duc de Berry, commis de par le Roy notre sire à veoir les monstres ou reveues des gens d'armes et arballetriers estans ès bastides de devant le chastel de Ventador, pour cet présent moys d'aoust à Jehan Chanteprime, trésorier des guerres du dit seigneur ou à son lieutenant, salut. Nous vous envoyons attachée soubz nostre scel la monstre ou reveue Edouart ap Yvain, escuyer, né du pays de Gales, et neuft autres escuiers de sa compagnie du dit pays, montez et armez souffissans pour servir le dit seigneur en ses guerres ès dictes bastides, du nombre de ii^{c} lances ordonnées estre illeuc soubz le gouvernement de monsieur de Coucy, général capitaine de par ledit sire ou pays de Guienne, faicte à la bastide du moustier devant ledit chastel, le xie jour d'aoust l'an mil ccc iiii^{xx} et neuf. Sy vous mandons que au dit escuier pour lui et les dictes gens d'armes vous faictes prest et payement pour ledit moys en la manière accoustumée. Donné soubz notre scel l'an et le jour dessus dit.

1. Original en parchemin, conservé à la Bibliothèque royale, *Cabinet du Saint Esprit.*

N° 6

REVUE DE LA COMPAGNIE D'OWEN-AP-GRIFFITH, ET QUITTANCE DU MÊME [1]

La monstre ou reveue Yvain Greffin, escuier, né du pais de Gales, et neuf autres escuiers de sa compagnie du dit pais, faicte à la bastide du moustier devant le chastel de Ventador, le xie jour d'aoust l'an mil ccc iiii^{xx} et neuf.

Premièrement, ledit Yvain Greffin.
Morgan Davy.
Cegaret ap Grono.
Yvain Bulrayt.
Petit Riquert.
Madot ap Hovre.
Philippe Bathan.
Berthelot Davy.
Davy Goth.
Bertran de Lisle.

Sachent tuit que je Yvain Greffin, escuier, du pays de Gales, confesse avoir receu de Jehan Chanteprime, trésorier des guerres du Roy nostre sire, la somme de cent frans et en prest et paiement sur les gaiges et moy et neuf escuiers de ma compaignie du dit pays de Gales, destinez et à destiner ès guerres du dit seigneur ès bastides de devant le chastel de Ventador, du nombre de ii^{c} hommes d'armes ordennés à estre illeuc soubz le gouvernement de monseigneur de Coucy, capitaine général de par le dit sire au pays de Guienne; de laquelle somme de cent francs dessus dits je me tiens pour contens et bien payez et en quitte le Roy nostre sire, son dit trésorier et touz autres à qui quittance en appartient. Donné à la bastide du moutier de devant le dit chastel, soubz son seel, le xie jour du dit moys d'aoust l'an mil iii^{c} iiii^{xx} et neuf.

YVAIN GREFFIN.

1. Original en parchemin, conservé à la Bibliothèque royale, *Cabinet du Saint-Esprit*.

N° 7

OBLIGATION D'YVAIN DE GALLES ENVERS LE ROI CHARLES V, POUR UNE SOMME DE 300 MILLE FRANCS D'OR, ET ALLIANCE FAITE ENTRE EUX ET LEURS SUJETS [1]

A tous ceulx qui ces lectres verront Evain de Gales, salut. Comme les roys d'Angleterre, qui ont esté ès temps passez, meuz de mauvaiz courage et de convoitise dampnée, a tort et sanz cause et par traison appensées, aient occis ou fait occirre aucuns de mes prédécesseurs roys de Gales et yceulx mis hors et deboutez du dit royaume, et ycellui royaume par force e puissance appliquié à eulx et detenu et ycellui soubzmis avec les subgiez du pais à plusieurs servitutes lequel est et doit estre et appartenir à moi par la succession et comme plus prochain de sanc et de lignage et en droicte ligne descendant d'iceulx mes prédécesseurs roys d'ycellui royaume, et pour avoir secours et aide à recouvrer le dit royaume, qui est mon héritage, me soye transportez devers plusieurs roys, princes et seigneurs chrestiens, et leur aye declairié et monstré clerement le droit que je y ay, en leur requérant et suppliant humblement que à ce me voulsissent aydier, et derrainement me soies traiz devers mon très puissant et très redoubté seigneur Charles, par la grace de Dieu roy de France, dauphin de Viennoys, et lui ay monstré mon droit que j'ay au dit royaume et fait les requestes et supplications dessus dictes, et ycellui seigneur ayent compassion de mon estat, actendu le grant tort que les diz roys d'Angleterre ont eu en leur temps envers mes diz prédécesseurs et encore a le roy d'Angleterre qui est à présent envers moy, et considéré toute la matière de mon fait de sa benigne et accoustumée clémence, qui est le mirouer singulier et exemple entre les chrestiens de toute justice et de toute grace et miséricorde pour touz opprimez

[1] Archives du royaume, *Trésor des charte*, registre N, fol. 55.

relever et conforter, m'ayt octroyé son ayde et confort de gens d'armes et de navire pour recouvrer le dit royaume, qui est mon droit héritage, comme dit est; sachent tuit que je, en recongnoissant la grant amour que mon dit seigneur le roy de France m'a monstrée et monstre par vray effect en ce fait, ou quel et pour quel mectre sus a mis et exposé du sien trois cens mil francs d'or et plus, tant en gaiges de gens d'armes, d'archiers et d'arbalestriers comme en navire et en gaiges et despens de marigniers, en hernoiz et en autres fraiz, missions et despens pluseurs, laquele somme je ne lui puis pas présentement rendre, promet loyaument et par la foy de mon corps et jure aux saints Euvangiles de Dieu, touchées corporelment pour moy et pour mes hoirs et successeurs à tousjoursmaiz, que la dicte somme de trois cens mil francs d'or je lui rendray et payeray entièrement ou à ses diz hoirs et successeurs ou ceulx qui auront cause d'eulx, ou à leur commandement à leur voulenté, sanz autre terme, et dès maintenant ay fait et accordé pour moy, pour mes hoirs et successeurs et pour tout mon pais et subgiez perpetuelment avec mon dit seigneur le roy de France, pour lui, pour ses hoirs et successeurs roys, pour tout son pais et ses subgiez bonnes et fermes amitiez, confédéracions et alliances, si que je les ayderay et conforteray de ma personne, de mes subgiez et pays, de tout mon povoir, loyaument, contre toutes personnes qui pevent vivre et mourir. En tesmoing de ce, j'ay seellé ces lettres de mon seel. Donné à Paris, le xe jour de may, l'an de grace mil ccc soixante douze.

N° 8

LETTRE D'OWEN GLENDOR, PRINCE DE GALLES, AU ROI DE FRANCE CHARLES VI [1]

Au dos : Serenissimo et illustrissimo principi domino Karolo, Dei gracia Francorum regi.

Serenissime princeps, humili recommendatione premissa scire dignemini quod nacio mea per plures annos elapsos per rabiem barbarorum Saxonum suppeditata fuit. Unde ex quo ipsi regimen habebant, licet de acto super nos oportuit cum eis ambulare, sed nunc, serenissime princeps, ex innata vobis bonitate, me et subditos meos ad recognoscendum verum Christi vicarium luculenter et graciose multipliciter informastis; de qua quidem informacione vestre excellencie regracior toto corde; et quia prout ex hujusmodi informacione intellexi, dominus Benedictus, summus pontifex, omnibus viis possibilibus offert se ad unionem in ecclesia Dei faciendam. Confidens eciam in jure ejusdem et vobiscum, quantum michi est possibile concordare, intendens ipsum pro vero Christi vicario, pro me et subditis meis, per licteras meas patentes hæc vice Majestati vestre per latorem presentium presentandas recognosco. Et quia, excellentissime princeps, rabie barbarica, ut prefertur, hic regnante, ecclesia menevensis metropolitica violenter ecclesie cantuariensi obedire coacta fuit et in subjectione hujusmodi adhuc de facto remanet, et alia quamplura inconveniencia per hujusmodi barbaros ecclesie Wallie illata extiterint, que pro majori parte in licteris meis patentibus, de quibus prefertur, plenius sunt inserta, super quorum expedicione penes dominum summum

1. Lettre close sur papier, conservée aux archives du royaume, *Trésor des chartes*, série J, carton 516, pièce 40.

pontificem habenda. Magestatem vestram actencius deprecor et exoro, ut, sicut nos a tenebris in lucem erigere dignati estis, similiter violenciam et oppressionem ecclesie et subditorum meorum extirpare et auferre, prout bene potestis, velitis, et vestram excellentissimam Magestatem in prosperitate votiva diu conservet filius Virginis gloriose. Scriptum apud Pennal, ultima die marcii.

Vester ad vota

OWYNUS, princeps Wallie.

N° 9

LES CORDONNIERS DE SELKIRK A LA BATAILLE DE FLODDEN, BALLADE ÉCOSSAISE DU XVIe SIÈCLE [1]

Up wi 'the southers of Selkirk,
And down wi 'the Earl of Home;
And up wi 'a 'the braw lads,
That sew the single-soled shoon.

Fye upon yellow and yellow,
And fye upon yellow and green,
But ut wi 'the true blue and scarlet,
And up wi 'the single-soled sheen.

Up wi 'the souters o' Selkirk,
For they are baith trusty and leal;
And up wi 'the men o 'the Forest,
And down wi 'the Merse to the deil.

1. Walter Scott, *Minstrelsy of the Scottish Border*, vol. II, p. 150.

N° 10

LE COMBAT DU PONT DE BOTHWELL, BALLADE ÉCOSSAISE [1]

O, billie, billie, bonny billie,
  Will ye go to the wood wi' me ?
We'll ca'our horse hame masterless,
  An' gar them trow slain men are we.

O no, O no ! « says Earlstoun,
  For that's the thing that mannabe;
For I am sworn to Bothwell Hill,
  Where I maun either gae or die. »

So Earlstoun rose in the morning,
  An' mounted by the break o' day ;
An' he has joined our Scottish lads,
  As they were marching out the way,

« Now farewell, father, and farewell, mother,
  And fare ye well, my sisters three;
An' fare ye well, my Earlstoun,
  For thee again I 'll never see ! »

So they're awa 'to Bothwell Hill,
  An' waly' they rode bonnily !
When the Duke o' Monmouth saw them comin,
  He went to view their company.

Ye're welcome, lads, « the Monmouth said,
  Ye re welcome, brave Scots lads, to me ;
And sae are you, brave Earlstoun,
  The foremost o' your company !

1. Walter Scott, *Minstrelsy of the Scottish Border*, vol. I, p. 254.

« But yield your weapons, ane an' a';
O yield your weapons, lads, to me;
For gin ye'll yield your weapons up,
Ye' se a' gae hame to your country. »

Out then spak a Lennox lad,
And waly but he spoke bonnily !
« I winna yield my weapons up,
To you nor nae man that I see. »

Then he set up the flag o' red,
A' set about wi' bonny blue ;
« Since ye'll no cease, and be at peace,
See that ye stand by ither true. »

They stell'd their cannons on the height
And showr'd their shot down in the howe ;
An' beat our Scots lads even down,
Thick they lay slain on every knowè.

As e'er you saw the rain down fa',
Or yet the arrow frae the bow,
Sae our Scottish lads fell even down,
An' they lay slain on every knowe.

« O hold your hand, » the Monmouth cry'd,
« Gie quarters to yon men for me ! »
But wicked Claver'se swore an oath,
His Cornet's death revenged sud be

« O hold your hand, » then Monmouth cry'd.
« If anything you'll do for me ;
Hold up your hand, you cursed Græme,
Else a rebel to our King ye'll be. »

Then wicked Claver'se turn'd about,
I wot an angry man was he ;
And he has lifted up his hat,
And cry'd, « God bless his Majesty ! »

Than he's awa' to London town,
Aye e'en as fast as he can dree;
Fause witnesses he has wi' him ta'en,
And ta'en Monmouth's head frae his body.

Alang the brae, beyond the brig,
Mony brave man lies cauld and still ;
But lang we'll mind, and sair we'll rue,
The bloody batle of Bothwell Hill.

N° 11

COMPLAINTE ANGLO-NORMANDE SUR LA MORT DE SIMON DE MONTFORT, CHEF DE L'ARMÉE DES BARONS INSURGÉS CONTRE HENRI III [1]

Chaunter m'estoit, mon cuer le voit, en un dure langage,
Tut en ploraunt fust fet le chaunt de notre duz baronage,
Que pur la pees, si loynz après se lesserent detrere,
Lut cors trencher, e demembrer, pur salver Engleterre.
Ore est ocys la flur de pris, qe taunt savoit de guere,
Ly quens Montfort, sa dure mort molt enplorra la terre.

Si com je qui, par un mardi, firent la bataile,
Tot à cheval, fust le mal, sauntz nulle pedaille;
Tres malement y ferirent de le espie forbie,
Qe la part sire Edward conquist la mestrie.
Ores est ocys, etc.

Mès par sa mort, le cuens Mountfort conquist la victoire,
Come ly martyr de Caunterbyr, finist sa vie;
Ne voleit pas li bon Thomas qe perist seinte Eglise,
Ly cuens auxi se combati, e morusts auntz feyntise.
Ore est ocys, etc.

1. *The political Songs of England, from the reign of John to that of Edward II*, edited and translated by Thomas Wright, p. 125.

Sire Hue le fer, ly Despencer, tres noble justice,
Ore est à tort lyvré à mort, à trop male guise.
Sire Henri, pur veir le dy, fitz le cuens de Leycestre,
Autres assez, come vus orrez, par le cuens de Gloucestre.
  Ore est ocys, etc.

Qe voleint moryr, e mentenir la pees et la dreyture,
Le seint martir lur fra joyr sa conscience pure,
Qe velt moryr e sustenir les honmes de la terre,
Son bon desir acomplir, quar bien le quidom fere.
  Ore est ocys, etc.

Près de son cors, le bon tresors, une heyre troverent,
Les faus ribaus, tant furent maus, e ceux qe le tuerent;
Molt fust pyr, qe demembryr firent le prodhonme,
Qe de guerrer e fei tener si bien savoit la sonme.
  Ore est ocys, etc.

Priez tous, mes amis douz, le fitz seinte Marie
Qe l'enfant, her puissant, meigne en bonne vie;
Ne veuil nomer li escoler, ne vueil qe l'em die,
Mès pur l'amour le salveour, priez pur la clergie.
  Ore est ocys, etc.

Ne say trover rien qu'il firent bien, ne baroun ne count,
Les chivalers e esquiers touz sunt mys à hounte,
Pur lur loalté e verité, qe tut est anentie;
Le losenger purra reigner, le fol pur sa folie.
  Ore est ocys, etc.

Sire Simoun, ly prodhom, e sa compagnie,
En joie vont en ciel amount, en pardurable vie.
Mès Jhesu Crist, qe en croyz se mist, Dieu en prenge cure,
Qe sunt remis, e detenuz en prisone dure.
  Ore est ocys, etc.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

LISTE

DES DOCUMENTS ORIGINAUX CITÉS DANS CET OUVRAGE

AVEC L'INDICATION DES ÉDITIONS DONT L'AUTEUR S'EST SERVI

I

COLLECTION D'HISTORIENS DE L'ANGLETERRE, DE LA FRANCE, DU DANEMARK, ETC., GLOSSAIRES [1]

Rerum anglicarum scriptores post Bedam præcipui. Francofurti, 1601 (ed. Savile), 1 vol. in-fol.

Historiæ anglicanæ scriptores x, ...ex vetustis Mss nunc primum editi, adjectis variis lectionibus, glossario indiceque copioso. Londini, 1652 (ed. Twysden et Selden). 2 vol. in-fol.

Rerum anglicarum scriptorum veterum, tom. I (ed. Gale). Oxoniæ, 1684, 1 vol. in-fol. — Historiæ anglicanæ scriptores quinque (ed. Gale). Oxoniæ, 1687, 1 vol. in-fol. — Historiæ britannicæ, saxonicæ, anglo-danicæ, scriptores xv (ed. Gale). Oxoniæ, 1691, 1 vol. in-fol.

Anglica, normannica, hibernica, cambrica a veteribus scripta. Francofurti, 1602 (ed. Camden). 1 vol. in-fol.

Historiæ anglicanæ scriptores varii. Londini, 1723 (ed. Sparke). 1 vol. in-fol. Flores historiarum per Matthæum Westmonasteriensem collecti, præcipue de rebus britannicis, ab exordio mundi usque ad annum Domini MCCCVII, et chronicon ex chronicis ab initio mundi usque ad annum Domini MCXVIII deductum, auctore Florentio Wigorniensi monacho; cui accessit continuatio usque ad annum Christi MCXLI, per quendam ejusdem cœnobii eruditum. Francofurti, 1601, 1 vol. in-fol.

1. On n'a pas donné ici la liste de tous les auteurs contenus dans chacune de ces collections, parce que, dans le cours de l'ouvrage, on a eu soin d'indiquer, à la suite de chaque auteur, la collection dans laquelle il se trouve.

Anglia sacra, sive collectio historiarum, partim antiquitus, partim recenter scriptarum, de archiepiscopis et episcopis Angliæ, a prima fidei christianæ susceptione ad annum MDXL. Londini, 1691, 2 vol. in-fol.

Monasticon anglicanum, sive pandectæ cœnobiorum Benedictinorum, Cluniacensium, Cisterciensium, Carthusianorum, a primordiis ad eorum usque dissolutionem. Londini, 1655-1673 (ed. Dodsworth et Dugdale). 3 vol. in-fol.

Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ. Accedunt constitutiones et alia ad historiam ecclesiæ anglicanæ spectantia, a Davide Wilkins collecta. Londini, 1737. 4 vol. in-fol.

Leges anglo-saxonicæ ecclesiasticæ et civiles. Londini, 1721 (ed. Wilkins). 1 vol. in-fol.

Fœdera, conventiones, literæ, et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes, vel communitates, ...accurante Thoma Rymer. Hagæ Comitis, 1739-1745. 10 vol. in-fol. [1].

Formulare Anglicanum : or, a Collection of ancient charters and instruments of divers kings. London, 1702. 1 vol. in-fol.

Archæologia britannica, by Edward Lhuyd M. A. of Jesus College. Oxford, 1707. 1 vol. in-fol.

The myvyrian archaiology of Vales collected out of ancient manuscripts. London, 1801-1807. 3 vol. in-8.

Cy freithjea Hywel Dda ac eraill, seu Leges wallicæ ecclesiasticæ et civiles Hoeli Boni et aliorum Walliæ principum, quas... illustravit Guillelmus Wottonus, adjuvante Mose Guielmio, qui et appendicem adjecit. Londini, 1730. 1 vol. in-fol.

Joannis Lelandi antiquarii de rebus britannicis collectanea. Ex autographis descripsit ediditque Tho. Hearnius. Oxonii, 1715. 6 vol. in-8.

Collectanea de rebus hibernicis, secunda editio. Dublin, 1786, 3 vol. in-8.

Hibernica or some ancient pieces and treatises relating to Ireland. Dublin, 1770. 1 vol. in-8.

Rerum gallicarum et francicarum scriptores. Paris, 1738-1833. 19 vol. in-fol.

Historiæ Francorum scriptores. Lutetiæ Parisiorum, 1636-1649 (ed. Duchesne). 5 vol. in-fol.

Historiæ Normannorum scriptores antiqui, res ab illis per Galliam, Angliam, Apuliam, Capuæ principatum, Siciliam, et Orientem gestas explicantes, ab anno Christi DCCCXXXVIII ad annum MCCXX. Lutetiæ Parisiorum, 1619 (ed. Duchesne). 1 vol. in-fol.

1. On a quelquefois cité l'édition de Londres, 1704, et une fois la nouvelle édition publiée par la *Records Commission*.

Chroniques anglo-normandes, recueil d'extraits et d'écrits relatifs à l'histoire de Normandie et d'Angleterre, pendant les XIe et XIIe siècles, publié par Francisque Michel. Rouen, 1836-1840, 3 vol. in-8.

Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis delituerant, olim editum opera ac studio D. Lucæ d'Achery. Nova editio. Parisiis, 1723. 3 vol. in-fol.

Collectio maxima conciliorum, studio Philippi Labbei et Gabrielis Cossartii, soc. Jesu presb. Lutetiæ Parisiorum, 1671-1672, 18 vol. in-fol.

Novæ bibliothecæ manuscriptorum librorum tomus primus. — Tomus secundus : rerum aquitanicarum, præsertim bituricensium uberrima collectio, opera ac studio Philippi Labbe, soc. Jesu presb. Parisiis, 1657. 2 vol. in-fol.

Vitæ sanctorum ex probatis authoribus et Mss. codicibus primo quidem per R. P. Fr. Laurentium Surium Carthusianum editæ, nunc vero multis sanctorum vitis auctæ, emendatæ et notis illustratæ. Coloniæ Agrippinæ, 1617-1618. 4 vol. in-fol.

Choix des poésies originales des Troubadours, par M. Raynouard. Paris, 1816-1820. 6 vol. in-8.

Heimskringla..... Historia regum norvegicorum conscripta a Snorrio, Sturlæ filio. Nova emendata et aucta editio opera Gerhardi Schoning. Hafniæ, 1777-1818. 5 vol. in-fol.

Scriptores rerum danicarum medii ævi. Collegit Jacobus Langebeck. Hafniæ, 1772-1834. 8 vol. in-fol.

Gesta et vestigia Danorum extra Daniam, præcipue in Oriente, Italia, Hispania, Gallia, Anglia, Scotia, Hibernia, Belgio, Germania et Sclavonia. Lipsiæ et Hafniæ, 1740. 3 vol. in-4.

Scriptores rerum Brunswicensium illustrationi, inservientes, antiqui omnes et religionis reformatione priores. Hanoveræ, 1707-1711. 3 vol. in-fol.

Memoriæ populorum olim ad Danubium, Pontum Euxinum, Paludem Mœotidem, Caucasum, mare Caspium et inde magis ad septentrionem incolentium ex scriptoribus hist. byzantinæ erutæ ac digestæ a Johanne Gott. Strittero. Petropoli, 1771-1779. 6 vol. in-4.

Chrestomathie arabe, ou extraits de divers écrivains arabes, tant en prose qu'en vers, avec une traduction française et des notes, par M. le baron Sylvestre de Sacy. Paris, 1826. 3 vol. in-8.

Linguarum vett. septentrionalium thesaurus grammatico-criticus, et archæologicus, auctore Georgio Hickesio. Exoniæ. 1703-1705. 3 vol. in-fol.

Glossarium sueo-gothicum, auctore Johanne Ihre. Upsaliæ, 1769. 2 vol. in-fol.

Dictionarium saxonico et gothico-latinum, auctore Edwardo Lye. Accedunt fragmenta versionis Ulphilanæ, necnon opuscula quædam anglo-saxonica. Londini, 1772. 2 vol. in-fol.

Glossarium archaiologicum, auctore Spelmann. Londini, 1687. 1 vol. in-fol.

Glossarium germanicum, continens origines et antiquitates totius linguæ germanicæ : opus bipartitum et quinque indicibus instructum Johannis Georgii Wachteri. Lipsiæ, 1737. 1 vol. in-fol.

Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis; auctore Carolo Dufresne domino Ducange. Editio nova locupletior et auctior, opera et studio monachorum ordinis S. Benedicti, e congregatione S. Mauri. Parisiis. 1733. 6 vol. in-fol.

Glossarium novum, seu supplementum ad auctorem glossarii Cangiiani editionem, collegit et digessit D.-P. Carpentier. Parisiis, 1766, 4 vol. in-fol.

II

HISTOIRES, CHRONIQUES, MÉMOIRES, POÉSIES DU MOYEN AGE, CHANTS POPULAIRES ET AUTRES DOCUMENTS ORIGINAUX PUBLIÉS ISOLÉMENT

C. Julii Cæsaris quæ extant cum selectis variorum commentariis. Amstelodami, 1661, 1 vol. in-8.

Claudiani opera, edit. variorum. Amsterdam, 1665. 1 vol. in-4.

Sancti Georgii Florentii Gregorii episcopi turonensis opera omnia, nec non Fredegarii scholastici epitome et chronicum, cum suis continuatoribus et aliis antiquis monumentis. Lutetiæ Parisiorum, 1699. 1 vol. in-fol. (ed. Ruinart).

Opera D. Gregorii Magni papæ omnia quæ extant. Basileæ, 1564. 1 vol. in fol.

Historiæ ecclesiasticæ gentis Anglorum libri v, a venerabili Beda presbytero scripti; a veterum Anglo-Saxonum rege Aluredo (sive Alfredo) examinati, ejusque paraphrasi saxonica eleganter explicati. Cantabrigiæ, 1644. 1 vol. in-fol.

Chronicon saxonicum, seu annales rerum in Anglia præcipue gestarum, a Christo nato ad annum usque MCLIV deducti; saxonice editi, ac jam demum latinitate donati opera et studio Edmundi Gibson. Oxonii, 1692. 1 vol. in-4.

The Saxon Chronicle, with an English translation and notes critical and explanatory by the rev. J. Ingram, H. D. London, 1823. 1 vol. in-4.

Le Roman de Rou et des ducs de Normandie, par Robert Wace, poëte normand du XII[e] siècle, publié par Frédéric Pluquet, membre de la société des antiquaires de France. Rouen, 1827. 2 vol. in-8.

Domesday-Book, seu liber censualis Willelmi primi regis Angliæ, inter archivos regni in domo capitulari Westmonasterii asservatus; jubente rege augustissimo Georgio III, prælo mandatus typis. Londini, 1783. 2 vol. in-fol.

Beati Lanfranci cantuariensis archiepiscopi et Angliæ primatis, ordinis S. Benedicti, opera omnia, Lutetiæ Parisiorum. 1648. 1 vol. in-fol. (ed. D. Luc d'Achery).

Matthæi Paris Historia major. Huic primum editioni accesserunt duorum Offarum Merciorum regum, et viginti trium abbatum S. Albani vitæ, una cum libro additamentorum, per eundem authorem. Londini, 1640. 2 volumes in-fol.

Eadmeri monachi cantuariensis Historiæ novorum, sive sui sæculi, libri VI. In lucem ex bibliotheca Cottoniama emisit Joannes Seldenus. Londini, 1623. 1 vol. in-fol.

Guilielmi Neubrigensis Historia, sive chronica rerum anglicarum, libris quinque. Edidit. Thom. Hearne. Oxonii, 1719, 3 vol. in-8, 944 pages.

Johannis de Fordun Scotichronicon genuinum, una cum ejusdem supplemento ac continuatione. Oxonii, 1722 (ed. Thom. Hearnius). 5 vol. in-8.

Aluredi Beverlacensis Annales, sive Historia de gestis regum Britanniæ, libris IX. Descripsit ediditque Thom. Hearnius. Oxonii, 1716, 1 vol. in-8.

Epistolæ et Vita divi Thomæ martyris et archiepiscopi cantuariensis, nec non epistolæ Alexandri III pontificis, Galliæ regis Ludovici septimi, Angliæ regis Henrici II, aliarumque plurium sublimium ex utroque foro personarum, in lucem productæ ex manuscripto vaticano, opera et studio F. Christian-Lupi Iprensis. Bruxellis, 1682, in-4. NOTA. Ce recueil a été cité en général sous le titre de *Vita quadripartita.*

Vita et processus sancti Thomæ Cantuariensis seu quadripartita historia, continens passionem sanctissimi Thomæ martyris, quæ impressa fuit Parisiis anno Domini 1495. In-4.

Adami de Domerham Historia de rebus gestis Glastoniensibus; descripsit primusque in lucem protulit Thom. Hearnius. Oxonii, 1727, 2 vol. in-8.

Roberti de Havesbury Historia de mirabilibus gestis Eduardi III; descripsit ediditque Thom. Hearnius. Oxonii, 1720. 1 vol. in-8.

Peter languetoft's Chronicle (as illustrated and improved by Robert of Brunne) from the death of Cadwalader to the end of K. Edward the first's reign, transcribed and now first publish'd by Thomas Hearne. Oxford, 1725. 2 vol. in-8. — NOTA. Cette chronique a été généralement citée sous le titre de *Robert Brunne's Chronicle.*

Robert of Gloucester chronicle, transcribed and now firts publish'd by Thomas Hearne. Oxford, 1724. 2 vol. in-8.

Gunnlaugi Vermilinguis et Rafnis poetæ Vita, cum interpretatione. Hafniæ, 1775. 1 vol. in-4.

Danicorum Monumentorum libri sex, ab OlaoWorm. Hafniæ, 1643. In-fol

Thormodi Torfæi Historia rerum norvegicarum in quatuor tomos divisa. Hafniæ, 1711. 4 tom. en 2 vol. in-fol.

Rerum danicarum Historia libris x unoque tomo, ad domum usque Oldenburgicam deducta, authore Joh. Isacio Pontano. Amstelodami, 1631. 1 vol. in-fol.

La Somme appelée Miroir des Justices, Speculum justiciariorum factum vel per Andream Horne. London, 1642. 1 vol. in-12.

Fleta, seu Commentarius Juris anglicani, sic nuncupatus, sub Edwardo rege primo. London, 1685. 1 vol. in-4.

Chronique de la conquête de Constantinople et de l'établissement des Français en Morée, traduite d'après un manuscrit grec inédit, par J.-A. Buchon. Paris, 1825. 1 vol. in-8.

Opere di Dante Alighieri. Venise, 1757, 5 vol. in-4.

The Canterbury Tales of Chaucer modernis'd by several hands. Published by Mr. Ogle. London, 1741. 3 vol. in-8.

L'Histoire et Chronique de messire Jehan Froissart, reveue et corrigée sus divers exemplaires et suyvant les bons auteurs, par Denis Sauvage de Fontenailles. Lyon, 1559-1561. 4 vol. in-fol.

Chroniques d'Enguerrant de Monstrelet. Paris, 1572. 3 tomes en 1 vol. in-fol.

Memoires de messire Philippe de Comines, seigneur d'Argenton, contenant l'histoire des roys Louys XI et Charles VIII, depuis l'an 1464 jusques en 1498, reveus et corrigez par Denys Godefroy. Paris, 1649. 1 vol. in-fol.

Chronique bourdeloise, composée cy devant en latin, par Gabriel de Lurbe, advocat en la cour, procureur et syndic de la ville de Bourdeaus..... depuis continuée et augmentée par Jean Darnalt, escuyer, etc., jusqu'en l'année présente. Bordeaux, 1619. 1 vol. in-4.

Edda semundarhinns froda; Edda rhythmica seu antiquior, vulgo Sæmundina dicta. Havniæ, 1787-1828, 3 vol. in-4.

Sir Tristrem, a metrical romance of the thirteenh century, by Thomas of Erceldonno, edited from the Auchinleck mss., by Walter Scott. The third edition. Edinburgh, 1811, 1 vol. in-8.

Robin Hood, a collection of all the ancient poems, songs and ballads now extant, relative to that celebrated English outlaw, by Joseph Ritson. London, 1832. 2 vol. in-8.

Old ballads, historical and narrative, with some of modern date, by Thomas Evans. London, 1784. 4 vol. in-12.

Piece of ancient popular poetry. London, 1791. 1 vol. in-8.

Popular ballads and songs from tradition, manuscripts, and scarce editions, by Robert Jamieson Edimburgh, 1806, 2 vol. in-8.

Specimens of early English metrical romances, chiefly written during the early part of the fourteenth century, by George Ellis. London, 1811. 3 vol. in-8.

Reliques of ancient English poetry, consisting of old heroic ballads, songs and other pieces of our earlier poets. London, 1823. 4 vol. in-8.

Minstrelsy of the Scottish Border, consisting of historical and romantic ballads collected in the southern countries of Scottand, by sir Walter Scott. Paris, 1838. 2 vol. in-8.

Chants populaires de la Grèce moderne, recueillis et publiés avec une traduction française, des éclaircissements et des notes, par C. Fauriel. Paris, 1824. 2 vol. in-8.

The Chronicle of John Hardyng in metrer fom the first begynning of England unto the reigne of Edwarde the fourth. Londini, 1543. 1 vol. in-8.

Mémoires de mistress Hutchinson. (Ed. de M. Guizot.) 2 vol. in-8.

Bishop Burnett's History of his own time. London, 1725. 2 vol. in-12.

Memoirs of the different rebellions in Ireland, by sir Richard Musgrave. Dublin, 1802, 2 vol. in-8.

Poëmes des bardes bretons du cinquième siècle, traduits pour la première fois avec le texte en regard, revu sur les plus anciens manuscrits, par M. Th. Hersart de Villemarqué. Paris, 1850, 1 vol. in-8.

III

OUVRAGES D'HISTOIRE ET TRAITÉS MODERNES

Annales, or a general Chronicle of England, begun by John Stow, continued and augmented with matters foreigne and domestique, ancient and moderne, unto the end of this present yeere. 1631, by Edmund Howes. London, 1831. 1 vol. in-fol.

History of the Anglo-Saxons, from the earliest period to the norman conquest, by Sharon Turner. London, 1828. 3 vol. in-8.

History of England from the norman conquest to the accession of Edward the first, by Sharon Turner. London, 1814, 1 vol. in-4. — History of England from the accession of Edward the first to the death of Henri the fifth, by Sharon Turner. London, 1815. 1 vol. in-4.

The History of London from its foundation by the Romans to the present time, by William Maitland. London, 1739. 1 vol. in-fol.

History of Great-Britaine, by John Speed London, 1623. 3 vol. in-fol.

The Baronage of England, by William Dugdale. London, 1675. 1 vol. in-fol.

Commentaries on the laws of England, in four books, by sir William Blackstone. London, 1809. 4 vol. in-8.

A Restitution of decayed intelligence in antiquities, concerning the most noble and renowned english nation, by Verstegan. Anvers, 1605. 1 vol. in-4.

Britannia sive florentissimorum regnorum Angliæ, Scotiæ, Hiberniæ et insularum adjacentium ex intima antiquitate chorographica descriptio, Guilielmo Camdeno authore. Londini, 1607. 1 vol. in-fol.

Remains concerning Britaine, but especially England and the inhabitants thereof, by William Camden. London, 1614. 1 vol. in-8.

Sketch of the early history of the Kymri or an cient Britons, by P. Roberts. London, 1803. 1 vol. in-8.

Horæ britannicæ, or studies in ancient British history, by John Hugues. London, 1818. 2 vol. in-8.

The Cambro-Briton, september 1819 — August 1820. London, 1820. 2 vol. in-8.

The Cambrian register for the year 1796. London, 1799. 2 vol. in-8.

Cambrian Biography, or historical notices of celebrated men amongs the ancient Britons. London, 1803. 1 vol. in-18.

Ducarel's Anglo-Norman Antiquities considered in a tour trough part of Normandy. London, 1767. 1 vol. in-fol.

Horda Angel-Cynnan : or a complete view of the manners, customs, arms, habits of the inhabitants of England, from the arrival of the Saxons till the reign of Henri the eighth, by Joseph Strutt, in two volumes. London, 1775.

A Tour in Wales, by Pennants. London, 1784. 2 vol. in-4.

An Inquiry into the History of Scotland, preceding the reign of Malcolm III, or the year 1056, including the authentic history of that period, by John Pinkerton. Edinburgh, 1814. 2 vol. in-8.

Histoire d'Irlande, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'acte d'union avec la Grande-Bretagne en 1801, traduite de l'anglais de M. J. Gordon, par Pierre La Montagne. Paris, 1808. 3 vol. in-8.

The History of Ireland collected by three learned authors viz. Meredith Hammer. Edmund Campion and Edmund Spenser. Dublin, 1633. 1 vol. in-4.

The History of English poetry from the close of the eleventh to the commencement of the eighteenth century, by Thomas Warton. London, 1824. 4 vol. in-8.

The Lady of the Lake; poetical works of sir Walter Scott. Paris, 1827. 1 vol. in-8.

The Lord of the Isles; poetical works of sir Walter Scott. Paris, 1827. 1 vol. in-8.

A general history of the science and practice of music, by John Hawkins. London, 1776. 5 vol. in-4.

Archæologia, or miscellaneous tracts relating to antiquity, published by the Society of antiquaries of London, 1770... in-4.

The Transactions of the royal Irish Academy, 1787-1830. Dublin, 16 vol. in-4.

Histoire de Danemark, par Mallet. Genève, 1787. 8 vol. in-12.

Histoire des expéditions maritimes des Normands et de leur établissement en France au dixième siècle, par G.-B. Depping. Paris, 1826. 2 vol. in-8.

Histoire ecclésiastique, par Fleury. Bruxelles, 1714. 36 vol. in-12.

L'Esprit de l'Église, ou considérations philosophiques et politiques sur l'histoire des conciles et des papes, depuis les apôtres jusqu'à nos jours, par de Potter. Paris, 1821. 2 vol. in-8.

Annales ordinis S. Benedicti, auctore D. Johanne Mabillon. Lutetiæ Parisiorum. 1703-1739. 6 vol. in-fol.

Histoire générale de Normandie, contenant les choses mémorables advenues depuis les premières courses des Normands païens, tant en France qu'aux autres pays, etc., par M. Gabriel Dumoulin. Rouen, 1631. 1 vol. in-fol.

Histoire de Bretagne, des rois, ducs, comtes et princes d'icelle, depuis l'an 383 jusques au temps de madame Anne, reyne de France, dernière duchesse, par Bertrand d'Argentré. Paris, 1618. 1 vol. in-fol.

Histoire de Bretagne, composée sur les titres et les auteurs originaux, par dom Gui Alexis Lobineau. Paris, 1707. 2 vol. in-fol.

Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, composée sur les auteurs et les titres originaux, ornée de divers monuments et enrichie d'une dissertation sur l'établissement des Bretons dans l'Armorique et de plusieurs notes critiques, par dom Morice. Paris, 1750-1756. 2 vol. in-fol.

Histoire générale du Languedoc, avec des notes et les pièces justificatives, par deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Paris, 1730-1745. 5 vol. in-fol.

Histoire de Provence, par messire François de Gaufridi. Aix, 1694. 2 vol. in-fol.

Marca hispanica, sive Limes hispanicus, hoc est geographica et historica descriptio Cataloniæ, Ruscinonis et circumjacentium populorum, auct. illust, viro Petro de Marca. Paris, 1688. 1 vol. in-fol.

Histoire de Foix, Béarn et Navarre, par M. Pierre Olhagaray, historiographe du roy. Paris, 1619. 1 vol. in-4.

Histoire littéraire des troubadours, par l'abbé Millot. Paris, 1774. 3 vol. in-12.

View of the state of Europe during the middle ages, by Henry Hallam. London, 1819. 3 vol. in-8.

Histoire des Gaulois, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'entière soumission de la Gaule romaine, par M. Améd. Thierry. Seconde édition. Paris, 1835. 3 vol. in-8.

Essais sur l'histoire de France, par M. Guizot, Paris, 1823. 1 vol. in-8.

Lettres sur l'Histoire de France, pour servir d'introduction à l'étude de cette histoire, par August. Thierry. Paris, 1836. 1 vol. in-8.

Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, avec les mémoires de littérature tirés des registres de cette Académie, depuis l'année 1773 jusques et y compris l'année 1775 et une partie de 1776. Paris, in-4.

Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères, publiés par la Société des Antiquaires de France. Paris, in 8.

Le Catholique. Paris, 1826... .. Recueil périodique publié par M. le baron d'Eckstein.

FIN DE LA LISTE DES DOCUMENTS

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

DU TOME QUATRIÈME

LIVRE XI

Depuis l'avénement du roi Richard Ier jusqu'à l'exécution du Saxon William surnommé Longue-Barbe.

1190-1196

DATES DES FAITS

État de l'Irlande sous les Anglo-Normands. — Trois populations en Irlande. — Soulèvement des Irlandais. — Conduite politique d'un légat du pape. — Conquête du royaume d'Ulster. — Invasion de celui de Connaught. — Le prince Jean, fils de Henri II, envoyé en Irlande. — Insulte faite aux chefs irlandais . . . . . 1 à 7 — 1173 à 1185

Nouvelle insurrection. — Hostilité opiniâtre des deux races. — Requête des Irlandais au pape. — Cruautés des Anglo-Irlandais. — Obstination patriotique des Irlandais indigènes. . 7 à 18 — 1185 à 1340

Ténacité de la race cambrienne. — Croyances populaires sur le roi Arthur. — Prétendue découverte du tombeau d'Arthur. — Prédiction d'un Gallois au roi Henri II . . . . 18 à 23 — 1100 à 1189

Avénement de Richard Ier. — Ses premiers actes administratifs. — Il part pour la croisade. — Querelle de Richard avec les Messinois. — Mésintelligence entre les rois d'Angleterre et de France. — Les deux rois se réconcilient. — Ordonnance des deux rois. — Prise d'Acre. — Retour du roi de France. . . 23 à 41 — 1189 à 1191

1191 État des affaires en Angleterre. — Querelle du chancelier Guillaume de Longchamp avec le comte Jean, frère du roi Richard. — Accusation du chancelier. — Convocation des bourgeois de Londres. — Destitution du chancelier. — Sa fuite. — Son arrestation. 44 à 54

1192 Le roi de France accuse le roi Richard. — Fausses craintes d'assassinat. — Institution des gardes du corps. — Nouvelles plaintes de Philippe contre Richard. — Départ du roi Richard. — Il débarque sur la côte d'Istrie. — Sa fuite en Autriche. — Il est arrêté et emprisonné . . . . 54 à 61

1193 à 1194 Intrigues du roi de France et du comte Jean. — Le roi Richard s'avoue vassal de l'Empereur. — Alliance du comte Jean avec le roi de France. — Rançon du roi Richard. — Sa délivrance. — Son retour en Angleterre. — Siége de Nottingham . . . . . . 61 à 75

1194 Visite du roi à la forêt de Sherwood. — Robert ou Robin Hood, chef d'outlaws. — Popularité des outlaws. — Caractère de Robin Hood. — Ballade populaire sur Robin Hood. — Sa longue célébrité. — Tradition sur la mort de Robin Hood. — Outlaws du Cumberland. — Adam Bel, Clym of the Clough et William de Cloudesly. — Le brigandage perd sa couleur patriotique. 75 à 79

1194 à 1195 Le roi Richard reprend ses domaines. — Ambition du roi de France. — Prétentions de la couronne de France. — Guerre entre les deux rois . . . . 79 à 84

1195 à 1196 Odieuse trahison du comte Jean. — Le roi Philippe rompt la trêve. — Guerre en Saintonge. — Rétablissement de la paix. — Politique des méridionaux. — Entrevue des deux rois. — Sirventes de Bertrand de Born. — État de l'Auvergne. — Le comte ou dauphin d'Auvergne trompé par le roi Richard. — Le roi de France attaque l'Auvergne. — Sirventes du roi Richard et du comte d'Auvergne. 84 à 95

196 État de l'Angleterre. — Familles saxonnes. — Assemblées des bourgeois de Londres. — Caractère de William surnommé Longue-Barbe. — Conspiration des bourgeois de Londres. — William Longue-Barbe est cité en justice. — Mesures prises par les justiciers normands. — Siége de l'église de Sainte-Marie de l'Arche. — Supplice de William. — Il passe pour martyr. — Enthousiasme et regrets populaires. — Où doit s'arrêter l'historien de la conquête normande . . . . 95 à 111

CONCLUSION

I

Les Normands et les Bretons du continent; les Angevins et les population de la Gaule méridionale.

Naissance d'Arthur, duc de Bretagne. — Soulèvement de l'Anjou et du Maine. — Politique du roi de France. — Mort d'Arthur. — Indignation des Bretons. — Invasion de la Normandie. — Prise de Rouen. — Repentir des Bretons. . . . . 113 à 120 — 1187 à 1214

Les Poitevins résistent au roi de France. — Entière soumission de la Normandie. — Projet d'une nouvelle conquête de l'Angleterre. — Entrée des Anglais en Normandie. . . . . . 120 à 123 — 1214 à 1216

La Guyenne reste au roi d'Angleterre. — Hérésie des Toulousains et des Albigeois. — Croisade contre les Albigeois . 123 à 131 — 1200 à 1216

Nouvel agrandissement du royaume de France. — Charles d'Anjou devient comte de Provence. — Mécontentements et regrets des Provençaux. — Soulèvements des villes de Provence. — Fin de la nationalité provençale. . . . . 131 à 139 — 1216 à 1323

Limites du royaume de France. — Caractère de la population basque. — État politique des Basques. — Politique des comtes de Foix. 139 à 144 — 1200 à 1286

Politique des barons de Gascogne. — Ils passent alternativement d'un roi à l'autre. — Confédération des Armagnacs. — Les Gascons se joignent au roi de France . . . . 144 à 151 — 1286 à 1451

Conquête de la Guyenne par les Français. — Révolte de Bordeaux. — Seconde conquête de la Guyenne. — Entreprises patriotiques des Armagnacs. — La Guyenne et la Gascogne restent françaises . . . . 151 à 158 — 1451 à 1477

II

Les habitants du pays de Galles.

Guerres des Gallois contre les Anglo-Normands. — Entière soumission du pays de Galles. — Persécution des bardes gallois. — Gallois réfugiés en France . . . . 158 à 165 — 1200 à 1356

1356 à 1404 Yvain de Galles. — Compagnies franches. — Le chevalier Rufin. — Promesses du roi de France aux Gallois. — Insurrection d'Owen Glendowr. — Terreur panique des soldats anglais. 165 à 173

1404 à 1416 Débarquement des Français dans le pays de Galles. — Marche et retraite des Français. — Fin de l'insurrection des Gallois. 173 à 175

1416 à 1531 Guerres pour la succession en Angleterre. — Tentative de Henri Tudor. — Les Gallois sous Henri VII et Henri VIII. 176 à 180

1531 à 1796 Les Gallois sous Élisabeth et sous les Stuarts. — État actuel de la population galloise. — Esprit national et caractère des Gallois. — Différence d'idiomes dans le pays de Galles. — Langue de Cornouailles . . . . 181 à 187

III

Les Écossais.

1174 à 1315 Prophétie de Merlin. — Neuf prétendants au trône d'Écosse. — Invasion d'Édouard Ier, William Wallace. — Robert Bruce. — Affranchissement de l'Écosse. . . . . 187 à 193

1315 à 1548 Caractère des habitants du Border. — État social des Écossais. 193 à 198

1548 à 1645 Établissement de la réforme. — Puritains d'Angleterre. — Covenantaires écossais. — Alliance des deux nations. — Guerre civile en Angleterre . . . . 198 à 204

1645 à 1660 Les deux nations cessent de s'entendre. — Charles II proclamé roi en Écosse. — Olivier Cromwell entre en Écosse. — Mesures prises contre les Écossais. — Restauration de Charles II. 204 à 211

1660 à 1688 Persécution exercée contre les presbytériens. — Soulèvement des presbytériens. — Combat du pont de Bothwell. — Expulsion des Stuarts. — Sympathie des Écossais pour les Stuarts. 211 à 217

1688 à 1783 Esprit national des Écossais. — État actuel de la population gallique. 217 à 220

IV

Les Irlandais de race et les Anglo-Normands d'Irlande.

Effet de la conquête en Irlande. — Dégénération des Anglo-Irlandais. — Ténacité des indigènes. — Invasion d'Édouard Bruce. 221 à 226 — 1173 à 1317

Réforme ou civilisation de l'Irlande. — Influence des bardes irlandais. — Haine commune contre l'Angleterre. — Catholicisme des Irlandais. — Entier achèvement de la conquête territoriale. 226 à 235 — 1317 à 1640

Soulèvements religieux et patriotiques. — Alliance des Irlandais avec Charles Ier. — Invasion de Cromwell en Irlande. — Attitude des Irlandais à la restauration des Stuarts. — Invasion de Guillaume III . . . . 235 à 239 — 1640 à 1725

Association politique des Irlandais. — Enfants blancs. — Cœurs-de-Chêne. — Cœurs-d'Acier. — Enfants du Droit. — Volontaires. — Dessein patriotique des Volontaires. — Assemblées provinciales des Volontaires. — Enfants du Point du Jour. — Défenseurs. 240 à 246 — 1725 à 1789

Société des Irlandais-Unis. — Influence de la révolution française. — Association des Orangistes. — Organisation des Irlandais-Unis. — Secours envoyés de France. — Premiers symptômes d'insurrection . . . . 246 à 254 — 1789 à 1798

Soulèvement des Irlandais-Unis. — République irlandaise. — Attaque de Dublin. — Défaite des Irlandais-Unis. — Soulèvement des presbytériens. — Débarquement et entrée des Français en Irlande. — Leur défaite. — Fin de l'insurrection. . . . . 254 à 262 — 1798 à 1802

L'Irlande réunie à l'Angleterre, sous un seul et même parlement 262 à 264 — 1802

V

Les Anglo-Normands et les Anglais de race.

Courtisans poitevins en Angleterre. — Les Saxons se rapprochent des Normands. — Ligue des barons contre le roi Jean. — Grande Charte du roi Jean. — Promesse d'expulsion des étrangers. 264 à 269 — 1205 à 1215

1215 à 1265 Louis de France appelé par les barons anglo-normands. — Retraite des Français. — Retour des courtisans poitevins et d'autres favoris étrangers. — Seconde insurrection des barons anglo-normands. — Simon de Montfort. — Sa popularité. . . . . . 269 à 279

1265 à 1381 Langage de l'aristocratie anglo-normande. — État des bourgeois d'Angleterre. — Presse d'artistes et d'ouvriers. — État des paysans bondes ou cotagers en Angleterre. — Grande fermentation parmi les paysans. — Pamphlets politiques circulant dans les campagnes. — Insurrection des paysans . . . . 279 à 289

1381 Les paysans insurgés marchent sur Londres. — Leur première demande. — Leur conduite dans Londres. — Leur entrevue avec le roi Richard II. — Les insurgés sortent de Londres. — Wat-Tyler et John Ball. — Meurtre de Wat-Tyler. — Le roi trompe les insurgés. — Dispersion et terreur des insurgés. — Frayeur des gentilshommes par toute l'Angleterre. — Proclamation de Richard II. — Fin de l'insurrection des paysans. — Les choses restent dans leur ancien état. — Affranchissements individuels. 289 à 307

1381 à 1450 Séparation du parlement en deux assemblées. — Rôle des bourgeois dans le parlement. — Le français, langue de la cour et de la noblesse. — Littérature française en Angleterre. — Renaissance de la poésie anglaise. — Caractère de la nouvelle langue anglaise. 307 à 320

1450 à 1485 L'idiome normand s'éteint en Angleterre. — Dissolution de la société normande. — Ce qui reste de la distinction des deux races. 320 à 324

PIÈCES JUSTIFICATIVES

LIVRE XI

N° 1.

Sirvente de Richard Cœur-de-Lion sur sa captivité. 325

N° 2.

Ballade populaire sur une rencontre supposée du roi Richard et de Robin Hood 326

N° 3.

Ballade populaire, dans le dialecte du nord, sur la naissance de Robin Hood 331

N° 4.

Sirvente de Bertrand de Born pour exciter les rois de France et d'Angleterre à rompre la paix 334

N° 5.

Autre sirvente de Bertrand de Born pour rallumer la guerre entre les deux rois 335

N° 6.

Sirvente du dauphin d'Auvergne sur sa querelle avec le roi d'Angleterre. 337

CONCLUSION

N° 1.

Traité d'alliance de Lewellyn, fils de Griffith, chef du nord du pays de Galles, avec le roi de France Philippe le Hardi . . . 339

N° 2.

Revue de la compagnie d'Yvain de Galles 340

N° 3.

Revue de la compagnie de Jean Win 342

N° 4.

Quittance de Robin-ap-Llwydin, et revue de sa compagnie. . 344

N° 5.

Revue de la compagnie d'Edward-ap-Owen. 345

N° 6.

Revue de la compagnie d'Owen-ap-Griffith, et quittance du même. 346

N° 7.

Obligation d'Yvain de Galles envers le roi Charles V, pour une somme de 300 mille francs d'or, et alliance faite entre eux et leurs sujets. 347

N° 8.

Lettre d'Owen Glendor, prince de Galles, au roi de France Charles VI. 349

N° 9.

Les cordonniers de Selkirk à la bataille de Flodden, ballade écossaise du seizième siècle. 350

N° 10.

Le combat du pont de Bothwell, ballade écossaise. 351

N° 11.

Complainte anglo-normande sur la mort de Simon de Montfort, chef de l'armée des barons insurgés contre Henri III . . 353

Liste des documents originaux cités dans cet ouvrage, avec l'indication des éditions dont l'auteur s'est servi. 355

Table chronologique et analytique du tome IV 365

FIN DE LA TABLE

PARIS. — ÉDOUARD BLOT ET FILS AÎNÉ, IMPRIMEURS, RUE BLEUE, 7.

